

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR  
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE MENTOURI \_ CONSTANTINE

FACULTE DES SCIENCES DE LA TERRE, DE LA GEOGRAPHIE  
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE  
DEPARTEMENT DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

N° d'ordre : 99/03C/2019

Série : 06/Am/2019

### **THESE**

Présentée pour l'obtention du diplôme de doctorat 3<sup>ème</sup> cycle  
en aménagement du territoire

## **Dualité entre le développement touristique et la sauvegarde des aires protégées « cas de la wilaya d'El Tarf. Algérie »**

Option : aménagement et développement des territoires ruraux

Par

**DIAF Imene**

Devant le jury :

Président :	CHERRAD Salah Eddine	Professeur	université Constantine 1
Rapporteur :	TOUATI Bouzid	Maître de Conf A	université Constantine 1
Examineur :	BENYACOUB Slim	Professeur	université d'Annaba
Examineur :	LEKEHAL Abdelouahab	Professeur	université Constantine 1

**Année universitaire 2019**

## Remerciements

*« Pour qu'un enfant grandisse, il faut tout un village » (Proverbe africain)*

Les remerciements... une partie de la thèse à laquelle j'ai souvent pensé lors de ces six années de travail, à la fois parce qu'elle signifiait que l'aboutissement n'était plus très loin, mais aussi et surtout parce que j'avais à cœur de montrer ma gratitude aux personnes qui m'ont accompagnée durant ce travail.

Je remercie en premier lieu les membres du jury d'avoir bien voulu y prendre part : Pr, CHERRAD Salah Eddine, président et Pr BENYACOUB Slim, Pr LEKHAL Abdelwahab pour avoir accepté la responsabilité d'être examinateurs de cette thèse, J'espère que ce travail donnera lieu à des échanges constructifs et je les remercie grandement pour leur contribution.

Cette thèse doit beaucoup à TOUATI Bouzid, Maître de Conférences à l'Université de Constantine 1 qui s'est révélé, n'ayons pas peur des mots, être un directeur de thèse exemplaire ! Il a de nombreuses fois pris sur son temps, à la fois pour m'accompagner et m'orienter, mais aussi pour relire les innombrables versions de ce travail et des articles que j'ai été amenée à lui soumettre lors de ces années de doctorat. Travailler avec lui est un vrai plaisir, doublé d'un apprentissage permanent sur le plan de la rigueur intellectuelle et j'espère sincèrement que cette collaboration continuera après la soutenance de la thèse.

Je tiens également à remercier PECH Pierre, Professeur à l'université Paris1 Panthéon Sorbonne, qui a accepté d'accompagner la petite doctorante algérienne dans ses sujets de recherches. Outre sa relecture des chapitres, il a su prendre sur son temps pour m'expliquer les arcanes de son beau pays, m'accompagner lors d'entretiens avec des personnes ressources et me fournir les conditions idoines pour effectuer mes recherches lors des 11 mois que j'ai eu le bonheur de passer à Paris. J'en profite également pour remercier l'ensemble des membres de laboratoire LADYSS qui ont contribué à faire de ce séjour une vraie réussite, à la fois sur le plan professionnel mais également humain. Un grand merci à Clevenot Laura : sans toi, je me serais perdue dans cette ville ! Je pense également à D. GINEY, M. CHOLLEY, A. LOCQUET, M. Riboulot, sans oublier les directeurs de laboratoire qui m'ont permis de travailler dans des conditions à faire pâlir nombre de chercheurs.

J'aimerais également remercier mes collègues doctorants et/ ou docteurs qui ont toujours été là dans les moments difficiles : GANA M, Sebaini Dj, Saadi S, Bounab R, Roubi Nadjet. A ceux qui n'ont pas encore soutenus, je vous attends de pied ferme.

Durant ces quatre années, j'ai essayé, du mieux que j'ai pu, de communiquer sur mes recherches en participant à plusieurs colloques et autres rencontres scientifiques. Ces déplacements ont donné lieu à de nombreuses rencontres qui m'ont permis d'affiner ma problématique.

MERCI à tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de ce travail initiatique à la recherche sur un sujet qui paraît de tout repos mais qui n'est, en réalité, que peine et quête permanente. Pour conclure, je voudrais remercier les proches qui m'encouragent à devenir chaque jour un peu plus celle que je suis et à aller de l'avant, avec cette envie de plus en plus grande de découvrir et de comprendre le monde qui nous entoure.

**Ce travail est spécialement dédié à la mémoire de mon défunt père qui n'a épargné aucun effort pour ma réussite dans les études et à ma mère qui a tant enduré pour nous voir instruits, éduqués et respectés. Je dédie ce travail aussi à mes sœurs Asma et Hadjer et mes frères Ahmed et Mohammed Lamine, merci beaucoup**



## Table des matières

Abréviations

Introduction

Problématique

Méthodologie

### **PREMIERE PARTIE : LE COUPLE TOURISME / AIRE PROTEGEE : QUELLE APPROCHE METHODOLOGIQUE**

#### **Premier chapitre**

1. GENERALITES SUR LE TOURISME, LE TOURISME DURABLE ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE.....	p 22
1.1. le tourisme.....	p 22
1.1.1. Définition de tourisme .....	p 22
1.1.2. Définition du touriste .....	p 24
1.1.3. Diversification des formes de tourisme .....	p 25
1.1.4. Production touristique .....	P 28
1.2. le tourisme durable .....	P 29
1.2.1. Définition du tourisme durable.....	P 29
1.2.2. Formes du tourisme durable .....	P 29
1.3. le développement durable .....	P 30
1.3.1. Définition du développement durable .....	p 30
1.3.2. Piliers du développement durable .....	p 31
1.4. Le tourisme et le développement durable : une relation particulière .....	p 32
1.5. Les mouvements touristiques dans le monde .....	P 34
1.5.1. Les arrivées de touristes internationaux .....	P 34
1.5.2. Les flux touristiques .....	P 34
1.5.3. Les recettes du tourisme international .....	P 36
1.5.4. Perspectives du développement du tourisme dans le monde .....	P 38
Conclusion.....	P 39

2. L'ESSOR DU TOURISME DANS LES PAYS MAGHREBINS : au MAROC, en TUNISIE et en ALGERIE.....	p 40
2.1. Le développement touristique au Maroc .....	p 41
2.1.1. Les politiques de développement touristique au Maroc .....	p 42
2.1.1.1. Le plan triennal 1965-1967.....	p 42
2.1.1.2. Le plan quinquennal 1968-1972.....	P 42
2.1.1.3. Le plan quinquennal 1988-1992.....	P 42
2.1.1.4. La nouvelle politique : les visions 2010, 2020.....	p 43
2.1.2. Une destination privilégiée des touristes.....	p 44
2.2. Le développement touristique en Tunisie .....	p 50
2.2.1. Les politiques de développement touristique en Tunisie .....	p 51
2.2.2. L'essor du tourisme en Tunisie .....	p 52
2.3. Approche diachronique des politiques du développement touristique en Algérie	p 59
2.3.1. Historique du tourisme durant la période coloniale.....	p 60
2.3.2. Rétrospective des politiques publiques du tourisme en Algérie 1962 à nos jours.....	p 63
2.3.2.1. Un tourisme sous emprise étatique : 1967-1989.....	p 63
2.3.2.1.1. Orientation de la politique vers l'international 1967-1979	
2.3.2.1.2. Réforme de la politique touristique à destination du marché national 1980-1989.....	p 66
2.3.2.2. Le paradoxe : libéralisation et crise du marché du tourisme : 1990-2000.....	p 68
2.3.2.3. La reprise : l'essor du tourisme 2000-2015.....	p 69
CONCLUSION .....	p 74

## **Deuxième chapitre**

1. LES AIRES PROTEGEES ; un territoire à aménager et à développer .....	p 76
Introduction.....	p 76
1.1. Les aires protégées : notions, principes et catégories .....	p 76
1.1.1. Notions.....	p 76
1.1.2. Principes des aires protégées .....	p 78
1.1.3. Catégories des aires protégées .....	p 78
1.2. Les aires protégées dans le monde .....	p 81
1.3. L'évolution de la conservation des aires protégées en Afrique .....	p 82

1.3.1.	L'évolution des aires protégées en Afrique coloniale et contemporaine ...	p 83
1.3.2.	La gestion des aires protégées en Afrique .....	p 84
2.	LES AIRES PROTEGEES EN ALGERIE : ETAT, STRATEGIE ET	86
	CONTRAINTES DE LA GESTION ET DE LA PROTECTION	
2.1.	Le patrimoine naturel algérien .....	p 86
2.2.	Le patrimoine culturel algérien ; résultat de son histoire.....	p 89
2.3.	Situation générale et les efforts consentis dans les aires protégées algériennes ...	p 92
2.3.1.	stratégie de conservation des aires protégées .....	p 93
2.3.1.1.	Une politique publique pour préserver les aires protégées	
2.3.1.2.	Les types de préservation des aires protégées .....	p 94
2.3.1.2.1.	Etat de la conservation ex situ.....	p 94
2.3.1.2.2.	Etat de la conservation in situ .....	p 96
2.3.2.	Classement des aires protégées spéciales .....	p 100
2.3.2.1.	Réserves de la biosphère .....	p 100
2.3.2.2.	Site de Ramsar .....	p 101
2.3.3.	L'utilisation durable des aires protégées .....	p 102
2.3.4.	Les contraintes affectant le secteur des aires protégées .....	p 103
2.3.4.1.	Contraintes organisationnelles .....	p103
2.3.4.2.	Les contraintes humaines .....	p 103
2.3.4.3.	Les contraintes matérielles .....	p 103
2.3.4.4.	Les contraintes institutionnelles .....	p 104
2.3.4.5.	les contraintes structurelles .....	p 104
2.3.4.6.	Les contraintes réglementaires .....	p 105
	CONCLUSION .....	p106

# DEUXIEME PARTIE : EL TARF : POLE TOURISTIQUE : MYTHE OU REALITE ?

## Premier chapitre : un milieu exceptionnel et des potentialités touristiques variées

1. DONNEES GENERALES SUR LA WILAYA D'EL TARF.....	p 110
1.1. Situation géographique DE LA WILAYA D'EL TARF.....	p 110
1.2. Cadre physique de la wilaya d'El Tarf.....	p 113
1.2.1. La topographie : une répartition équitable entre plaines et montagnes	
1.2.2. Réseau hydrographique : prédominance des lacs.....	p 113
1.3. Climat et bioclimat .....	p 116
1.3.1. La pluviométrie .....	p 116
1.3.2. La température .....	p 120
1.3.3. Les vents.....	p 123
1.3.4. L'humidité .....	P 123
1.4. Etude socio-économique de la wilaya d'El Tarf.....	P 124
1.4.1. Population : forte concentration au N.W.....	P 124
1.4.2. La densité .....	P 126
1.4.3. L'agriculture .....	P 128
1.4.4. L'espace forestier .....	P 129
1.4.5. La pêche .....	P 130
1.4.6. L'industrie .....	P 132
1.4.7. Les infrastructures de circulations .....	P 132
1.4.7.1. Accessibilité par Air .....	P 132
1.4.7.2. Accessibilité par mer.....	P 132
1.4.7.3. Accessibilité par terre.....	P 133
2. LES POTENTIALITES TOURISTIQUES DANS LA WILAYA D'EL TARF	
2.1. Les potentialités naturelles .....	P 135
2.1.1. Un littoral .....	P 135
2.1.2. Les caractéristiques écologiques .....	P 137
2.1.2.1. Les zones humides .....	P 137
• Lac Tonga.....	P 139
• Lac Oubeira .....	P 140
• Lac El Mellah .....	P 141

• Lac des oiseaux.....	P 141
• Marais de la Mekhada .....	P 142
• Marécage de Bourdim.....	P143
• Aulnaie de Ain Khia.....	P 144
• Lac bleu.....	P 144
• Lac noir.....	P 145
2.1.2.2. Le cordon dunaire .....	P 146
2.1.3. Les forêts récréatives.....	P 146
2.1.4. Le parc national d’El Kala .....	P 147
2.1.4.1. Présentation .....	P 147
2.1.4.2. Situation géographique .....	P 148
2.1.4.3. Les principales missions du parc national d’El Kala .....	P 150
2.1.4.4. Les différentes zones du PNEK.....	P 150
2.1.4.5. La richesse floristique et faunistique .....	P 151
2.1.5. Les ressources thermales .....	P 152
2.1.6. Le parc animalier et d’attractions foraines de Brabtia .....	P 153
2.2. Les potentialités historiques et culturelles .....	P 154
2.2.1. Les sites archéologiques.....	P 154
2.2.2. Les activités artisanales .....	P 156
Conclusion.....	P 159

## **Deuxième chapitre**

1. LA SITUATION DU TOURISME DANS LA WILAYA D’EL TARF.....	P 161
1.1. Les infrastructures touristiques .....	P 161
1.1.1. Le parc hôtelier.....	P 162
1.1.2. Les campings.....	P 164
1.1.3. Les auberges de jeunesse.....	P 164
1.1.4. Les centres de vacances et de loisirs .....	P 165
1.1.5. Les autres structures .....	P 165
1.1.6. Les agences de tourisme et de voyages .....	P 167
1.2. Les flux touristiques .....	P 168
1.2.1. Flux d’estivants au niveau des plages.....	P 168
1.2.2. La fréquentation hôtelière .....	P 169
1.2.3. Les flux d’estivants sur les autres infrastructures touristiques	

1.3.	Situation des activités artisanales .....	P 171
1.4.	Emploi dans le secteur du tourisme.....	P 173
1.5.	Les zones d'expansion touristique.....	P 174
1.5.1.	ZET la Messida.....	P 174
1.5.2.	ZET de Cap Rosa.....	P 175
1.5.3.	ZET de Hennaya.....	P 176
1.5.4.	ZET de l'oued Mafragh Est.....	P 177
1.5.5.	ZET de l'oued Mafragh Ouest .....	P 178
1.6.	Les projets de développement touristique dans la wilaya d'El Tarf	
1.6.1.	Les projets touristiques dans les agglomérations urbaines .....	P 179
1.6.2.	Projets touristiques en sources thermales .....	P 182
1.6.3.	Le complexe touristique de site El-Battah.....	P 182
1.6.4.	Les aires de détente et le parc citadin de la wilaya d'El Tarf...P	184
1.6.5.	Les projets arrêtés.....	P 185
2.	LA SITUATION DES AIRES PROTEGEES DANS LA WILAYA D'EL TARF	
2.1.	La protection des écosystèmes humides .....	P 186
2.1.1.	Situation du couvert végétal dans le PNEK entre 1995-2015 ...P	188
2.1.2.	Evaluation des changements engendrés dans le PNEK .....	P 192
2.2.	Le plan d'aménagement côtier (P.A.C) .....	P 194
2.2.1.	Présentation du P.A.C .....	P 194
2.2.2.	Les objectifs du Plan d'aménagement côtier .....	P 197
2.2.3.	La méthodologie d'élaboration du P.A.C .....	P 197
2.2.4.	La délimitation du P.A.C .....	P 199
2.3.	Les facteurs de dégradation des zones humides .....	P 200
2.3.1.	Les inondations .....	P 200
2.3.2.	La pression anthropique sur l'aire protégée.....	P 203
2.3.3.	Les perturbations engendrées par l'homme.....	P 205
2.3.3.1.	Le camping.....	P 205
2.3.3.2.	Le braconnage .....	P 205
2.3.3.3.	Déchets solides .....	P 205
2.3.3.4.	Le milieu forestier .....	P 207
	Conclusion.....	P 211

# TROISIEME PARTIE : QUELLE COMPATIBILITE ENTRE LE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET LA SAUVEGARDE DES AIRES PROTEGEES

## Premier chapitre

I.	Les perspectives de développement touristique dans la région d'El Tarf.....	P 212
1.	Orientations des instruments d'aménagements nationaux (SEPT, PAT, SNAT)	
1.1.	Le littoral.....	P 212
1.2.	La zone montagneuse et l'écosystème forestier .....	P 214
1.3.	Les aires protégées.....	P 215
1.4.	Le tourisme et le patrimoine culturel .....	P 216
2.	Orientations des schémas directeurs sectoriels .....	P 217
2.1.	Schéma directeur d'aménagement touristique (SDAT 2025).....	P 217
2.2.	Schéma directeur des zones archéologiques et historiques.....	P 218
	Les projets et les scénarios de développement touristique dans la région d'El Tarf.....	P 219
1.	Les projets destinés à l'investissement .....	P 219
1.1.	Le développement du tourisme balnéaire .....	P 219
1.1.1.	L'aménagement et l'équipement des plages.....	P 219
1.1.2.	Le programme d'aménagement de la Z.E.S.T. Messida.....	P 223
1.1.3.	Le projet touristique du site El-Chatt.....	P 225
1.2.	Le développement du tourisme du transit .....	P 226
1.3.	Le développement du tourisme écologique .....	P 227
1.3.1.	Aménagement de deux circuits éco-touristiques .....	P 227
1.3.2.	Projets touristiques de deux stations climatiques El-Ghorra et Riyadatte.....	P 231
1.3.2.1.	Localisation des stations climatiques .....	P 231
1.3.2.2.	Produits touristiques à développer .....	P 234
2.	Les scénarios envisagés pour le développement touristique .....	P 240
2.1.	Scénario 1 : la nature et l'eau (tourisme balnéaire).....	P 240
2.2.	Scénario 2 : découvrir la nature de la région.....	P 242
2.3.	Scénario 3 : au cœur de la méditerranée, un territoire écotouristique d'excellence .....	P 244

## Deuxième chapitre

1. Impact des acteurs et gestionnaires locaux sur la stratégie et les projets de développement touristique .....	P 248
1.1. Premier axe : analyse de la situation .....	P 248
1.1.1. Le domaine écologique .....	P 249
1.1.2. Le domaine économique .....	P 249
1.1.3. Le domaine social.....	P 250
1.2. Deuxième axe : la collaboration entre les acteurs concernés par le tourisme	
1.3. Troisième axe : la vision de développer le tourisme durable .....	P 253
2. Solutions stratégiques pour un tourisme durable dans la région d’El Tarf	
2.1. La gestion du territoire .....	P 257
2.1.1. Domaine écologique .....	P 257
2.1.2. Domaine économique .....	P 262
2.1.3. Domaine social.....	P 265
2.2. La collaboration entre les acteurs du tourisme .....	P 265
<b>CONCLUSION GENERALE .....</b>	<b>P 267</b>
Références bibliographiques .....	P 271
Liste des diagrammes.....	P 287
Liste des tableaux .....	P 288
Liste de figures.....	P 291
Liste des cartes.....	P 294
Annexes .....	P 295

## Liste des abréviations

**A.N.N** : l'Agence Nationale pour la conservation de la Nature  
**A.N.D.T** : Agence Nationale de Développement Touristique  
**A.N.R.H** : Agence National des Ressources Hydrauliques  
**A.P.C** : Assemblée Populaire Communale  
**BGCI** : Botanic Gardens Conversation International  
**BNEF** : Bureau National des Etudes Forestière  
**D.G.E** : Direction Générale de l'Environnement  
**DGE** : Direction Générale des Entreprises  
**D.G.F** : Direction Générale de forêt  
**D.G.T.T** : Direction Générale du Tourisme Tunisien  
**DIT** : Division International du Travail  
**DPAT** ; Direction de Planification et d'Aménagement de Territoire  
**DSA** : Direction des Services Agricoles  
**DTA** : Direction de Tourisme et de l'Artisanat de la wilaya d'El Tarf  
**ENET** : Entreprise Nationale des Etudes Touristiques  
**ENGDT** : Entreprise Nationale de Gestion et de Développement des investissements  
Touristique  
**INS** : Institut National des Statistiques en Tunisie  
**MAB** : Men And Biosphère (le réseau mondial des réserves MAB)  
**M.A.T.T.A** : Ministère d'Aménagement du Territoire et de l'Environnement et du Tourisme  
**M.T.A** : Ministère du Tourisme Algérien  
**M.T.M** : Ministère de Tourisme Marocain  
**NDVI** : Indice de Végétation par Différence Normalisé  
**OFALAC** : Office Algérien d'Action Economique et Touristique  
**OMT** : Organisation Mondiale de Tourisme  
**ONAT** : Office Nationale Algérien de Tourisme  
**ONCC** : Office Nationale des Congrès et Conférence  
**ONG** : Organisations Non Gouvernementales  
**ONMT** : Office Nationale Marocain de Tourisme  
**ONM** : Office National de la Météo  
**ONS** : Office National des Statistiques  
**ONT** : Office National de Tourisme en Algérie  
**ONTT** : Office Nationale de Tourisme Tunisien  
**ONU** : Organisation des Nations Unies  
**OPEP** : Organisation de Pays d'Exportateurs de Pétrole  
**PAC** : Plan d'Aménagement Côtier  
**PAS** : Programme d'Ajustement Sectoriel  
**P.A.S.N.B** : Plan d'Action et Stratégie Nationale sur la Biodiversité  
**PAT** : Plan d'Aménagement Touristiques  
**PAT** : Plan d'Action Territorial  
**PIB** : Produit Intérieur Brut  
**PMNH** : Programme de Mise à Niveau des établissements hôteliers

**PNAE-DD** : Plan National d'Action pour l'environnement et le développement Durable  
**PNEK** : Parc National D'El Kala  
**PNUE** : Programme des Nations Unies pour l'Environnement  
**POT** : Pôle Touristique d'Excellence  
**SAT** : Superficie Agricole Totale  
**SAU** : Superficie Agricole Utilisée  
**SDRA** : Schéma Directeur Routier et Autoroutier  
**SDAT** : Schéma Directeur d'Aménagement de Touristique  
**SDATW** : Schéma Directeur d'Aménagement de Touristique Wilaya  
**SDZAH** : Schéma Directeur des Zones Archéologiques et Historiques  
**SGG** : Société Générale du Gouvernement  
**SN-ALTOUR** : Société Nationale Algérienne de Tourisme et l'hôtellerie  
**SNAT** : Schéma National d'Aménagement du Territoire  
**SNHU** : Société Nationale de l'Hôtellerie Urbaine  
**SONATHERM** : Société de Thermalisme  
**SRAT** : Schéma Régional d'Aménagement du Territoire  
**UICN** : Union Internationale de Conservation de la Nature  
**UIPN** : Union Internationale pour la Protection de la Nature  
**UMA** : Union du Maghreb Arabe  
**UNESCO** : Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture  
**UNWTO**: World Tourism Organisation  
**WEF**: World Economic Forum  
**WWF**: World Wildlife Fund  
**ZAP** : Zone d'Aménagement Prioritaires  
**ZET** : Zone d'Expansion Touristiques  
**ZEST** : Zone d'Expansion et Sites Touristiques

## **INTRODUCTION GENERALE**

Depuis plusieurs décennies, mais avec un mouvement qui s'est récemment accéléré, les termes de tourisme, de l'environnement et de patrimoine sont marqués par une dynamique convergente de leurs domaines d'application. Du tourisme de masse on passe progressivement à l'écotourisme et au tourisme vert, du tourisme traditionnellement plus strictement culturel on se tourne de plus en plus vers une approche plus globale du patrimoine, qui se fait tour à tour naturel, culturel, historique, religieux, industriel, et ces différentes appellations n'étant pas exclusives.

En un demi-siècle, s'est adjoint un qualificatif au terme de « tourisme » : le tourisme peut et doit dorénavant être « durable ». D'après le baromètre de l'Organisation Mondiale du Tourisme en 2014, la croissance globale de la demande touristique mondiale devrait se poursuivre dans les années à venir avec une perspective de 1,8 milliard de voyageurs internationaux en 2030.

Le développement du tourisme et ses revenus économiques sont importants pour de nombreux territoires. Les vertus économiques sont des éléments majeurs pour le développement à la fois des pays industrialisés et des pays émergents. Ils correspondent à des progrès en matière d'aménagement du territoire et de revalorisation de régions naturelles et culturelles. En revanche, mal maîtrisés, ils peuvent avoir des effets nuisibles sur l'environnement et sur la préservation des traditions culturelles. L'essor du tourisme durable constitue ainsi l'un des défis majeurs du tourisme pour les décennies à venir. Cela repose sur une prise de conscience de l'ensemble des acteurs et gestionnaires du tourisme en particulier les touristes mais aussi les opérateurs, les professionnels, et enfin les pouvoirs publics.

Le tourisme méditerranéen se caractérise actuellement encore par une forte concurrence centrée principalement sur un modèle balnéaire. Il ne valorise pas suffisamment le potentiel culturel et environnemental de la région.

Cette option pourrait cependant placer les régions touristiques méditerranéennes en position de complémentarité, à l'image de ce qui s'esquisse dans les offres proposées par certains voyagistes qui se cantonnent aux rives nord de la méditerranée en alternant les visites de sites archéologiques, de beautés naturelles ou de villes riches de leur patrimoine historique et culturel.

Malgré leurs richesses équivalentes, il faut reconnaître que, sur les rives sud de la méditerranée, les offres des tours opérateurs pour visiter des sites archéologiques prestigieux sont peu développés, et les situations politiques avec ses incertitudes, notamment en matière de sécurité actuelles représentent un obstacle et un manque à gagner évident pour l’Egypte et la Tunisie, mais aussi pour d’autres pays.

Au même titre que ses voisins de la rive de la méditerranée, l’Algérie possède des potentialités naturelles, architecturales et culturelles pour figurer parmi les meilleures destinations touristiques du bassin méditerranéen. Pour des raisons variées que nous nous proposons d’évoquer dans cette thèse, le développement du tourisme durable semble un projet difficile à voir se concrétiser actuellement. A quelles conditions serait-il réalisable ? La réponse n’est pas aisée car, comme nous allons le démontrer, les options du tourisme choisi comme levier d’un développement, en Algérie peuvent avoir des effets positifs sur l’économie mais également des effets négatifs liés à l’environnement, au patrimoine et aux traditions.

Notre hypothèse de départ est liée à l’observation des projets actuels de l’Etat algérien, que l’Algérie veut utiliser le tourisme comme le levier d’un développement économique. Cependant ce tourisme, tel qu’il est projeté par l’Etat algérien semble hésiter entre deux options. Il veut répondre à une demande locale croissante d’un tourisme de masse complété par l’accueil potentiel d’un tourisme populaire de luxe.

Au-delà des politiques publiques en jeu et des moyens financiers à mobiliser, entre une option vers le tourisme de masse et une option vers un tourisme balnéaire, notre hypothèse est qu’il existe une voie possible, celle du tourisme durable ou l’écotourisme.

A l’image de ce qui se développe dans d’autres régions, y compris dans certains pays de la rive sud de la Méditerranée, au Maroc, il existe une clientèle désireuse d’aller à la rencontre des populations locales, à la rencontre de l’authenticité des cultures locales, celles qui ne sont pas laminées par le mode de vie consumériste plus désireuse de loisirs au contact de la nature, de randonnées, de découverte de paysages. En outre, pour s’inscrire dans un tourisme durable, il semble tout à fait évident que l’équilibre entre l’offre et la demande touristique ne peut se faire en dehors d’une vie sociale locale favorable à l’accueil de l’activité touristique.

L’aménagement touristique durable se doit de respecter les groupes et les identités socio-culturelles locaux afin d’aboutir à une adhésion de la population locale et sa satisfaction. Comme nous le détaillons plus loin, ce basculement existe déjà ailleurs en Afrique, comme au

parc Kruger : par exemple, où rien ne peut se faire dans certains réserves MAB-UNESCO sans un projet impliquent les acteurs locaux, les impliquant dans la décision et la gestion.

D'où l'importance de la concertation avant, pendant et après le lancement de toute étude d'aménagement. C'est d'ailleurs une des principales exigences du tourisme durable<sup>1</sup>.

Comme le précise Epstein (2004), "la gestion des territoires revient aux collectivités locales. Charge à elle d'agencer au mieux les différents leviers qu'elles se partagent, pour développer des politiques adaptées aux enjeux territoriaux".

Depuis RIO 1992, les stratégies de conservation de la nature ont intégré des objectifs de durabilité. Il s'agit de combiner les modes de gestion et de protection du milieu naturel et des enjeux du développement local, pour lequel le tourisme représente, avec l'agriculture, un des leviers privilégiés (Therville, 2013 ; Godet et Mathevet, 2015). Même au sein des aires protégées, y compris là où l'enjeu de conservation est des plus stricts, la conception intégratrice d'un développement durable vise à essayer de faire coexister la protection de la nature, l'éducation et l'information, mais aussi un développement local des populations assez souvent porté par le soutien à des activités agricoles dont certaines viennent en appui des pratiques du génie écologique ainsi qu'un développement touristique (Godet et Mathevet, 2015 ; Messier et al., 2015). Tout cela implique donc la cohabitation d'espaces, de milieux naturels, de faune et de flore sauvages, avec une certaine présence et une fréquentation de populations temporaires, pour des visites plus ou moins guidées et balisées, voire de populations permanentes occupant l'aire protégée pour y pratiquer des activités agricoles en harmonie avec la conservation de la nature (Mathevet et Mauchamp, 2005 ; Mathevet et al., 2016).

Pourtant créé dans les années 1970, le réseau mondial des réserves Man And Biosphere (MAB), porté par les Nations Unies, est le témoin de cette évolution de protection de l'environnement et même l'Union Internationale de Conservation de la Nature (UICN), accepte favorablement maintenant, au sein des aires protégées, l'association de la protection de la nature et des objectifs de développement d'autant que les démarches se veulent intégratrices de la protection du patrimoine naturel et culturel, avec comme ambition de sauvegarder des traditions et des activités rurales (Mathevet et al., 2016).

---

<sup>1</sup>Article 10 de la charte dite de RIO adoptée lors du sommet de la terre à Rio De Janeiro en 1992.

L'Afrique constitue un des plus anciens foyers de développement des aires protégées. En revanche, comme l'ont démontré Kalamandeen et Gillson (2007) et Rodary (2008), celles-ci ont connu des phases bien contrastées dans leur évolution. L'Afrique a constitué après l'Amérique du nord avec Yellowstone, sans doute le premier continent à avoir été concerné par la création de parcs ou réserves naturels, dès la fin du 19<sup>ème</sup> siècle. Les puissances coloniales ont développé des aires protégées selon un schéma bien connu, et leur projet visait à investir des espaces sur lesquels étaient pratiqués des activités cynégétiques. Les réserves de chasse deviennent alors rapidement des parcs, accueillant au cours de la première moitié du 20<sup>ème</sup> siècle des touristes occidentaux attirés par la faune, la flore et les paysages. Cette activité s'est souvent accompagnée d'une appropriation d'espaces importants dévolus à la protection de la nature. De fait, ce sont des espaces qui ont souvent été accaparés et privatisés pour ces fonctions au détriment des populations rurales locales.

Si les aires protégées ont été essentiellement développées dans les colonies anglophones, la colonisation française a été peu active sur ce sujet de la conservation de la nature, à l'image de ce qui d'ailleurs était fait sur le territoire métropolitain. *A fortiori* en Afrique du nord et donc en Algérie, malgré le décret de 1923, portant création de réserves naturelles, aucun réel dispositif d'élaboration d'une aire protégée n'a abouti avant l'indépendance. Les seules pratiques importées de France dans ses colonies et en particulier en Afrique du nord, ont été celles développées par les corps forestiers, visant à mettre en défens des massifs forestiers, à la fois en vue d'une gestion économique de la ressource en bois mais aussi pour asseoir la traditionnelle lutte contre l'érosion et la torrentialité (Neboit, 2010). Si la première conférence, post-indépendance, sur les aires protégées s'est tenue en 1968 à Alger, les premières créations effectives de parcs naturels ne débutent que dans les années 1980, en Algérie, qui disposait d'un vaste territoire, de plus de 2 millions de km<sup>2</sup>.

L'Algérie, qui avait peu misé pour son développement économique sur le tourisme, n'avait pas cherché à attirer une fréquentation de ses parcs naturels peu mis en valeur jusqu'à une période récente. Au cours des années 2010, elle s'est lancée dans une double démarche, à la fois en vue de contribuer à asseoir une vraie stratégie environnementale appuyée en partie sur des aires protégées, mais aussi en se tournant vers le développement d'infrastructures touristiques.

Dans cette recherche, un des enjeux des sociétés actuelles réside dans leur capacité à concilier deux manières d'envisager l'espace géographique : 1/ son développement avec des actions de

développement touristique et 2/ sa préservation avec la mise en place de mesures de protection de l'environnement. Développer le tourisme – et ses vertus économiques –, tout en minimisant ses impacts négatifs potentiels sur l'environnement et la société, est donc l'un des défis importants du secteur (Charte du tourisme durable, 1995).

Dans ce double contexte, le développement touristique d'un côté et de protection de l'environnement de l'autre, le Parc National d'El Kala présente un intérêt d'analyse qui a justifié d'en faire le terrain de cette thèse. En effet, Le secteur étudié correspond à la wilaya d'El Tarf, située au nord-est du territoire algérien, s'étendant depuis le littoral méditerranéen, puis longeant la frontière algéro-tunisienne sur une centaine de km vers le sud. Le Parc National d'El Kala, situé dans la wilaya d'El- Tarf, a été créé en 1983 et il est classé actuellement au patrimoine mondial de l'UNESCO. Faisant donc partie des aires protégées dont le label international atteste de la haute valeur patrimoniale à la fois sur le plan naturel et culturel, il couvre une superficie environ 80 000 km<sup>2</sup>, ce qui en fait un des plus grands parcs au monde (Rodary, 2008). La qualité du milieu et la localisation stratégique du parc pourrait réellement en faire un des joyeux du produit touristique régional.

De manière plus précise, cette hypothèse générale fera l'objet des questions suivantes :

- Actuellement, dans quelles mesures, les modalités de la mise en valeur durable de l'espace, dans les aires protégées, dans le monde et plus particulièrement en Afrique et autour du bassin méditerranée sont devenues des outils du développement éco touristique ? Comment s'opère-t-il ? Est-il compatible avec des logiques de protection environnementales ?
- Quelle est la place de la conservation de la nature dans les politiques publiques algériennes ? est-ce compatible avec les enjeux des stratégies de développement du tourisme en Algérie
- Après une présentation des richesses du parc national d'El Kala, il s'agira de se demander comment concilier la stratégie de développement touristique et les enjeux de préservation de l'environnement dans la région d'El Tarf ?
- Au final, il sera question de la valeur attribuée au patrimoine naturel et des modes de la gestion publique et/ ou des sociétés locales.
- Quel rôle joue les acteurs locaux dans les stratégies de développement local ?

- Tourisme et culture entre valeur d'usage et valeur d'échange ? quels outils pour permettre la mise en œuvre d'un tourisme respectueux de l'environnement et des ressources naturelles non renouvelables dans la wilaya d'El Tarf ?
- Comment les territoires touristiques intègrent-ils les enjeux du développement durable ?
- Ces questions permettront de déboucher sur d'autres plus générales concernant les effets des traditions culturelles et religieuses de la population algérienne sur le développement du tourisme ?
- Nos mentalités et notre culture touristique sont-elles compatibles avec le tourisme international ?
- Le tourisme algérien peut-il être durable ?

## **METHODOLOGIE DE RECHERCHE**

Répondre aux questionnements que nous venons de souligner nous impose une méthodologie hypothético-déductive. L'objectif fixé et à confirmer consiste à vérifier l'hypothèse que nous avons élaborée pour cette recherche à partir de l'exploration de plusieurs démarches scientifiques, dont l'analyse de la littérature scientifique à partir de bases de données, l'analyse de la littérature technique et administrative, mais aussi l'analyse de données naturalistes et statistiques sur la région d'El Tarf. En outre, le croisement de ces données pour aboutir à des propositions de gestion qui partent des exemples de territoires d'aires protégées efficacement converties à l'approche du tourisme durable en harmonie avec la conservation de la nature et avec la préservation des cultures locales.

En effet, le couple tourisme et aire protégée peut faire une relation complémentaire durable. Donc, la confirmation d'une volonté réelle de l'Etat algérien pour développer le secteur du tourisme sera indisponible. Le développement du tourisme quel que soit leur type en respectant l'environnement revient à priori aux acteurs locaux et la culture touristique de la population locale et les touristes.

Par ailleurs, la mauvaise gestion des écosystèmes engendrent des menaces qui perturbent leur stabilité et durabilité. De plus, les réglementations qui sont peu cohérentes et dans tous les cas bafouées et non appliquées, limitent le développement du tourisme dans la région d'El Tarf,

De cette hypothèse, nous allons essayer de montrer les enjeux de gestions des ressources touristiques et les menaces qui engendrent l'aire protégée.

El Tarf, ville côtière et touristique par excellence, ville subit des menaces de l'exploitation des ressources naturelles et des pollutions multiformes.

Pour mener à bien notre étude de recherche, différentes méthodes vont être utilisées pour vérifier l'hypothèse citée ci-dessus. Il s'agit de :

- **Une approche historique** : cette approche nous permettra de comprendre l'évolution les notions de bases de cette recherche « le tourisme, le développement durable, le tourisme durable, les aires protégées ». Nos principales sources seront les ouvrages, les articles scientifiques, les thèses, les mémoires, les chartes, les sites internet, les cartes et les illustrations, etc.
- **Une approche analytique** : cette approche s'appuiera sur l'analyse thématique. Il s'agira donc d'analyser en s'appuyant sur les différentes définitions et concepts nécessaires à l'introduction mais aussi à la compréhension de notre travail.
- **Une approche comparative** : à travers des exemples internationaux, nous allons essayer de faire ressortir les raisons qui ont contribué au retard du tourisme dans notre pays et les orientations envisagées attractives pour faire de la région d'El Tarf une destination touristique agréable.
- **Enquête de terrain** : l'investigation sur le terrain nous permettra d'établir l'état des lieux et de procéder à des enquêtes auprès des institutions, à savoir la direction de tourisme, la direction de l'environnement, la direction du parc national d'El Kala, la direction des forêts, les agences touristiques. L'enquête permettra aussi de clarifier la nature des contacts entre les acteurs du tourisme.

## **L'OBJECTIF DE LA RECHERCHE**

La wilaya d'El Tarf située dans l'une des zones les plus humides de l'Algérie, est un domaine sensible et fragile en raison de la présence du P.N.E.K \* parc nationale d'El Kala\*. Le but sera donc de savoir comment concilier l'exploitation et la protection des qualifications naturelles et touristiques et de rendre le secteur du tourisme un secteur de développement actif efficace dans le cadre de la protection de l'environnement et sans préjudice à son écosystème.

## **STRUCTURE DE LA THESE**

D'un point de vue méthodologique, Les trois parties qui composent cette thèse seront organisées de la manière suivante

**La première partie :** comportera des définitions du diptyque envisagé « tourisme / aire protégée », qui nous permettra de préciser nos orientations de recherche, lesquelles seront alors confrontées aux particularités de notre région d'étude.

Afin de mieux cerner le fonctionnement de ce diptyque « tourisme / aire protégée », nous avons fait le choix d'axer notre recherche sur des régions riches naturellement et culturellement, et plus particulièrement les aires protégées. Plusieurs éléments peuvent être avancés pour justifier cette entrée spatiale : ancienneté des mesures de protection nationale et internationale et actualité des formes de tourisme dans ces espaces, vulnérabilité de ce milieu particulièrement fragile et sensible aux variations de son environnement, etc. Autant de points qui font figure d'enjeux et qui seront développés dans les autres parties de ce travail

Fort de l'intérêt de cette entrée « tourisme / aire protégée », les deux chapitres de la première partie se sont attelées à identifier, à questionner et à synthétiser les articulations majeures de ce diptyque à l'échelle mondiale.

**La deuxième partie :** la région d'El Tarf constitue un terrain d'expérimentation en vue de comprendre le fonctionnement de diptyque. En effet, l'analyse de ce milieu sera prise en compte avec ces différentes composantes (naturelle, socio-économique, culturelle). Nous nous efforcerons, dans cette deuxième partie, de voir dans quelle mesure les processus de conservation et de développement touristique autour d'un site « naturel » alimentent des politiques nationales et locales et participent à l'émergence de région touristique.

**La troisième partie :** les dynamiques spatiales observées lors des parties précédentes nous amèneront, dans la troisième partie, à d'interroger sur l'inscription territoriale (nationale, régionale et locale) de cette dialogique développement touristique / conservation des aires protégées.

A la croisée des processus d'appropriation des populations touristiques et des jeux d'acteurs, il sera alors question de discuter la pertinence de la notion de territoire touristique. Ciblée sur la région d'El Tarf, ce dernier temps donnera lieu à une identification des paramètres intervenant dans les processus d'appropriation de l'espace vacancier par les populations touristiques, lesquelles seront ensuite mis en perspective avec les stratégies territoriales développées par les acteurs en vue d'inscrire durablement le dialogique tourisme- conservation des aires protégées dans la structure et le fonctionnement de leur territoire.



# **PREMIERE PARTIE**

## **LE COUPLE TOURISME / AIRE PROTEGEE : QUELLE APPROCHE METHODOLOGIQUE ?**

# **1. GENERALITES SUR LE TOURISME, LE TOURSIME DURABLE ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE**

## **1.1. Le tourisme**

« La place du tourisme s'est affirmée, non seulement dans les aspirations et les pratiques sociales, mais aussi dans les politiques et les rouages économiques : il est devenu une importante composante de toute stratégie nationale et internationale » (Cazes, 1989). Le tourisme est l'activité humaine qui s'est sans doute la plus développée depuis la fin de la deuxième guerre mondiale (Escourrou, 1993). Il apparaît aujourd'hui comme un élément important et constitutif de la vie quotidienne. Le développement de ce secteur d'activité annonce un avenir tout à fait prometteur. Occupant le second rang dans l'économie mondiale dès les années 80, l'industrie du tourisme a aujourd'hui atteint le premier rang selon l'Organisation Mondiale du Tourisme (Bouchaour, 2011). « Le tourisme acquit cette honorable place au niveau mondial car il est considéré par beaucoup de pays comme un moyen de diversification économique particulièrement des régions rurales, une solution aux problèmes de chômage et un outil de mise en valeur au même temps naturel et culturel local » (Bouchaour, 2011).

### **1.1.1. Définition de tourisme :**

Les définitions du tourisme se sont développées d'une manière diachronique depuis le XIX siècle jusqu'à nos jours. Le tourisme du XIX siècle n'est pas le tourisme de XXI siècle. Une recherche bibliographique approfondie sur le tourisme nous énumérerons ces définitions d'une manière chronologique :

La première définition du terme tourisme est tirée du dictionnaire Larousse en 1877 : l'action de voyager pour son plaisir.

Besancenot (1989), a indiqué que le tourisme : « est un produit de la révolution industrielle et de l'urbanisation du XIX siècle, il est indéniable que l'homme a de tout temps voyagé par curiosité ou par plaisir et passé une partie de son temps libre hors de sa résidence habituelle ».

Selon l'encyclopédie universalis : « le tourisme est l'expression d'une mobilité humaine et sociale fondée sur un excédent budgétaire susceptible d'être consacré au temps libre passé à

l'extérieur de la résidence principale. .... Il concerne un déplacement d'agrément, s'appuie sur un ou plusieurs types de loisirs conjugués ou successifs ».

Pour (Mesplier A, et al, 2005): « le tourisme est une activité ancienne, qui a pris au XXe siècle une dimension planétaire. Il est désormais un secteur économique fondamental dans de nombreux pays industriels comme dans biens de pays du tiers-monde, qui en font un élément essentiel de leur développement»

(Cooper C. Hall C.M, 2011) ; considèrent le tourisme « comme une activité empirique, c'est-à-dire qu'il existe avant tout par l'intermédiaire des personnes qui cherchent consciemment à s'offrir des expériences de consommation éphémères et intangibles hors de leur environnement ». Le tourisme est l'un des phénomènes les plus marquants mais aussi l'un des moins compris à l'époque contemporaine. Pourtant, c'est l'un des secteurs économiques les plus importants au monde (Cooper C. Hall C.M, 2011).

L'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) a proposé une définition technique du tourisme en 2000 ; « le tourisme peut être défini comme « l'ensemble des activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et de leurs séjours dans des lieux situés en dehors de leur environnement habituel, à des fins de loisirs, pour affaires et autres motifs » (Lozato-Giotart et al, 2012).

Le sens donné au mot « tourisme » diffère en fonction des sciences considérées. Ainsi, le tableau ci-dessus regroupe les différents points de vue des sciences :

Tableau 1 : définitions du tourisme selon les différentes sciences

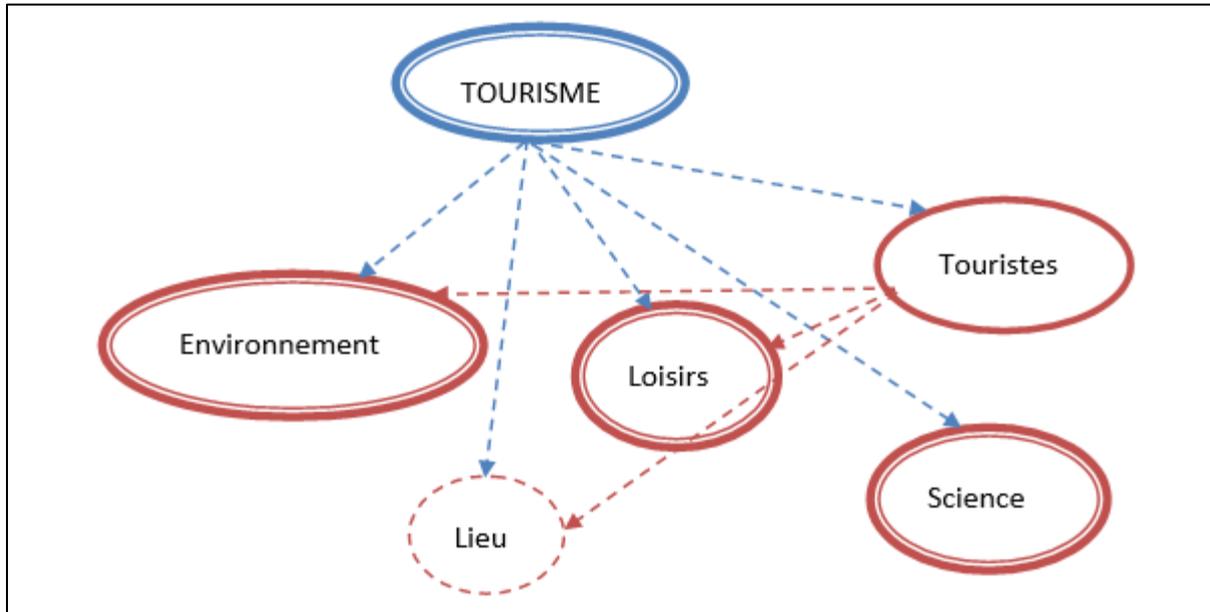
Sciences	Définitions
Les géographes	Des migrations temporaires dans l'espace
Les sociologues	Du loisir
Les économistes	Une consommation de service et de l'environnement

Source : (Kherbouche K, 2012 in Mespelier A et al, 2005)

En résumé, nous pouvons définir le tourisme comme étant *une action de déplacement des personnes de leurs milieux habituels vers d'autres endroits à l'intérieur ou à l'extérieur de leur pays, durant une période de moins d'une année, pour différentes fins : de loisirs, d'affaires ou de santé etc.*

L'analyse de ces définitions nous a permis d'effectuer le graphique montrant le réseau du mot tourisme.

Fig. 1 : termes utilisés et leurs liens dans la définition de tourisme



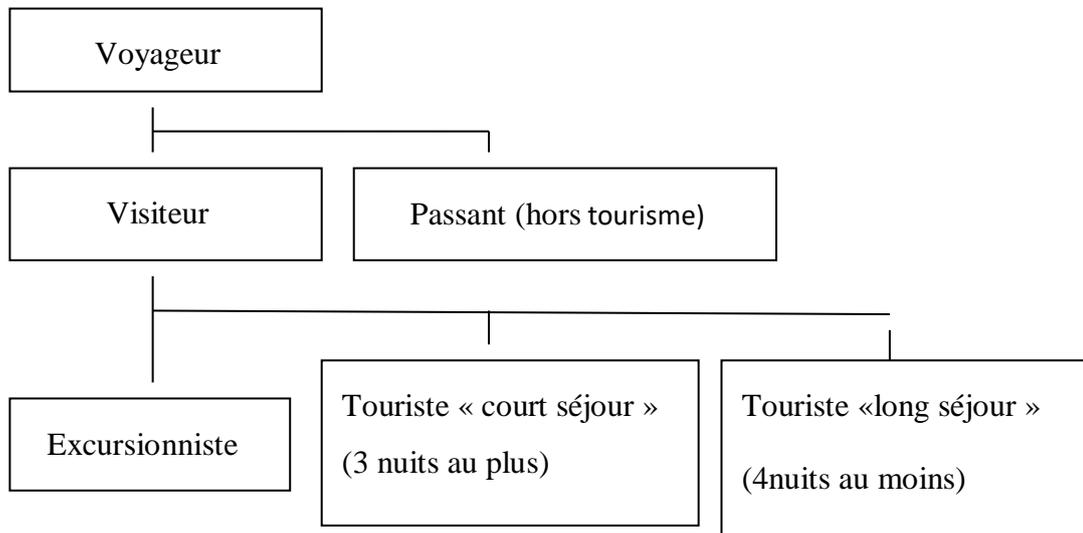
Source : établie par l'auteur D.I

### 1.1.2. Définition du touriste :

Lazoto-Giotar (2012), avance que la notion de voyageur est essentielle lorsqu'on désire approcher le comportement de l'acteur clé de l'activité touristique, le voyageur qui intéresse l'ensemble des offreurs du tourisme est le voyageur (visitant) par opposition au (voyageur passant) ; l'ensemble des voyageurs (visitant) peut être réparti en trois sous-ensembles :

- Les personnes dont la visite n'entraîne pas une nuit passée à l'extérieur du domicile habituel, appelées les « excursionnistes » ;
- Les personnes dont le déplacement entraîne trois nuits consécutives, ou moins, hors de leurs domicile habituel, ou « touristes court séjour » ;
- Les personnes dont le déplacement entraîne au moins quatre nuits consécutives hors du domicile habituel, ou « touristes long séjour ». la limite supérieure de la durée du séjour est fixée à moins d'une année bien que dans de nombreux pays, comme aux États-Unis et en France, le visa de séjour touristique soit limité à trois mois (Lazoto-Giotart et al, 2012)

Le schéma suivant représente les types des touristes avec une articulation ; du Voyageur au touriste :



Source : (Lazoto-Giotart et al, 2012)

L'OMT cité par Harouat (2012), définit le touriste comme « toute personne qui se rend dans un pays (tourisme international) ou dans un lieu situé dans son pays de résidence (tourisme interne) mais autre que celui correspondant à son environnement habituel et dont le motif principal de visite est autre que celui d'exercer une activité rémunérée dans le lieu visité ».

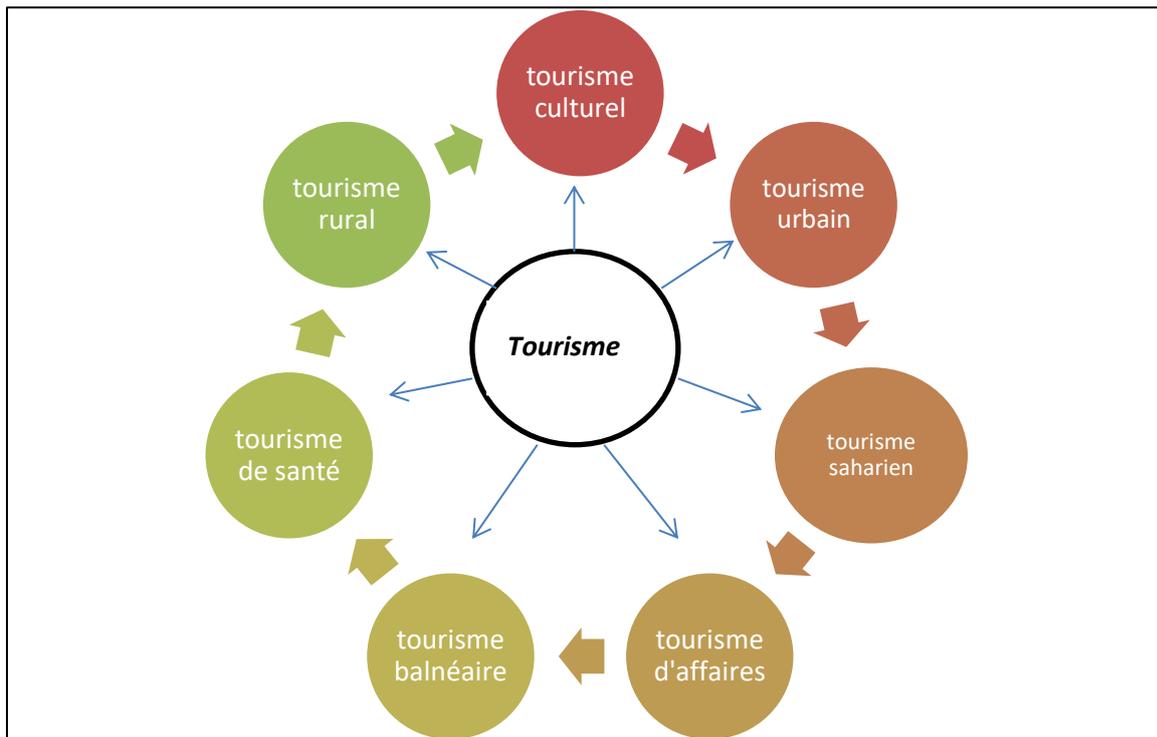
Les touristes sont « les personnes qui s'engagent volontairement dans une mobilité temporaire par rapport à leur environnement familial et/ou habituel ». .... un individu temporairement éloigné de son environnement habituel et/ou familial est considéré comme « un réfugié ». Dans le cas où cet éloignement prend un caractère permanent, il est alors identifié à « un immigré ». (Cooper C. Hall C.M, 2011)

*A partir des définitions énumérées, nous estimons que le touriste est « toute personne qui pour le plaisir, le loisir et la détente où d'autres fins se rend dans un lieu de destination autre que celui où elle réside habituellement ».*

### **1.1.3. Diversification des formes de tourisme :**

« La démocratisation du tourisme s'est traduire par un essor rapide des flux » (Mesplier A, et al, 2005). Mais la hiérarchie des diverses formes de tourisme a changé et les activités annexes se sont diversifiées.

Diagramme 1 : les différents types de tourisme selon OMT



Source : (OMT in kherbouche, 2012)

- **Le tourisme culturel**

« Le tourisme culturel est un déplacement d’au moins une nuitée dont la motivation principale est d’élargir ses horizons, de rechercher des connaissances et des émotions au travers de la découverte d’un patrimoine et de son territoire » (Cluzeau, 1998).

Le tourisme de découverte culturelle a été pratiquement l’une des formes de tourisme la plus ancienne et connue pendant des décennies. C’est un moyen important pour célébrer, préserver et promouvoir le patrimoine d’un état. C’est un secteur professionnel qui comprend les visites guidées des musées et monuments, la fréquentation de festivals et spectacles, et la découverte de parcs et sites naturels. Le tourisme culturel est motivé par des raisons de recherches, par des conceptions religieuses ou par des besoins culturels.

- **Le tourisme rural**

A pour objectif de prendre connaissance de la culture, des coutumes et des traditions de la campagne. Il couvre le temps libre à la ferme ou le ménage, les promenades dans les villages et

les zones environnantes, l'équitation, la chasse et la pêche, la participation de touriste dans les rituels sociaux spécifiques de la région.

- **Le tourisme de santé**

Cette forme de tourisme a comme objectif l'amélioration de la santé du touriste en utilisant des séjours qui intègrent soins curatifs et soins préventifs. Il est une nouvelle tendance mondiale, en pleine croissance, qui a fait son apparition depuis peu, avec des agences et tours opérateurs exclusivement spécialisés dans ce secteur.

En effet, le tourisme de santé ou de bien être ; est un voyage entrepris pour profiter d'un environnement plus salubre utile pour conserver la santé physique et morale, à rechercher des alternatives de traitement thérapeutiques, ou de visiter d'autres pays uniquement pour bénéficier des services médicaux disponibles.

- **Le tourisme balnéaire**

Le tourisme balnéaire est la première forme touristique apparue, transformé dans le milieu du 20<sup>ème</sup> siècle en tourisme de masse et il est devenu abordable pour presque chacun. En effet, il est parmi les principales et importantes formes de tourisme les plus répandues dans le monde par leur niveau de fréquentation et leur extension géographique, ceux qui sont à la fois polyvalentes et accessibles à tous.

C'est le secteur qui s'adresse aux personnes souhaitant passer des vacances au bord de la mer et pratiquer des activités nautiques.

- **Le tourisme d'affaires**

Tous les professionnels du secteur reconnaissent que la définition du tourisme d'affaires est imprécise tant au niveau national qu'international (Sèze, 2002). Le tourisme d'affaires désigne les déplacements individuels ou organisés effectués pour des motifs professionnels. Il associe deux notions antinomiques, d'une part les composantes classiques du tourisme et la consommation nécessaire aux personnes en déplacement (transport, accueil, hébergement, restauration, et parfois loisirs et détente). et d'autre part, une fonction professionnelle ou sociale. Ces différents événements ont pour but de permettre aux agents économiques de réaliser des affaires et surtout d'échanger des idées (Plasait, 2007).

Le tourisme d'affaires peut alors être considéré comme un vecteur de communication qui permet aux entreprises de réunir, sensibiliser et former sans recourir à un média particulier.

- **Le tourisme urbain**

En ce qui concerne la définition de l'urbain, sa définition statistique est très hétérogène et varie de pays en pays : 2.000, 5.000, 10.000 habitants (Cazes G., Potier F., 1996). La taille n'est pas toujours un élément satisfaisant pour distinguer le tourisme urbain du tourisme rural, des gros bourgs peuvent en effet atteindre une population importante et ne présenter pas d'attraits touristiques. Le potentiel touristique d'une ville est le résultat de plusieurs composantes, parmi lesquelles on trouve le patrimoine architectural et artistique, les activités offertes et la concentration de population. Certains auteurs ont fixé un seuil minimal de 20 000 habitants qui induit un minimum de potentiel touristique de l'agglomération (Cazes G., Potier F., 1996). A partir de ces constats, le tourisme urbain représente l'ensemble des ressources et des activités touristiques qui se trouvent dans le tissu urbain et qui sont proposées à des visiteurs extérieurs.

- **Le tourisme saharien**

Le Sahara est un espace très vaste, composé de plusieurs milieux naturels qui offrent des potentialités touristiques indéniables consolidées par une civilisation ancestrale qui lui confère, tous les atouts d'une région touristique par excellence.

Sa variété, sa diversité, sa grandeur, son histoire, sa culture, sa biodiversité, sa nature diverse, ses artisanats, ses rites, ses coutumes variés et ses couleurs multiples, ont offert à la région des potentialités et des curiosités touristiques exceptionnelles.

Nous avons évoqué quelques types du tourisme reconnu, mais il existe d'autres types moins pratiqué par les touristes comme le tourisme religieux, le tourisme vert, le tourisme de découverte...etc.

#### **1.1.4. Production touristique**

L'élaboration d'une offre touristique implique la mise en place et l'articulation d'un certain nombre de fonctions, c'est pour cette raison qu'on souligne la nature hétérogène de la production de la prestation touristique, cette offre s'impose par la mise à disposition du transport, de l'hébergement, de la restauration, d'animations diverses mais également

d'accueil, de convivialité, de sécurité ... il s'agit généralement d'éléments tangibles et intangibles (Lozato-Giotart et al, 2012).

## **1.2. Le tourisme durable :**

### **1.2.1. Définition du tourisme durable**

L'Organisation Mondiale du Tourisme le définit comme suit :

« Un tourisme qui tient pleinement compte de ses impacts économiques sociaux et environnementaux actuels et futurs, répond aux besoins des visiteurs de l'industrie, de l'environnement et des communautés hôtes » (OMT, PNUE, 2006).

Selon l'étude de l'OMT en 2013 sous le titre « un tourisme durable pour le développement », il est indiqué que le tourisme durable fait référence au besoin de :

- Faire un usage optimal des ressources environnementales qui constituent un élément clé du développement touristique, en préservant les processus écologiques essentiels et en aidant à conserver le patrimoine naturel et la biodiversité,
- Respecter l'authenticité socioculturel des communautés d'accueil, préserver leur patrimoine culturel bâti et vivant ainsi que leur valeurs traditionnelles et contribuer à la compréhension interculturelle et la tolérance,
- Assurer des opérations économiquement viables, à long terme, offrir des avantages socioéconomiques pour tous les intervenants qui soient équitablement réparties, notamment des emplois stables et des possibilités de gagner un revenu des services sociaux aux communautés d'accueil et de contribuer à la réduction de la pauvreté.

### **1.2.2. Formes du tourisme durable :**

Il existe différentes formes de tourisme durable :

**L'écotourisme :** la notion d'éco-tourisme fut d'abord « un concept créé pour décrire un voyage de découverte de la nature préservée, avec l'accent mis particulièrement sur l'éducation et la sensibilisation au milieu » (Chabbi k, 2012). C'est une forme considérable dans les processus de développement durable du tourisme, qui tend à minimiser l'impact négatif sur l'environnement naturel pour une préservation à long terme. L'écotourisme ou le tourisme vert

est basé sur des visites organisée pour l'observation et l'appréciation des paysages où des espaces particuliers.

En absence de définition claire et reconnue sur le tourisme écologique, l'OMT et le programme des nations unies pour l'environnement « PNUE » tentent de le décrire comme :

«une forme de tourisme qui vise à faire découvrir un milieu naturel tout en préservant son intégrité , qui comprend une activité d'interprétation des composantes naturelles ou culturelles du milieu , qui favorise une attitude de respect envers l'environnement , qui repose sur des notions de développement durable et qui entraîne des bénéfices socioéconomiques pour les communautés locales et régionales » (OMT, PNUE, 2006).

- **Le tourisme éthique** : cette forme qui est très importante, entre dans le but de mettre les touristes avec la réalité du pays visité, la culture, la politique de la population locale, la nature, le mode de vie etc. Il s'agit de sensibiliser les touristes aux impacts de leur séjour.
- **Le tourisme équitable** : le tourisme équitable a pour objectif principal de garantir que la dépense touristique profite aussi bien aux populations locales qu'aux opérateurs touristiques. Les communautés locales sont impliquées dans la prestation touristique et bénéficient des retombées économiques pour améliorer leurs conditions de vie en favorisant l'embauche de personnel local.
- **Le tourisme solidaire** : le renforcement des relations entre les visiteurs et les visités est l'axe principal de cette forme de tourisme qui amène les touristes à une forme de solidarité avec les populations locales. Il s'inscrit dans les bases de développement durable des territoires.

### **1.3. Le développement durable :**

#### **1.3.1. Définition du développement durable**

Selon le site GEREPE environnement (2011), en 1972, la conférence des nations unies sur l'environnement a adopté une série de principes pour une gestion écologiquement rationnelle de l'environnement. Cette orientation a abordé les questions écologiques au rang des préoccupations internationales et a mené au début d'un dialogue entre pays industrialisés et pays en développement concernant le lien qui existe entre la croissance économique, la pollution et le bien-être des peuples dans le monde entier.

En 1987, la commission mondiale sur l'environnement et le développement a publié un rapport « notre avenir à tous », où a été défini le développement durable comme :

Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs besoins.

La définition du développement durable est donc le fruit d'un processus des rapports et des conférences mondiales tenues dès 1951 et qui ont traité de l'état de l'environnement en priorité, ainsi que de la conciliation entre les ressources naturelles, les démarches économiques et de la vie sociale de la population locale.

### 1.3.2. Piliers du développement durable

Ce développement va s'articuler comme pour le tourisme durable sur trois piliers :

- le pilier environnemental
  - le pilier économique
  - le pilier social
- **Le pilier environnemental** : consiste à préserver, améliorer et valoriser l'environnement et les ressources pour un soutenable développement à long terme. Ce pilier permet la diversité et la survie des espèces, la conservation et la gestion des ressources et la limitation des dégradations.
  - **Le pilier économique** : est la conciliation entre la recherche des outils de croissance et l'efficacité économique. Il s'agit de combiner rentabilité des services, accessibilité financière et dynamisme économique (kherbouche S, 2012).
  - **Le pilier social** : vise à satisfaire les besoins humains et répondre à un objectif d'équité sociale, en favorisant la participation de tous les groupes sociaux sur les questions de santé, de logement, de consommation, d'éducation, etc.

Les formes du tourisme durable expliquent les piliers et la procédure d'un développement touristique durable dans une région, ces piliers font l'équilibre des facteurs environnementaux, sociaux et économiques.

Fig. 2 : les piliers du tourisme et développement durables.



Source : [www.tributour.com](http://www.tributour.com)

#### 1.4. Le tourisme et le développement durable : une relation particulière

Le tourisme occupe une position importante grâce à la contribution qu'il peut apporter au processus du développement durable. Le tourisme est un secteur dynamique et en plein essor qui contribue principalement à l'économie de nombreux pays et destinations locales, d'une part. D'autre part, il est considéré comme l'activité d'une relation particulière entre les consommateurs (les touristes), l'environnement et la population locale.

Cette relation particulière entre le tourisme et le développement durable introduit trois caractéristiques :

- Interaction : en tant qu'activité de services qui consiste à faire découvrir de nouveaux lieux, le tourisme implique par nature de multiples interactions, directes et indirectes, entre les visiteurs, les consommateurs et leur environnement local ;
- Sensibilisation : le tourisme fait prendre conscience aux gens (visiteurs et hôtes) des problèmes d'environnement et des différences entre nations et cultures. Cela peut modifier les attitudes et les préoccupations par rapport aux questions de développement durable, au cours du voyage mais aussi pour toute la vie ;

- Dépendance : de nombreux touristes recherchent des environnements intacts et propres, des aires naturelles attrayantes, des traditions historiques et culturelles authentiques et des hôtes accueillants avec lesquels ils peuvent avoir de bonnes relations. Le secteur est donc tributaire de l'existence de ces conditions ». (OMT.PNUE, 2006).

Du côté des effets positifs, le tourisme peut :

- être une source croissante d'opportunité de développement d'entreprises et de création d'emplois, ainsi que de stimulation les investissements et de soutien aux services locaux, même dans les communautés relativement isolées ;
- conférer une valeur économique tangible aux ressources naturelles et culturelles, ce qui peut se traduire par des revenus directs pour leur conservation et par un soutien accru des communautés locales à la conservation ;
- être un facteur de compréhension interculturelle et de paix.

A l'inverse, le tourisme peut :

- exercer une pression directe sur les écosystèmes fragiles, provoquant la dégradation de l'environnement physique et perturbant la faune et la flore sauvages ;
- exercer une pression considérable sur les communautés d'accueil et conduire à la désorganisation des sociétés traditionnelles ;
- être en compétition pour l'utilisation de ressources rares, principalement le sol et l'eau ;
- apporter une contribution majeure à la pollution locale et globale ;
- être une source de revenus vulnérable et instable, car souvent très sensible aux modifications, perçues ou réelles, de l'état environnemental et social des destinations (OMT, PNUE. 2005).

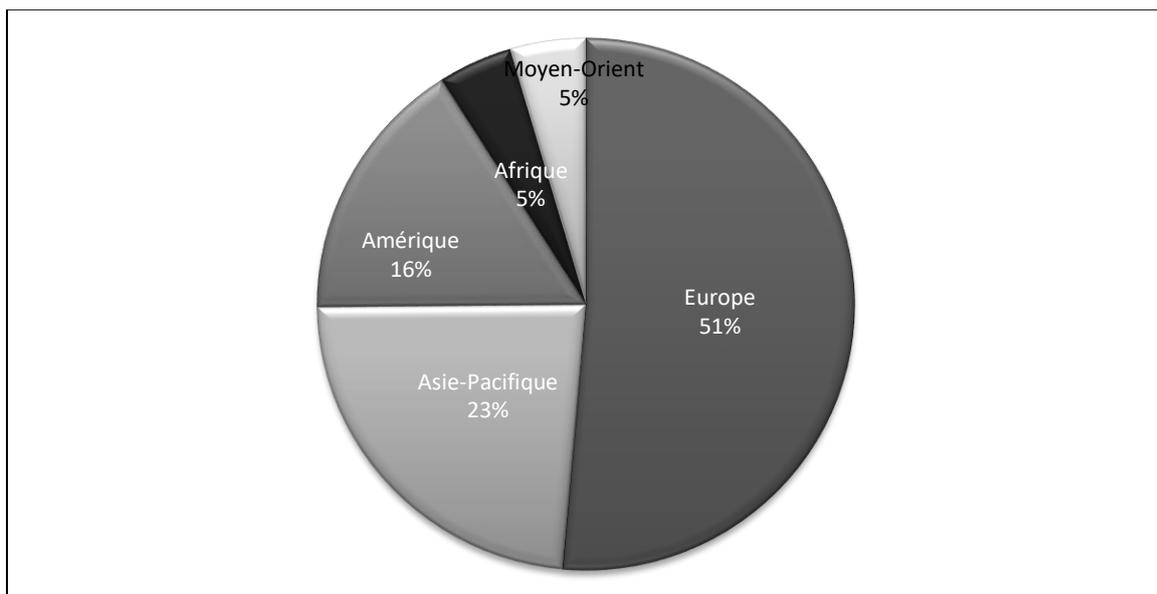
## 1.5. Les mouvements touristiques dans le monde

### 1.5.1. Les arrivées de touristes internationaux

Le tourisme est l'activité économique qui a connu une extension importante mondiale dans plusieurs pays, comme secteur clé pour le développement de la prospérité et du bien-être. Les destinations sont plus nombreuses à s'ouvrir au tourisme et cherchent à investir dans ce secteur qui est un ressort essentiel d'essor socioéconomique grâce à ses offres d'emplois et d'entreprises ainsi que de la création des infrastructures d'accueil.

Le nombre des arrivées des touristes internationaux ne cesse de croître. Il est passé de 25 millions en 1950 à 278 millions en 1980, avant d'atteindre 1.184 millions en 2015, pour arriver, selon les estimations de l'OMT à 1.542 millions en 2020.

Diagramme 2 : les arrivées de touristes internationaux en 2015.



Source : OMT, 2016

### 1.5.2. Les flux touristiques

Le déplacement des touristes tant au niveau de son volume que la variété de ses destinations n'a cessé d'augmenter depuis la fin de la deuxième Guerre Mondiale. De multiples raisons expliquent cette tendance et notamment l'augmentation du temps et des moyens financiers alloués aux loisirs (Cooper C. Hall C.M, 2011).

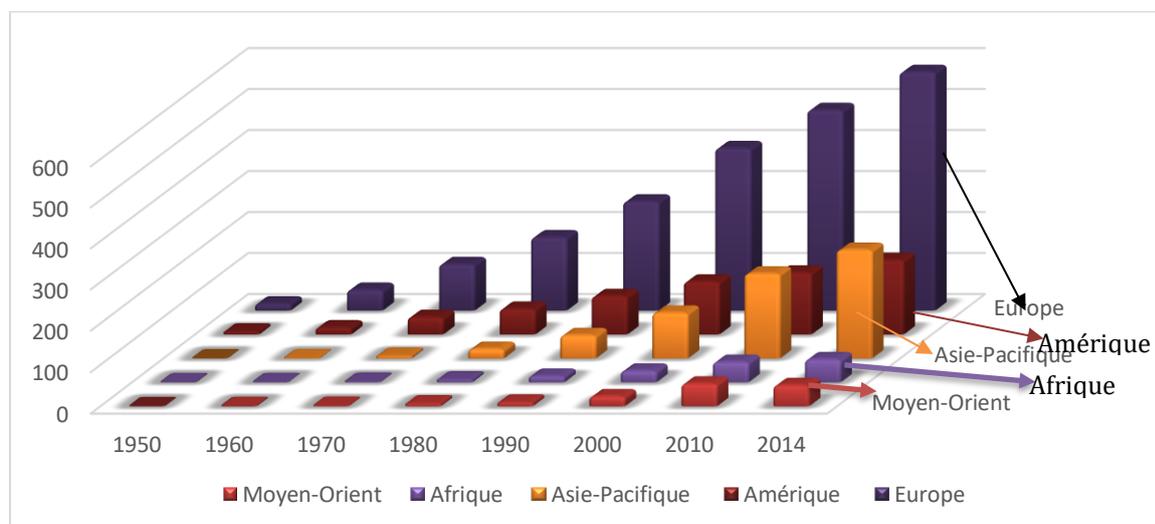
Tableau 2 : Arrivées de touristes internationaux et prévisions (en millions) de 1950 à 2020.

Année	monde	Afrique	Amérique	Asie et Pacifique	Europe	Moyen-Orient
1950	25,2	0,5	7,5	0,2	16,8	0,2
1960	69,4	0,8	16,7	0,9	50,4	0,6
1970	165,8	2,4	42,3	6,2	113	1,9
1980	278,1	7,2	62,3	23	178,5	7,1
1990	439,5	15,2	92,8	56,2	265,8	9,6
2000	687	28,3	128,1	110,5	395,9	24,2
2010	948,5	49,5	150	205,4	488,9	54,7
2014	1.133	55,7	181	263,3	581,8	51,0
2015	1.184					
2020	1.542	77	282	397	717	69

Source: (Cooper C. Hall C.M, 2011) + OMT 2015

Le premier constat selon ces données est que les principales destinations touristiques depuis longtemps sont l'Amérique et l'Europe. A contrario, ces dernières années, la région d'Asie-Pacifique a connu une progression comparable à celle de l'Europe et de l'Amérique en leur temps. C'est l'Europe occidentale qui enregistre les flux touristiques les plus denses du monde. « Le tourisme de masse est encore aujourd'hui un phénomène européen » (Lozato J.P, 1993).

Diagramme 3 : l'évolution des arrivées de touristes internationaux de 1950-2014



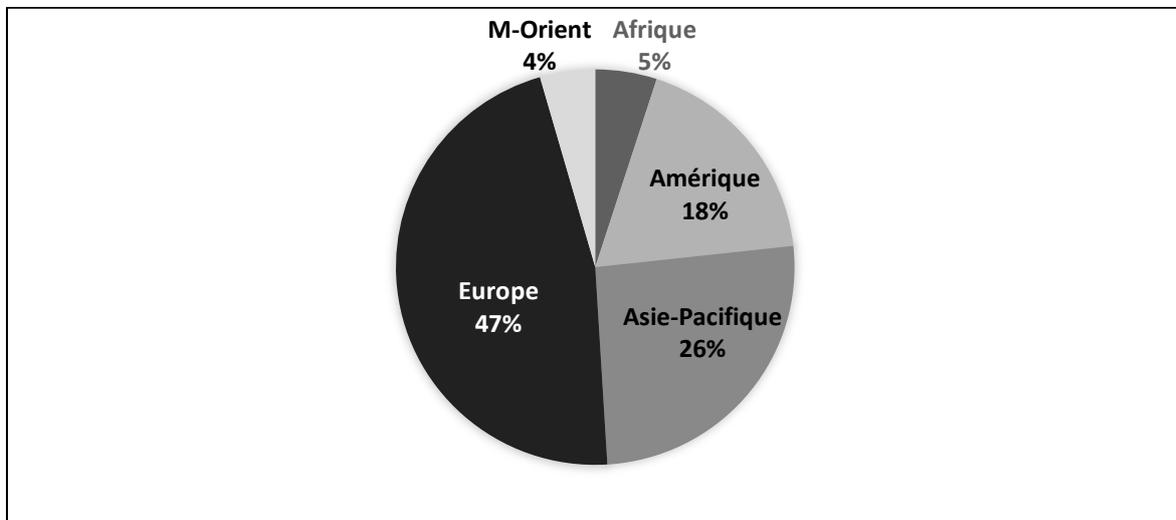
Source: (Cooper C. Hall C.M, 2011) + Rapport OMT 2015

Les données statistiques (tableau 2) mettent en évidence ce qui suit :

- L'Europe était, est et sera la première destination ;
- L'Amérique qui occupait la seconde place en 1950, a été déclassé par l'Asie-Pacifique à partir 2010 ;
- L'Asie-Pacifique ayant démarré assez timidement a connu un essor à partir de 1980. Il a vu ses flux doubler en 1990, en 2000 et 2010 ;
- L'Afrique et le Moyen-Orient ont connu la même timide évolution jusqu'en 1990 soit les 4 premières décennies. Puis un essor plus important sur le reste de la période
- En somme, l'année 2000 semble être l'année charnière dans les flux où toutes les destinations touristiques ont connu un relèvement important.

L'OMT prévoit le déplacement de près 1,6 milliard dans le monde à l'horizon 2020. En classant l'Europe au premier rang, avec 717 millions de touristes soit 47%, suivi de l'Asie-Pacifique avec 397 millions de touriste soit 26%, puis de l'Amérique 282 millions soit 18%.L'Afrique et le Moyen-Orient terminent le classement des flux avec respectivement 5et 4%.

Diagramme 4 : prévisions d'arrivées de touristes internationaux en 2020.



### 1.5.3. Les recettes du tourisme international :

Les recettes du tourisme international engrangées par les destinations à travers le monde, correspondant aux dépenses d'hébergement, restaurations et consommation de boissons, divertissement, achats et autres biens et services des visiteurs internationaux se sont élevées à 937,4 milliards d'euros en 2014 contre 75,8 milliards d'euros en 1980.

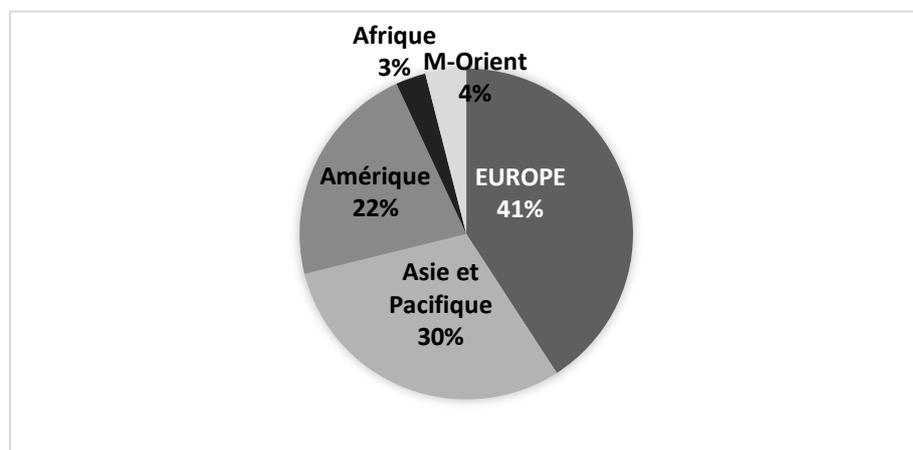
Tableau 3 : les recettes du tourisme international de 1980 à 2014 (milliards d’euros)

Année	Europe	Asie et Pacifique	Amérique	Afrique	Moyen-Orient	Total Monde
1980	45,6	6,7	18,9	2,0	2,6	75,7
1990	112,4	36,6	54,5	5,0	4,0	212,56
2000	250,8	93,1	160,9	11,2	18,2	534,2
2009	296,9	146,9	137,8	20,2	30,6	6 32,4
2010	311,4	193,4	162,1	22,9	39,3	729,1
2011	335,2	216,9	168,5	23,5	32,7	776,8
2012	355,2	256,1	193,7	26,8	37,3	869,1
2013	371,2	270,6	199	26,5	35,1	902,4
2014	383,1	283,6	206,2	27,4	37,1	937,4
Rapport 1980/2014	8,4	4,2	11	13,7	14,2	/

Source : DGE- mémento du tourisme, Edition 2015, « le tourisme dans le monde », sur le site : [www.tourisme.gouv.fr](http://www.tourisme.gouv.fr) + Rapport OMT 2015.

L’analyse des recettes liées aux dépenses des touristes internationaux, de 1980 à 2014, fait ressortir que l’Europe occupe toujours le premier rang avec 383 milliards d’euro soit près 41% de recettes totales en 2014, et que le développement du tourisme en Asie-Pacifique a connu un bond positif important faisant que les recettes sont passées de 6,7 milliards d’euro en 1980 à 283 milliards d’euro en 2014 occupant ainsi le deuxième rang. Quant à l’Amérique, ses recettes ont connu la même évolution que les flux. Elles étaient de 18,9 milliards d’euro (2° position) en 1980 à 206 milliards d’euro (3° position) en 2014.

Diagramme 5 : recettes du tourisme international en 2014



Source : OMT, 2015

#### 1.5.4. Perspectives du développement du tourisme dans le monde :

Ousmane Ndiaye, le représentant régional de l'OMT pour l'Afrique, donne des prévisions du tourisme dans le monde à l'an 2020. Il affirme que ces estimations quantitatives sont basées sur plusieurs critères dont :

- La performance du développement du tourisme ;
- L'évaluation de la croissance future des tendances par les experts du tourisme ;
- Les publications des études de recherche conduites dans l'évolution de l'industrie sur le plan économique et social ;
- Une enquête conduite auprès des Agences Nationales du Tourisme et des membres de l'OMT.

Il prévoit que la Chine deviendra la première destination touristique au monde à l'horizon 2020. Il a par ailleurs estimé le nombre des touristes internationaux à 1.561 millions avec un taux annuel de croissance de 4,1%, et pour ce qui est des recettes à 2.000 milliards d'Euro avec un taux annuel de croissance de 6,6%. Enfin, la dépense journalière du tourisme international sera de 5 milliards d'Euro (OMT, 2016).

Tableau 4 : principales destinations à l'échelle mondiale à l'horizon 2020

Rang	Pays	Arrivées touristes millions	de en	Part de marché (%)	Taux de croissance 1995/2020
1	Chine	130		8,3	7,8
2	France	106,1		6,8	2,3
3	Etats-Unis	102,4		6,6	3,5
4	Espagne	73,9		4,7	2,6
5	Hong Kong Chine	56,6		3,6	7,1
6	Royaume-Uni	53,8		3,4	3,4
7	Italie	52,5		3,4	2,1
8	Mexique	48,9		3,1	3,6
9	Féd. Russie	48,0		3,1	8,5

Source : OMT, 2016

Quant les prévisions de l'OMT, elles, à l'horizon 2030, situent le nombre de touristes à 1008 millions avec une augmentation de 3,3% par an entre 2010 et 2030 selon l'étude prospective à long terme

Entre 2010 et 2030, les arrivées dans les destinations émergentes lesquelles (Asie-Pacifique, Afrique, Moyen-Orient) (+4,4% par an) devraient augmenter deux fois plus vite que dans les économies avancées « Europe, Amérique » (+2,2% par an)

La part de marché des économies émergentes est passée de 30% en 1980 à 45% en 2014 et devrait atteindre 57% d'ici 2030 (OMT, 2015).

## **Conclusion**

L'intérêt social et géographique d'une telle réflexion « tourisme et développement durable » est aujourd'hui majeur (Duval, 2007). En effet, le tourisme représente un secteur d'activité non négligeable, voire primordial dans le cadre des sociétés actuelles, marquées par le développement accru des services, ressource majeure des échanges internationaux, il est également un vecteur important de création d'emplois.

Le tourisme s'accompagne de chiffres éloquentes : le nombre de touristes internationaux a été multiplié par plus de 16, passant de 70 millions en 1960, à 1.133 millions en 2014, quant aux dépenses, leur volume connaît également une croissance exponentielle.

Dès lors, « *l'industrie touristique est la première activité économique mondiale.....* » (Hoerner J.-M, 2001). Dans le même temps, cette montée en puissance du secteur touristique se heurte à la diffusion des principes du développement durable. Envisagé dès le début du XXème siècle puis avancé sur la scène publique dès les années 1970, le développement durable est issu du constat de ressources renouvelables finies et de la nécessité de repenser les modes d'exploitation desdites ressources. Il désigne tout processus (exploitation des ressources, investissement, techniques..) permettent de satisfaire les besoins actuels et futurs de l'humanité.

## **2. L'ESSOR DU TOURISME DANS LES PAYS MAGHREBINS : MAROC, TUNISIE ET ALGERIE**

Dans les années 60, le tourisme en méditerranée a connu un essor considérable grâce à l'émergence simultanée de plusieurs facteurs : l'amélioration de la qualité de vie dans les pays d'Europe du Nord, la réduction de la durée du temps de travail, les congés payés et l'augmentation de la vitesse des transports de masse (Satta A, 2014). Aujourd'hui le pourtour méditerranéen est considéré comme la première destination touristique du monde. L'Espagne, la France et l'Italie comptent parmi les cinq premières destinations privilégiées des touristes (avec un touriste sur trois). Donc le développement de tourisme se base sur la compétitivité et la durabilité (économique, socioculturelle et environnementale).

Au Maghreb, le tourisme se présente paradoxalement, comme un secteur malaimé mais fortement désiré. Deux pays, le Maroc et la Tunisie, en ont fait le levier économique de leur développement national au milieu des années 1960. A l'inverse l'Algérie a préféré l'ignorer pour préserver les acquis sociaux et moraux de sa jeune révolution (Hillali M, 2007). Ceux-ci ont joué sur « l'hésitation tactique » de celle-là pour amener les organismes financiers internationaux à les soutenir ouvertement, non seulement sur le plan touristique mais aussi sur leur stratégie politique. « D'ailleurs, les quatre années qui ont suivi la signature, en 1989, du traité de l'Union du Maghreb Arabe (UMA) ont fortement contribué à l'épanouissement du tourisme intermaghrébin » (Hillali, 2007). Plus de 5 millions de touristes ayant visité ces pays du Maghreb.

« S'il est toujours délicat d'établir un classement des pays suivant leurs potentialités touristiques, l'on peut cependant avancer que le Maghreb présente un gradient de potentialités d'W en E, c'est-à-dire que le Maroc, grâce à ses plages, ses fortes dénivellations et ses villes impériales, recèle les plus grands atouts ; que ceux-ci sont importants encore en Algérie où la variété saharienne compense la moindre altitude des massifs ; qu'elles sont incontestablement plus faibles dans la petite Tunisie » (Côte, 1987).

## 2.1. LE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE AU MAROC

Indépendamment des exigences de la qualité, le tourisme est un secteur accessible à tous les pays pour peu qu'ils disposent de moyens d'hébergement et d'équipement élémentaires. A priori, il suffirait donc à ces pays de bénéficier de potentialités touristiques notables et d'ouvrir leurs frontières pour s'ouvrir au tourisme (Hillali, 2007).

Une des destinations touristiques principales de la rive sud de la méditerranée, le Maroc, séduit par ses merveilles naturelles, ses villes impériales, son climat, l'accueil et la générosité de ses habitants .... Autant d'atouts pour que le Maroc devienne l'une des destinations méditerranéennes prisées des touristes étrangers (Arib, 2005).

Le secteur touristique occupe une place importante dans l'économie marocaine. Il est de plus en plus considéré par les hauts responsables comme un secteur stratégique pour accompagner le développement économique .Le développement d'un tourisme durable, qui offre des découvertes innovantes avec une implication de la population locale et une préservation de l'environnement, semble être vraiment judicieux et peut répondre à des

enjeux réels du développement durable au Maroc (Arib, 2005).

Fig. 3 : la côte méditerranéenne au Maroc



Fig. 4 : Souk de la ville Marrakech

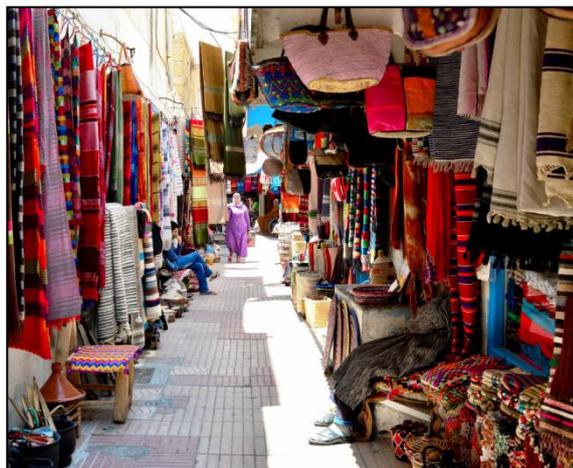


Fig.5 : visite guidée au Sahara Marocain



Source : <http://tinghir.info> + M.T.M.

### **2.1.1. Les politiques de développement touristique au Maroc**

Après l'indépendance, le Maroc a accordé, dans sa politique de développement, une place de choix à l'activité touristique. Différentes politiques ponctuelles ont été adoptées pour développer ce secteur :

**2.1.1.1. Le plan triennal 1965-1967** : à partir de 1965, le Maroc a fait son entrée dans le marché du tourisme international à travers une politique d'investissements massifs de l'Etat dans ce secteur. En outre, le ministère du tourisme a donné la priorité aux zones d'aménagement prioritaires (ZAP), qui font l'objet de plans d'aménagement touristiques de grande ampleur. Les ZAP concernent aussi les villes impériales comme Marrakech, Rabat, Fès et Mekhnès.

**2.1.1.2. Le plan quinquennal 1968-1972** : ce plan a gardé les mêmes priorités de développement touristique, tout en développant les équipements hôteliers de catégorie moyenne de façon à répondre à la demande d'une clientèle internationale.

**2.1.1.3. Le plan quinquennal de 1988-1992** : plusieurs orientations ont été entamées dans la stratégie de ce plan. Il était surtout question de la diversification des produits touristiques à partir des nouveaux pôles de développement touristique (le tourisme de montagne et de sport d'hiver, le tourisme rural, le tourisme de nature, ...).

**Tableau 5** : taux d'accroissement annuel moyen des touristes internationaux de séjour au Maroc de 1988-2002

Années	Taux d'accroissement annuel moyen %
1988-1992	13,1
1993-1997	11,3
1998-2002	2,65
1988-2002	0,8

Source : (Stafford, 2005)

Selon le tableau, la croissance des touristes sur l'ensemble de période a été de seulement 0,8%. 1988-1992 était la période la plus remarquable avec une forte croissance 13,1%, suivie par une baisse à 11,3% entre 1993-1997. La dernière période (1998-2002) montre un modeste taux d'accroissement 2,65%.

Il est à noter que la période 1970-1990a connue une baisse considérable des investissements étatique mais relayés par les investissements du secteur privé.

#### **2.1.1.4. La nouvelle orientation : les visions 2010, 2020**

À partir de l'année 2001, pour mieux dynamiser le secteur, une décision fut prise, au plus haut niveau de l'état, de tracer une nouvelle stratégie impliquant les secteurs à la fois public et privé avec des nouvelles **visions** appelées « vision 2010 » et « vision 2020 ».

Conscients que les paysages attrayants et la richesse d'un patrimoine ne suffissent pas à assurer le succès du secteur touristique, en l'absence d'une politique véritable et adaptée aux besoins du marché, les professionnels insistaient sur l'importance de considérer ce secteur comme un « secteur exportateur », une industrie motrice permettant de déclencher la profonde dynamique de croissance économique et sociale que le Maroc recherche toujours après plusieurs années d'ajustements et de réformes structurelles.

Le développement touristique national au cours de la dernière décennie a également poser les premiers jalons d'une nouvelle gouvernance du secteur dans le cadre de la concertation et du partenariat public-privé définis comme principes fondateurs par la vision 2010, même si certains résultats obtenus en la matière restent assez éloignés des attentes initiales et n'ont pas dans l'ensemble, donné entière satisfaction aux différentes parties.

- Modernisations de l'ONMT, recentré sur son métier de promotion nationale et dotée de moyens conséquents pour mener à bien sa mission,
- Création par le ministère du Tourisme d'une société Marocaine d'ingénierie touristique pour soutenir et orienter le développement de l'offre, assurer également le suivi des grands projets de la vision 2010, le plan Azur notamment,
- Création des conseils régionaux du tourisme, instances regroupant les professionnels privés, les élus et les autorités locales, pour poser les premières bases d'une gouvernance locale
- Création de l'Observation du tourisme, pour professionnaliser la publication de statistiques et d'études
- Tenue annuelle des Assises du tourisme pour effectuer le bilan des réalisations et débattre des priorités à venir

La vision 2010 a permis de faire du Maroc l'une des destinations touristiques préférées par des étrangers. Dans cette politique, l'Etat a essayé de développer des capacités d'accueil, et l'ouverture de l'espace aérien. Malheureusement, plusieurs projets n'ont pas connus l'essor escompté à cause des diverses difficultés. En outre, ces plans stratégiques ont été élaborés sans tenir compte des aléas de la conjoncture mondiale.

D'autre part, cette vision a pu atteindre plus de 80% des estimations envisagées au départ, concernant les offres touristiques telles que les arrivées, les recettes, la capacité d'accueil et l'emploi.

### **2.1.2. Une destination privilégiée des touristes**

Le nombre de touristes internationaux se rendant au Maroc est passé de 4,4 millions en 2001 à près de 9,3 millions en 2010, soit une croissance annuelle de 8,7%. Le Maroc a atteint de ce fait 93% de l'objectif qu'il s'était fixé en 2001 dans le cadre de la vision 2010, confirmant ainsi sa capacité à changer durablement de rythme de croissance. Sa contribution est devenue décisive dans les équilibres macro-économiques du pays. Le tourisme est par conséquent :

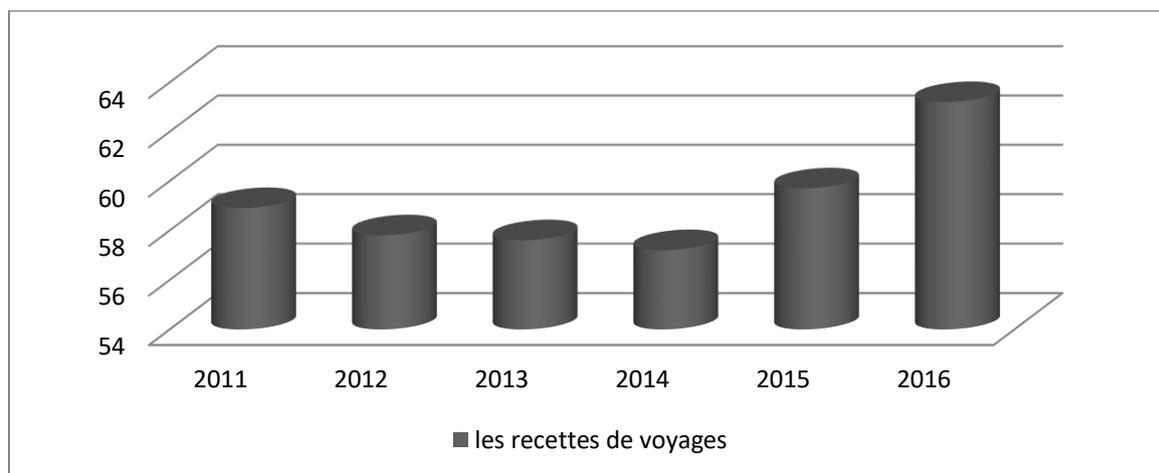
#### **-1<sup>er</sup> dans la contribution à la balance des paiements :**

Entre 2001 et 2010, les recettes touristiques sont passées de 29 à plus de 56 milliards de dirhams, soit un taux de croissance de 7,5% par an. Les revenus issus du tourisme sont ainsi devenus la première source de devises du pays. Sur l'ensemble de la décennie, les recettes

touristiques cumulées ont atteint 440 milliards de dirhams, soit 91% des montants programmée en 2001 pour la vision 2010.

Les transferts des marocains résidents à l'étranger se sont situés en 2016 à près de 63,2 milliards de dirhams. Ces recettes en devises représentent près de 19% des exportations des biens et services et le solde a couvert 27% du déficit de la balance commerciale en 2016.

Diagramme 6 : les recettes de tourisme au Maroc entre 2011-2016



#### **-Deuxième dans la contribution au PIB national :**

En terme de production de richesse, le produit intérieur brut du secteur du tourisme est passé de 31 à près de 60 milliards de dirhams entre 2001 et 2010, soit une croissance annuelle moyenne de 7.6%, supérieure à celle de l'économie marocaine dans son ensemble.

#### **-Deuxième créateur d'emplois :**

Le tourisme contribue largement à la création de richesse et à la diminution du chômage et de la pauvreté avec une demande touristique globale représentant environ 11,4% du PIB. Le secteur est également un excellent pourvoyeur en emplois avec 515000 emplois directs qui correspondent à près de 5% de l'emploi dans l'ensemble de l'économie en 2016 (site M.T.M, 2016).

La réussite de la stratégie « vision 2010 » a encouragé l'Etat à faire du tourisme l'un des moteurs de développement économique, social et culturel du Maroc.

Celle de 2020, a été mise en place pour concrétiser des objectifs précis. Il s'agit de continuer à développer le secteur touristique, pour faire du Maroc une des 20 plus grandes destinations mondiales et s'imposera comme une référence du pourtour méditerranéen en matière de développement durable.

Les objectifs principaux sont :

-Doublé la capacité d'hébergement, avec la construction de 200.000 nouveaux lits dont 150.000 hôteliers et 50.000 assimilés, pour offrir aux visiteurs une expérience touristique riche et dense,

-Doublé en conséquence les arrivées de touristes, en doublant les parts de marché sur les principaux marchés européens traditionnels et en attirant 1 million de touristes issu des marchés émergents,

-Tripler également le nombre de voyages domestiques, avec l'objectif de démocratiser le tourisme dans le pays,

-Créer 470.000 nouveaux emplois directs sur l'ensemble du territoire national, pour employer au terme de la décennie près d'un million de marocains,

-Accroître les recettes touristiques pour atteindre 140 milliards de dirhams en 2020, soit une somme cumulée sur la décennie proche de 1000 milliards de dirhams,

-Accroître de deux points la part du PIB touristique dans le PIB national pour atteindre près de 150 milliards de dirhams.

Le Maroc est arrivé à concrétiser ces résultats entre 2011-2016 dans la cadre de cette VISION 2020

Tableau 6 : les chiffres clés touristiques au Maroc entre 2011-2016

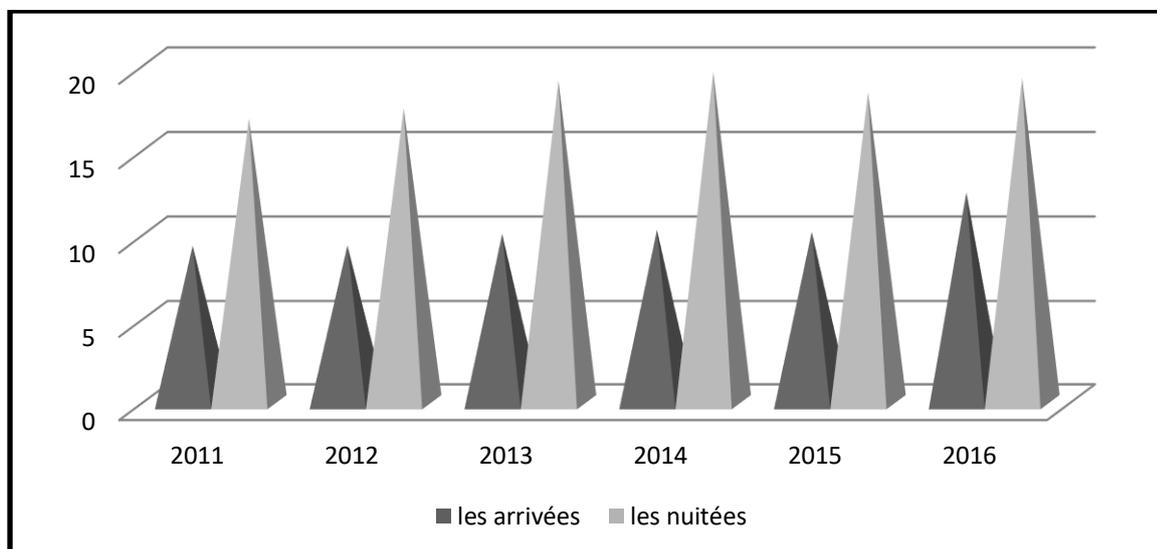
Année	les arrivées (million)	les nuitées (million)	Les recettes de voyages (milliard dirham)	La capacité d'hébergement
2011	9,34	16,86	58,9	187827
2012	9,37	17,48	57,8	198211
2013	10,04	19,11	57,6	207566

2014	10,28	19,63	57,2	216386
2015	10,17	18,42	59,7	231334
2016	12,5	19,25	63,2	242624

Source : (M.T.M, 2016)

Le tourisme international est en pleine évolution au Maroc. En 2016, il a reçu 12,5 millions de touristes soit une progression de 25% par rapport à l'année 2011 avec 9,34 millions de touristes. Un chiffre qui, en état actuel de la conjoncture économique, politique et internationale semblait difficile à atteindre. D'autre part, les nuitées ont progressé de 14% durant la même période.

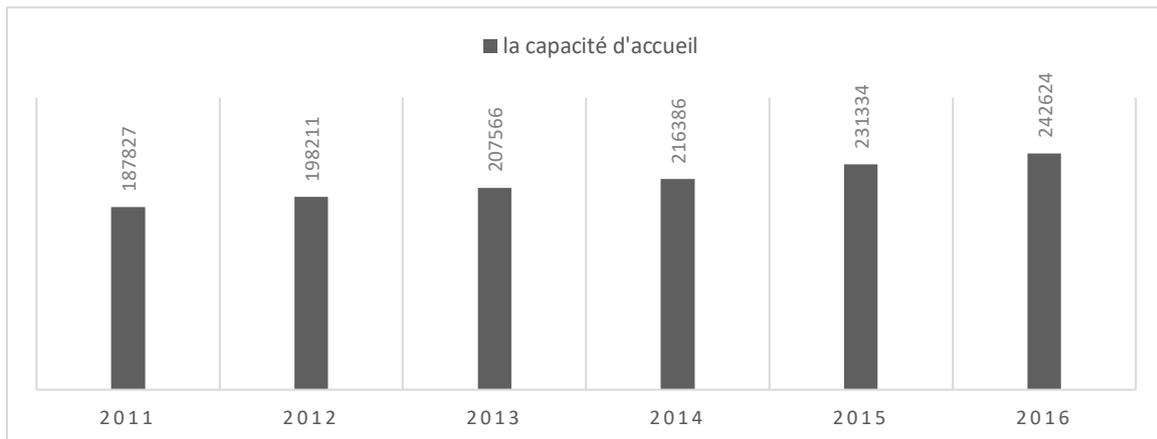
Diagramme 7 : l'évolution et les nuitées au Maroc entre 2011-2016(millions)



Source : le site du M.T.M, 2016

**Des capacités d'hébergements en développement :** L'hébergement touristique constitue un élément majeur de la chaîne de valeur touristique et une étape primordiale dans l'expérience du touriste. Le Maroc offre un large éventail d'établissements d'hébergement touristique classés et leur nombre ne cesse d'augmenter, selon l'analyse chiffrée de l'Observatoire du tourisme, à la fin 2016, la capacité hôtelière classée a atteint plus de 242.624 lits en progression de près de 54800 lits supplémentaires par rapport à 2011. Les hôtels 3\*, 4\*, 5\* et les hôtels clubs constituant 58% du total du parc de l'hébergement touristique classé.

Diagramme 8 : l'évolution des capacités d'accueil au Maroc entre 2011-2016



Compte tenu des engagements de la vision 2010, des tendances et de l'évolution du marché mondial du tourisme, des lignes directrices peuvent constituer les prémices de la vision 2020. Les profondes et les rapides transformations du pays depuis dix ans, les solides fondations posées par la vision 2010 et les opportunités offertes par les nouvelles tendances du tourisme mondial, permettent de nourrir de grandes ambitions pour la nouvelle décennie, fondées sur des valeurs fondamentales et des points de différenciation :

- **l'authenticité** : le tourisme marocain consolide depuis des décennies son développement et le positionnement de sa marque sur l'authenticité. Ce positionnement différent de celui de ses concurrents directs, engagés pour la plupart dans un tourisme de masse, constitue aujourd'hui un réel avantage compétitif. La vision 2020 cultive ce choix historique à travers une démarche volontariste de préservation, de conservation et de la mise en valeur des patrimoines culturels et naturels du Royaume,
- **La diversité** : en matière touristique, l'avantage comparatif le plus important du Maroc est sa diversité : diversité des cultures et des influences. La vision 2020 valorise cette diversité à travers une ambitieuse politique d'aménagement territorial,
- **La qualité** : si le développement de nouvelles capacités reste un objectif stratégique, la vision 2020 ambitionne d'améliorer de manière significative la compétitivité de tous les maillons de la chaîne touristique, et en particulier ; approfondir la culture du service et développer une offre convaincante d'animations,

Fig. 6 : rénovation de l'habitat rural à Ifrane (Maroc)



Source : photos prises par TOUATI.B

- **La durabilité** : enfin ; conformément aux orientations générales adoptées pour l'ensemble du pays, la vision 2020 met le développement durable au cœur de ses ambitions. Le Maroc, dont les ressources ont été historiquement préservées, dispose à cet égard d'un réel et considérable potentiel de différenciation dans un environnement prospectif très concurrentiel.

Cette nouvelle stratégie fera une place plus grande à l'environnement. Les régions devraient s'appuyer sur le tourisme rural dans les montagnes. Le tourisme culturel sera également renforcé (Arib, 2005).

## **2.2. LE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE EN TUNISIE**

La Tunisie, est un exemple des pays en voie de développement dont les ressources naturelles sont limitées. Après son indépendance elle a opté pour une stratégie de développement s'appuyant sur le tourisme comme source rapide de devises et de création d'emplois (Souissi, 2007). La mosaïque très diversifiée en paysages naturels en Tunisie a permis l'émergence de cette activité, surtout dans les zones côtières du territoire, et lui a permis de la considérer parmi les pays méditerranéens le plus développé et privilégié dans le secteur touristique.

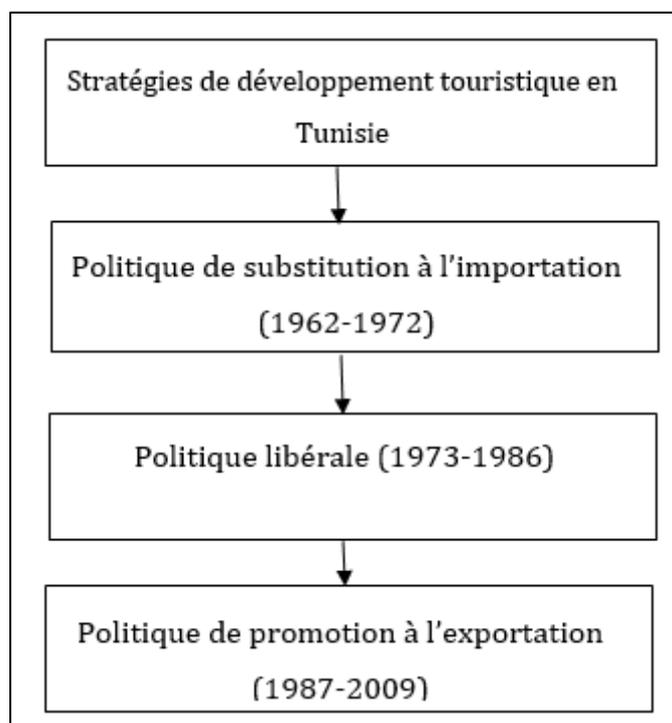
Le tourisme en Tunisie est balnéaire depuis les années 1960 où la stratégie touristique a été tout d'abord basée sur la promotion de ce type de tourisme balnéaire. C'est vers la fin des années 90 début 2000, que la Tunisie a décidé de réviser sa stratégie touristique en intégrant d'autres produits de tourisme, dans le sens d'une croissance plus qualitative que quantitative et plus profondément inspirée des principes du développement durable, optant ainsi pour la qualité et la diversification de son produit (Boussetta, 2012). Ensuite, et avec l'intégration de la notion du développement durable, la gestion touristique s'est orientée vers le développement du tourisme écologique et durable à travers l'« écotourisme », les aires protégées qui ont été créées en Tunisie sont au cœur de cette nouvelle orientation.

Cette nouvelle réflexion tend à diversifier le produit touristique pour améliorer sa compétitivité, elle se base sur l'exploitation de son patrimoine pour développer une activité touristique culturelle. Tunis, Sousse, Kairouan apparaissent comme une alternative au tourisme balnéaire, la médina est devenue aux yeux des pouvoirs publics et professionnels du tourisme, l'espace patrimonial par excellence, pour le développement du tourisme culturel. D'autres produits touristiques, comme le tourisme de santé ont été pris en considération dans ces nouvelles orientations stratégiques touristiques, et ont fait l'objet d'investissements considérables.

### 2.2.1. Les politiques de développement touristiques en Tunisie

Le développement du secteur touristique en Tunisie à travers les stratégies de développement peut être présenté selon la figure suivante :

Diagramme 9 : processus de développement du tourisme en Tunisie



Source : (Dribek, 2012) + traitement de l'auteur D.I

Selon Dribek (2012) : « le Programme d'Ajustement Sectoriel (PAS), a été synonyme d'accroissement de la production (touristique, agricole et minière) pour les besoins de la consommation domestique ou externe ». De plus, il accélère l'insertion de l'économie tunisienne dans la Division International du travail (DIT) comme un moyen plus sûr de réaliser une forte croissance.

En bref, le PAS a connu deux phases :

- 1987-1996 : dont l'objectif est la stabilisation de l'économie, cette orientation touristique a permis aux acteurs privés de prendre le relai. En effet, l'Etat a compté sur la privatisation comme un des axes de développement du secteur privé, et un vecteur pour stimuler l'investissement. Cette opération a touché 81 entreprises dans le secteur du tourisme et de l'artisanat.

- 1997-2009 : il s'agit du lancement du plan de la mise à niveau des unités de production et d'accroissement de la productivité, en touchant tous les secteurs de l'économie. Le projet de mise à niveau a commencé dans le secteur touristique à partir de 2004.

Depuis 2009, la Tunisie a orienté sa politique de développement du secteur touristique autour de la stratégie 2009 – 2016. Elle s'est basé sur 5 axes stratégiques : la diversification et l'innovation de l'offre ; la promotion/le marketing ; le cadre institutionnel ; la restructuration des finances du secteur (assainissement); le tourisme web compatible. Cette approche stratégique a également relevé plusieurs défis structurels : insuffisance de formation, offre essentiellement saisonnière et balnéaire ; vieillissement des infrastructures (site D.G.T.T, 2015).

En 2016, selon le site de l'Office National du Tourisme Tunisien(ONTT), et dans le cadre de cette nouvelle stratégie de la mise en place d'un tourisme de qualité, il a lancé un nouveau **Programme de Mise à Niveau des établissements hôteliers (PMNH)** qui est une initiative de l'Etat pour améliorer la qualité des services, augmenter le rendement de l'entreprise hôtelière et renforcer sa compétitivité et sa capacité à résister aux aléas extérieurs afin de consolider le positionnement du secteur touristique à l'échelle mondiale.

En outre, le nouveau cadre juridique, «L'**assainissement financier** du secteur est par ailleurs incontournable. Il représente 18 % des engagements bancaires et 25% environ des créances douteuses des banques. La qualité de l'actif touristique s'est dégradée en raison des retards observés sur les versements d'indemnités promises par le gouvernement et, plus globalement, dans les décisions d'investissement » (site D.G.T.T, 2015).

### **2.2.2. L'essor de tourisme en Tunisie**

Dès l'indépendance, la Tunisie a consacré de grands efforts pour développer le secteur du tourisme comme l'un des piliers économiques du pays, ce développement s'explique par une infrastructure de base importante et diversifiée qui a été mise en place pour satisfaire la demande.

Aujourd'hui, la Tunisie, se classe parmi les pays qui ont contribué à une croissance touristique rapide, grâce aux investissements et à la mise en place d'une base d'infrastructure hôtelière

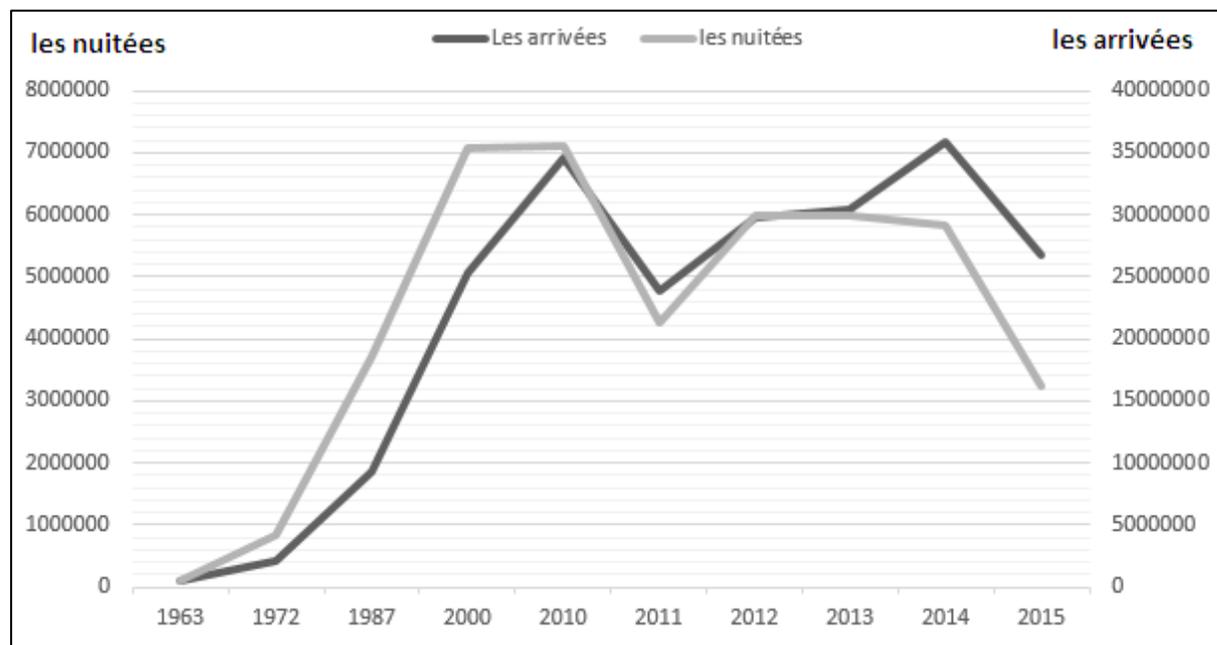
très diversifié et importante. En outre, La proximité de l'Europe et de ses populations à haut niveau de vie donne au tourisme tunisien un aspect euro centrique caractéristique.

Tableau 7 : l'essor de tourisme tunisien 1963-2015

Année	nombre d'arrivées	nombre de nuitées	Capacités en lits	Emplois directs (M I)	Recettes en devises (MDT)
1963	104.731	540.759	5743	2997	3,7
1972	410.749	4.111.983	35.297	14.119	31,6
1987	1.874.734	18.556.973	100.456	40.182	568,9
2000	5.057.193	35.423.862	197.453	78.981	2 095,1
2010	6.902.749	35.565.104	206.000	96.611	3 522,5
2011	4.781.896	21.236.067	242.100	96.900	2 364,5
2012	5.950.464	29.955.916	242.000	96.800	3 172,9
2013	6.068.593	29.980.174	240.200	96.100	3 229,4
2014	7.163.437	29.107.239	240.000	96000	3.625,6
2015	5.359.309	16.177.575	241.400	96.500	2.354,6

Source : site de l'ONTT+INS

Diagramme 10 : évolution des arrivées et nuitées en Tunisie entre 1963-2015



Source : site de l'ONNT + INS

Dès 1961, « le gouvernement a décidé de s'aventurer dans le tourisme et il a assumé seul les actions et les investissements nécessaires » (Weigert, 2012).

**Fig. 7 : l'avenue Habib Bourguiba**

L'arrivée en masse de touristes européens s'affirme dès cette époque.



Source : (Weigert, 2012)

Pour mieux apprécier cet essor, il nous paraît judicieux de s'intéresser aux facteurs essentiels qui constituent les postes importants du secteur du tourisme à savoir les arrivées, les recettes, la capacité d'accueil et l'emploi

- **Les arrivées**

Selon les données des arrivées et des nuitées sur le territoire tunisien, on constate une grande progression des arrivées entre 1963 et 1987, le nombre de touristes est passé de 104.731 à 1.874.734, suivie d'une progression énorme entre 1987 et 2000 de plus de 3 millions de touristes.

En 2010, la Tunisie a accueilli près de 7 millions de touristes soit près de 1% des flux touristiques mondiaux, et 3% des flux touristiques du bassin méditerranéen.

Les bouleversements politiques survenus au début de l'année 2011 ont occasionné un ralentissement sensible de l'activité touristique année de crise pour le secteur par rapport à 2010, année de référence.

Le tourisme tunisien avait perdu plus de 30,7% de ses entrées touristiques en 2011. Les chiffres étaient significatifs de la dégradation du secteur. Les arrivées aux frontières s'établissaient à 4.781.896 touristes contre 6.902.749 en 2010 (-30%), et les nuitées ont allé aussi à 21.236.067 contre 35.565.104 en 2010 (-40%),

En 2012, La Tunisie avait accueilli plus de 5,95 millions de touristes, dont 2,9 millions de touristes européens. Le nombre d'arrivées touristiques en 2013 s'est élevé à près de 6,07 millions, soit une hausse de 2% par rapport à 2012.

Durant l'année 2014, le nombre de touristes ayant visité la Tunisie s'est élevé à plus de 7 millions soit 15% par rapport l'année 2013, et 2015, la Tunisie a marqué l'entrée 5,35 millions de touristes.

En cinq ans (2010-2015), tous les indicateurs sont, en effet, passés au moins ; la fréquentation touristique a baissé de -22% ; la baisse des nuitées (-54%), les recettes (-33%) par rapport à l'année de référence 2010. En revanche, l'année 2014 montre une reprise importante après la crise sécuritaire. En effet, le nombre d'arrivées et les recettes sont passés au +4% et +3 respectivement par rapport à l'année charnière.

Tableau 8 : évaluation des ressources touristiques entre 2010-2015 en Tunisie

Paramètres	2010	2014	2015	Ecart 2010 - 2014	Ecart 2015-2010
Les arrivées	6.902.749	7.163.437	5.359.309	+4%	-22%
Les nuitées	35.565.104	29.107.239	16.177.575	-18%	-54%
Les recettes (MDT)	3 522,5	3.625,6	2.354,6	+3%	-33%

Source : le site de l'ONTT

- **Les recettes**

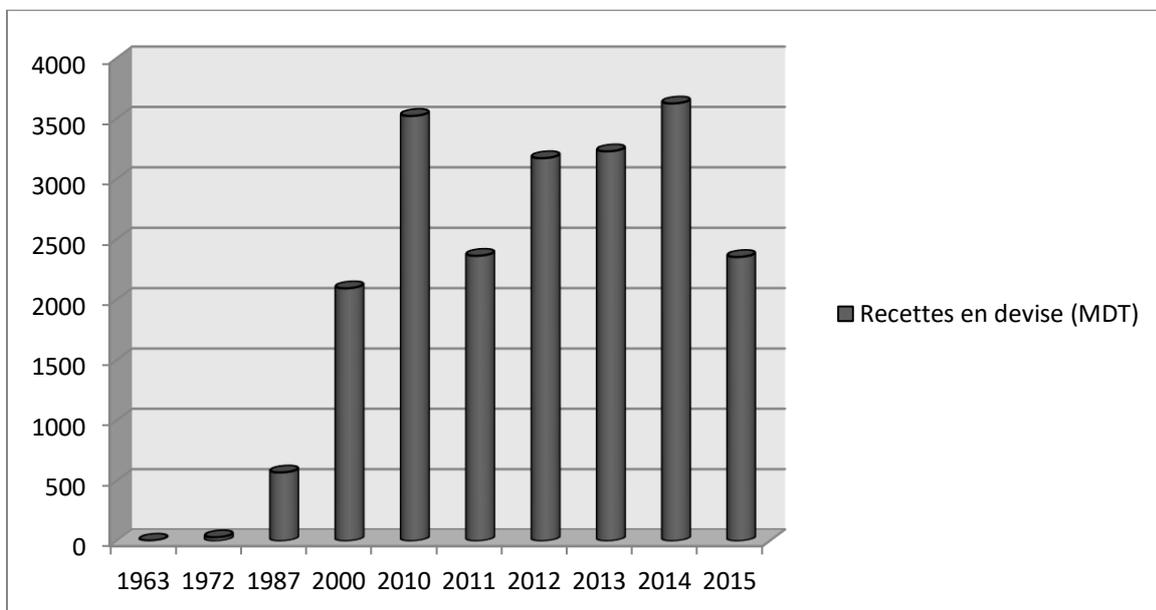
Pour mesurer la place du tourisme dans l'économie on prend en compte l'évaluation de la part de l'hôtellerie et de la restauration dans le PIB (Lautier et al, 2005). Le tourisme joue un rôle important et est l'un des piliers de l'économie tunisienne, qu'il contribue pour 7% au produit intérieur brut (PIB), 5,2% aux exportations de biens et services et 56% dans la couverture du déficit de la balance commerciale, ainsi qu'il pourvoit 19% des recettes en devises du pays et assure près 440.000 emplois directs et indirects soit 12% de la population active en 2015. L'organisation spatiale du tourisme en Tunisie, se manifeste essentiellement par la présence des espaces balnéaires au sein de grandes villes littorales avec une très forte concentration des infrastructures riches et modernes avec 856 établissements hôteliers, d'une capacité

d'hébergements plus de 242.000 lits, et 80% de la capacité hôtellerie est répartie sur les catégories 5\*,4\* et 3\*.

En parallèle avec les arrivées de touristes sur le territoire tunisien, le graphique des recettes indique une grande évolution des recettes de tourisme en Tunisie entre 1987- 2000 et 2000-2010 avec respectivement 94% et 72%.

En 2011, les recettes ont chuté à 2.364,5 MDT soit -32% par rapport à l'année 2010, cette crise économique à cause des problèmes sécuritaires. En 2014, les recettes ont repris leur essor avec 3625,6 MDT. Cependant, on constate une chute importante au nombre de recette avec 2354,6 MDT en 2015 soit -35%.

Diagramme 11 : évolution des recettes touristiques en Tunisie entre 1963-2015

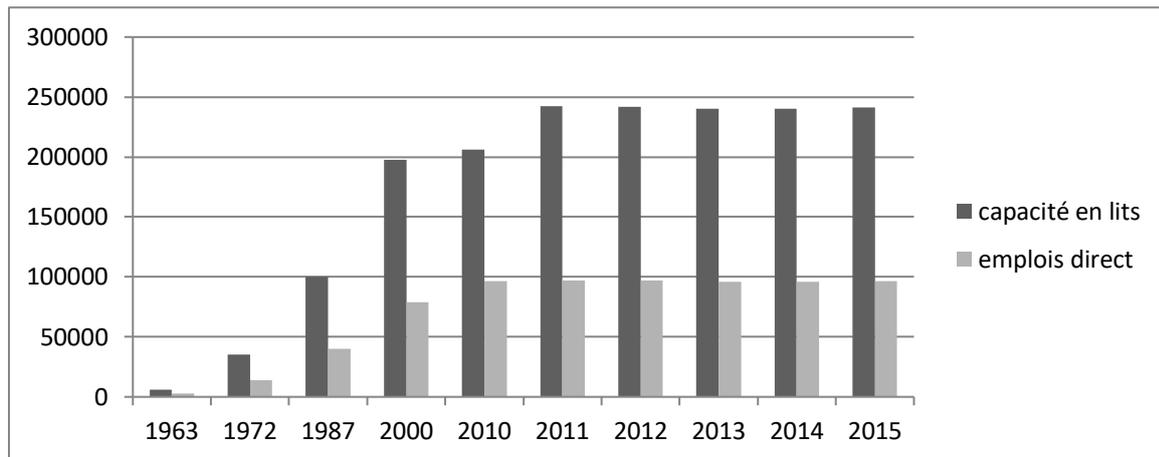


Source : site de l'ONTT+ INS

- **La capacité d'accueil et l'emploi**

Deux indicateurs très importants témoignent du développement du tourisme et de ses impacts sur l'économie nationale : la capacité en lits et l'emploi direct.

Diagramme 12 : évolution des capacités en lits et l'emploi direct en Tunisie entre (1963-2015)



Le graphique montre une évolution importante des capacités d'hébergement en Tunisie entre 1963 et 2015. Durant cette période la Tunisie a pu construire plus de 235.600 lits. En revanche, entre 2011 et 2015, on constate que cette capacité a stagné, à cause des problèmes sécuritaires qu'a connus le pays à partir de 2011. En parallèle, le graphique du secteur de l'emploi montre une progression remarquable entre 1963 et 2010, en passant de 2997 à 96.611 soit 93.614 emplois créés durant cette période.

L'année 2011 est considérée comme l'année de crise de ce secteur économique, il avait entraîné la fermeture de 234 totalisant 100.000lits, la perte d'environ 3000 emplois directs (DG Trésor, 2013), et un important manque à gagner pour les 350.000 opérateurs de l'artisanat, dont beaucoup ont été condamnés au chômage.

Paradoxalement, dès cette année la Tunisie a fortement misé sur le tourisme et a créée pour cela d'imposants complexes hôteliers tout au long de la côte, autour de Hammamet, Nabeul, Sousse, Monastir et Djerba.

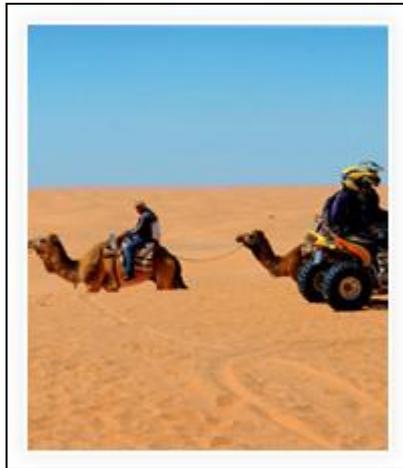
Fig. 8 : Le port El Kantaoui en Tunisie



fig. 9 : complexe yasmine hamammet



Fig. 10 : Le tourisme dans les oasis tunisiennes



Source : site O.N.T.T

### 2.3. APPROCHE DIACHRONIQUE DES POLITIQUES DU DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE EN ALGERIE

« L'Algérie a passé près de la moitié des cinquante dernières années à construire un modèle de développement socialiste et l'autre moitié a essayé d'en sortir, entravée par un système de conservation du pouvoir et dans l'incapacité de diversifier son système productif » (Frédéric, 2014). Durant plus de 50 ans après son indépendance, l'Algérie se base encore sur les richesses du Sahara (pétrole, gaz) pour son développement économique. En revanche d'autres secteurs n'ont qu'une priorité secondaire à la fois dans les revenus et dans la richesse nationale mais aussi dans les objectifs économiques des politiques publiques. Le tourisme constitue l'un de ces secteurs, qui est pourtant aujourd'hui une des bases économiques pour certains pays méditerranéens (du Maroc, à la Turquie en passant par la Tunisie, pour le rive sud de la Méditerranée) et extraméditerranéens du monde arabe, comme Dubai ou le Qatar.

En dépit des potentialités touristiques considérables, des richesses naturelles (mer, montagne, forêt, milieux méditerranéens, milieux arides), d'un littoral méditerranéen de plus de 1200km, d'un désert de renommé mondial, d'un patrimoine historique et culturel qui associe des vestiges archéologiques exceptionnels et des vestiges témoignant d'une longue mise en valeur.

Fig. 11 : les Aures à Batna



Fig. 12 : la côte à Jijel



Source : photos prises par TOUATI.B

Le résultat est que l'Algérie n'occupe que le 138<sup>ème</sup> rang mondial et ne représente que 1% du tourisme mondial » ( Anglade, 2006), et selon le dernier rapport du World Economic Forum (WEF), l'Algérie se retrouve à la 118<sup>ème</sup> rang mondial en 2017. Pourtant, de manière assez récurrente, les pouvoirs publics n'ont eu de cesse d'affirmer leur volonté de développer cette activité touristique, de la fin de la période coloniale au récent Schéma Directeur d'Aménagement touristiques (SDAT, 2008). Faut-il en conclure qu'il existe des blocages ou qu'il y a un grand décalage entre les discours et les actes ?.

### **2.3.1. Historique de tourisme algérien durant la période coloniale**

Avant l'indépendance, la clientèle était peu nombreuse, riche et surtout hivernale. Le tourisme a commencé vers la fin du 19<sup>ème</sup> siècle et s'est développé entre les deux guerres mondiales surtout au Sahara. A partir de 1922 furent élevés, dans les oasis, les hôtels de la compagnie transatlantique. « La seconde guerre mondiale a interdit le tourisme intérieur qui était limité à un tourisme de week-end » (Widmann, 1976).

L'Algérie attirait déjà de nombreux touristes étrangers à la recherche de paysages exotiques et d'un climat tempéré en hiver (Heddar.B, 1984). Les autorités coloniales ont, en effet, assez rapidement compris tout le profit qu'elles pouvaient tirer du tourisme, sur le plan idéologique aussi bien que sur le plan économique, elles y ont vu une source de richesse et un outil de développement potentiel. L'exemple de l'Algérie est à ce titre tout à fait révélateur (Zytnicki, 2013).

L'Orientalisme, et la recherche scientifique sont les deux axes qui ont marqué le XIX<sup>ème</sup> siècle. L'Orientalisme a permis de faire de l'Algérie une destination préférée pour les scientifiques, artistes etc, afin d'assouvir leur connaissances et un certain goût pour l'exotisme. Le premier circuit officiel en Algérie date de 1839. L'école des Beaux-Arts d'Alger a été fondée en 1881 avec les annexes d'Oran et de Constantine. Le voyage en Algérie s'est imposé aux artistes de la métropole qui fondent en 1897, la société des peintres algériens et orientalistes et des salons sont régulièrement organisés à Alger (Berthonnet, 2006).

La recherche scientifique a commencé au début de la colonisation comme la géographie, l'histoire et l'ethnologie. En 1836, a été organisée la première expédition scientifique algérienne. Ce mouvement a permis de découvrir des villes anciennes romaines, grecques et berbères et cela s'est accompagné de publications scientifiques et de la mise en place de riches collections placées dans les villes algériennes et en priorité à Alger. Les sciences de la nature

ne sont pas en reste puisque des recherches sont entreprises pour connaître la faune et la flore de l'Algérie et comme dans les grandes villes de la métropole, Alger s'est dotée d'un parc zoologique, le jardin d'Essai (Fig. 13).

Fig. 13 : le jardin d'Essai



Source : alger-city.com

L'histoire est aussi présente, et est inscrite dans l'architecture. Les touristes découvrent les vestiges d'époques très diverses : la préhistoire du Tassili, avec ses multiples peintures rupestres, la civilisation romaine offre de nombreux sites et vestiges à Timgad dans le décor des hautes plaines, les cadres méditerranéens à Djemila et à Tipasa (Widmann, 1976).

Durant le XX<sup>ème</sup> siècle, le développement touristique en Algérie a connu un essor important. Différents types de tourisme ont été développés, en relation avec l'essor touristique généralisé, surtout dans les pays industrialisés au lendemain de la première guerre mondiale.

L'organisation du tourisme en Algérie est analogue à l'organisation dans le reste de la France. La première administration du tourisme apparaît en 1910 avec la création d'un office national du tourisme (ONT). Simultanément est créé le conseil supérieur du tourisme, organe consultatif. La loi du 24 septembre 1919 élargit les compétences de l'ONT et fixe ses moyens financiers (Berthonnet, 2006).

Le commissariat général est un service administratif au niveau national qui prend en charge certains financements budgétaires et leur gestion. Au niveau local, sont créés 23 syndicats d'initiative du tourisme qui sont des groupements d'intérêt local qui ont pour rôle principal :

la promotion, l'accueil et l'information. Ils se regroupèrent dans une fédération des syndicats d'initiative d'Afrique du Nord, en partie subventionnés par le gouvernement général (Zytnicki, 2013). Par ailleurs en 1931, a été créé l'Office Algérien d'Action Economique et Touristique (OFALAC) qui correspondait à une émanation du gouvernement général pour promouvoir le développement économique et touristique.

D'autre part, à l'initiative de groupements privés et compagnies de transport, la participation et l'essor d'infrastructures privées ont contribué au développement du tourisme en Algérie. Certaines de ces initiatives, dans l'hôtellerie ou dans la prise en charge de touristes, ont pris naissance y compris en Algérie même, créant un embryon de tissu touristique.

Ces entreprises proposaient des billets circulaires qui permettaient de planifier le voyage depuis Paris (ou toute autre ville de métropole) jusqu'aux portes du Sahara, en réservant hôtels et moyens de transport ; les compagnies générales maritimes et de chemin de fer offraient ce type de service (Zytnicki, 2013).

Pour favoriser l'investissement dans le tourisme en Algérie, les autorités coloniales ont aussi créés en 1919 une commission spéciale destinée à étudier toutes les demandes de soutien aux hôtels, entre autres, l'encouragement des établissements engagés dans la modernisation de leurs locaux, et en 1921, un arrêté du 17 février favorisait la construction des hôtels pour accueillir les touristes randonneurs. En 1929, 13 projets ont été retenus entre autre celui de Chréa, complexe adossé à une station de ski, près d'Alger, dans l'Atlas blidéen. D'autres projets, par exemple dans le Djurdjura, ambitionnaient de créer un circuit touristique avec camping et sport d'hiver.

L'alpinisme a connu un certain essor en Algérie, en particulier dans le massif du Djurdjura, le massif de l'Ouarsenis et le massif des Aurès.

Pour mettre en évidence cet intérêt, citons l'exemple du développement du massif du Djurdjura qui culmine à plus de 2000 m et plonge directement dans la mer, pour lequel une route et une gare de chemin de fer ont été construites par le gouvernement général. Par ailleurs trois maisons forestières et deux refuges ont été mis à la disposition des touristes, quant les autres massifs ont bénéficié d'équipements au cours des années 1930-1950.

Par ailleurs, au nombre de 8, les premiers parcs naturels, copiés un peu sur le modèle américain, ont été créés en Algérie en 1923, sur une superficie de 1.000 à plus de 20.000ha,

avec pour objectif d'assurer la protection des beautés naturelles de la colonie, de développer le tourisme, faisant de ces parcs des centres touristiques de premier ordre.

Le parc national de Chréa à Blida a été créé pour répondre à deux objectifs : le premier est de conserver la nature, le second pour le sport d'hiver, avec la création d'un SKI-CLUB.

Le tourisme thermal s'est largement développé en Algérie puisqu'il disposait de sources thermo-minérales en abondance, de compositions très diverses et répondant à des besoins variés de la thérapeutique.

Pendant cette période, plusieurs médecins militaires s'attachèrent tout spécialement à l'étude de cette richesse importante. Il a été recensé 90 sources thermo-minérales, et fut aménagé des centres de thermalisme et des hopitaux.

En résumé, le début du XXème siècle a largement contribué à la naissance d'une modeste activité du tourisme en Algérie, avec le développement d'emplois et d'infrastructures. Au lendemain de la seconde guerre mondiale, le mouvement touristique ne s'est pas ralenti, jusqu'au tournant des années qui ont correspondu à la guerre d'indépendance, même si, une fréquentation touristique littorale portée par des aménagements nouveaux ont continué, y compris à l'aube des années 1960, dans le sillage de l'explosion de l'essor des activités balnéaires comme sur les autres littoraux méditerranéens.

### **2.3.2. Rétrospective des politiques publiques du tourisme en Algérie de 1962 à nos jours**

Pour bien analyser les différentes politiques touristiques de l'Etat algérien après l'indépendance jusqu'à nos jours, nous avons distingué trois périodes, néanmoins, il est à signaler le \*vide\* touristique ayant régnait de 1962 à 1967.

#### **2.3.2.1. Un tourisme sous emprise étatique : 1967-1989**

L'Algérie a hérité d'un équipement hôtelier non négligeable. Il était cependant concentré dans les grandes villes, un peu désuet et disparate. L'Etat Algérien a, de ce fait consacré ses efforts dans le secteur touristique en cherchant prioritairement à gérer et préserver le parc hôtelier hérité, estimé à 5.922 lits, qui se répartissaient par type de produits comme suit :

Tableau 9 : capacité d'accueil touristique héritée de l'indépendance (Chabbi. K, 2012)

produits	Urbain	balnéaire	Climatique	saharien	Total
Nombre de lits	2377	2969	90	486	5922
%	40,1	50,1	1,5	8,2	100

Au cours de cette période, il a été créé les agences de gestion touristique, en particulier, l'Office National Algérien du Tourisme (ONAT), dont l'objectif est de gérer et promouvoir le produit touristique algérien à l'international.

#### **\*Orientation de la politique touristique vers l'international : 1967- 1979**

La charte du tourisme de 1966 est la première politique publique qui définit les bases de l'activité touristique dans une perspective de long terme. Ses objectifs étaient :

- l'apport de devises,
- la création d'emplois,
- l'intégration de l'Algérie dans le marché international du tourisme,
- la centralisation des investissements touristiques,
- la mise en œuvre de la formation hôtelière et touristique (Idir, 2014).

Par la suite, trois plans ont été appliqués de 1967 à 1977, afin d'augmenter le parc touristique.

Tableau 10 : résultats de la concrétisation de projets programmés pour le secteur du tourisme dans les trois plans de développement.

Plans nationaux	Nombre de lits programmés	Nombre de lits réalisés	Taux de réalisation	Part en valeur (%) par rapport au total des investissements
Triennal (1967-1969)	11.610	2.576	22,2%	3,75
Premier quadriennal (1970-1973)	10.696	6.806	63,6%	2,52
Deuxième quadriennal (1974-1977)	25.000	8.860	35,44%	1,36
Total des plans (1967-1977)	47.306	18.242	38,56%	2,54

Source : (Idir, 2014) + traitement de l'auteure

Il convient de relever que le faible taux d'avancement de 22% réalisé à l'issue de premier plan triennal est dû au manque d'experts qualifiés dans le secteur d'une part, et d'autre part au manque de professionnalisme des entreprises publiques dans la réalisation des projets. En revanche, les progrès ont été plus nets au cours des plans suivants, avec par exemple un taux de réalisation, qui a atteint près de 64%, soit 6806 lits, pour le premier plan quadriennal. Cette augmentation s'explique par l'acquisition de savoir-faire, capitalisés au cours de premier plan triennal, notamment pour les entreprises du bâtiment (Idir, 2014).

Un fléchissement important (35,44%) a marqué le 2<sup>ème</sup> plan quadriennal et qui s'explique par la nouvelle orientation politique adoptée à l'époque et qui s'est tournée vers l'industrie (la révolution industrielle) et vers l'agriculture (la révolution agraire).

Dans ses objectifs, la charte du tourisme de 1966 a accordé la priorité au tourisme international où le produit touristique algérien est conçu principalement pour satisfaire l'accueil des touristes étrangers. A cet effet, la moitié du parc hôtelier est balnéaire (hôtels, bungalows...), comme l'hôtel des Hammadites à Bejaia, même si certains ont été conçus pour développer le tourisme en direction du Sahara (hôtel M'Zab à Ghardaïa). Des intentions architecturales d'intégration dans des conceptions orientales ont concerné la construction des centres touristiques comme les complexes de Zeralda, de Tipaza et de Sidi Fradj sous l'impulsion de l'architecte Pouillon, choisi par l'Etat.

En 1970, plusieurs modifications ont été apportées à l'encadrement du secteur du tourisme par la création de la société nationale de l'hôtellerie et du tourisme (Sonatour), avec pour objectif de la gestion des unités hôtelières, et la création de la société nationale du thermalisme par l'ordonnance n° 76-78 du 16 janvier 1970, dont la mission est d'exploiter les stations thermales.

De même les années 1977-1979 ont été marqués par une évolution insignifiant ou quasi-nul avec respectivement 0,6% et 0,1%. De plus, si l'on tient compte de la charte du tourisme de 1966 qui a donné la priorité au tourisme international, il est à constater que les flux touristiques étaient très irréguliers et peu importants. Pourtant avant même l'application de la charte du tourisme, le nombre de touristes étrangers était assez significatif puisqu'il a atteint les 175.000 en 1964 ce qui nous semble être le signe précurseur de la mise en œuvre de cette charte. Le nombre de touristes étrangers a peu progressé par la suite. Le mouvement demeurait faible, puisque, seules 245 252 entrées de voyageurs non-résidents ont été enregistrées, flux bien

inférieur à celui de la Tunisie (716 003) et du Maroc (1 052 018) en 1974 (Widmann, 1976). Cette faiblesse des flux étaient due à la non compétitivité du produit touristique Algérien. Les prix pratiqués en Algérie étaient bien supérieurs à ceux des pays voisins. En raison des coûts et des surcoûts des investissements et les conditions d'exploitation, à cela s'ajoute la faiblesse liée à la qualité des prestations offertes (Idir, 2014).

Néanmoins, la rente des hydrocarbures qui a permis une amélioration du niveau de vie des algériens, a entraîné une économie touristique interne spontanée. Cette dynamique a renforcé le choix d'accorder la priorité au développement du tourisme national au dépend de l'international.

Par conséquent, il semble légitime de se poser aussi la question de savoir si la volonté de l'Etat était de restreindre le tourisme international en raison de l'amélioration de la qualité de vie des algériens en relation avec la conjoncture favorable des hydrocarbures où dans le souci de préserver la société algérienne des inconvénients liés à l'irruption des grands flux de touristes étrangers dans le pays.

Le total des réalisations touristiques (nombre de lit) de 1967 à 1979 était de 18.242 au lieu des 47.306 programmés initialement soit 38,58%. Le projet était ambitieux, et visait à multiplier par 10 la capacité d'accueil. En outre plusieurs points positifs sont à retenir, comme la réalisation des hôtels de haut gamme, l'ouverture sur l'international et le partenariat fiable avec les grands tour-opérateurs européens ; Thomson Holidays (Grande Bretagne), TUI (RFA), Transair (Belgique), Cosmovel, Transtours (Suisse), Trivsel Resor (Suède), Voyages Conseil et Nouvelles Frontières (France).

#### **\* Réforme de la politique touristique à destination du marché national 1980 - 1989**

A la suite des résultats obtenus lors des premiers plans de développement, une nouvelle stratégie de développement touristique a été lancée et fixée avec d'autres objectifs, définis conformément aux orientations de la charte nationale adoptée par un référendum le 27 juin 1976, où il est clairement affirmé : « le tourisme est orienté et développé pour répondre à un besoin national, le tourisme international quant à lui, a un caractère secondaire et complémentaire par rapport au tourisme interne » (Grimes, 2012).

Cette stratégie survient avec l'objectif d'éliminer le secteur privé par la décentralisation de leur investissements et l'implication de plusieurs acteurs de l'activité touristique (collectivités

locales, œuvres sociales des entreprises). Ils concernent l'achèvement des projets en cours de réalisation. Ce choix est appliqué pour les petites unités avec des tailles modestes (100 lits pour les hôtels) afin de faciliter la gestion et réduire les coûts de réalisation.

Cette orientation vers le marché national est aussi affirmée dans l'objectif de promouvoir l'artisanat en l'intégrant au produit touristique et maintenir l'artisanat comme une composante importante de ce dernier.

Les deux plans quinquennaux (1980-1984), (1985-1989), se sont inscrits dans cette nouvelle orientation.

Le plan quinquennal (1980-1984) a programmé un projet de 16.550 lits et il a donné la priorité à l'achèvement des projets hérités de la première politique touristique (1967-1979), soit 50 projets totalisant 12.000 lits (Idir, 2014). A la fin de ce programme 19.956 lits ont été réalisés, dont 12.500 lits programmés dans les plans précédents.

Le deuxième plan quinquennal (1985-1989) consistait à mettre l'accent sur le tourisme national.

La concrétisation des projets programmés dans ces deux plans a permis d'atteindre une capacité d'accueil de 48.302 lits en 1989, mais cela demeure toujours insuffisant par rapport aux autres pays qui ont doublé leur capacité dans la même période soit plus de 200.000 lits en Tunisie et environ 90.000 au Maroc.

Pourtant l'Etat a encore multiplié les organismes destinés, en principe à accroître les capacités d'études et de réalisation, nous citons :

- L'entreprise nationale des études touristiques (ENET), qui prend en charge la gestion de tous les projets concernant le secteur public ;
- L'office nationale des congrès et conférence (ONCC), qui s'occupe des infrastructures de travaux scientifiques ;
- La société nationale de l'hôtellerie urbaine (SNHU) ;
- La société nationale algérienne de tourisme et l'hôtellerie « SN-ALTOUR », dans sa nouvelle formule, est chargée désormais de la gestion des établissements balnéaires et sahariens et la prestation de toute la gamme de services du produit touristique ;

- La société de thermalisme (SONATHERM), voit son rôle élargi après l'adjonction à son patrimoine des unités gérées précédemment par la SN-ALTOUR ;
- Le rôle de l'ONAT est dorénavant limité à la promotion du produit touristique (Idir, 2014).

Au début des années 1980, l'Etat a introduit une nouvelle orientation qui permet d'éliminer les anciennes entreprises touristiques et les remplacer par d'autres comme l'entreprise nationale de gestion et de développement des investissements touristiques « ENGDT ». Cette dernière avait pour objectif d'assurer la réalisation des programmes planifiés de développement touristique et de contribuer à la formation et au perfectionnement des personnels.

Les missions de ces entreprises nationales et régionales sont différentes et divisées par mode de gestion selon trois catégories d'activités touristiques :

- Entreprises de gestion touristique de centres balnéaires « Tipaza-Matarés, zéralda et Andalous » ;
- Entreprises de gestion touristique d'hôtels urbains ;
- Entreprises de gestion touristique en matière des congrès, conférences et séminaires.

« En 1985 le nombre d'entrées a été de 1,6 million pour le Maroc, 400 000 pour l'Algérie et 2 millions pour la Tunisie. Les politiques définies par les Etats pèsent indéniablement plus que les potentialités » (Côte, 1987).

Jusqu'en 1989, nous remarquons que les changements organisationnels et le délai court qui sépare les différentes restructurations ne donnent pas le temps pour la mise en place effective des objectifs. En outre les changements perpétuels perturbent les activités d'investissement et d'exploitation des unités de production (Idir, 2014).

### **2.3.2.2. Le paradoxe : libéralisation et crise du marché du tourisme : 1990 à 2000**

Dès 1990, l'Etat a promulgué de nouveaux textes législatifs et réglementaires marquant la transition de l'économie algérienne en s'orientant vers l'économie de marché. Ce cadre juridique devait impliquer le capital privé national et étranger dans l'investissement touristique, mais son impact sur le terrain n'a pas été à la hauteur des attentes. Il s'agit de la loi sur la monnaie et le crédit (loi 90-10 du 14 avril 1990) et du code des investissements

(5 octobre 1993). Les données rapportées par l'Agence pour la Promotion et le suivi de l'investissement fait ressortir une part infime, 4%, réservée au secteur touristique dans l'ensemble des projets économiques, soit 1243 projets pour la période 1993-1999, dont 14 projets portés par des financements étrangers (Idir, 2014).

Afin de redynamiser ce secteur, l'état algérien a lancé des actions durant la période de transition (l'ouverture vers l'économie du marché) qui consistait à mettre en place une nouvelle politique touristique fondée sur l'encouragement des investissements touristiques privés nationaux et étrangers. Malheureusement et en raison du contexte sécuritaire et des problèmes qu'a connus l'Algérie durant cette époque rien n'a été concrétisé sur le terrain.

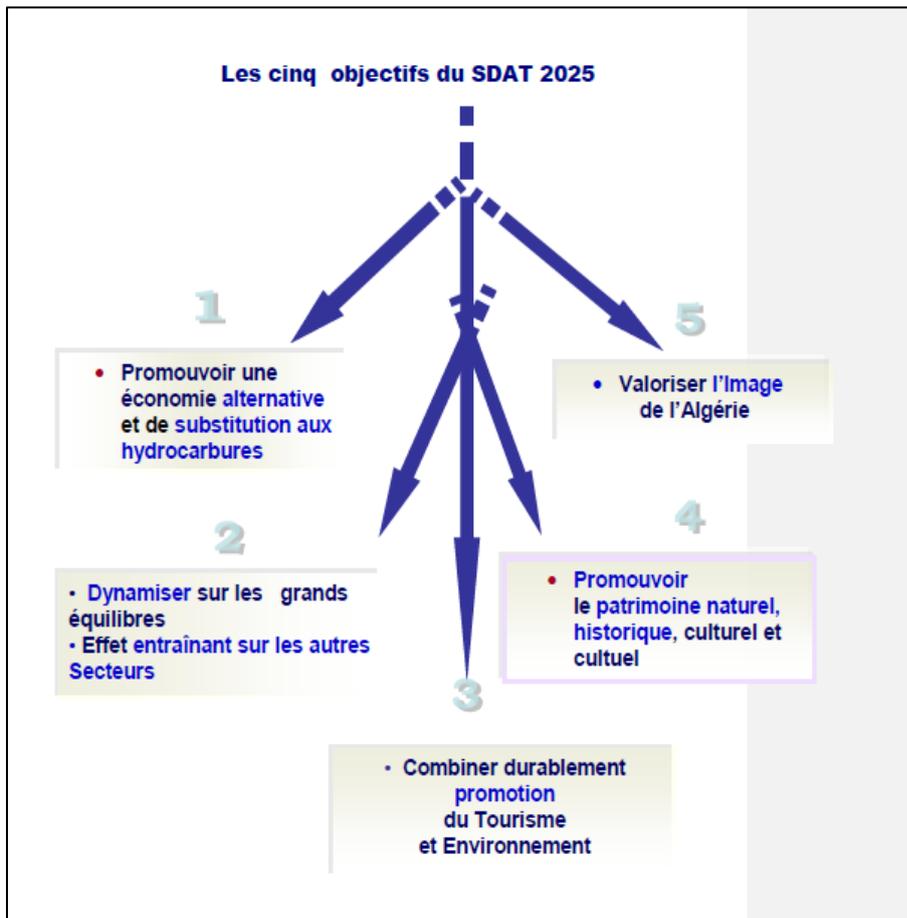
Deux raisons principales expliquent cette situation, c'est évidemment la situation sécuritaire, mais aussi les politiques et les lourdeurs administratives et organisationnelle. Ces facteurs sont décrits et analysés par les premières assises nationales du tourisme et de l'artisanat qui se sont tenues à Alger les 16, 17 et 18 novembre 2007.

### **2.3.2.3. La reprise : l'essor du tourisme 2000-2015**

Malgré les potentialités touristiques importantes, le secteur du tourisme ne s'est que légèrement développé dans les années 1970-1990, même, qu'il a connu un déclin dans les années 1990 pour cause d'instabilité. Néanmoins, ce secteur a commencé à reprendre sa place petit à petit (Bouchaour, 2011). Depuis 2000, différentes orientations stratégiques ont été mises en oeuvre afin d'améliorer l'activité touristique.

La nouvelle politique touristique en Algérie à horizon 2025 (SDAT 2008) a été adoptée par le gouvernement algérien en 2008, en tant que composante du Schéma National d'Aménagement du Territoire SNAT 2030. Ce schéma impose la nécessité pour l'Etat de se doter d'un cadre stratégique de référence et d'une vision prospective claire, s'appuyant sur les objectifs chiffrés et précis.

Fig. 14 : les cinq objectifs du SDAT 2025



Source : SDAT,2008

Ce plan stratégique montre les efforts consentis par l'Etat pour valoriser le potentiel touristique dont dispose le pays. En outre, il évoque la volonté des autorités pour considérer le tourisme dans les priorités économiques nationales.

Le SDAT a proposé des projets aux différents horizons à court terme (2009), moyen terme (2015) et long terme (2025) dans le cadre du développement durable, afin de faire de l'Algérie un pays récepteur.

L'élaboration du SDAT 2025 s'appuie sur un diagnostic approfondi qui englobe les assises locales, régionales et nationales, ce qui a permis d'identifier les grands enjeux du tourisme, ses problématiques, ses tendances aux plans nationaux et internationaux.

Selon le tableau de la situation touristique en Algérie de 2000 à 2014, il ressort que les flux touristiques étrangers sont en progression, le nombre d'arrivée englobe les touristes étrangers et les touristes algériens résidant à l'étranger. Cette progression relative est le résultat de

l'amélioration de la situation sécuritaire et du développement du tourisme d'affaires après le lancement de plusieurs projets et la présence des chaînes hôtelières internationales Hilton, Shératon, Accor et Sofitel (Idir, 2014).

En effet, cette période était marquée par l'aissance financière et l'ouverture de nombreux chantiers (routes, autoroutes, ports, aéroports, logements..) ayant drainé un nombre considérable de travailleurs, d'ouvriers, de cadres, d'entrepreneurs étrangers.

En 2014, il a été enregistré 2 732 731 touristes étrangers et nationaux résidants à l'étranger, soit une progression de 1 867 000 touristes par rapport à l'année 2000 avec seulement 866000 arrivées, dépassant les prévisions du SDAT en 2008. Cela démontre que l'Algérie a commencé à manifester son intérêt pour le tourisme. Cette progression qui nécessite des infrastructures confortables pour assurer le bon accueil des touristes, a correspondu, pendant plus de 10 ans, à la construction de 358 nouveaux équipements touristiques avec une augmentation de la capacité d'accueil de 22 605 lits.

Tableau 11 : situation du secteur touristique en Algérie de 2000- 2014

Années	Equipements touristiques	Capacité d'accueil (lits)	Nombre de nuitées		Nombre d'arrivées
			Résidents	Non-résidents	
2000	827	77 000	3 545 230	202 905	866 000
2001	927	77 000	3 802 634	225 652	901 000
2002	935	74 000	3 827 700	291 930	988 000
2003	1042	77 473	3 935 745	370 876	1 166 000
2004	1092	82 034	4 149 426	393 631	1 234 000
2005	1105	83 895	4 222 305	483 332	1 443 000
2006	1134	84 869	4 376 625	528 855	1 638 000
2007	1140	85 000	4 546 085	573 855	1 743 000
2008	1147	85 876	4 750 796	595 747	1 772 000
2009	1151	86 383	4 971 372	674 456	1 912 000
2010	1152	92 377	5 185 231	754 103	2 070 000
2011	1184	92 737	5 484 105	845 367	2 395 000
2012	1155	96 898	5 703 550	936 631	2 634 000
2013	1176	98 804	/	/	2 733 000
2014	1185	99 605	/	/	2 732 731

Source : ONS, M.A.T.T.A, la banque mondiale

Le parc hôtelier national a lui aussi connu une légère augmentation, il a atteint 1185 hôtels avec une capacité de 99.605 lits, cette capacité d'hébergement est répartie par secteur juridique comme suit :

Tableau 12 : répartition du parc hôtelier par secteur juridique

Secteur	Année 2014	
	Nombre d'établissement hôteliers	Capacités en lits
Public	65	18.613
Privé	1059	74.744
Collectivité locale	54	3.134
Mixte	07	3.114
Total	1185	99.605

Source : M.A.T.E.T

Cette répartition montre la domination du secteur privé sur la majorité des d'équipements hôteliers avec 1059 soit 89%.

En ce qui concerne les investissements touristiques lancés dans le cadre de cette politique, le tableau 12, montre les résultats atteints à court terme (2008-2015), où que de 400 projets sont soit à l'arrêt, soit non lancés ou non achevés. Des projets qui offrent pourtant une capacité d'accueil de 49360 lits avec plus 19500 postes d'emplois.

Tableau 13 : état récapitulatif des projets d'investissement touristiques fin 2014.

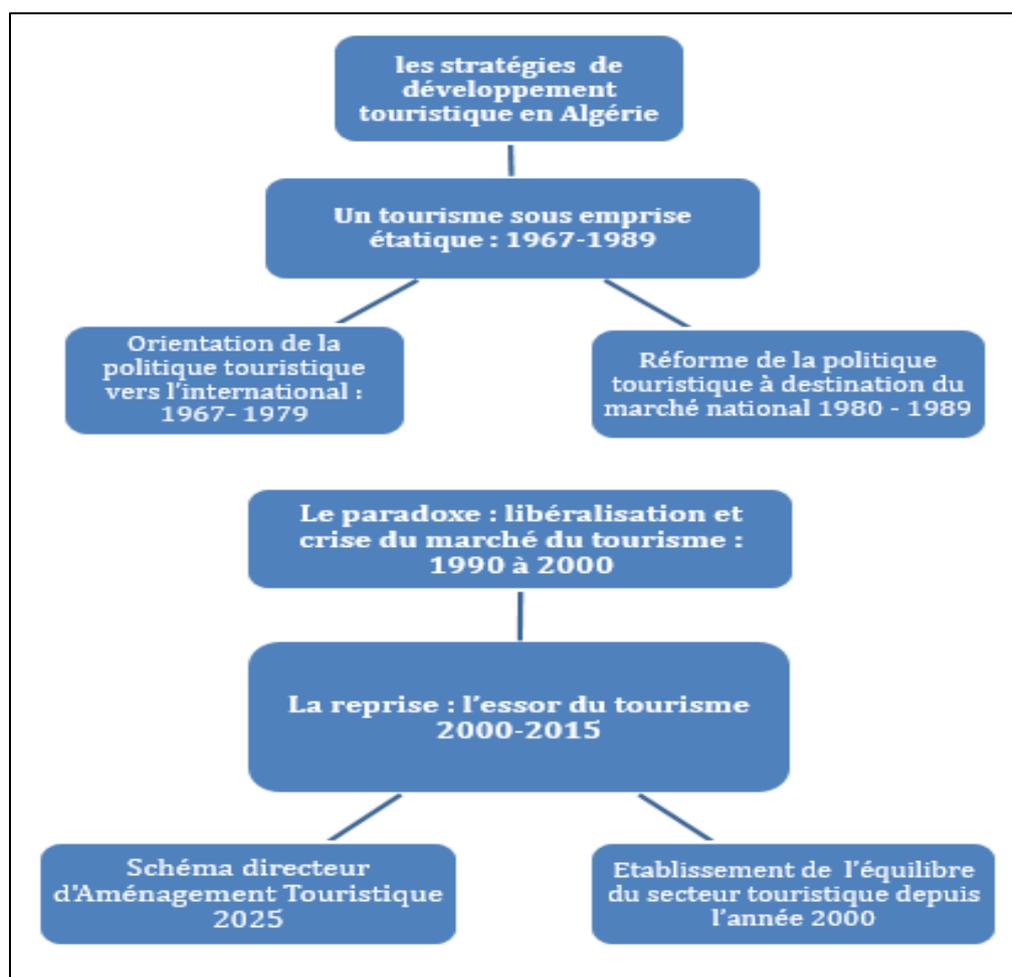
Projets	Nombre de projet	Capacité en lits	Emplois
Projets en cours de réalisation	385	54884	25526
Projets à l'arrêt	104	9123	3797
Projet non lancés	296	33860	13006
Projet achevés	76	6377	2971
Total	861	104244	45300

Source : M.A.T.E.T.A

Les résultats semblent insuffisant pour rendre l'Algérie au niveau d'un pays récepteur, en assurant la satisfaction des clientèles nationales et étrangères. En comparant avec la Tunisie où le nombre de touristes a dépassé les 6 millions et la capacité d'accueil est de plus de 220.000 lits.

En somme, Les potentialités touristiques et les richesses du pays n'ont pas eu la place qu'elles méritaient et qui leur revenait dans les processus de développement économique du pays. Dès 1962, l'Etat a essayé de développer le tourisme sur le modèle qui se propageait un peu partout autour de la Méditerranée. Puis, en raison de ses choix stratégiques, l'Algérie a opté prioritairement pour son économie, sur le pétrole et l'agriculture. En outre, il semble légitime de se poser aussi la question de savoir si la volonté de l'Etat n'a pas été de restreindre le tourisme international dans le souci de préserver la société algérienne des inconvénients liés à l'irruption des grands flux de touristes étrangers dans le pays. Jusqu'à 1990, l'Etat a pu concrétiser des projets touristiques mais faiblement, pour des choix économiques et politiques et en raison de la situation trouble liée à la décennie noire (1990-2000). Depuis l'année 2000, l'Etat algérien a manifesté des intérêts pour le tourisme mais comme priorité secondaire après le pétrole et d'autres secteurs qui sont plus importants.

Schéma n°1 : stratégies de développement touristique en Algérie



Source : établie par l'auteure

Avec les tendances et les perspectives, telles qu'affirmées dans le Schéma Directeur d'Aménagement Touristique, SDAT 2025, on peut supposer qu'il peut y avoir une amorce de développement d'un certain tourisme national et international.

Les résultats de l'analyse des données permettent cependant de poser l'autre question de fond, liée à la transition en cours actuellement dans certains économies touristiques et qui est celle de la place du développement durable. En outre, existe-t-il des capacités d'engagement des populations locales dans la dynamique du développement touristique et donc une volonté de mobiliser ou pas ces capacités par les pouvoirs publics ?

### **Conclusion**

Les pays du Maghreb constituent une richesse naturelle et culturelle importante, leurs caractéristiques et leurs potentialités variées (littoral, montagne, forêt, aires protégées, Sahara) peuvent les rendre parmi les premiers pays touristiques au monde.

Nous avons essayé d'analyser les différentes politiques touristiques du Maroc, de la Tunisie et de l'Algérie depuis leurs indépendances et les perspectives de leur développement.

Il en est ressorti que la Tunisie et le Maroc sont plus développés que l'Algérie car ils ont fait du tourisme une priorité fondamentale du processus de développement économique de leurs pays, et ils ont consacré des efforts considérables pour bien gérer ce secteur par des experts (le développement du parc hôtelier répondant aux exigences internationales, des formations et des opérations de sensibilisation des populations locales afin de bien communiquer avec les touristes étrangères). Comme le signale Hillali (2004): « le tourisme, secteur vital pour le Maroc et la Tunisie, n'a pas remis en cause les conséquences d'une décennie de chocs économiques et de conflits militaires qui ont secoué (et continuent d'ailleurs de le faire) les pays arabes, en particulier, et le monde en général ».

En revanche, l'Algérie a toujours considéré le tourisme comme une priorité secondaire. La richesse en hydrocarbure et en l'agriculture a constitué la base économique algérienne dès l'indépendance. En outre, l'absence d'une culture touristique a considérablement limité le tourisme. De fait, les touristes préfèrent les destinations marocaines et tunisiennes plutôt qu'algériennes.



# **1. LES AIRES PROTEGEES UN TERRITOIRE A AMENAGER ET A DEVELOPPER**

## **INTRODUCTION**

Depuis l'avènement du développement durable en 1987, la place des aires protégées dans les politiques de l'environnement nourrit des débats animés et parfois violent (Binot, 2010). Les stratégies de conservation de la nature ont intégré, au moins depuis RIO 1992, des objectifs de durabilité (Balmford et al. 2002 ; Kalamandeen et Gillson, 2007). Il s'agit de combiner les modes de gestion et de protection du milieu naturel et des enjeux de développement local, pour lequel le tourisme représente, avec l'agriculture, un des leviers privilégiés (Therville, 2013 ; Godet et Mathevet, 2015). Même au sein des aires protégées, y compris là où l'enjeu de conservation est des plus stricts, la conception intégratrice d'un développement durable vise à essayer de faire coexister la protection de la nature, l'éducation et l'information, mais aussi un développement local des populations assez souvent porté par le soutien à des activités agricoles dont certaines viennent en appui des pratiques du génie écologique ainsi qu'un développement touristique (Godet et Mathevet, 2015 ; Messier et al., 2015). Tout cela implique donc la cohabitation d'espaces, de milieux naturels, de faune et de flore sauvages, avec une certaine présence et une fréquentation de populations temporaires, pour des visites plus ou moins guidées et balisées, voire de populations permanentes occupant l'aire protégée pour y pratiquer des activités agricoles en harmonie avec la conservation de la nature (Mathevet et Mauchamp, 2005 ; Mathevet et al., 2016). Créé dans les années 1970, le réseau mondial des réserves MAB, (Man And Biosphere), porté par les Nations Unies, est le témoin de cette évolution et même l'UICN, (Union Internationale de Conservation de la Nature), accepte favorablement maintenant, au sein des aires protégées, l'association de la protection de la nature et des objectifs de développement d'autant que les démarches se veulent intégratrices de la protection du patrimoine naturel et culturel, avec comme ambition de sauvegarder des traditions et des activités rurales (Mathevet et al., 2016).

## **1.1. LES AIRES PROTEGEES : NOTION, PRINCIPES ET CATEGORIES**

### **1.1.1. Notions**

La définition d'une aire protégée a été précisée au début des années 1990. L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), a défini une aire protégée comme

« un espace géographiquement clairement défini , reconnu , consacré et géré , par tout moyen efficace , juridique ou autre , afin d’assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services éco systémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés » (Dudley, 2008).

Ce sont des territoires destinés essentiellement à la protection des ressources biologiques et le maintien des équilibres écologiques et de la diversité spécifique.

Cette définition globale concerne tous types d’aires protégées, quels qu’en soient le biome, le régime de propriété et de gouvernance, les motivations, les objectifs de gestion et les niveaux juridictionnels. Dont les aires marines, les forêts, les aires aquatiques intérieures, les sites sacrés, ainsi que les aires protégées privées. Ces territoires sont destinés essentiellement à la protection biologique et le maintien des équilibres et de la diversité spécifique.

Fig. 15 : schéma simplifié des interactions entre milieu et société dans une aire protégée



Source : Torri, 2007

En effet, le territoire d’une aire protégée est un espace et une société, elle constitue un ensemble d’interactions entre les différentes composantes de l’aire protégée. L’implication de la population locale induit des modes d’utilisation, l’utilisation de milieu étant susceptible de provoquer des modifications spatio-temporelles identifiables (Hamouda, 2013).

La définition ne couvre pas l’ensemble des zones des réserves de la biosphère du programme MAB (Men And Biosphère) de l’Organisation des Nations Unies pour l’éducation, la science et la nature, mais elle s’appliquerait aux zones centrales de ces réserves, qui, conformément aux

dispositions du MAB, doivent être des aires légalement classées ou consacrées à la protection à long terme (Dudley, 2008).

### **1.1.2. Principes des aires protégées**

UICN a signalé des principes précis pour identifier une aire protégée dont le principal objectif est de conserver la nature. Ces principes assurent la protection, la gestion et le développement durable des aires protégées ;

- Les aires protégées doivent empêcher, ou éliminer si nécessaire, toute exploitation ou pratique de gestion qui serait préjudiciable à leurs objectifs de départ,
- Le choix de la catégorie devrait se fonder sur le(s) objectif(s) premier(s) déclaré(s) pour chaque aire protégée,
- Toutes les catégories apportent une contribution à la conservation mais il faut choisir les objectifs en fonction de la situation considérée,
- Toute catégorie peut exister avec tout type de gouvernance,
- Le système ne se veut pas hiérarchique,
- Il faudrait encourager toute une variété d'approches de gestion dans la mesure où elles reflètent les nombreuses façons dont les communautés, de par le monde, expriment la valeur universelle du concept d'aire protégée,
- La catégorie doit être changée si une évaluation montre que les objectifs déclarés de gestion à long terme ne correspondent pas à ceux de la catégorie attribuée,
- Cependant, la catégorie n'est pas le reflet de l'efficacité de gestion,
- Les aires protégées devraient normalement préserver ou idéalement, accroître le caractère naturel de l'écosystème à protéger,
- La définition et les catégories d'aires protégées ne doivent pas être utilisées comme une cause pour déposséder des personnes de leurs terres (UICN, 1994).

### **1.1.3. Catégories des aires protégées selon l'UICN**

Un premier système de classement en catégories a été fait par l'UICN en 1973, et publié en 1987, il a proposé dix catégories de classification. L'actualisation de ce système a été indispensable pour mettre à la lumière les dernières connaissances sur le milieu naturel et les interactions de l'homme avec la nature

En 1994, un nouveau système a été adopté par l'UICN, il permet une harmonisation relative à l'évolution des moyens de protection de la biodiversité de même qu'il facilite la comparaison d'un état à un autre par l'utilisation de critères communs.

Tous types de classement d'une aire protégée sont basés sur les objectifs de gestion eux-mêmes. Ainsi, toute activité réalisée à l'intérieur de l'aire ne doit pas être incompatible avec ces objectifs.

Tableau 14 : définition et objectifs premiers des catégories d'aires protégées de l'UICN

<b>Catégorie de l'UICN</b>	<b>définition</b>	<b>Premier objectif</b>
Ia	La catégorie Ia contient des aires protégées qui sont mises en réserve pour protéger la biodiversité ainsi qu'éventuellement, des caractéristiques géologiques/géomorphologiques, où les visites, l'utilisation et les impacts humains sont strictement contrôlés et limités pour garantir la protection des valeurs de conservation. Ces aires protégées peuvent servir d'aires de référence indispensables pour la recherche scientifique et la surveillance continue.	Conserver les écosystèmes exceptionnels au niveau régional, national ou mondial, les espèces (individuelles ou en groupes) et/ou les caractéristiques de la géodiversité : ces caractères distinctifs auront été formés principalement ou entièrement par des forces non humaines et seraient dégradés ou détruits par tout impact humain sauf très léger.
Ib	Les aires protégées de la catégorie Ib sont généralement de vastes aires intactes ou légèrement modifiées, qui ont conservé leur caractère et leur influence naturels, sans habitations humaines permanentes ou significatives, qui sont protégées et gérées aux fins de préserver leur état naturel.	Protéger à long terme l'intégrité écologique d'aires naturelles qui n'ont pas été modifiées par des activités humaines importantes, dépourvues d'infrastructures modernes, et où les forces et les processus naturels prédominent, pour que les générations actuelles et futures aient la possibilité de connaître de tels espaces
II	Les aires protégées de la catégorie II sont de vastes aires naturelles ou quasi	Protéger la biodiversité naturelle, la structure

	naturelles mises en réserve pour protéger des processus écologiques de grande échelle, ainsi que les espèces et les caractéristiques des écosystèmes de la région, qui fournissent aussi une base pour des opportunités de visites de nature spirituelle, scientifique, éducative et récréative, dans le respect de l'environnement et de la culture des communautés locales	écologique et les processus environnementaux sous-jacents ; promouvoir l'éducation et les loisirs.
III	Les aires protégées de la catégorie III sont mises en réserve pour protéger un monument naturel spécifique, qui peut être un élément topographique, une montagne ou une caverne sous-marine, une caractéristique géologique telle qu'une grotte ou même un élément vivant comme un îlot boisé ancien. Ce sont généralement des aires protégées assez petites et elles ont souvent beaucoup d'importance pour les visiteurs.	Protéger des éléments naturels exceptionnels spécifiques ainsi que la biodiversité et les habitats associés.
IV	Les aires protégées de la catégorie IV visent à protéger des espèces ou des habitats particuliers, et leur gestion reflète cette priorité. De nombreuses aires protégées de la catégorie IV ont besoin d'interventions régulières et actives pour répondre aux exigences d'espèces particulières ou pour maintenir des habitats, mais cela n'est pas une exigence de la catégorie.	Maintenir, conserver et restaurer des espèces et des habitats.
V	Une aire protégée où l'interaction des hommes et de la nature a produit, au fil du temps, une zone qui possède un caractère distinct, avec des valeurs écologiques, biologiques, culturelles et paysagères considérables, et où la sauvegarde de l'intégrité de cette interaction est vitale pour protéger et maintenir la zone, la conservation de la nature associée ainsi que d'autres valeurs.	Protéger et maintenir d'importants paysages terrestres ou marins, la conservation de la nature qui y est associée, ainsi que d'autres valeurs créées par les interactions avec les hommes et leurs pratiques de gestion traditionnelles.

VI	Les aires protégées de la catégorie VI préservent des écosystèmes et des habitats, ainsi que les valeurs culturelles et les systèmes de gestion des ressources naturelles traditionnelles qui y sont associés. Elles sont généralement vastes, et la plus grande partie de leur superficie présente des conditions naturelles ; une certaine proportion y est soumise à une gestion durable des ressources naturelles ; et une utilisation modérée des ressources naturelles, non industrielle et compatible avec la conservation de la nature, y est considérée comme l'un des objectifs principaux.	Protéger des écosystèmes naturels et utiliser les ressources naturelles de façon durable, lorsque conservation et utilisation durable peuvent être mutuellement bénéfiques.
----	---	---

Source : (Dublely, 2008)

La bonne gestion des aires protégées reçoit de plus en plus d'attention en tant qu'élément essentiel pour la sauvegarde d'un système d'aires protégées, et l'évaluation ou l'appréciation de la gestion est considérée aujourd'hui comme un instrument très utile pour en augmenter l'efficacité, en fournissant aux gestionnaires, entre autre, des informations concises et pratiques.

## 1.2. LES AIRES PROTEGEES DANS LE MONDE

Près de 33 millions de kilomètres carrés sont devenus protégés entre 1962 et 2014. Le nombre d'aires protégées et/ou reconnues a progressé de manière très significative depuis 1992. Passant de plus de 48.000, en 1992 à plus de 100.000 en 2003 (+53.500) et à près de 210.000 en 2014 également + 108.300 (tableau et diagramme).

Tableau 15 : croissance cumulative du réseau des aires protégées au monde

Année	Nombre de sites	Superficie protégées totale (km <sup>2</sup> )
1962	9.214	2.400.000
1972	16.394	4.100.000
1982	27.794	8.800.000
1992	48.388	12.300.000

2003	102.102	18.800.000
2014	209.429	32.800.000

Source : (Deguignet, 2010)

Il est important de signaler que cette augmentation du nombre d'aires protégées ne correspond pas nécessairement à la création des nouvelles aires protégées mais d'autres raisons, y compris une perception plus large de la définition d'une aire protégée permettant la prise en compte de plusieurs critères pour définir un site comme zone protégée (Deguignet, 2010).

### **1.3. L'EVOLUTION DE LA CONSERVATION DES AIRES PROTEGEES EN AFRIQUE**

#### **Introduction**

L'Afrique constitue un des plus anciens foyers de développement des aires protégées. En revanche, comme l'ont démontré celles-ci ont connu des phases bien contrastées dans leur évolution. L'Afrique a constitué après l'Amérique du nord avec Yellowstone, sans doute le premier continent à avoir été concerné par la création de parcs ou réserves naturels, dès la fin du 19<sup>ème</sup> siècle (Kalamandeen et Gillson (2007) et Rodary (2008)).

Le continent abrite une richesse faunistique et floristique impressionnante, allant des espèces individuelles à des habitats endémiques (Célestine, 2002). L'intérêt grandissant accordé à la protection de l'environnement en général et aux écosystèmes en particulier a amené plusieurs états africains à créer des aires protégées sur leur territoire (UICN, 1994). Ce continent nous intéresse à cause du contexte particulier qui a favorisé la mise en place des aires protégées d'une part, et de son évolution particulière d'autre part.

La sauvegarde des parcs nationaux et des zones de conservation dans le monde entier est devenue une priorité car elles font face à des défis de plus en plus compliqués. Les aires protégées sont-elles alors suffisamment positionnées pour affronter les grands problèmes émergents liés aux attentes sociales et politiques dans les prochaines décennies (Venter et al, 2008).

Les puissances coloniales ont développé des aires protégées selon un schéma bien connu. Le projet colonial visait à investir des espaces sur lesquels étaient pratiqués des activités cynégétiques, ces réserves de chasse devenant rapidement des parcs accueillant au cours de la

première moitié du 20<sup>ème</sup> siècle des touristes occidentaux attirés par la faune, la flore et les paysages. Ceci s'est souvent accompagné d'une appropriation d'espaces importants dévolus à la protection de la nature. De fait, ce sont des espaces qui ont souvent été accaparés et privatisés pour ces fonctions au détriment des populations rurales locales. Si les aires protégées ont été essentiellement développées dans les colonies anglophones, la colonisation française a été peu active sur le sujet de la conservation de la nature, à l'image de ce qui d'ailleurs était fait sur le territoire métropolitain. *A fortiori* en Afrique du nord et donc en Algérie, malgré le décret de 1923, portant sur la création de réserves naturelles, aucun réel dispositif d'élaboration d'une aire protégée n'a abouti avant l'indépendance. Les seules pratiques importées de France dans ses colonies et en particulier en Afrique du nord, ont été celles développées par les corps forestiers, visant à mettre en défens des massifs forestiers, à la fois en vue d'une gestion économique de la ressource en bois mais aussi pour asseoir la traditionnelle lutte contre l'érosion et la torrencialité (Neboit, 2010).

### **1.3.1. L'évolution des aires protégées en Afrique coloniale et contemporaine**

La protection des écosystèmes naturels est aujourd'hui indispensable plus qu'hier. Cela est particulièrement vrai dans les pays en développement qui ont à gérer une part importante de la biodiversité mondiale et où les conditions de vie dépendent grandement de la nature. La création des aires protégées en Afrique a été le résultat de plusieurs événements, notamment, la convention de 1933 relative à la préservation de la faune et de la flore. Cette convention marque un tournant décisif dans l'intégration d'une philosophie de création d'aires protégées en Afrique coloniale. Elle a eu en conséquence la création des parcs nationaux les plus prestigieux dans divers pays africains comme le parc Albert au Zaïre (9700 km<sup>2</sup>), le parc Kruger en Afrique du sud et le parc Chobe en Botswana (Hamouda, 2013). Il est important d'indiquer que les politiques économiques des colonies en Afrique ne prennent pas en compte la demande de la conservation des milieux naturels. « Les pays colonisés sont considérés par la plupart des pays industriels occidentaux comme des sources inépuisables de ressources à exploiter. Par conséquent, la protection de la nature est reléguée au second plan. Par ailleurs, dans le débat sur la protection, les ressourcistes ceux qui voient en la nature une source de ressources à utiliser pour le développement, l'emportent sur ceux qui considèrent que la nature ne doit pas nécessairement servir les intérêts du développement et qu'il importe de la préserver en tant que telle (préservationnistes)» (Hamouda, 2013).

Suivant les mêmes principes de la convention de 1933, la convention phytosanitaire de Londres pour l'Afrique est signée en 1954, son objectif est d'éliminer, d'empêcher et de combattre toutes les maladies et leur propagation.

Entre 1948 et 1960, et après les orientations importantes des deux conventions précédentes, ces dernières ont mené à la naissance des Organisations Non Gouvernementales (ONG) internationales notamment l'Union Internationale pour la Protection de la Nature (UIPN) en 1948 et le Fonds Mondial pour le Faune sauvage (WWF). Les ONG internationales sont basées sur la favorisation de la continuation de la politique de conservation de la nature dans les ex-colonies, et convaincre les pays africains nouvellement indépendants de s'engager dans les nouveaux organismes de la protection et la conservation de la nature (Célestine, 2002).

### **1.3.2. La gestion des aires protégées en Afrique**

Vers la fin des années 1950, la majorité des anciennes colonies d'Afrique ont accédé à leur indépendance, et les aires protégées considérées comme un patrimoine colonial.

En Afrique francophone, la gestion des aires protégées ne se fait pas de manière autonome car elle est souvent associée avec les services forestiers ou d'autres services dominants comme les ministères : du tourisme et de l'environnement, du développement rural, de l'eau, de l'agriculture, dont l'administration varie à l'intérieur du pays d'un gouvernement à l'autre. Par contre, quelques pays se sont dotés de structures indépendantes qui gèrent les aires protégées. Souvent, cette gestion est basée sur la supervision de plusieurs secteurs ministériels, ce que complique leur gestion et peut produire des conflits entre les gestionnaires. Par ailleurs, il existe des incitations en direction du secteur privé l'encourageant à entrer en possession d'aires protégées comme le cas en Afrique du Sud et au Malawi (Célestine, 2002).

En somme, dès la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, le principe de la conservation de la nature n'est plus pacifique que les autres processus colonialistes puisque, dans certains cas, la mise en protection de terres au profit de la conservation de la nature sert clairement d'alibi à la captation d'espaces au détriment de populations autochtones chassées de leurs parcours pastoraux ou de chasse. L'approche de la conservation de la nature anglo-saxonne s'enracine dans une culture religieuse. La puissance coloniale utilise comme main d'œuvre les autochtones. Elle les utilise parce que certains connaissent le milieu naturel, pratiquent les langues des populations locales avec lesquelles il faut avoir des relations pacifiées et puis ils sont chargés de l'entretien de la réserve, vont au contact de la faune sauvage en accompagnant

les visiteurs qui s'invitent pour un safari devenu des trophées de belles images lorsqu'il n'est plus de chasse.

Globalement, le schéma évolutif des aires protégées a abouti, au début du 21<sup>ème</sup> siècle, à des territoires dans lequel l'Afrique a servi de laboratoire soit à des aires protégées transfrontalières assez emblématiques de l'utilisation de stratégies de conciliation de conflits politiques soit à des aires associant des projets combinant conservation de la nature et développement local, le parc Kruger étant assez symptomatique de cette transition (Venter et al, 2008).

Fig. 16 : le grand parc animalier Kruger en Afrique du Sud



Source : les-loups.over-blog.com, Parc Kruger

Dans tous les cas, les efforts de développement, sont intégrés à des objectifs de durabilité : les activités agricoles sont proches de pratiques traditionnelles ou non intensives et les pratiques touristiques sont de type tourisme de nature, de randonnée avec, s'il y a des infrastructures, une insertion dans les paysages, des hébergements, qui sont construits sous la forme de gîtes utilisant des matériaux locaux. Dans certains cas, des outils innovants sont élaborés afin d'intégrer des dynamiques de conservation de la biodiversité avec des pratiques collaboratives associant une pluralité d'acteurs (Muhumuza et al., 2013).

## **2. LES AIRES PROTEGEES EN ALGERIE : ETAT, STRATEGIE ET CONSTRAINTES DE GESTION ET DE PROTECTION**

### **Introduction**

« L'Algérie forme une incontestable entité nationale et politique. Mais si l'on considère ses aspects physiques tant topographiques que climatiques, ce pays revêt une extraordinaire diversité » (Gauthier, 2004).

D'un point de vue naturel, l'Algérie est un pays dual. Cette dualité est faite de ces deux éléments majeurs que sont le bourrelet méditerranéen au Nord, et le bouclier saharien au sud (Côte, 2005). Ainsi elle se présente comme une bibliothèque garnie d'écosystèmes, de paysages et d'un patrimoine exceptionnel. Dans ce chapitre et après une introduction sur les potentialités naturelles et culturelles de l'Algérie on va essayer de présenter les principales menaces qui pèsent sur le patrimoine naturel ainsi que la politique de préservation menée dans ce domaine tout en se basant sur l'expérience des parcs nationaux.

### **2.1. Le patrimoine naturel algérien**

L'Algérie couvre une superficie de 2 381 741 km<sup>2</sup> ; deux chaînes montagneuses importantes, l'atlas Tellien au Nord et l'Atlas Saharien au Sud, séparent le pays en trois types de milieux qui se distinguent par leur relief, leur morphologie et leur climat, donnant lieu à une importante biodiversité éco systémique.

On distingue successivement : le littoral et la zone Tellienne au nord qui plonge vers la mer Méditerranée, les Hautes plaines et la steppe entre l'Atlas Tellien au nord et l'Atlas saharien au Sud et puis enfin sur une large superficie du territoire le Sahara. Les populations humaines sont très fortement concentrées sur la frange littorale.

C'est cette disposition de relief qui, avec les conditions climatiques détermine une biodiversité spécifique, qu'il faut évidemment présenter ces milieux :

Au sud, le Sahara est dominé par les montagnes du Hoggar. Véritables conservatoires de formes volcaniques, elles s'élèvent jusqu'à 2918 m.

Fig. 17: sable et rochers à Tahaggart



Source : Photo-Seb.Net

Elles sont constituées de laves basaltiques et de porphyres formant des reliefs particulièrement escarpés. Aux sommets s'offrent des panoramas exceptionnels. Traversé par le tropique du Cancer, cette montagne est sans doute située dans un des secteurs les plus arides au monde. Cependant, l'humidité liée à l'altitude permet le maintien d'une faune et d'une flore qui ont été piégées lors de phases plus humides du Quaternaire, soit avec advections de conditions méditerranéennes, olivier, myrte, lavande etc. Soit en raison de l'extension durable des influences de la zone de convergence intertropicale, acacias, calotropis, balanites etc, et certains des taxons sont d'une exceptionnelle rareté en raison de l'isolat qui a d'ailleurs abouti au développement d'un fort endémisme, tamaris, palmier (Ozenda, 1983 ; Chenoun, 2005) ou bien une sous-espèce de l'olivier, *Olea europaeasubsp. Laperrinei*, qui est le modèle de l'espèce relique (Besnard et al., 2013). Cet ancien parc national est classé actuellement comme parc culturel, rangé dans la catégorie II des aires protégées de l'UICN. C'est en raison de sa richesse archéologique, attestant de la présence humaine depuis un million d'années et de la beauté de ses paysages, que le Hoggar est un des hauts lieux du patrimoine naturel et archéologique algérien.

Les Hautes plaines couvrent 9% de territoire algérien. Renferme des plaines arides et des étendues steppiques à Alfa et broussailles. Cette frange marque la limite entre l'influence du climat méditerranéen et la steppe.

La région tellienne correspond à l'Atlas tellien qui est un ensemble de chaînons d'altitude maximale de 2308 m (Djurdjura). Elle s'étend au-delà de 4% de la superficie du territoire. Les conditions écologiques, climatiques, orogéniques etc... extrêmement diverses, constituent des habitats très complexes et très nombreux. 2/3 de la flore et de la faune algérienne s'y trouvent. Des paysages remarquables renferment des potentialités naturelles fauniques, floristiques, et forestières considérables représentant une grande valeur économique.

L'Algérie fait partie du climat méditerranéen qui est caractérisé par une période sèche estivale. Certaines régions de montagnes appartiennent au bioclimat humide et même per humide à cause de la diminution de l'amplitude thermique.

La frange littorale algérienne représente un écosystème fragile (Kacemi, 2011). Il s'étend sur 1200 km de plages de sable fin bordait d'une mer turquoise. Regroupant toutes les grandes villes sur son territoire, et regorgeant de sites naturels magnifiques, la région est aujourd'hui l'une des plus touristiques du pays. Constitue d'Alger la blanche, à d'Oran la Radieuse, de Annaba, et des criques sauvages de Kabylie, le littoral fait assurément le bonheur des randonneurs, baigneurs, et amateurs de pêche et sports nautiques (site M.T.A).

Fig.18 : le cap bon les aiguades, Béjaia

fig. 19 : la plage de Chétaibi, Annaba

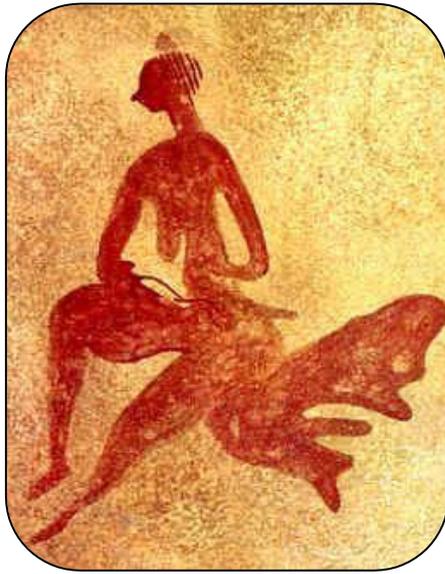


Source : <http://www.matta.gov.dz>

## 2.2. Le patrimoine culturel algérien ; résultat de son histoire ?

Le patrimoine culturel algérien est des plus remarquables. On sait qu'il y avait des implantations humaines préhistoriques sur le territoire algérien, qui ont laissé des gisements et des sites archéologiques d'une grande richesse. La présence d'Homo habilis est attestée, dans la région de Sétif ou à Aïn Hanech et à Tabebala-Tachenghit, pour des vestiges datant de l'Acheuléen (plus de 400 000 ans) (Aumassip, 2001).

Fig. 20 : Peinture rupestre du Tassili datant d'environ 10 000 ans



Source : wikipédia.com

Les traces de la présence d'Homo sapiens ont été répertoriées dans le sud algérien et aussi sur le littoral, près de Mostaganem, à l'ouest d'Alger à Aïn-Tagouraït (ex-Bérard) ou encore près de la nécropole de Sainte Salsa, près de Tipaza. Les peuplements Néolithiques sont très importants et la néolithisation, avec l'essor de l'agriculture est arrivée en provenance du bassin initial que constitue le Proche-Orient mais aussi probablement à travers le Sahara.

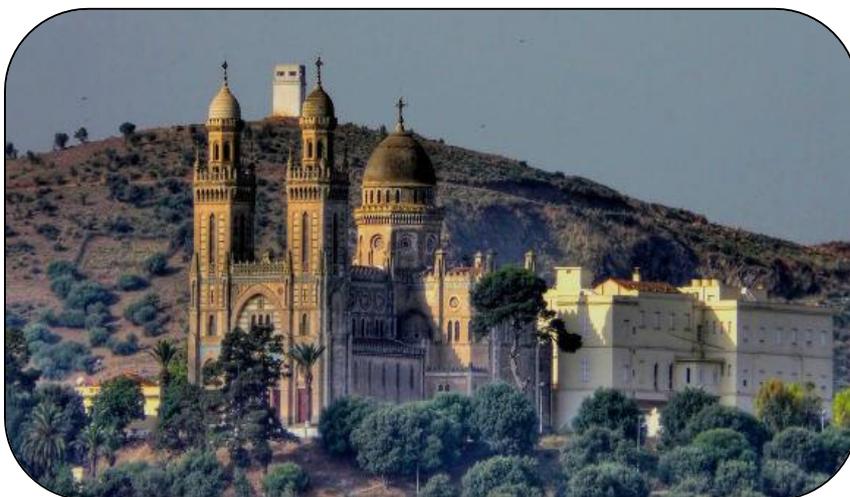
Fig.21 : le coucher du soleil vu aux montagnes du Hoggar



Source : Photo-Seb.Net

Notons d'ailleurs que de splendides gravures et peintures rupestres ornent les parois de certains abris sous roche dans ce secteur du Sahara. A partir de ces peuplements issus d'une origine africaine, l'Algérie actuelle s'est progressivement agrégée de l'arrivée de population en provenance du pourtour méditerranéen et à commencer en provenance des rivages orientaux : égyptiens, phéniciens, grecs puis carthaginois etc. Ceux que les romains nommeront numides ou maures sont des méditerranéens issus de ces mélanges aboutissant aux peuplements berbères. C'est là que sont apparus des royaumes que vont conquérir successivement les carthaginois puis les romains. L'Algérie a été le lieu de développement des premières cités et civilisations méditerranéennes de l'Antiquité, notamment les Carthaginois puis évidemment les Romains. La littérature scientifique est, à ce sujet très riche, en particulier en provenance de l'université de Sassari (Gonzalez et al. 2008). Il faut évidemment évoquer quelques sites très célèbres et parmi les plus saisissants des vestiges de la période romaine : Tipaza, Timgad, Djemila, autant de sites qui témoignent de l'importance de l'intégration de l'espace actuel algérien à l'empire romain à qui il a donné de grands noms, dont des écrivains, des hommes politiques, dont un empereur et un des plus grands théologiens de la chrétienté romaine, Saint Augustin. La lente décomposition de l'empire romain et la péjoration des conditions climatiques, à partir du 4<sup>ème</sup> et du 5<sup>ème</sup> siècle de notre ère ont poussé de nombreuses peuplades venues de l'est de l'Europe à s'avancer vers les terres plus propices du pourtour méditerranéen. Le territoire de l'Algérie n'y échappe pas et ce sont les Vandales qui s'installent au 5<sup>ème</sup> siècle et Augustin en tant qu'évêque d'Hippone, l'actuelle Annaba meurt pendant le siège de sa ville en 430.

Fig. 22 : la basilique Saint-Augustin de Annaba



La domination de rois vandales est de courte durée puisque dès le 6<sup>ème</sup> siècle, c'est l'empire byzantin qui reprend pied en Afrique du nord, contribuant à restaurer les cités romaines. Mais les destructions vandales ont sensiblement vidé les plaines et les campagnes. Aux byzantins succèdent au 7<sup>ème</sup> siècle, les raids des conquérants convertis à l'Islam, avec quelques îlots de résistance chrétiens surtout réfugiés dans les montagnes, comme dans les Aurès. Le succès rapide de la conversion des populations locales aboutit à la fusion de l'espace algérien actuel dans un ensemble arabo-musulman que les invasions turques viennent rattacher à l'empire ottoman en favorisant l'éclosion d'un patrimoine bâti original sous la forme de riches palais, de mosquées, de forts etc.

La colonisation française s'installe à partir de 1830, accompagnée de l'irruption de l'industrialisation et de l'urbanisation. Des témoins de l'urbanisme haussmannien sont encore présents dans certaines villes. Mais la période coloniale s'est accompagnée de l'implantation de populations en provenance du pourtour méditerranéens, notamment des espagnols et des italiens qui ont fondé des villages dont le patrimoine original se voit encore dans certains villages de pêcheurs du littoral algérien.

Depuis l'indépendance, l'Algérie s'est dotée de monuments prestigieux qui contribuent aussi au patrimoine culturel.

Au total, si l'Algérie actuelle est le résultat d'une longue histoire, d'un melting-pot culturel, elle est aussi, au même titre que la plupart des autres pays du pourtour méditerranéen, un espace qui a été fortement et durablement marqué par les transformations qu'ont imprimé sur le milieu naturel les sociétés humaines. Le dispositif faunistique et floristique, fortement dégradé résulte en grande partie de cette longue histoire. Si l'Algérie réserve encore des joyaux inestimables d'un patrimoine naturel de très haute valeur, la volonté de préserver ce patrimoine s'est développée fort récemment.

Fig. 23 : Casbah d'Alger et les deux mosquées el-Kebir et Sghir à Alger



Source: wikipédia.com

Fig. 24: Musée Ahmed Bey; Constantine



Source : prise par l'auteur D.I

### **2.3. Situation générale et les efforts consentis dans les aires protégées algériennes**

A l'échelle nationale et internationale, les efforts de l'Algérie en matière de préservation de la nature sont très appréciables pour un pays en voie de développement :

- La politique nationale dans la matière est édictée par la constitution,
- La rapidité de la mise en œuvre de cette politique a permis à notre pays de gagner du temps,

- La promulgation dans les années 80 des plus importants textes qui régissent la conservation de la nature,
- La mise en place immédiate des structures nécessaires,
- La mise en place, dès la création des structures, de l'encadrement et des financements des activités liées à la conservation de la nature.

En effet, l'Etat algérien a montré son intérêt pour préserver la nature avec toutes les intentions politiques et administratives. En revanche, l'absence d'une politique de pénalité sur les utilisations accrues et incontrôlées sur l'environnement a engendrées plusieurs types de dégradations. En parallèle, le patrimoine naturel continuait à être dilapidé, et porte atteinte à la diversité biologique essentiellement par les incendies, le surpâturage, la pollution, l'érosion.

### **2.3.1. Quelle stratégie pour conserver les aires protégées en Algérie**

Les formes de gestion des aires protégées sont très inspirées des grands modèles internationaux et l'Algérie a choisi de faire labelliser ses parcs par des réseaux internationaux. Le choix peut être tout autre s'il s'agit de prendre en compte les approches multiformes de ce qui est le bien commun à patrimonialiser (Ostrom, 2009 ; Mathevet et al, 2016). La nature est partie prenante des formes d'usages potentiels que peuvent en faire les sociétés locales comme cela a pu être expérimenté au parc Kruger en Afrique du Sud ou en Ouganda (Archabad et Naughton-Treves, 2001). L'expérience du Habbous au Maroc en est d'ailleurs l'illustration : c'est la rencontre des formes traditionnelles d'usages et d'entretiens du milieu et les ambitions de conservation de la nature qui construit le projet de durabilité des territoires combinant protection de la nature et développement local.

#### **2.3.1.1. Une politique publique pour préserver les aires protégées**

Dès les années 70, l'Algérie a manifesté un intérêt pour la protection de l'environnement et la sauvegarde de patrimoine naturel et culturel. Cet intérêt a conduit le pays à créer des aires protégées. La mise en place d'une politique de conservation de la nature et de préservation de l'environnement, avec des structures et un cadre juridique allait permettre au secteur de prendre réellement en charge le contrôle, la gestion, l'aménagement et la préservation du milieu et des ressources naturelles.

Jusqu'en 2016, l'Algérie a créé officiellement 10 parcs nationaux (08 au Nord et 02 au Sud), sur une superficie de 565.653,00 ha soit 23,75% du territoire national. Il existe également 50

zones humides classées d'importance internationale, 5 réserves naturelles et 4 réserves de chasse.

Dans le cadre de la préservation de cette richesse, l'Algérie porte une politique publique stricte pour la sauvegarde de ces milieux. Concernant les politiques publiques, dans le cadre de cette recherche, on a choisi la définition suivante : « Une politique publique se présente sous la forme d'un programme d'action gouvernementale dans un secteur de la société ou un espace géographique » (Dauvin, 2002). Ce qui nous intéresse ici c'est l'intégration de la notion géographique, par la politique algérienne de préservation de l'environnement, en relation avec la création des aires protégées (Youbi, 2009).

Dans cette optique, il est envisagé la création d'autres aires protégées dans les catégories déjà existantes, et l'introduction d'une autre catégorie d'aires protégées qui concilie à la fois développement et protection de l'environnement comme les parcs naturels, conformément à la loi sur les aires protégées dans le cadre du développement durable, promulguée en février 2011 (DGF, 2005).

### **2.3.1.2. Les types de préservation des aires protégées en Algérie**

Pour l'Etat algérien il existe deux types de préservation. La première est constituée de la conservation ex situ, qui concerne la protection d'espèces floristiques et faunistiques menacées dans la vie sauvage ; ce type existe sous la forme des jardins botaniques, d'arboretums et des parcs zoologiques. La deuxième, est la conservation in situ, qui est constituée de parcs nationaux, de réserves naturelles et de réserves de chasse.

#### **2.3.1.2.1. Etat de la conservation ex situ :**

Ce type de gestion permet de protéger les espèces menacées dans la vie sauvage et d'offrir des services éducatifs ainsi que des bases à la recherche appliquée. Elle est d'un rapport très important dans la conservation des espèces de faune et de flore sérieusement menacées.

Avant la conférence de Rio de Janeiro en 1992, les jardins botaniques et les arboretums ont été identifiés comme des structures scientifiques essentielles pour la préservation des ressources végétales en danger d'extinction (IUCN BGC & WWF, 1989).

- **Les jardins botaniques :**

Ce sont des structures d'acclimatation et d'expérimentation, qui jouent un rôle déterminant pour l'étude bio systématique des flores régionales et pour sensibiliser l'opinion publique sur l'importance de conserver le patrimoine phytogénétique de la terre (Garbari, 1999).

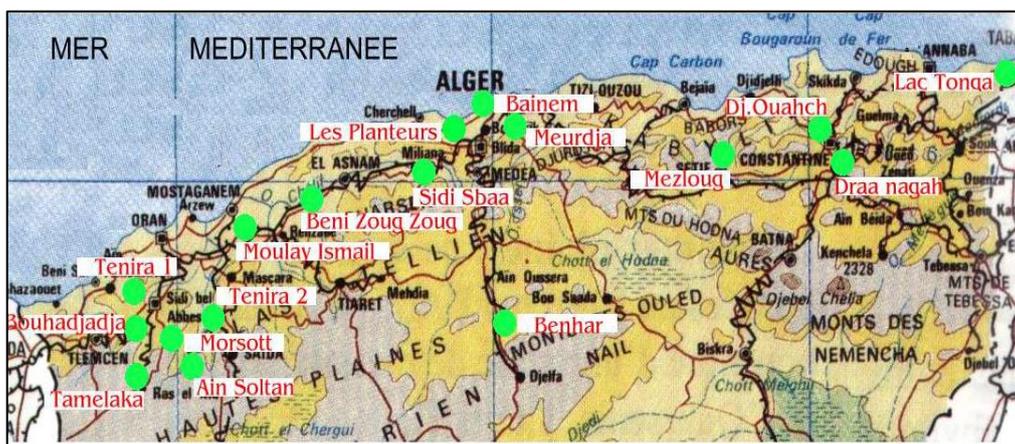
Le grand jardin botanique du Hamma d'Alger, a été créé en 1932. Sur une superficie de plus de 30 ha a été installé le premier jardin d'essai en Afrique. Il est, dans sa totalité, artificiel, dans le but de cultiver avec succès le plus grand nombre de végétaux ex situ. Depuis sa création, 3235 espèces utiles originaires de diverses contrées du globe ont été introduites, parmi elles 1.699 espèces ligneuses d'origine tropicale. A cet ensemble, viennent s'ajouter 1.893 variétés horticoles et agricoles (arbres fruitiers, plantes potagères, céréales et fleurs) (DGF, 2012)

On trouve d'autres jardins et squares non moins importants que le jardin d'essai du Hamma tels que :

Le jardin London à Biskra, le square Nelson et le jardin Saint Georges à Alger. Par ailleurs, d'autres projets des jardins botaniques dont en cours de réalisation, comme le jardin botanique de Laghouat.

- **Les Arboretums :** on trouve près d'une vingtaine d'arboretums en Algérie qui ont pour principale mission l'acclimatation et l'étude d'espèces forestières. On y retrouve des essences endémiques, menacées de disparition et diverses espèces exotiques introduites. Ces structures sont gérées par les services de forêts au niveau national et local.

Fig. 25 : répartition des arboretums en Algérie



- **Les parcs zoologiques** : ils ont plusieurs missions : la multiplication et le suivi des espèces animales, les recherches sur la biologie et l'éthologie des espèces, l'éducation et la récréation du public. Le plus important parc zoologique d'Algérie est celui d'Alger.

#### **2.3.1.2.2. Etat de la conservation in situ :**

L'Algérie est marquée par une succession d'agressions anthropiques qui ont retenti négativement sur le patrimoine biologique national vers l'étiollement des milieux naturels et sauvages (P.A.S.N.B, 2003). Pour cette raison, l'Algérie a pris conscience de ce danger par la création des aires protégées pour la conservation in situ des paysages et richesses biologiques et culturelles. Ces mesures importantes ont été prises pour préserver la nature.

- **Parcs nationaux**

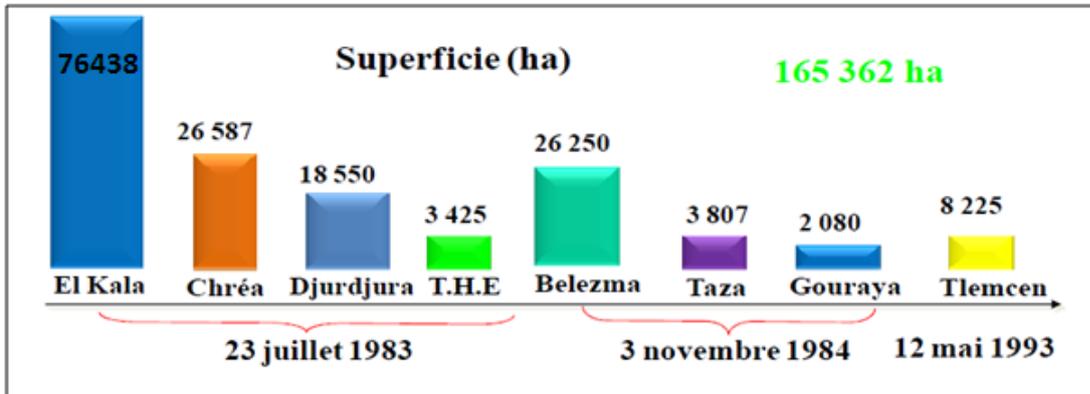
Les parcs nationaux constituent le maillon le plus important en matière de conservation, et les réserves naturelles et les réserves de chasse qui sont en voie de création, sont des structures érigées dans le but de protéger in situ la diversité biologique.

Les objectifs des parcs nationaux sont définis par décret et sont comme suit :

- La conservation de la faune, de la flore, du sol, du sous-sol, de l'atmosphère, des eaux, des gisements de minéraux et de fossiles et en général tout milieu présentant un intérêt particulier à préserver.
- La préservation de ces milieux contre toutes les interventions artificielles et les effets de dégradation naturelle susceptible d'altérer son aspect, sa composition et son évolution.
- L'initiation et le développement, en relation avec les autorités et organismes concernés d'une infrastructure touristique dans la zone périphérique (DGF, 2012).

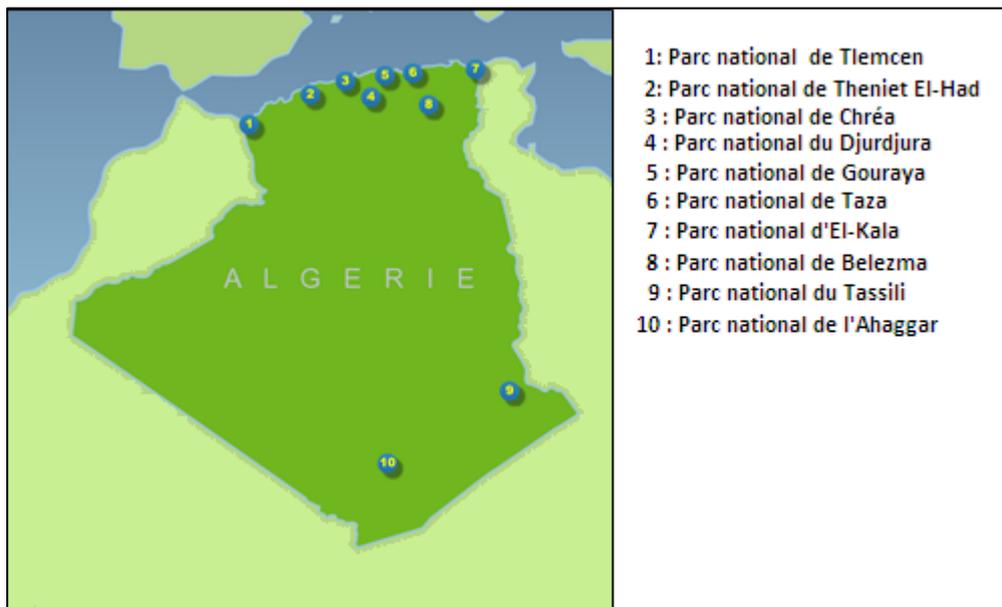
Les parcs nationaux sont au nombre de 10, 08 parcs au Nord sur une superficie de 165.362 ha et 02 parcs au Sud sur une superficie de 56 400 000 ha.

Fig. 26 : répartition des superficies des parcs nationaux du Nord.



Source : DGF.2012

Fig. 27 : localisation des parcs nationaux en Algérie



Source : [www.wikipédia.com](http://www.wikipédia.com)

- **Réserves naturelles**

Structures autonomes, les réserves naturelles jouent un rôle important dans la conservation in situ. Selon la réglementation algérienne, elles ont notamment pour objet la préservation, la reconstitution, la sauvegarde, la conservation et le développement de la faune et de la flore, du sol et sous-sol, de l'atmosphère, des eaux et d'une manière générale tout milieu naturel qui présente un intérêt particulier qu'il faut préserver. Selon la réglementation en vigueur les réserves naturelles doivent être rattachées administrativement au parc national le plus proche.

Avec le classement de la réserve naturelle marine d'Iles Habibas sur 2684ha, l'Algérie inaugure un nouveau type d'aires protégées qui concernent à la fois les écosystèmes marins et insulaires (PASNB, 2003).

- **Réserve de chasse**

En Algérie, les réserves de chasse, contrairement à leur nom sont des sites où la chasse est strictement interdite. Les réserves de chasse selon la réglementation ont pour objet :

- de protéger et de développer le gibier local,
- d'aménager les habitats des espèces qui y vivent,
- de servir de lieu d'observation et d'expérimentation sur la biologie, l'écologie et l'éthologie des espèces existantes,
- d'établir et de tenir l'inventaire du patrimoine cynégétique de la réserve de chasse (PASNB, 2003).

Tableau 16 : récapitulatif des aires protégées en Algérie

Aires protégées	Wilaya	Superficies (ha)	Date de création	Particularités
Parc national d'El Kala	El Tarf	80.000	23.07.1983	Présence de trois écosystèmes (forestier, lacustre et marin). - Englobe une zone humide - espèces principales : chêne liège, chêne zeen, Cyprès chauve, Aulne glutineux
Parc national de Gouraya	Bejaia	2.080	03.11.1984	Unique station à <i>Euphorbia dendroides</i> -espèces principales : Pin d'Alep, Chêne liège, chêne zeen, chêne afarés et Pin maritime.
Parc national de Taza	Jijel	3.807	03.11.1984	Présence de la Sittelle Kabyle - Particularité géomorphologique (grottes et falaises) -espèces principales : chêne liège, chêne Afarés.
Parc national de Theniet El Had	Tissemsilt	3.425	23.07.1983	Belle futaie de Cèdre
Parc national de Djurdjura	Bouira-Tizi Ouzou	18.850	23.07.1983	Richesse floristique (des pelouses jusqu'aux plus belles forêts de Cèdre) - Diversité faunistique - Grotte du makabé et du léopard.

				-Classée réserve de la biosphère 1997
Parc national de Chréa	Blida – Médéa et Ain Defla	26.587	23.07.1983	Sujets centenaires à base d'if et de houx mélangés aux cèdres - Richesse floristique. - Ruisseau des singes. -classée réserve de la biosphère en 2003
Parc national de Belezma	Batna	26.250	03.11.1984	Magnifique peuplement de cèdre - Présence de l'unique peuplement de <i>Lonicera etrusca</i> et la très rare <i>Epipactis helleborine</i>
Parc national de Tlemcen	Tlemcen	8.225	12.05.1993	Richesse archéologique et spéléologique (mosquée et grotte). Espèces principales : Thuya chêne liège
Parc national du Tassili	Illizi	11.400.000	1972	Patrimoine culturel riche (15.000 œuvres rupestres) - Vestiges archéologiques - Classé patrimoine mondial en 1982 par l'UNESCO. - Classé réserve de la biosphère en 1986 Espèce principale : Cyprès du Tassili
Parc national de l'Ahaggar	Tamanrasset	45.000.000	3.11.1987	Comporte le plus haut sommet d'Algérie (Tahat avec 2918m) - Renferme des sites archéologique datant de 600.000 à 1 million d'année -Renferme un patrimoine naturel unique et riche (géologie, flore, faune et paysage). Espèces principales : Accacia
Réserve naturelle de la Macta	Mostaganem	19.750	2004	Végétation aquatique représentée par les joncs. - Site attractif pour les flamants roses.
Réserve naturelle de Mergueb	M'sila	13482		Ecosystème steppique - Rares populations de gazelles de Cuvier et de l'Outarde Houbara.
Réserve naturelle des Beni Salah	Guelma	2.000	1979	Présence du Cerf de Barbarie (espèce menacée).
Réserve naturelle des Babors	Sétif	2.367	1972-1973	Espèces endémiques : Sapin de numidie, Sittelle kabyle. - Présence de relique glaciaire ( <i>Populus tremula</i> et <i>Orchis</i>

				<i>nidus</i>
Réserve naturelle marin des îles Habibas	Oran	2.684	En discussion	Rattachée au parc national de Tlemcen. - concerne à la fois des écosystèmes marins et insulaire.
Réserve de chasse de Djelfa	Djelfa	32.000	29.03.2003	Forêt naturelle de Pin d'Alep.
Réserve de chasse de Mascara	Mascara	7.000	05.02.1983	Présence de la Perdrix rouge (espèce menacée).
Réserve de chasse de Tlemcen	Tlemcen	2.000	12.02.1983	Espèce dominante de Thuya.
Réserve de chasse de Zéralda	Tipaza	1.200	18.02.1984	Espèce dominante Pin d'Alep.

Source : DGF, 2012

### 2.3.2. Classement des aires protégées spéciales :

Au niveau international, l'Algérie a signé et ratifié certaines conventions relatives à la conservation de la nature. Les plus importantes sont : celle de RAMSAR relative aux zones humides, celle de Paris qui concerne la protection des sites et monuments historiques et naturels, celle de Rio sur la biodiversité biologique et les changements climatiques, et celle de l'Organisation des Nations Unies (ONU) sur la désertification.

Trois autres types d'aires protégées peuvent être créés dans le cadre des conventions internationales : les sites inscrits sur la liste des zones humides d'importance internationale pour les oiseaux d'eau (site de Ramsar), les sites inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO et les réserves de la biosphère MAB.

#### 2.3.2.1. Réserves de la biosphère

Le réseau MAB, du programme Man And Biosphère de l'U.N.E.S.C.O est un réseau de zones écologiques représentatives qui associent conservation et recherche en écologie, surveillance continue, éducation, formation et utilisation traditionnelle des terres.

L'Algérie a rejoint le réseau MAB en proposant en 1986 le parc national du Tassili comme première réserve de biosphère algérienne. Depuis, trois autres zones sont venues enrichir le réseau MAB en Algérie : la réserve du parc national d'El-Kala en 1990 que nous

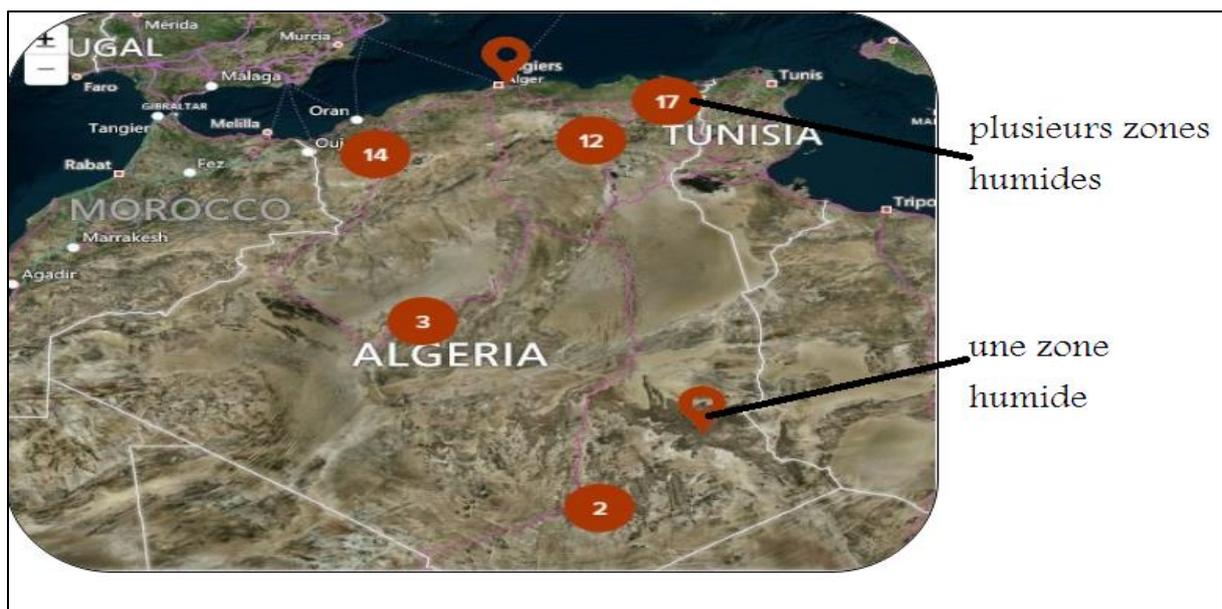
développerons assez largement ultérieurement, la réserve du parc national du Djurdjura en 1997 et la réserve du parc national de Chréa en 2003. Véritables sanctuaires de la nature, ces quatre réserves de biosphère ont été proposées en raison de leur importante diversité biologique (flore, faune, habitats), pour la diversité de leurs paysages, mais aussi en tant que sites d'intérêt culturel, historique et esthétique (P.A.S.N.B, 2003).

### 2.3.2.2. Site de Ramsar

Jusqu'à ces dernières années, les zones humides algériennes avaient reçu peu d'attention parfois faute de spécialistes, et surtout de moyens financiers. Mais cela n'a pas empêché toutefois les pouvoirs publics de leurs accorder de l'importance. C'est la raison pour laquelle, l'Algérie, consciente de l'important rôle des zones humides, adhère dès 1982 à la convention de Ramsar relative aux zones humides d'importance internationales.

Couvrant une superficie totale de près de trois millions d'hectares en Algérie, les zones humides se caractérisent par une grande diversité de paysages et d'espèces, et sont largement représentées dans les différentes régions naturelles. Elles sont constituées de lacs, d'étangs, de lagunes, de marais, de marécages, de lacs de barrages, de retenues collinaires, de chotts, de sebkhas, de gueltas et d'oasis. Ces zones humides se distribuent dans toutes les régions du pays.

Fig. 28 : distribution des zones humides en Algérie



Source : site Ramsar 14/12/2017

Le dernier recensement des zones humides effectué en 2006, a dénombré 1451 zones humides en Algérie dont 762 sont naturelles. Par ailleurs, 50 sont classées site Ramsar d'importance internationale et 10 sites sont en projet. Il existe également un projet d'élaboration de plans de gestion de 17 zones humides (DGF, 2012).

### **2.3.3. L'utilisation durable des aires protégées**

« Il est reconnu par différents organismes internationaux et sous-régionaux qui aident à la gestion de ces aires , en se basant sur le principe que la meilleure façon d'atteindre les objectifs de la conservation n'est pas d'exclure les gens des aires protégées, mais de gérer les activités humaines de façon à ce qu'elles ne portent pas atteinte aux valeurs qui ont présidé à la création de ces aires protégées» (Célestine, 2002).

L'Algérie est parmi les pays ayant de grandes superficies d'aires protégées. La croissance démographique a contribué à l'occupation de ces aires protégées et a induit la dégradation accélérée de ce milieu.

Depuis la mise en œuvre de la politique nationale en matière de protection de la nature et de la diversité biologique, plusieurs efforts ont été consentis dans le domaine de la réglementation, de l'administration, du renforcement des structures, de la recherche scientifique, de la formation, du financement (les budgets de fonctionnement et les budgets d'équipement) et de la sensibilisation dans le cadre d'une gestion durable de la biodiversité.

Des opérations de sensibilisation sont menées pour la préservation de la biodiversité en particulier les réserves et les parcs pour la conservation de la flore et de la faune.

Le reboisement a toujours constitué une action indispensable dans les programmes de protection du patrimoine forestier. Il est important de signaler que l'exploitation des forêts engendre des problèmes tel le défrichement qui favorise l'érosion et la désertification.

En matière de désertification, un ambitieux programme a été lancé dans les années 1970, c'est le barrage vert qui visait le développement intégré agro-sylvo-pastoral. Il est un projet archéologique de boisement de la steppe algérienne pour arrêter l'avancée du désert. Le projet qui relie les frontières algériennes occidentales aux frontières orientales sur une distance de 1500 Km sur une largeur moyenne de 20 Km, s'étale sur une superficie de 3 millions d'hectares.

#### **2.3.4. Les contraintes affectant le secteur des aires protégées**

Les principales contraintes qui peuvent affecter les aires protégées sont diverses : organisationnelle, humaine, matérielle, institutionnelle structurelle et réglementaire. Ces contraintes peuvent être réglées dans le cadre d'une stratégie globale de la conservation de la diversité biologique.

##### **2.3.4.1. Contraintes organisationnelles**

Ces contraintes sont directement liées à l'organisation administrative de l'état. Le centre du pouvoir de décision exclu les prises de position par les directions des parcs nationaux concernant l'aménagement et la gestion des ressources naturelles de ces territoires protégés.

L'organisation interne des parcs doit être revue dans le but d'étoffer les services pour couvrir toutes les activités se rapportant à son objet. D'autre part, il est plus raisonnable que chaque parc dispose de sa propre organisation interne en fonction des spécificités.

L'organisation externe concerne l'environnement composé des différentes institutions qui ont une relation avec la gestion du territoire du parc. Pour cela, le rôle des autorités locales (A.P.C, wilaya) est décisif. Les parcs nationaux sont les meilleurs modèles de développement et la gestion rationnelle donc il est nécessaire de définir par voie réglementaire toutes les modalités de gestion du territoire du parc.

##### **2.3.4.2. Les contraintes humaines**

Le problème majeur à résoudre est celui des profils de l'encadrement, ces dernières doivent correspondre aux objectifs de gestion, d'aménagement et de conservation des aires protégées.

Un échange de personnel inter-parc peut être envisagé afin de permettre aux gestionnaires une meilleure connaissance des problèmes qui se posent ailleurs. Enfin, les parcs nationaux doivent bénéficier d'un encadrement plus conséquent en nombre et en qualité.

##### **2.3.4.3. Les contraintes matérielles**

Les aires protégées confrontent plusieurs contraintes matérielles en particulier :

- le manque de moyens de déplacement,
- l'absence d'infrastructures de gestion hors siège du parc,

- le manque de matériels de terrain,
- l'absence de stations biologiques dans les zones d'intérêt,
- le manque de matériel divers (système d'information géographique), informatique, mobiliers...etc).

#### **2.3.4.4. Les contraintes institutionnelles**

Actuellement les structures chargées de l'application de la politique nationale de conservation de la nature sont nombreuses. Assez souvent les prérogatives chevauchent et les missions sont semblables.

Au niveau central, il existe :

- ✓ La D.G.F : Direction générale des forêts sous tutelle du Ministère de l'agriculture,
- ✓ La D.G.E : Direction générale de l'environnement sous tutelle du Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement,
- ✓ L'A.N.N : l'agence Nationale pour la conservation de la nature, sous tutelle du Ministère de l'agriculture,
- ✓ Le Ministère de la culture dont dépendent les Parcs Nationaux du Tassili et de l'Ahaggar.

La double ou la triple tutelle des Parcs Nationaux pose des problèmes de chevauchement des prérogatives, de prise de décision, de modèle de gestion... Cette situation n'est pas en faveur de la conservation de notre diversité biologique.

#### **2.3.4.5. Les contraintes structurelles**

Le grand problème qui se pose est lié à la prise de décision concernant la gestion des ressources et de l'espace naturel des parcs nationaux au niveau local. Pour éviter toute maladresse et toutes erreurs irréversibles, les responsabilités de chaque structure locale ayant une relation dans la gestion doivent être définies par voie réglementaire.

#### **2.3.4.6. Les contraintes réglementaires**

Le cadre juridique et réglementaire doit être renforcé en faveur des gestionnaires des Aires Protégées pour leur permettre d'accomplir les missions dont ils ont la charge. Ci-après quelques idées à titre d'exemple :

- a- Distraction du territoire des Parcs du régime forestier par voie réglementaire et transfert de toute la gestion à l'autorité du Parc.
- b- Réglementer toutes les activités liées à l'aménagement, l'exploitation et la gestion au niveau du territoire du Parc.
- c- Création d'un corps de police de la nature ayant qualité de police judiciaire.
- d- Obliger par voie réglementaire les autorités locales (A.P.C) à faire avaliser par la direction du Parc tout projet qui sera implanté dans le territoire de ce dernier.

## Conclusion

Un vaste réseau d'aires protégées est aujourd'hui en place et couvre déjà plus de 3,63% du territoire national, soit 86.59 km<sup>2</sup>, en intégrant la plupart des écosystèmes du pays. Parmi les 21 aires protégées mise en place, on compte 10 parcs nationaux, 3 parcs culturels, 4 réserves naturelles et 4 réserves de chasse. Et, parmi les 10 parcs nationaux, 6 ont été érigés en réserves de biosphère. A ces aires protégées, il faudrait ajouter les 50 zones humides classées comme zones d'importance internationale. Ces aires fournissent une large gamme de services en assurant une protection de l'héritage naturel et culturel ; elles contribuent fortement aux initiatives en matière de conservation, d'utilisation durable et de réhabilitation de la biodiversité.

Lorsqu'on parle de développement durable, de conservation des ressources naturelles et de maintien de la diversité biologique, il est essentiel de considérer la totalité du territoire, en s'appuyant sur trois piliers indissociables : une affectation concertée des terres, une gestion intégrée des ressources et la mise en place d'un réseau d'aires protégées représentatives de la diversité biologique. Le caractère représentatif de la diversité biologique de l'ensemble des régions naturelles est l'élément fondamental sur lequel doit être basé sur le réseau d'aires protégées. Un échantillon typique de chaque composante de la diversité de la nature algérienne (écosystème, flore, faune, paysages) doit être mis à l'abri de la destruction et soit capable de se perpétuer par lui-même dans toute sa complexité.

Les zones protégées contribuent également au développement et à l'amélioration de la résilience, ainsi que l'adaptation aux processus négatifs du changement climatique et la désertification.

Le rôle des aires protégées est important dans l'organisation de la recherche sur la dynamique de la biodiversité, sur la réponse des écosystèmes aux changements climatiques et le développement des processus de désertification ; elles jouent aussi un rôle important dans l'organisation de l'éducation à l'environnement, le développement des loisirs et du tourisme.

Sur le plan économique, les aires protégées favorisent la diversification des économies locales et régionales. Elles contribuent à sauvegarder un potentiel biologique qui constitue une ressource naturelle renouvelable et permettent le maintien d'activités. Elles soutiennent fortement l'industrie touristique et l'industrie écotouristique.

En Algérie, la mise en place du système d'aires protégées répond pleinement aux trois objectifs de la convention sur la diversité biologique, ratifiée par l'Algérie le 6 juin 1995, le développement des aires protégées à travers le schéma directeur des espaces naturels et aires protégées qui s'inscrit dans le cadre du schéma national d'aménagement du territoire « SNAT » et la loi n° 11-02 du 17 février 2012 relative aux aires protégées dans le cadre du développement durable constitue la pierre angulaire de la conservation in situ de la diversité biologique.

**DEUXIEME PARTIE :**

**EL TARF : POLE TOURISTIQUE, MYTHE  
OU REALITE ?**

## **EL TARF : UN MILIEU EXCEPTIONNEL ET DES POTENTIALITES TOURISTIQUES VARIEES**

### **1. DONNEES GENERALES SUR LA WILAYA D'EL TARF**

La wilaya d'El Tarf avec ses 90 km de côte pratiquement vierge, ses corniches, parmi les plus belles au monde, ses reliefs montagneux, sa faune et sa flore aussi riches que variées, ses zones humides et ses parcs naturels contenant de nombreuses espèces rares et d'autres sites encore, est incontestablement une wilaya richement dotée en potentialités environnementales susceptibles de faire l'objet d'une activité touristique et environnementale florissante.

#### **1.1. Situation géographique de la wilaya d'El Tarf**

La wilaya d'El Tarf, est située au Nord-Est du territoire algérien. Elle s'étend sur une superficie de 2.891km<sup>2</sup>, s'ouvre sur la mer méditerranée avec une façade maritime de plus de 90km et longe la frontière algéro-tunisienne sur une centaine de km vers le sud. Elle est comprise entre la wilaya d'Annaba, à l'ouest, la wilaya de Guelma au sud-ouest et la wilaya de Souk-Ahras au sud et la Tunisie à l'est.

Elle est constituée selon le dernier découpage administratif de 1984, de 7 dairas et de 24 communes (cf carte n°01).

Tableau 17 : Organisation administrative de la wilaya d'El Tarf

Daira	Communes	Superficie (km)	Par rapport à Wilaya (%)
EL TARF	El Tarf	111	3,84
	Ain Assel	95	3,28
	Bougous	216	7,47
	Zitouna	160	5,53
EL KALA	El Kala	292	10,10
	Souarekh	87	3
	Raml Souk	50	1,73
	El Aioune	46	1,59
BEN M'HIDI	Ben M'hidi	150	5,19
	Echatt	62	2,15
	Berrihane	202	7,00
BESBES	Besbes	121	4,19
	Asfour	104	3,61

	Zerizer	29	1,01
DREAN	Dréan	48	1,66
	Chebaita Mokhtar	42	1,45
	Chihani	201	6,95
BOUHADJAR	Bouhadjar	92	3,18
	Ain Kerma	111	3,84
	Oued Zitoune	67	2,32
	Hammam.B.Salah	212	7,34
BOUTHELDJA	Bouteldja	114	3,94
	Lac Des Oiseaux	86	2,97
	Cheffia	193	6,67
07	24	2.891	100

Source : PATW, El Tarf



## **1.2. Cadre physique de la wilaya d'El Tarf :**

### **1.2.1. La topographie : une répartition équitable entre plaines et montagnes**

La wilaya d'El Tarf est constituée à 43% d'une plaine littorale et à 57% d'une zone montagneuse couverte de forêts d'altitude moyenne atteignant les 1200m au Sud (carte n°2). Il s'agit d'une plaine d'accumulation fluvio-marine, constituée de zones humides et de zones agricoles souvent isolées de la mer par un cordon dunaire. Cette plaine d'adosse à une portion de la chaîne numidique qui se poursuit en Tunisie. Sur la façade littorale s'alternent criques rocheuses et plages de sable fin d'Est en Ouest. Sauf là où dominant des falaises, dans le secteur central correspondant à des côtes rocheuses. Cette plaine d'adosse à une portion de la chaîne numidique qui se poursuit en Tunisie. Par ailleurs, la zone montagneuse occupe une superficie importante au sud de la région, il se caractérise par des grandes forêts denses du chêne liège, d'eucalyptus et du pin maritime.

### **1.2.2. Réseau hydrographique : prédominance des lacs**

Le réseau hydrographique de la région se caractérise par la présence d'un grand nombre de lacs importants et marécages développés sur la partie plaine de la région, dont les principaux sont le lac Tonga, le lac Oubeira, le lac Mellah et le marais de Bourdim.

La carte n°3 représentant le réseau hydrographique de la wilaya d'El Tarf indique que la totalité des oueds de cette région est entièrement tributaire de la mer méditerranée, le plus grand et le plus important est l'oued Seybousse, qui ne concerne la wilaya que dans sa partie Ouest, entre Dréan au Nord et Chihani au Sud. Les autres oueds non moins importants sont l'oued Bounamoussa, oued Cheffia et oued el-Kebir. Ils n'arrivent à déboucher à la mer qu'à travers le chenal de l'oued Mefragh qui draine la majeure partie des eaux de la plaine de Ben M'hidi et du domaine montagneux au Sud (Bentouili, 2007). En outre, les Oueds secondaires se présentent souvent sous la forme des ravins ou des flots.





### 1.3. Climat et bioclimat :

Le climat, en région méditerranéenne est un facteur déterminant en raison de son importance dans l'établissement, l'organisation et le maintien des écosystèmes (Belouahem, 2012). Les données fragmentaires sur la climatologie de la région ne permettent, malheureusement, pas de dresser un tableau détaillé des conditions climatiques qui y règnent. La caractérisation et la définition des bioclimats sont donc basées sur les données partielles de deux stations météorologiques, celle d'El-Kala pour la période 1985-2005 et celle de Ain Assel pour la période 1985 à 2015. Il est à noter que les données émanent de deux sources, ONM et l'ANRH et que celles de Ain El-Assel ne sont que pluviométriques.

Tableau 18 : caractéristiques des deux stations météorologiques

Stations	X	Y	Z	Période d'observations
El Kala	8°27	36°54	10	1985-2005
Ain Assel	8°20	36°50	36	1985-2015

Source : (Bentouili, 2007)

Il est à signaler que la station d'El Kala ne publie plus aucunes données climatiques depuis 2005 et que la station d'Ain Assel ne dispose que des valeurs pluviométriques. Pour pallier ces insuffisances, nous avons utilisé la carte pluviométrique de l'Algérie du Nord (1/500 000) édité par Agence Nationale des Ressources Hydraulique.

#### 1.3.1. La pluviométrie :

Les pluies en Algérie étant d'origine cyclonique orographique, le gradient altitudinal va fortement conditionner la pluviosité (Boumaraf, 2010). La région de l'extrême Nord-est de l'Algérie compte parmi les plus abondamment arrosées.

La pluviosité dans cette région est conditionnée par deux phénomènes météorologiques importants. D'une part, les perturbations cycloniques d'origine atlantique de l'Ouest et du Nord-Ouest qui, après avoir traversé l'Espagne et une partie de la méditerranée Occidentale, affectent le Nord-est algérien et d'autre part les dépressions qui prennent naissance en méditerranée Occidentale (De Bélair, 1990). D'une manière générale, la pluviométrie de la

région d'étude est assez instable, c'est à-dire très variable d'une année à l'autre pour une même station.

Tableau 19 : moyennes mensuelles et annuelles des précipitations de la station d'El Kala (1985-2005)

Mois Année	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	Total annuel
1985	15.6	41.9	52.2	66.2	62.3	43.5	77	41.3	41	00	00	00	441
1986	44	99.6	134.4	189	146	103	53	39.7	0.8	00	00	00	809,5
1987	63	28.3	133.4	42.9	131.2	126.6	110.2	46.6	77.4	0.3	2.8	/	762,7
1988	70	19.4	120	115	99.8	99.8	61	22.8	18.9	27	/	2.6	656,3
1989	20	133	74	75	39	55	26	119	12	2.5	00	0.2	555,7
1990	10	49	106	311	144	15	51	60	55	12	02	02	817
1991	14.9	47.9	88.8	202	90.9	101.2	54.6	80.3	76.9	10.1	00	00	767,6
1992	8.7	45.9	100.3	98.9	88.8	102.3	29.4	77.9	60.8	/	00	3.1	616,1
1993	12.7	67.9	102	198.5	101.2	98.9	55	46.6	42	00	00	00	716,2
1994	15	78.3	76.9	140.4	100.9	108.9	89	99	35.9	0.1	00	00	744,4
1995	15	68.9	102.3	99.1	142.9	188.9	66.6	88.3	60.1	28.9	02	00	863
1996	68.2	27.8	74.9	230	102.1	89.9	43.7	109.2	98	15	2.7	/	861,5
1997	2.2	98.9	122	230	189.6	102.1	80.8	93.7	59.6	12.9	/	00	991,8
1998	89.0	68.1	188.2	109.7	128.9	100.1	99.9	39.5	68.9	25.5	/	/	917,8
1999	98.9	79.2	100.3	145.9	224.8	330.2	103.7	189.9	69.3	39.2	/	10.2	1391,6
2000	68.8	15.9	290	340	98.2	139.9	99.1	103.2	78.4	45.6	1.1	/	1280,2
2001	18.8	122	187.3	222.2	132.5	202.9	99.2	58.9	45.9	29.6	/	00	1119,3
2002	102	94.2	194.4	106.7	40.6	124.9	88.1	102.1	51.2	18.3	/	00	922,5
2003	75,6	34.4	378.1	150.1	105.9	96.6	88.9	102.8	29	23.9	00	00	1085,3
2004	56.4	86.4	290	104.9	123.3	190	71.4	99.2	43.4	20.1	/	/	1085,4
2005	98.1	67.2	100.2	167.9	220.8	210.2	79.9	108.3	12.4	22.2	/	10	1097,2
MO Y	46	65.4	143.6	159.3	119,7	125.3	72.7	82.3	49,3	16.6	0.53	1.3	881,05

/ : Pas de relevés

Source : station météorologique El-Kala + traitement de l'auteur

Tableau 20 : précipitations annuelles à la station pluviométrique Ain Assel (1985-2015)

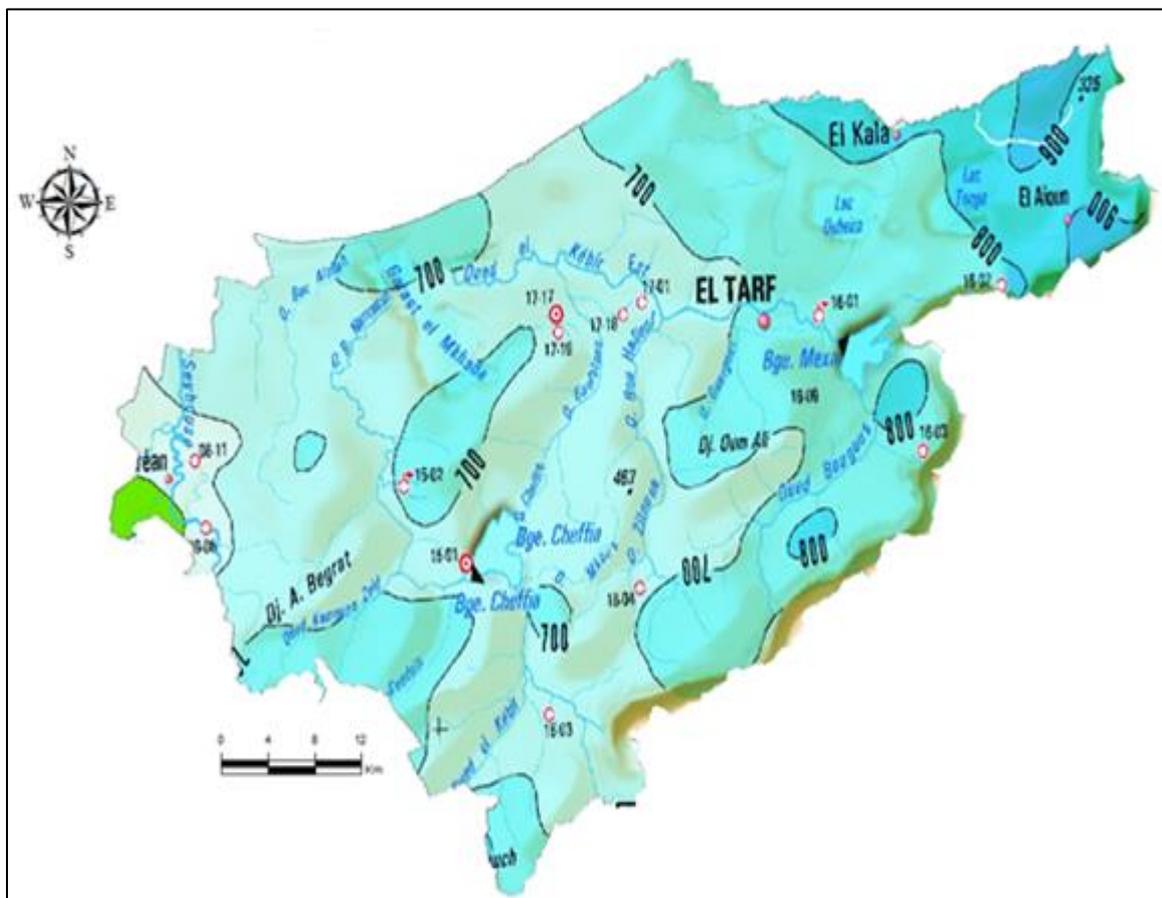
Année	P (mm)	année	P (mm)	année	P (mm)
1985	701,3	1996	438,6	2007	646,6
1986	1173,7	1997	1012,1	2008	1045,9
1987	613,8	1998	881,9	2009	826,5
1988	614,3	1999	607,1	2010	911
1989	560,1	2000	860,5	2011	1120,1
1990	952,4	2001	489,8	2012	852,8
1991	893,9	2002	1225	2013	708,7
1992	861,5	2003	951,3	2014	980,6
1993	577	2004	1158,6	2015	802,7

1994	668,6	2005	613,7	moyenne	846,5
1995	939,7	2006	706,9		

Source : la direction de l'hydraulique de la wilaya d'El Tarf

Les deux tableaux résument la situation pluviométrique concernant les stations d'observations. Selon ces résultats nous pouvons dire que la région a reçu une moyenne annuelle de 881,05mm entre 1985-2005 pour la station d'El Kala et une moyenne de 846,5mm entre 1985-2015 pour la station d'Ain Assel. Elles sont sensiblement identiques à celles de la carte de l'ANRH, où les précipitations moyennes annuelles oscillent entre 700 et 900 mm/an

Carte n°4 : pluviométrie de la région d'El Tarf

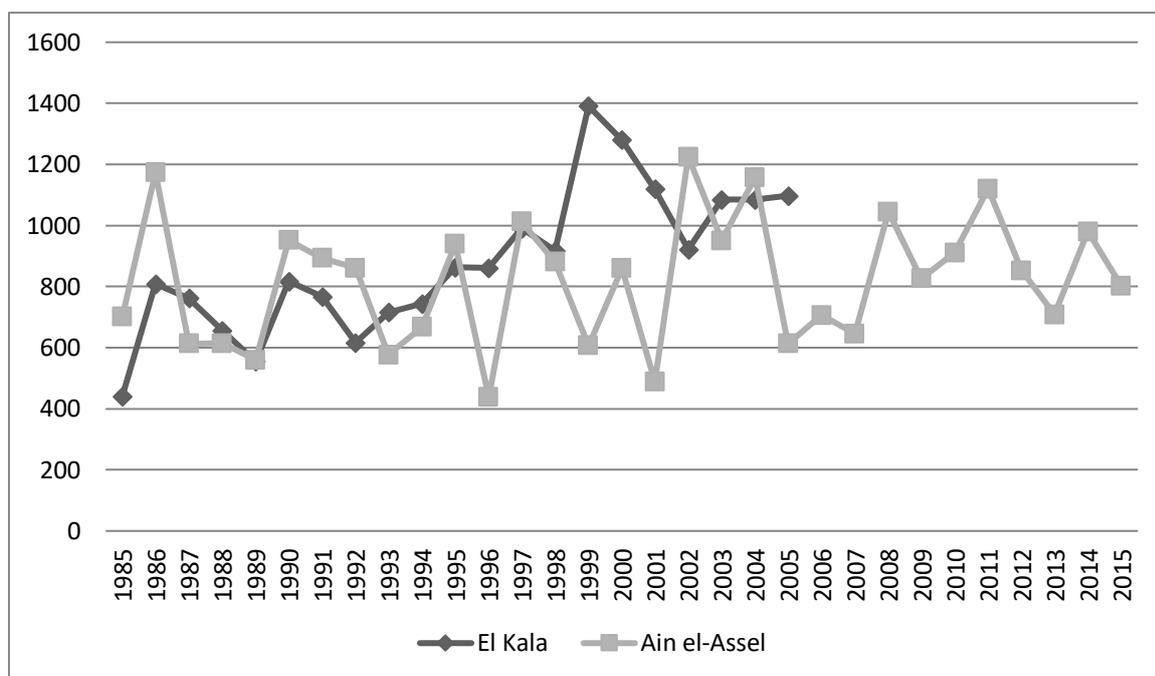


Source : carte pluviométrique annuelle ANRH du Nord de l'Algérie + traitement de l'auteur

Les valeurs de la station d'El Kala, nous ont permis de scinder cette période en deux : une sèche entre 1985-1996 et une autre humide entre 1997-2005. Ce qui n'était pas sans conséquences positives sur l'hydrologie des lacs, la dynamique de la végétation aquatique, l'agriculture et la gestion des parcours (Boumaraf. 2010).

La pluviométrie de la région est caractérisée par une période humide avec une concentration des précipitations sur la moitié de l'année, de Novembre à Avril, et une période sèche de Mai à Octobre où les précipitations sont faibles et où le minimum annuel s'observe toujours en juillet-août.

Diagramme 13 : moyennes annuelles des précipitation dans la région d'El Tarf (1985-2015)



### 1.3.2. La température

La température est fonction de l'altitude, de la distance par rapport à la mer et de la position topographique (Toubal, 1986).

Tableau 21 : données climatiques de la région d'El Kala 1985-2005

Zones	Littoral	sublittoral	Montagne
Paramètres			
Températures en (C) moyenne annuelle	18	15	10
Précipitations en mm/an Moyenne annuelle	936	879	1191

Source : (Boumaraf, 2010)

Cette régression thermique est due aux impacts de la mer et des lacs de la région (lac Tonga, lac Oubeira. etc.) sur la zone littorale. Cependant, celle de la zone montagneuse s'explique par le gradient altitudinal.

D'une manière générale, (seltzer, 1946) souligne que dans toute l'Algérie (Sahara non compris), la température moyenne est de novembre à avril, inférieure à la moyenne annuelle ; elle lui est supérieure de mai à octobre, et que la moyenne mensuelle atteint sa plus forte valeur aux mois de juillet et aout ce qui est généralement lié à la fréquence du sirocco. La région d'El Kala est située dans le méditerranéen chaud, le tableau<sup>23</sup> indique que les températures moyennes minimales et maximales varient entre 14,7° et 20,7°avec une moyenne annuelle de 17,7°.

Tableau 22 : température pour la période 1985-2005 (station météorologique d'El Kala)

Mois	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	X
T° C													
Max	27,9	27,8	25,2	20,1	15,7	13,3	15,2	16,6	17,3	19,9	23,9	26,3	20,7
Min	21,8	21,0	18,6	16,9	9,8	6,2	7,4	10,5	12,6	15,5	16,7	20,1	14,7
Moy	24,8	24,4	21,9	18,5	12,7	9,7	11,3	13,5	14,9	17,7	20,3	23,2	17,7

Max : moyenne des maxima

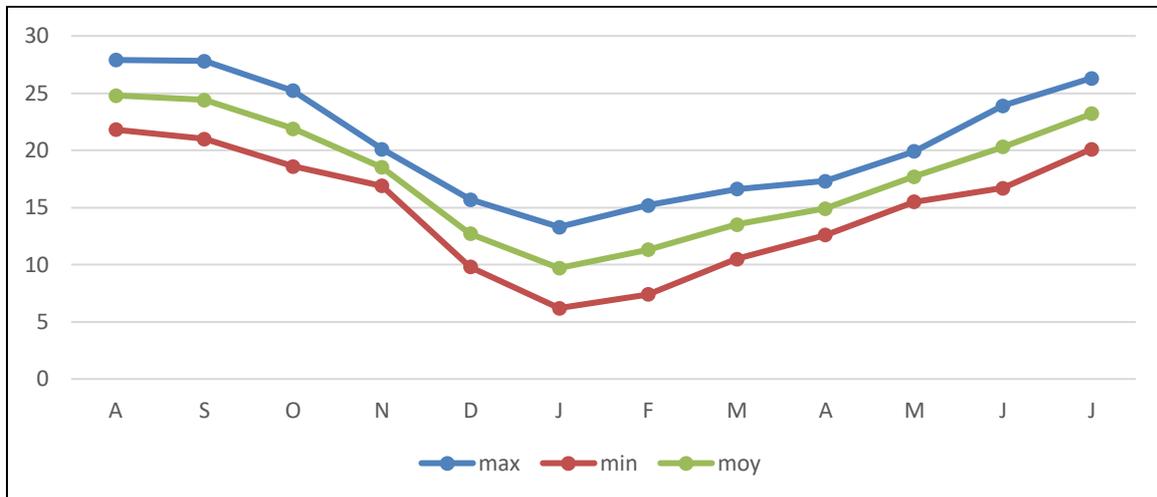
Min : moyenne des minima

Moy : moyenne mensuelle

X : moyenne annuelle

Selon le tableau, la minima est enregistrée au mois de janvier avec 6,2° et la maxima est enregistrée au mois d’Août avec 27,9°.

Diagramme 14 : valeurs de la température entre 1985-2005 (station météorologique El-Kala)



Source : station météorologique El-Kala

### 1.3.3. Le rythme climatique

Le rythme climatique est défini graphiquement par la combinaison des valeurs de la moyenne annuelle des précipitations et des températures.

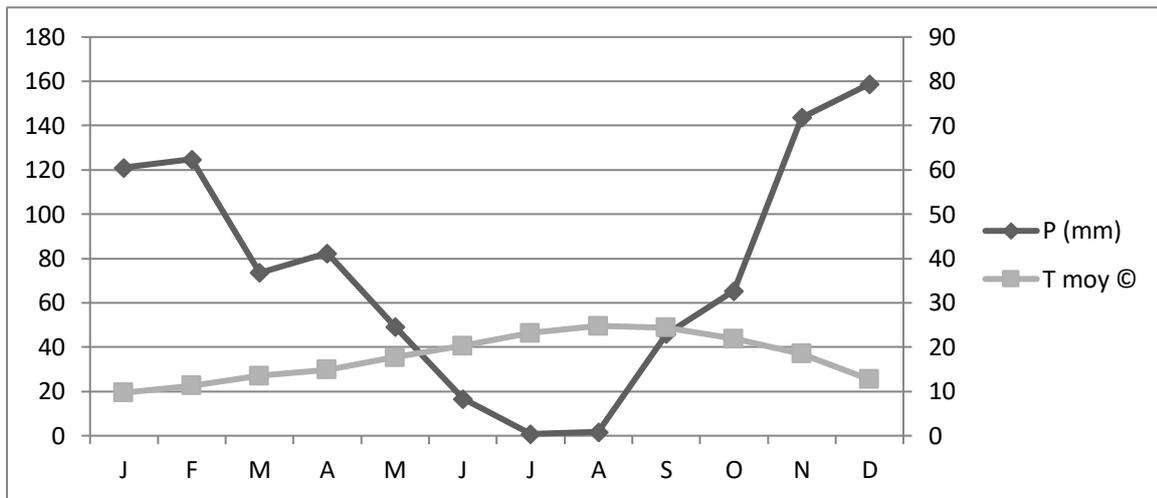
Tableau 23 : moyenne annuelle des précipitations et des températures d’El Kala (1985-2005).

Mois	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	Total
P (mm)	46,0	64,27	143,6	159,3	119,7	125,3	72,7	82,3	49,3	16,6	0,53	1,4	881
T moy (C)	24,4	21,9	18,5	12,7	9,7	11,3	13,5	14,9	17,7	20,3	23,2	24,8	17,7

Source : (Boumaraf, 2010)

Le graphique la région d’El Tarf se caractérise par deux saisons, la sèche s’étend du mois de mai jusqu’au le mois d’Octobre, et la saison humide débute au mois de novembre et s’étale jusqu’au le mois d’avril.

Diagramme 15 : le rythme climatique dans la région d'El Tarf



### 1.3.4. Indice pluviométrique d'Emberger

Le quotient d'Emberger est spécifique au climat méditerranéen, il est le plus fréquemment utilisé en Afrique du Nord, le quotient est formulé de la façon suivante :

$$Q = \frac{P}{\frac{(M+m)(M-m)}{2}} \times 1000$$

Il prend donc en compte les précipitations annuelles P, la moyenne des maxima de température du mois le plus chaud (M en C), et la moyenne des minima de température du mois le plus froid (m en C)\*.

L'application du quotient pluviométrique sur les données climatiques a révélé que la station d'El Kala avec 276 est classée dans l'étage subhumide à hiver doux.

$$Q = \frac{P}{\frac{(M+m)(M-m)}{2}} \times 1000 = \frac{881}{\frac{(290,6+279,4)(290,6-279,4)}{2}} \times 1000 = 276$$

### 1.3.5. Les vents :

Dans notre région d'étude, les vents jouent un rôle important parce qu'ils interviennent dans la pluviométrie. Durant la saison froide, ce sont les vents de direction Nord-Ouest qui apportent les précipitations les plus importants venue de l'Atlantique. À l'opposé, durant la saison chaude, ce sont les vents chauds et secs qui dominent, assèchent l'atmosphère, favorisent le déficit hydrique de la végétation et contribuent fortement à la propagation de violents incendies de forêts.

### 1.3.6. L'humidité

L'humidité influe sur les conditions de développement de la végétation et par conséquent sur la nature de l'écoulement de surface (Bentouili, 2007)

Tableau 24 : Humidité relative de la période : 1985-2004 (station d'El Kala) en %

Mois	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	annuelles
Moyennes mensuelles	74,1	77,9	74,4	74,8	78,0	76,3	75,3	75,6	75,9	72,6	76,8	78,9	75,9

Source : (Bentouili, 2007)

La région d'étude est une zone littorale et la présence d'un nombre important de lacs expliquent les valeurs d'humidité relativement très élevées le long de l'année, avec une moyenne avoisinant les 76%.

## 1.4. Etude socio-économique de la wilaya d'El Tarf

### 1.4.1. Population : forte concentration au N.W

Depuis l'indépendance, la population en Algérie ne cesse de croître. Elle a été estimée à 39,5 millions d'habitants en 2015 contre 12 millions en 1965.

Quant à la région d'El Tarf, elle comptait 453.318 habitants en 2015 dont 141.920 hab dans PNEK, soit 31,30%.

Tableau 25 : évolution de la population dans la wilaya d'El Tarf (1966-2015)

Année	Population		% de la pop du PNEK par rapport à celle de wilaya	Taux d'accroissement
	PNEK	El Tarf		
1966	38.727	123.624	31%	
1977	55.056	178.614	30%	44%
1988	83.306	275.315	30%	54%
1998	92.292	353.532	26%	28%
2008	126.781	408.452	30%	15%
2015	141.920	453.318	31%	10%

Source : ONS

Durant 50 ans, la population de la région d'étude a été multipliée par 3,7. Entre 1966 et 1988 une personne sur trois habitait dans les neuf communes du PNEK, en revanche durant la période 1988-1998, elle perd 4 points pour atteindre 26%, en raison des problèmes sécuritaires qu'a connus le pays obligeant les habitants à changer le lieu de résidence.

La carte de la population en 2015, montre une grande concentration dans la partie Nord-Ouest de la wilaya en particulier dans les communes de Besbes, Drean, Echatt et Ben m'hidi avec respectivement 49539, 42081, 40137 et 37065, en raison de l'activité agricole sur les périmètres irrigués de la Bounamoussa. En outre, la population est concentrée dans le chef-lieu de wilaya (El Tarf) avec 295.49 hab, et la commune d'El Kala et ce pour plusieurs raisons (commodités, administrations, touristiques etc.).

Ainsi, paradoxalement le chef-lieu de la région est moins peuplé que d'autres communes, en raison probablement de l'intensité de l'activité agricole dans ces communes et leur proximité à la zone industrielle d'Annaba et ses intenses activités.



### 1.4.2. La densité

La densité nous donne une image globale de l'occupation de la superficie et nous renseigne sur le degré de la pression de la population sur chaque km<sup>2</sup> du PNEK. En effet, une grande partie de la superficie de la wilaya d'El Tarf est incluse dans PNEK, donc une grande densité sur cette aire protégée provoque des perturbations dans les écosystèmes si la population locale n'est pas sensibiliser quant à la protection et à la conservation de ce milieu, oh combien sensible !

Tableau 26 : évolution de la densité de la population

Année	La densité	
	PNEK	El Tarf
1966	26	43
1977	42	62
1988	61	95
1998	76	122
2008	116	141
2015	128	156

Source : ONS

La densité est en évolution depuis 1966 à El Tarf et dans le PNEK. D'après le tableau et la carte, on constate un effet d'attraction important du PNEK qui a atteint 128 hab/km<sup>2</sup> en 2015. Par contre la région d'étude compte une densité de 156hab/km<sup>2</sup> (la commune d'Echatt étant la plus dense avec 900hab/km<sup>2</sup>).

D'une manière générale, la densité dans le PNEK est élevée, entraînant des pressions anthropiques et un surpâturage en raison de sa vocation rurale.



### 1.4.3. L'agriculture

Le secteur agricole en général et le forestier en particulier sont les identifiants directs de la wilaya d'El Tarf. Wilaya hautement boisée à raison de 57% de son territoire, le parc national d'El Kala l'est encore plus avec 69% de sa superficie.

L'agriculture est l'une des principales vocations de la wilaya. La superficie agricole utile (SAU) représente plus de 26% de la superficie agricole totale avec environ 74.173 ha. Les parcours et les pacages représentent 3% avec environ 8500 ha.

Tableau 27 : répartition de la superficie en 2015

	Superficie totale	Superficie agricoles totale (SAT)			Espace forestier	Terre. non agricoles
		SAU	pacages	Terres improductives		
Wilaya d'El Tarf	289175	74173	8518	1340	166311	38833
		88,3%	10,2%	1,5%		
% par à la wilaya	100%	29,1%			57,5%	13,4%

Source : DSA+ traitement de l'auteur

La lecture du tableau, montre que l'espace forestier est dominant avec une superficie de 166.311 ha (57,5%), suivi par l'agriculture avec 84.031 ha (29%) de la superficie totale (l'agriculture étant l'activité principale de la région).

Quant à l'élevage, il occupe une place non négligeable grâce au potentiel phytoécologique considérable. Le cheptel était estimé en 2015 plus de 326.000 têtes réparti entre les ovins 182.300, les bovins 97.800 et les caprins 46.000.

L'élevage pratiqué est destiné à la production de la viande rouge et est mené d'une manière traditionnelle. Les races sont de type local et menées en pâturage libre.

Les races bovines « moderne » (pie noire, pie rouge...) sont utilisées pour la production de lait grâce à la disponibilité des fourrages.

#### 1.4.4. L'espace forestier

Les massifs forestiers de la wilaya occupent une superficie de plus de 166.000ha représentent un taux de recouvrement de 57,5%. Ce patrimoine est principalement composé de :

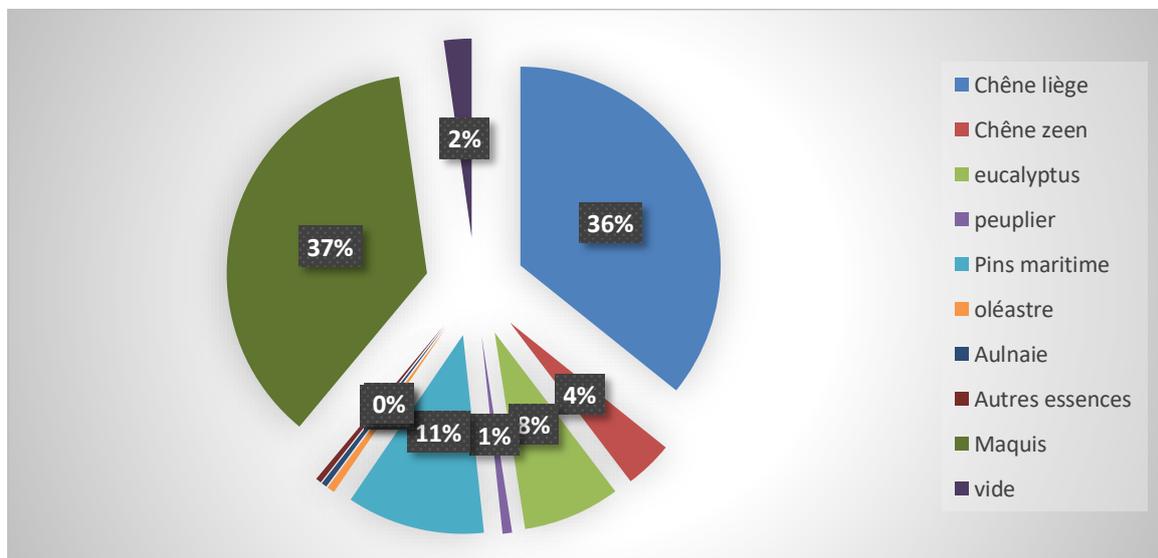
- formations de chêne-liège et chêne zen ;
- pin maritime ;
- eucalyptus ;
- maquis.

Tableau 28 : répartition de la superficie forestière dans la wilaya d'El Tarf

Essence	Chêne liège	Chêne zeen	eucalyptus	Peuplier	Pin maritime	oléastre	Aulnaie	Autres essences	Maquis	vide	total
PNEK	33997	1170	8639	640	14474	200	728	240	21685	1541	83314
El Tarf	59563	6492	13047	1278	18542	1024	730	760	61162	3713	166311

Source : direction de forêts

Diagramme 16 : répartition de la superficie forestière dans la wilaya d'El Tarf



Plus de 70% de la superficie forestière dans la wilaya d'el Tarf est boisée essentiellement par le chêne liège et le maquis.

Cette richesse qui commence à être exploitée a permis de générer des postes de travail pour la population locale. Il reste cependant que l'inexistence d'unité de traitement et de transformation du bois handicape beaucoup le revenu de la région.

En dépit du fait que, les feux de forêts constituent une menace majeure pour le parc, estimés entre 5 à 10 %, la subéraie produit annuellement des quantités appréciables de lièges (20 à 30.000 Q) (Bouazouni, 2004).

Fig. 29 : le démasclage e et la collecte des chênes liège



Source : SDATW, El Tarf

Le pin maritime produit un bois de qualité apte à la trituration et au sciage, l'eucalyptus de diamètre conséquent peut servir de bois de construction de barques et de bateaux de pêches et les maquis offrent des sous-produits forestiers tels que la bruyère pour la fabrication de pipe, ainsi que les plantes médicinales.

#### **1.4.5. La pêche**

Le secteur de la pêche est l'identifiant essentiel de la région d'El Tarf. Elle est globalement assurée par le vieux port d'El Kala, dont la digue principale mesure 307,5m. il est d'une capacité de 80 embarcations. Ce port a été construit en 1925 et sa digue en 1976.

Le port connaît plusieurs problèmes en particulier, le manque d'espace pour accostage, le manque d'unité de fabrication de froid, le manque d'unité pour la transformation de la sardine, le problème de pollution etc.

Un deuxième port est en construction. Il sera doté de toutes les infrastructures nécessaires pour organiser et garantir une bonne activité de pêche.

Tableau 29 : les caractéristiques de nouveau port d'El Kala

Désignations	Caractéristiques
Longueur du quai (ml)	427
Surface du bassin (ha)	5.00
Capacité (nombre d'embarcations)	142
Long de la digue principale	555
Long de la digue secondaire	350
Nombre des appontements	06
Long des appontements (chalutiers)	124
Long des appontements (sardiniers)	117
Long des appontements (petits métiers)	112

Source : direction de la pêche

D'après l'étude faite par Med/ PNUE/ PAMCARASP sur la gestion de l'aire marine du PNEK, la pêche est essentiellement basée sur les espèces de poisson bleu qui représentent 70% à 80% des captures. Ces dernières ont, cependant connu une hausse non négligeables pour les autres espèces (poisson blanc, crustacés, squales et espadons)

Tableau 30 : nombre de sortie en mer par saisons et quantité capturée en 2017

	Nombre de sortie en hivers	Capture moyenne durant tout l'hiver (tonnes)	Nombre de sortie Au printemps	Capture moyenne durant tout le printemps (tonnes)	Nombre de sortie en été	Capture moyenne par sortie en été	Nombre de sortie en automne	Capture moyenne par sortie en automne
Chalutier	241	180	150	99	183	53	215	119
Sardinier	98	38	330	545	426	561	458	611
Petit métier	20	06	22	14	79	25	47	13

Source : direction de pêche

Selon le tableau, on constate que le grand nombre de sorties est de 1312 est pour le sardinier avec une quantité annuelle capturée de 1755 T. L'activité est très importante durant le printemps, l'automne et l'été avec respectivement 545, 561 et 611 Tonnes.

L'activité mesurée en nombre de sorties par an pour un chalutier est évaluée à 789 avec une quantité annuelle de 451 tonnes. La quantité capturée est plus importante durant l'automne et

l'hiver avec respectivement 119 et 180 Tonnes, elle chute considérablement en été avec seulement 53tonnes.

Non existence de marché organisé à l'intérieur du port pénalise beaucoup les pêcheurs qui subissent la spéculation des vendeurs et des revendeurs.

#### **1.4.6. L'industrie**

Le secteur de l'industrie reste le moins développé par rapport aux autres secteurs. Cette activité est relativement récente. Sur les 27 unités recensées ; 3 entreprises sont publiques EPE/SPE et les 24 autres sont privées.

La branche dominante est celle de l'agro-alimentaire avec des spécialisations dans les conserveries de tomates, des minoteries et une brasserie.

#### **1.4.7. Les infrastructures de circulation**

Le tourisme est un moteur de développement économique local, régional et national. Il est susceptible de mettre en évidence les services, les réseaux et les infrastructures de transport.

##### **1.4.7.1.Accessibilité par air**

L'existence d'un aéroport de rang international dont une nouvelle aérogare est en construction augmente considérablement l'accessibilité vers le pôle touristique d'excellence Nord-Est. Sa localisation à 8Km au Sud-Est d'Annaba est avantageuse pour la wilaya d'El Tarf, car elle permet déjà l'accès direct à partir de la RN84. Les clientèles, nationale et internationale, pourront également bénéficier, au besoin, d'une infrastructure aéroportuaire régionale : Jijel sur le littoral à l'Ouest, Sétif et Constantine au Sud-Ouest et Tébessa au Sud-Est

##### **1.4.7.2.Accessibilité par mer**

Bien que principalement à vocation marchande le port d'Annaba reçoit des voyageurs.

Le 2<sup>ème</sup> port d'El Kala en construction pourrait également rendre service en recevant des petits et moyens porteurs pour les sorties locales voire régionales y compris vers Tabarka en Tunisie.

### **1.4.7.3. Accessibilité par terre**

El Tarf est considéré notamment comme une destination de passage durant la saison estivale et en même temps un des principaux accès à la frontière tunisienne.

Selon la carte du réseau routier, la wilaya d'El tarf jouit un réseau routier important, elle est desservie par 4 routes nationales (RN44, RN84, RN84A, RN16), 14 chemins de wilaya, 1 projet d'autoroute Est-Ouest (en cours de construction) et une ligne de chemin de fer qui n'est pas en exploitation.

La route nationale 44 est l'axe principal de la région d'El Tarf. Elle longe le littoral et dessert les chefs-lieux d'El-kala, d'El Tarf, du lac des oiseaux et d'Echatt. Les autres routes nationales non moins importantes que RN44, assurent l'accessibilité vers le sud de la région (Guelma et souk Ahras).

L'Autoroute Est-Ouest : le futur projet de l'autoroute Est-Ouest a pour fonction première de relier les grands pôles d'activités comme les centres urbains, les aéroports et les ports de catégories nationales et les stations touristiques majeures. L'autoroute traverse la région d'étude avec linéaire de 88km. Ce projet permettra une accessibilité très rapide avec 17 wilayas du Nord, traversées par l'autoroute Est-Ouest, en outre elle permet la décongestion de la RN44.



## **2. LES POTENTIALITES TOURISTIQUES DE LA WILAYA D'EL TARF**

Cette région est considérée comme la plus importante d'un point de vue écologique, compte tenu de sa situation géographique, de son climat, de ses lacs et de l'importance de son parc national d'El Kala 76438ha (Marre, 1992). Grâce à ses caractéristiques, la wilaya d'El Tarf recèle un potentiel naturel touristique considérable que lui offre la juxtaposition des écosystèmes : marin, lacustre, palustre et forestier.

De fait, tous les types de tourisme sont possible dans cette wilaya : le balnéaire, l'éco-tourisme, le thermalisme, le tourisme de montagne et le tourisme de transit vers et à partir de la Tunisie.

Mais de manière générale, la wilaya, faute d'une politique nationale avérée dans le domaine du tourisme, ne profite pas de son potentiel touristique du fait de la faiblesse des investissements dans ce secteur, pourtant créateur d'emplois et de richesse.

### **2.1. Les potentialités naturelles :**

#### **2.1.1. Un littoral : de plages, de dunes et de caps**

Cette zone abrite la zone côtière d'El Kala, une zone classée parc national. Elle se caractérise par une diversité morphologique des fonds et une richesse remarquable.

Le littoral est formé de plages, de dunes, de falaises de grès et de grottes qui sont des lieux de nidification de nombreuses espèces d'oiseaux. La fixation des dunes littorales, d'une altitude variant de 70 à 120m, est tributaire d'une végétation abondante et diversifiée (Belayadi, 2010).

C'est le milieu le plus convoité par les touristes durant la période estivale en raison de l'existence d'un nombre de plages au sable fin doré réparties régulièrement sur les 90Kms de côte. Sur le côté Ouest de Cap Rosa à la frontière avec la wilaya d'Annaba, les plages se trouvent en contrebas du cordon dunaire à travers lequel on y accède.

Sur ce littoral, s'étalent une série de plages toutes aussi belles les unes que les autres. Certaines au nombre de 11 et réparties sur 3 communes, pour diverses raisons (dangerosité, pollutions...), sont interdites à la baignade, ce potentiel touristique actuellement inutilisé, mérite une prise en charge dans le cadre des aménagements touristiques futurs. D'autres, au nombre de 16 et réparties sur 5 communes, d'une beauté exceptionnelle, sont autorisées à la baignade (tab n°32).

Fig.30 : la plage de la Messida



Fig.31 : la plage de la vieille Calle



Source : DTA

Tableau 31 : plages autorisées à la baignade

Plages	Communes
Messida 02 El Aouinet El Melaha El Djebel La vieille calle Cap rosa Sable d'or El mourdjene Grande plage	El Kala
Messida 01	El Sourekh
El hennaya Draouch baleh	Berrihane
El battah ouest	Ben M'hidi
El chatt Juvenile	El Chatt

Source : DTA

Les éléments naturels particuliers caractérisant ces plages autorisées à la baignade tels que : l'étendue de sable fin doré, l'escarpement rocheux et le couvert végétal leur donnent un paysage pittoresque.

Tableau 32 : plages interdites à la baignade

<b>Plages</b>	<b>communes</b>
Seglab Boutribicha Remila	<b>Souarekh</b>
Bir cari Cap lionne Calle prisonnière Ain takkouka Balhadj	<b>El-Kala</b>
La marsa Moudjab El-battah Est	<b>Berrihane</b>

Source : DTA

Cependant, les plages interdites à la baignade constituent un potentiel touristique mérite une prise en charge dans le cadre des aménagements touristiques futurs.

## **2.1.2. Les caractéristiques écologiques :**

### **2.1.2.1. Les zones humides**

Les milieux lagunaires du littoral sont, depuis la plus haute antiquité, des sites d'une grande importance économique (Djebar et al, 2003).

L'Algérie a actuellement 50 sites inscrits sur la liste des zones humides d'importance internationales RAMSAR, ayant une superficie totale de 91.013ha (site du RAMSAR).

De ce potentiel la région d'El Tarf abrite à elle seule 9 sites humides (18% des sites algériens) classés par la convention du RAMSAR, et forment ce qu'on appelle le complexe humide d'El Kala, qui s'étend sur plus de 18.000ha soit 20% de la superficie totale inscrite.

Tableau 33 : sites humides classés par la convention RAMSAR

Site Ramsar	Superficie	Année de classement
Réserve intégrale du lac Tonga	2700	04/11/1983
Réserve intégrale du Lac Oubeira	3160	04/11/1983
Réserve intégrale du Lac el Mellah	2257	12/12/2004
Marais de bourdim	11	18/12/2009
Réserve naturelle du lac des oiseaux	120	22/03/1999
Marais de la Mekhada	8900	04/06/2003
Tourbière du lac noir	5	04/06/2003
Oum lâagareb	729	/
Aulanie ain Khiar	180	02/02/2001
Total	18062	

Source : site Ramsar

Avec ses 18062 ha, les zones humides occupent plus de 6% de la superficie totale de la wilaya d'El Tarf. L'ensemble de ces sites, de part leur importance écologique, leur richesse faunistique et floristique, offre le gîte à divers oiseaux migrateurs.

Le complexe d'El Kala se caractérise également par une grande diversité systémique dotée d'une diversité biologique inestimable, c'est l'une des raisons qui a permis de l'ériger en parc national (De Belair, 1990).

La région d'El Kala, dont la renommée en tant que centre de biodiversité d'importance internationale n'est plus à démontrer au vu de ses nombreuses zones humides érigées en sites d'importance internationale grâce à leur rôle de réservoir naturel, aussi bien, sur le plan socio-économique et culturel que scientifique, n'a pas fini de révéler ses innombrables richesses cachées (Djaaboub, 2008).

Fig. 32 : les zones humides de la wilaya d'El Tarf



Source : site Ramsar

Les zones humides dans cette région sont considérées comme des zones de repos et d'hivernage sur les grandes voies migratoires, des zones de nidification pour nombre d'oiseaux et de zones de production biologique importante.

La région d'El tarf, présente aussi la particularité d'abriter le complexe des zones humides le plus important au Maghreb. Exceptionnel par ses dimensions et par la diversité des conditions de profondeur et de salinité, il favorise une richesse biologique considérable (Van dijk et Ledant, 1983).

- **Lac Tonga :**

Est l'un des sites RAMSAR le plus important des zones humides d'Afrique du Nord. Le lac Tonga occupe une vaste dépression côtière d'une superficie de 2600ha, et s'étend sur 7,5km de long et 3,5km de large (Bentouili, 2007). D'une profondeur moyenne de 1 à 1,5m, il est relié à la mer méditerranée par un canal artificiel, le canal Messida. Son alimentation est assurée par les oueds El Hout et El Eurez (Brahmia, 2010).

Fig.33 : Lac Tonga / DTA



Le lac Tonga se caractérise par un bassin versant important qui s'étend sur 155km<sup>2</sup>. Il est divisé en deux sous bassin versants, celui de oued El-Hout au Sud et celui de l'oued El Eurez au Nord. Cet écosystème palustre qui est couvert par une végétation aquatique riche et dense, à la particularité d'abriter une aulnaie luxuriante. La végétation aquatique abondante de ce lac joue un rôle prépondérant dans la répartition des espèces d'oiseaux d'eau en offrant à la fois l'abri et l'aliment (Aissaoui et al, 2009). Elle est principalement composée par des îlots de *Typha angustifolia*, *Iris pseudoacorusn*, *Scirpus lacustris*, *S. maritimus* *Phragmites australis*, *Salix pedicellatt* et *Sparganium erectum*. Au printemps, nous assistons à l'émergence et à la floraison d'une hydrophyte très envahissante des espaces d'eau libres *Nymphaea alba* (Abbaci, 1999), ces caractéristiques ont permis de faire du lac Tonga un site de nidification utilisé par nombreuses espèces.

- **Lac Oubeira :**

A la côte 25m, se trouve le lac Oubeira, lac endoréique d'eau douce qui occupe une superficie de 2200ha et un périmètre d'environ 32km et une profondeur de 4m au maximum.

Il est alimenté par une dizaine d'oueds qui n'atteignent pas la mer. En hiver, à l'occasion des fortes précipitations, les eaux de l'oued El-Kebir parviennent au lac principalement par l'oued Messida au sud. En été, quand le niveau de l'oued El-Kebir est au plus bas, le système hydrologique fonctionne en sens inverse, l'eau retourne à l'oued El Kebir, la Messida ayant la particularité de couler dans les deux sens (OTHMANI-SENDID, 2000)

Il est classé par la convention Ramsar comme réserve naturelle de la biosphère et est un bon exemple d'une zone humide représentative, rare et unique, de type humide naturel de la région

méditerranéenne. Il se situe selon Belayadi (2010) dans un complexe de zones humides qui viendrait en troisième position après ceux du Delta de l'Ebre, en Espagne et de la Camargue en France.

Fig. 34 : lac Oubeira



Fig. 35 : lac el Mellah



Source : SDATW, El Tarf

- **Lac el Mellah :**

Le lac el mellah est un ancien lit d'Oued envahie par la mer (Morgan, 1982), transformé en lagune, celui est relié à la mer par un chenal de 900m, ce qui lui donne une caractéristique saumâtre. Il est d'une superficie de 865ha.

L'échange hydraulique est régularisé par les marées, par les mouvements de la mer et par les variations du niveau du lac liées aux précipitations (Hamouda, 2013). Le lac El Mellah est alimenté surtout par l'Oued El-Aroug, l'Oued Mellah et l'Oued Reguibet, son bassin versant couvre une superficie de 81,45km<sup>2</sup>. Le double échange entre son bassin et la mer lui confère une grande biodiversité. En outre, le gradient de salinité lui confère une grande richesse halieutique et limnologique. Sa faune est composée de loup de mer, de dorade, de sar, de moules, de mulot et de palourdes (Brahmia et al, 2010).

- **Lac des oiseaux :**

Le lac des oiseaux se situe hors du complexe humide du PNEK, au Nord de la route nationale 44. Il est inclus dans le territoire de la commune de Bouteldja. C'est un lac d'eau douce d'une

superficie de 120ha en période hivernale et 70ha en période sèche. Son alimentation se fait naturellement par les eaux superficielles de ruissellement du bassin versant et par les eaux souterraines.

En dépit de sa taille réduite, il est le lieu de nidification de nombreuses espèces comme l'Erismature à tête blanche *Oxyura leucocephala*, le Fuligule *nyroca* *Aythya nyroca* et la Talève sultane *Porphyrio porphyrio* et plusieurs odonate (D.G.F, 2003). Sa flore est également très riche, et pour certaines espèces végétales, il constitue l'unique station.



Fig. 36 : lac des Oiseaux

- **Marais de la Mekhada :**

Le marais de la Mekhada se situe à 20km à l'Est de la ville d'Annaba et à 45km à l'Ouest de la ville d'El Kala, c'est une zone humide palustre occupant les parties de la cuvette de remplissage alluvionnaire et colluvionnaire de la plaine de la Mefragh (D.G.F, 2003). Son alimentation est assurée par les oueds Bounamoussa et El Kebir. Il est séparé de la mer méditerranée par un cordon dunaire (plage El Battah). Il se caractérise par les deux types d'eaux. Ses eaux sont essentiellement douces dans sa partie amont et saumâtres dans sa partie aval, en raison de son contact avec la mer méditerranée. D'une profondeur de 0,5 à 1m, sa surface est recouverte à plus de 80% d'une végétation qui se compose de scirpus SP. D'une richesse faunistique remarquable, il constitue un site très important pour les oiseaux d'eau hivernants.



Fig. 37 : marais de la Mekhada

- **Marécage de Bourdim :**

Le marais de Bourdim se situe à 50km de la ville d'Annaba et à 12km au Nord-est de Bouteldja dans la wilaya d'El Tarf. Il est constitué d'eau douce et sa faible profondeur explique son assèchement en été. Il est alimenté au Nord par la nappe libre dunaire à partir de l'Oued Bourdim. Il couvre une superficie de 11ha et son altitude moyenne est de 25m.

Sa situation et son isolement par rapport aux principales voies d'accès font de lui un milieu d'une richesse exceptionnelle avec plus de 120 espèces de plantes, principalement des *cypéracées*, *polygonacées*, *graminées* et des composées dont 35% d'espèces rares (D.G.F, 2008).



Fig. 38 : marais de Bourdim

- **Aulnaie de Ain Khiair :**

Type de milieu extrêmement rare en Algérie, l'aulnaie ripisylve\*de Ain Khiair couvre une superficie de 180ha et son altitude moyenne est de 28m.Elle est localisée au niveau d'une dépression du cordon dunaire et prolongée par un marécage de la rive alluviale nord de l'oued El-Kebir (Brahmia, 2010). Ce petit écosystème fragile et original constitue une formation forestière humide sur tourbière, les arbres d'aulnaie sont d'une hauteur pouvant atteindre 20m en moyenne. Les formations d'aulnaie se caractérisent par une composition spécifique des peuplements d'oiseaux qui les exploitent.



Fig. 39 : aulnaie ain khiair

- **Lac bleu :**

Le lac bleu est un étang de faible superficie localisé au Nord-est de la lagune d'El Mellah et à 700m au Sud de la méditerranée. Il est considéré comme une dépression inter dunaire d'eau douce d'une superficie environ 3ha. Il est alimenté par la remontée du niveau de la nappe phréatique et des eaux pluviales qui s'infiltrent à travers les sables des dunes qui l'entourent (Belayadi, 2010). Il est constitué d'une maquette de plantes aquatiques favorables pour quelques espèces rares de libellules. La flore du lac bleu composée essentiellement d'une ceinture de végétation émergente qui occupe le pourtour du site, est constitué de Phragmites et au centre de nénuphars (D.G.F, 2004). Le lac bleu est également un site très riche en espèces d'odonates notamment celle rélictuelle d'affinité afro tropicale (Bentouili, 2007).

Fig. 40 : lac bleu



- **Lac noir :**

La tourbière lac Noir, sur une superficie de 5ha est située dans le complexe des zones humides du PNEK et occupe une dépression dunaire près du chemin CW 109. Constituée d'eau douce d'une profondeur de 0,5m, la tourbière est devenue temporaire puisque le lac Noir s'assèche totalement durant l'année. L'alimentation en eau du lac se fait par un écoulement en nappe en raison de la nature sablonneuse des sols

Ce lac est l'habitat du nénuphar et d'un certain nombre de populations d'odonates.

Fig. 41 : lac Noir



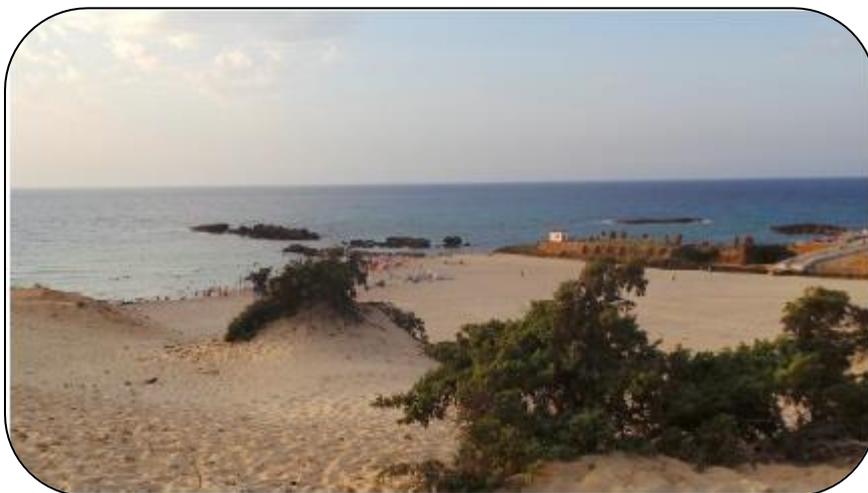
### **2.1.2.2. Le cordon dunaire**

Le cordon dunaire de la région d'étude, constitue l'élément fondamental de l'écologie pour les communes côtières, grâce à une réserve de la diversité biologique unique. Fragilisé, sa disparition serait une catastrophe écologique avec des conséquences collatérales néfastes sur le développement locale et de qualité de la vie (P.A.C, 2012).

Il s'agit d'un cordon dunaire variable en largeur et en hauteur. Il est composé de dunes fixées par des peuplements de chêne Kermès et de pins maritime (SDATW, 2011), il longe le littoral sur près de 35km allant d'Echatt jusqu'à Cap Rosa, où ses altitudes varient entre 70 et 120m. L'accessibilité pour ces dunes est difficile sauf en quelques endroits qui englobent les plus importantes plages de la wilaya d'El Tarf.

Les conditions naturelles assurent la maintenance de ces dunes, dans un écosystème résiduel, résistant mais vulnérable au vu des aléas climatiques et de l'action anthropique. A l'opposé, ces dunes contribuent au maintien du sol et permettent de lutter contre l'érosion hydrique et l'érosion éolienne qui menacent de déforestation une bonne partie de la région (SDATW, 2011).

Fig. 42 : cordon dunaire de la plage Messida / prise par l'auteure 18/08/2015



### **2.1.3. Les forêts récréatives :**

Les forêts récréatives sont localisées à l'Est et au sud de la wilaya. Elles se caractérisent par une couverture végétale très dense parsemée de petites clairières.

A partir des sommets montagneux des vues panoramiques exceptionnelles permettent d'entrevoir au loin les plaines centrales et leurs lacs, le cordon dunaire et les côtes.

La direction de forêts de la wilaya d'El Tarf a proposé 9 sites pour leur futur aménagement touristique en forêts récréatives, dont les caractéristiques sont données dans le tableau suivant :

Tableau 34: caractéristiques des sites de forêts récréatives

Foret récréative	Commune	Lieu	Canton	Superficie (ha)	Nature de la végétation
Site n°1 : TONGA	El Kala	Tonga	Les dunes	3,08	Pin maritime- pin pignon
Site n°2 : KEF LASSEL	Ain el Assel	Kef Lassel	Kef Lassel	5,40	Reboisement, eucalyptus sous-bois
Site n°3 : ZANA	El Kala	Zana	Tonga Ouest	5,39	Reboisement- eucalyptus
Site n°4 : Ain bergougaya	Sourekh	Ain Bergougaya	Les mines	1,97	Peuplement chêne-zeen
Site n°5 : Gergour	Bouteldja	Guergour	Kef lachheb	8,74	Frênaie
Site n° 6 : ramelmahdjouba	Ain el Assel	Ramel Mahdjouba	Dar djebel	2,74	Reboisement- eucalyptus globolus
Site n° :07 Souk R'guibet	El Kala	Souk R'guibet	Boumalek	2,94	Reboisement, eucalyptus
Site n°08 : Jar El Ouassaa	El Kala	Jar el Ouassa	Boumalek	05	Reboisement, eucalyptus
Site n° 09 : El Khengua	Bougous	El Khenga	M'righa	5,260m <sup>2</sup>	Peuplement chêne-liège

Source : Direction de forêts de la wilaya d'El Tarf

## 2.1.4. Le parc national d'El Kala (PNEK) :

### 2.1.4.1. Présentation

Il fait partie du patrimoine de l'UNESCO, et l'un de plus grands parcs nationaux de la mer méditerranéenne occidentale (Zaafour, 2012). L'urgence de protection de la région d'El Kala a été ressentie depuis les années 1970 mais le site n'a reçu de protection légale qu'avec sa désignation comme Parc National par le décret N°83-462 du 23 juillet 1983 (Grimes, 2005).

En 1983, deux sites lacustres ont fait l'objet d'inscription sur la liste RAMSAR comme habitat pour la sauvagine, il s'agit de lac Tonga 2600ha et Lac Oubeira 2200ha, et en 1990, le parc a

été classé comme réserve de la biosphère avec caractère de patrimoine de l'humanité inclus dans le fichier du système de référence de l'UNESCO pour l'étude et le suivi des modifications qui affectent la planète.

En 2002 deux autres sites ont été classés sur la liste RAMSAR, il s'agit de la réserve intégrale de la tourbière du lac Noir et les aulnaies de Ain-Khiar. En 2004 c'est le classement du lac Mellah et du lac bleu (Youbi, 2010).

#### **2.1.4.2.Situation géographique :**

Le PNEK est localisé à l'extrême Nord-est de l'Algérie, sur une superficie de 76 438ha soit 26% de la surface de la wilaya. Il s'étale sur neuf communes dont six se trouvent complètement intégrées (El Kala, Ramel Souk, El Aioun, Souarekh, Ain El-Assel, Bougous) alors que les trois autres ne le sont que partiellement (El Tarf, Bouteldja, Berrihane).

Appartenant à la partie Nord-est du Tell algérien, le Parc National d'El Kala est limité au Nord par la mer Méditerranée, à l'Est par la frontière algéro-tunisienne et au Sud par les monts de la Medjerda. La limite Ouest du Parc est tracée de façon à englober le bassin versant de l'Oued Bougous vers le sud et la ville d'El Tarf plus au nord, puis continue vers l'ouest parallèlement à la route nationale 44 jusqu'au village de Bouteldja, et se prolonge vers le nord jusqu'à l'ouest immédiat du Cap Rosa (Grimes, 2005). Sur la zone d'étude l'altitude varie entre -4 et 1170m (carte n°8).

Cette situation présente un intérêt écologique remarquable pour trois raisons principales : sa grande diversité de milieux naturels, sa position originale en méditerranée centrale (à la croisée des grands biomes tempérés, tropicaux, atlantiques et orientaux), et sa situation au sein d'un Maghreb isolé entre mer et désert (Chalabi, 2008).



### 2.1.4.3. Les principales missions du Parc National d' El Kala

Conformément au décret n° 83-458 du 23 juillet 1983, fixant le statut type des parcs nationaux, le PNEK doit répondre aux objectifs suivants :

- La conservation de la faune, de la flore, du sol, du sous-sol, de l'atmosphère, des eaux, des gisements, de minéraux et des fossiles. En général tout milieu naturel présentant un intérêt particulier à préserver,
- La protection et le développement des ressources naturelles uniques,
- L'intégration, la stabilité de la population et l'amélioration de leur niveau de vie grâce à l'inscription de programmes d'équipement et d'éco-développement tenant compte de leur besoins,
- L'observation et l'étude du développement de la nature et de l'équilibre écologique,
- La participation aux réunions scientifiques, colloques et séminaires se rapportant à son objet (Bouazouni, 2004).

### 2.1.4.4. Les différentes zones du PNEK

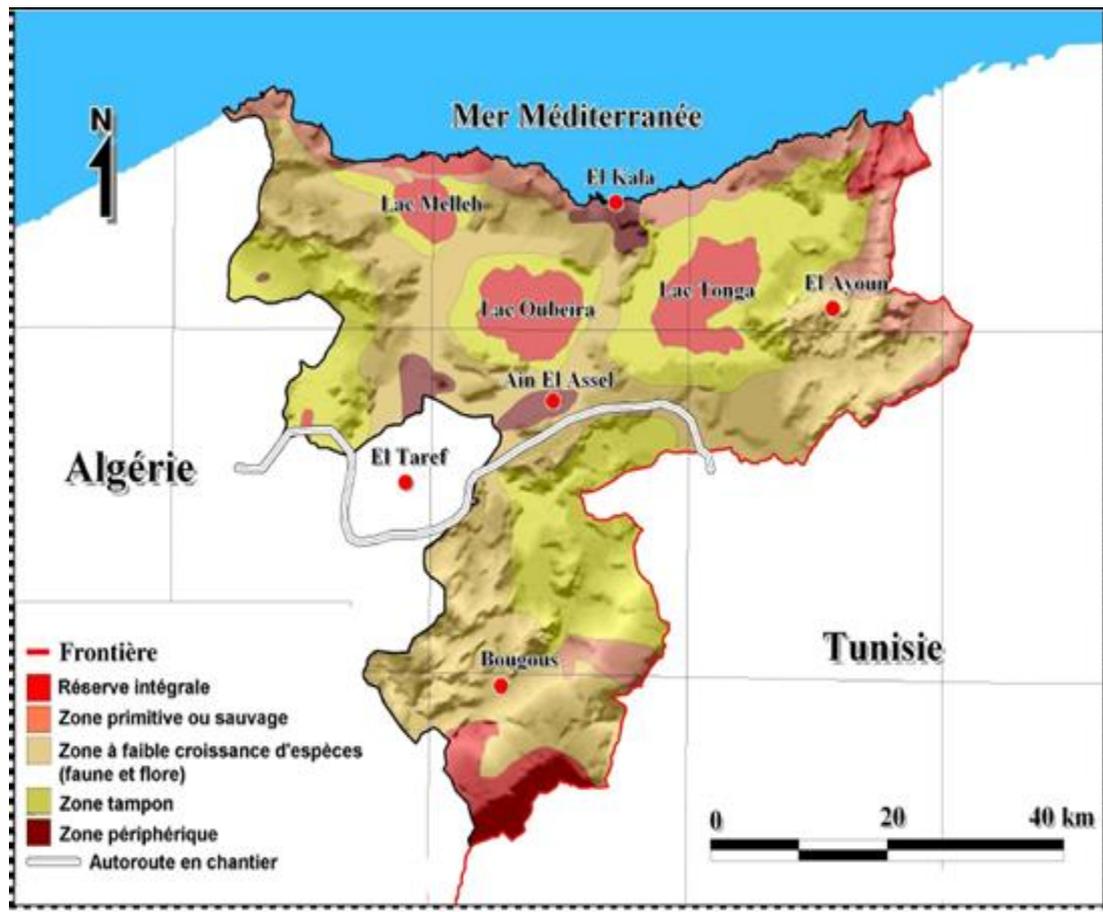
Selon la nature du terrain et la distribution des milieux (qui sont évalués selon les classifications des différentes espèces qu'on y est implantées), une classe des zones du parc a été identifiée.

Tableau 35 : zoning du P.N.E.K

Zones	Superficie (ha)	Caractéristiques	% par rapport wilaya
Zone de réserve intégrale	9292	Renferme des ressources à caractère unique où toute intervention est prohibée	3,21
Zone primitive	9222	Constituée de milieux naturels spécifiques qui doivent être maintenus dans leur état à titre d'échantillon	3,18
Zone à faible croissance	29859	Elle est le lieu de multitude d'activité scientifique culturelle et sportive	10,32
Zone tampon	26274	Elle sépare les aires protégées des zones ouvertes à la fréquentation	9,08
Zone à forte croissance	1791	Elle renferme plusieurs agglomérations et des infrastructures socio-économiques	0,61
Total	76438		26,4

Source : direction P.N.E.K

Carte n°9 : zoning du PNEK



Source : (Hamouda, 2013)

#### 2.1.4.5. La richesse floristique et faunistique du Parc National d'El Kala

Le Parc est un site d'importance capitale en raison, non seulement, de la mosaïque de biotopes remarquables, où se côtoient des espèces endémiques, boréales et tropicales, mais aussi parce qu'il rassemble à lui seul une majeure partie de la faune et de la flore du pays. Le territoire est constitué d'unités physiques variées, opposant en général un relief de montagne et des basses plaines marécageuses (Hamouda, 2012).

##### - La richesse floristique :

Près du tiers de la flore algérienne est présente au PNEK, celui-ci est une région diversifiée abritant une richesse floristique importante, rare (châtaigne d'eau et le Nénuphar jaune) et endémique qui lui confère un caractère unique en matière de biodiversité. Il existe environ 850 espèces végétales qui ont été recensées, dont 550 Spermatophytes et 300 Cryptophytes. Les

espèces rares constituent 27% de la flore du PNEK, avec 231 espèces rares à très rares, appartenant à 62 familles.

On peut représenter la flore du PNEK sous deux groupes du règne végétal qui sont les cryptogames et les phanérogames.

**- La richesse faunistique :**

La diversité des écosystèmes (lacustres, marins, dunaires et forestiers), des habitats et des niches écologiques au sein du PNEK a pour conséquence la présence d'une faune riche et diversifiée. Ainsi, le groupe des mammifères est représenté par 40 espèces connues et recensées dont 9 chiroptères (chauve-souris) et 2 espèces marines, le phoque moine et le dauphin commun. Mais le mammifère emblématique de la région est le cerf de Barbarie; c'est une espèce endémique et reste la seule espèce connue de cervidé africain (Belayadi, 2010).

Les oiseaux est le type le plus riche et diversifié avec 195 espèces dont 71 protégées. Le PNEK représente le site de nidification le plus important en Algérie pour les oiseaux d'eau notamment pour des espèces rares telles que l'Erismature à tête blanche, le Figule nyroca et la Guiffette moustak. Les reptiles sont représentés par 17 espèces dont 3 sont protégés, et les amphibiens par sept espèces (Saifouni, 2009).

Tableau 36 : patrimoine faunistique du PNEK

Classification	Patrimoine national	Patrimoine PNEK	Taux%
Mammifères	107	39	35%
Oiseaux	336	195	60%

Source : PNEK

**2.1.5. Les ressources thermales :**

En matière de thermalisme, la wilaya d'El Tarf est dotée de six sources thermales, toutes situées dans sa partie sud, ces stations sont connues pour leurs vertus thérapeutiques dans le domaine des maladies respiratoires, vasculaires et rhumatismes.

Deux stations méritent une attention particulière et une priorité à l'aménagement, à savoir :

-Hamam Sidi-Trad avec un débit assez important (2,5 l/s) et Hamam Beni Salah avec un débit moyen (1,5 l/s).

Tableau37 : Caractéristiques et indications thérapeutiques des sources

Commune	Désignation	Débit moyen l/s	Température de l'eau	Indication thérapeutiques
Zitouna	H. Sidi Trad	2.5	63°C	Affections : rhumatismales, neurologiques et respiratoires
Bougous	H. Mexna	0.9	38°C	Affections : rhumatismales, neurologiques et gynécologiques
Beni Salah	H.Beni Salah	1.5	48°C	Affections : rhumatismales, neurologiques et gynécologiques
Lac des oiseaux	H. Sid Djaballah	0.4	37°C	Affections : vasculaires et gynécologiques
Bouhadjar	H. Zatout H. Sidi Zid	1.0 0.5	45°C 41.8°C	Affections : rhumatismales, neurologiques et respiratoires

Source : DTA

Ces sources sont exploitées de manière traditionnelle et nécessitent des aménagements pour une éventuelle exploitation touristique. Notons que le site de « Hammam Sidi Trad » a été proposé pour classement comme nouvelle ZET et station de soins et de bien-être.

### 2.1.6. Le parc animalier et d'attractions foraines de Brabtia

Ouvert en 2011, c'est un parc zoologique et de loisirs, situé au nord-ouest du chef-lieu de wilaya, avec un espace forestier de 109 ha au niveau du secteur de Brabtia dans le territoire du parc national d'El Kala. Il est clôturé et destiné comme site de détente, de sensibilisation et de vulgarisation pour le public. Il renferme différents types d'oiseaux, de mammifères et de reptiles d'origine locale, nationale et internationale (Annexe), et des activités artisanales. Aussi, l'ensemble des enclos et des volières, voire des bassins et des aquariums, situés dans l'emprise du zoo, constituent une véritable représentation miniaturisée des composantes sauvages et faunistiques de la wilaya d'El Tarf.

## 2.2.LES POTENTIALITES HISTORIQUES ET CULTURELLES

Comme pour la richesse des sites naturels que nous avons développés précédemment, les atouts historiques et archéologiques de la région ne sont pas non plus négligeables.

### 2.2.1. Les sites archéologiques

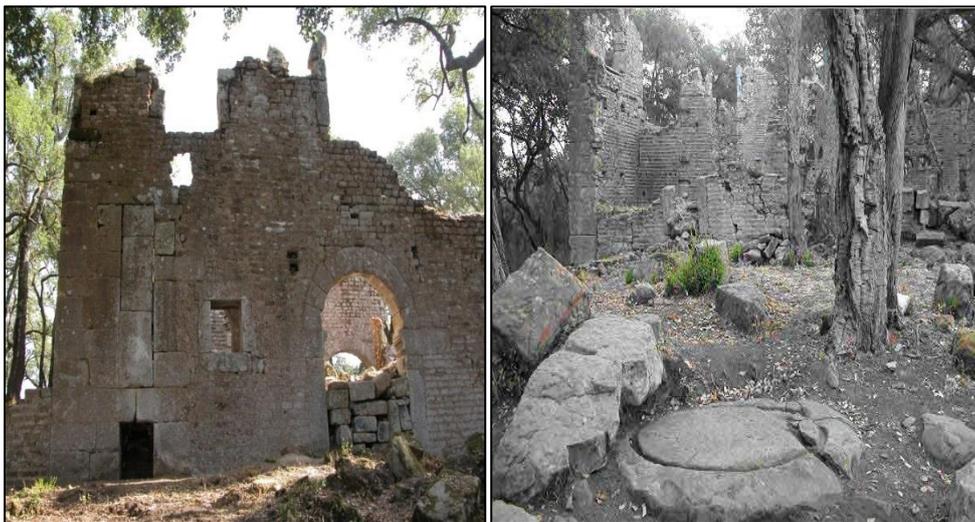
Plusieurs sites archéologiques de grande importance restent méconnus tels que les menhirs et les dolmens de cap Seglebet de djebel El-Ghorra et les gravures rupestres néolithiques de Raml-Souk. Les nombreux vestiges historiques des différentes civilisations, témoignent d'un passé prestigieux de la région. Les plus importants sont : les anciens comptoirs commerciaux, le bastion de France à la vieille calle et l'ancien port de la Messida, le palais Lala fatma, l'ancienne église d'El-Kala, les lignes électrifiées "Challe et Maurice", les pressoirs d'olives de Bougous, les vestiges romains de l'antique Bougous.

#### Les palais :

Il est à préciser que l'époque romaine est fortement représentée, parmi les plus importantes bâtisses on citera :

- Le palais Lala Fatma : datant de l'époque romaine, il était utilisé comme bain maure et pour les rencontres culturelles et politiques. Ce palais est situé dans la commune d'El Aioun en plein massif montagneux,

Fig. 43 : palais lala fatma



Source :

direction de la culture de la wilaya d'El Tarf

- Palais K'ser el Djadj (appelé également Bordj el Roumaine) : ce Palais est situé à proximité de la commune d'El Tarf et en pleine forêt, il date également de la période romaine,
- Le palais Bir El Kerma : hérité également de la période romaine il se trouve dans la commune de Ramel Souk près de la frontière Tunisienne.
- Le palais de Ali Bey : situé dans la commune de Berrihane et il date lui de la période turque ou il fut utilisé comme résidence secondaire du Bey.

### Les Bastions :

- Cap Roux : bastion destiné à la pêche et à la commercialisation du corail, il date du 12ème siècle et se situe dans la commune de Souarekh.
- bastion de France : date du 17<sup>ème</sup> siècle et était destiné à la pêche et à la commercialisation du corail. Il se situe dans la commune d'El Kala. Ce bastion a été classé en 1930 comme site historique à protéger.

Fig. 44 : bastion de France



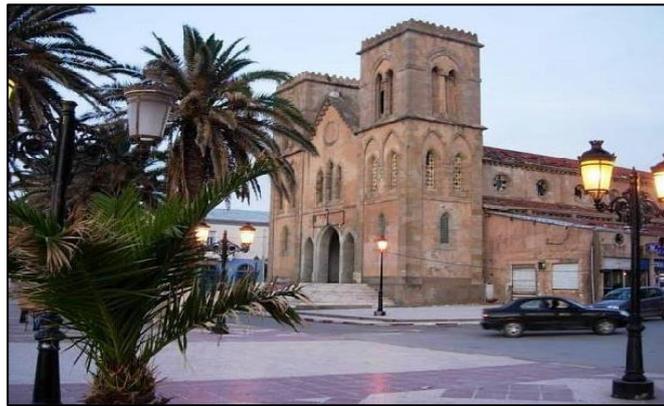
Source : direction de la culture

- Medjez Nechaa ou Habled El Beldi : bastion datant du 16ème siècle, était destiné également à la pêche et à la commercialisation du corail. Il est situé dans la commune d'El Kala
- Les ruines de Cap Seglab et de la Messida.
- Fort Moulin : était destiné à l'exploitation et à l'exportation du corail ainsi que certains produits alimentaires, il se situe à El Kala.

Ces comptoirs commerciaux ont eu une influence dans les transactions en méditerranée tout au long des siècles passés où le corail et les produits agricoles attiraient bon nombre de négociants et de concurrents.

**L'église** : l'église d'El Kala date de la période française, aujourd'hui transformé en théâtre municipal a été intégrée en 1930 au patrimoine culturel national (Bruno, 2015).

Fig. 45 : l'église d'El Kala



Source : direction de la culture de la wilaya d'El Tarf

Il est à noter que le territoire de la wilaya était pendant la guerre de libération une zone d'affrontement et constituait une zone de transit des Moudjahiddines et de la logistique de l'armée de libération nationale, ce qui a contraint l'Etat français à dresser des lignes électrifiées pour entraver le déplacement des Moudjahiddines sur le territoire de la wilaya, notamment la ligne « MAURICE » qui traverse les communes d'El Chatt, Drean, Ben Mhidi, Asfour, Zerizer, Besbes, et Chihani, et la ligne « CHALLE » qui traverse également plusieurs communes ; Souarekh, Bouhadjar, El Aioune, Raml souk, El-Tarf, Zitouna, et Ain Karma (Bouazouni, 2004).

### **2.2.2. Les activités artisanales**

La région d'El Tarf recèle d'importantes richesses naturelles « bruyère, doum, jonc, roseaux, plantes médicinales, plantes aromatiques, plantes à huiles essentielles... ». Les activités traditionnelles et artisanales sont cependant peu développées

**-le corail** : est bien présent dans les fonds de la côte d'El Kala. Il a attiré l'attention des artisans locaux pour le convertir en différents produits tels que les bijoux. En effet, les côtes de la

région d'El Kala abritent une formation corallienne de grande importance faisant l'objet d'une exploitation informelle avec des conséquences souvent désastreux pour l'environnement (Chakour et al, 2011).

**-La poterie** : cette activité est secondaire et subsidiaire. Elle est pratiquée surtout par les femmes pour l'utilisation personnelle et parfois dans un but lucratif

**-La vannerie** : activité pratiquée par quelques familles riveraines de la zone humide d'El-Mellah, elle est limitée surtout à la confection de chapeaux, de couffins et de nattes, objets destinés beaucoup plus à l'utilisation personnelle qu'à la vente

**-La transformation de la bruyère** : la bruyère, est une espèce végétale parmi le cortège floristique du chêne liège, et une richesse naturelle considérable. Elle est utilisée essentiellement dans la sculpture et la fabrication de pipes et de garnitures. Cette activité, s'est développée dans la région au début du 20ème siècle grâce à des italiens, et en 1975, l'état s'est intéressée à la matière en encourageant les artisans locaux.

**-L'exploitation des plantes** : la flore de la région d'El Tarf est diversifiée notamment en plantes médicinales, aromatiques et à huiles essentielles. L'utilisation de ces plantes est généralement à titre personnelle et concerne uniquement certaines espèces. Les plantes médicinales sont utilisées sous forme de poudre, de tisanes (menthe, camomille, thym, lavande.) ou de préparation. Les plantes les plus utilisées sont l'olivier, le lentisque, la menthe, la lavande, le laurier et le thym qui sont aussi considérées comme aromatiques.

**-L'extraction de l'huile de lentisque** constitue la plus importante activité traditionnelle pratiquée par la femme rurale au niveau du parc, elle se fait par pression des fruits pour extraire une huile appelé localement (Zit El-Guardoum) et qui a des utilisations diverses dans le traitement de beaucoup de maladies.

**-L'apiculture** : le parc recèle un nombre important de plantes mellifères qui est à l'origine du développement l'apiculture.

De ce qui présenté précédement, nous nous proposons une synthèse de protentialités, de faibnlesse, d’opportunités et de menaces de la région d’El Tarf

<p><b>Potentialités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un aéroport international proche à Annaba,</li> <li>- Réseau routier intérieur dense,</li> <li>- Un littoral de très grande qualité (plages de sable, criques, zones rocheuses, cordon dunaire très important),</li> <li>- Un massif montagneux agréable avec de belles forêts,</li> <li>- Un territoire restreint qui permet l’organisation de circuits courts,</li> <li>- Une flore et une faune diverse, dense et unique en Algérie,</li> <li>- Une qualité globale des paysages de niveau international,</li> </ul> <p>Un climat favorable à une consommation à l’année de la wilaya,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un PNEK motivé et dynamique</li> </ul> <p>Un parc animalier qui offre une véritable panoplie de loisirs pour les habitants et les touristes</p>	<p><b>Faiblesses</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un mauvais entretien du patrimoine naturel et bâti: plages mal nettoyées, urbanisme désordonné, patrimoine d’El Kala à l’abandon, sites archéologiques non mis en valeur,</li> <li>- Une faible qualité des hébergements touristiques sur El Kala qui déséquilibre la wilaya et la condamne à un tourisme estival trop saisonnier,</li> <li>- Un afflux de projets d’hébergements de faible qualité sur El Kala qui entraine une paupérisation de l’offre,</li> <li>- Une absence d’offre d’hébergement et de restauration sur la quasi-totalité de la région,</li> <li>- Un réseau de points d’accueil et d’information touristique inexistant,</li> <li>- Une perte des savoirs faire artisanaux qui appauvrit le territoire.</li> </ul>
<p><b>Opportunités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Profiter de l’instabilité de la Tunisie pour ramener sur le territoire d’El Tarf les algériens qui fréquentent ce pays,</li> <li>- Capitaliser sur la richesse du PNEK pour s’inscrire dans la tendance mondiale de l’écotourisme,</li> <li>- Encourager l’intérêt de grands investisseurs étrangers et algériens sur les ZET pour engager une dynamique économique,</li> <li>- Répondre à la demande des algériens pour un tourisme balnéaire familial moderne, (sécurité, prestataires professionnels, gestion stricte des flux, qualité sanitaire,</li> <li>- Bénéficier de l’attractivité d’Annaba pour attirer des flux touristiques.</li> </ul>	<p><b>Menaces</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une zone frontalière tunisienne source d’incidents incomptables avec le tourisme contemporain (menace terroriste, trafic),</li> <li>- La proximité d’une concurrence très forte avec la Tunisie qui peut entraver le développement du tourisme sur la wilaya.</li> </ul>

## Conclusion

Il a été recensé d'innombrables atouts naturels ou socioculturels qui caractérisent les sites touristiques de la région d'El Tarf, à savoir :

- Existence d'infrastructures de base assez importantes (routes, ports et aéroports, énergie)
- Présence de nombreuses variétés et espèces faunistiques et floristiques.
- Grande variété des espaces naturels (littoraux et montagneux), dont la « virginité » des sites, car non encore pollués ou modifiés par l'homme, en fait un paradis pour les touristes écolos.
- Diversité du patrimoine historique et culturel (romain, arabo musulman et français)
- Une diversité des conditions climatiques du Nord au sud et d'est à l'ouest de la région (humide, subhumide)
- Une position stratégique par rapport aux marchés pourvoyeurs en touristes et notamment européens).

Ces caractéristiques indéniables constituent des facteurs essentiels pour le développement touristique. Cependant, cette démarche exige une politique, une compatibilité et une coordination entre les différents gestionnaires du tourisme.

Dans le chapitre suivant, nous allons essayer de mettre en valeur l'état actuel du tourisme et la sauvegarde de l'environnement dans la région d'El Tarf.



# I. LA SITUATION DU TOURISME DANS LA WILAYA D'EL TARF

La wilaya d'El Tarf possède un potentiel touristique diversifié et exceptionnel. Malgré cela, le développement touristique n'est pas vraiment amorcé et les infrastructures touristiques actuelles ne sont ni suffisamment développées ni variées. Elles sont de qualité médiocre et concentrées pratiquement dans une seule commune celle d'El Kala.

## 1.1. Les infrastructures touristiques

L'augmentation de la capacité d'accueil d'un pays et la diversification des moyens d'hébergement est une des conditions du développement du tourisme. Les structures de l'hébergement varient beaucoup d'un pays à l'autre selon l'ancienneté du tourisme, le niveau de développement et les traditions nationales. Le dynamisme du secteur des hébergements est une condition nécessaire à l'essor de l'industrie du tourisme, « *c'est le moteur de l'investissement touristique* » (Barma, 1999).

Plusieurs formes de structures d'hébergement touristique peuvent être utilisées (Vellas, 2002) :

- Hébergement bâti ou non bâti : c'est-à-dire hôtel, résidence secondaire, centre de loisir ou camping, caravaning, croisières ;
- Hébergement individuel ou collectif : résidence secondaire, village de vacances, ou accueil chez des habitants sous la forme de chambres d'hôtes ou de gîte ;
- Hébergement à but lucratif ou non lucratif : hôtellerie ou colonie de vacances, village vacances famille.

L'hôtellerie représente traditionnellement la forme d'hébergement touristique la plus fréquentée et la plus utilisée, il est le maillon le plus important de la chaîne touristique. Elle a connu une forte expansion depuis une cinquantaine d'années dans les pays développés.

Qu'en est-il pour la wilaya d'El Tarf ? Comme nous l'avons évoqué plus haut, elle dispose d'un patrimoine naturel exceptionnel. En outre, son littoral est prédisposé pour être attractif pour un tourisme balnéaire fortement développé comme de l'autre côté de la frontière, en Tunisie. Elle est globalement sous-équipée, ce qui laisse donc un littoral encore largement naturel même s'il est fréquenté par les habitants locaux pendant la saison estivale qui débute dès les beaux jours chauds du

printemps. La wilaya d'El Tarf accueille tout de même un flot de touristes venus de l'extérieur de son territoire. Elle compte 34 structures d'hébergements pour une capacité totale de 4406 lits en 2015, répartis entre 19 hôtels, deux campings, deux auberges de jeunesse, 11 centres de vacances et de loisirs, et d'autres structures d'accueils (établissements éducatifs ; primaire, lycée), dont le nombre n'est pas déterminé.

### 1.1.1. Le parc hôtelier :

L'essentiel de l'hébergement est assuré par les hôtels ou par des structures similaires comme les motels et les pensions

La région d'El Tarf compte dix-neuf (19) établissements hôteliers en exploitation, offrant une capacité de 454 chambres, lesquelles totalisent 1167 lits, qui se répartissent comme suit :

- 15 établissements balnéaires d'une capacité de 366 chambres totalisant 987lits ;
- 3 établissements urbains d'une capacité de 62 chambres totalisant 128 lits ;
- 1 établissement rural d'une capacité de 26 chambres totalisant 52 lits.

Un déséquilibre géographique flagrant est à relever puisque 16 établissements sur les 19 sont situés dans la commune d'El Kala. Pour le reste, deux sont situés aux abords du lac des Oiseaux et un au niveau de la commune de Bouteldja.

A l'exception de l'hôtel « le moulin » en catégorie 3 étoiles et d'un autre à 2 étoiles (hôtel El manar), les autres établissements sont des hôtels de voyageurs ou de bas de gamme « 1 étoile » ou sans étoile. D'autre part, il existe 4 établissements hôteliers qui ne sont plus exploités depuis 2012, et sont localisés dans la commune d'El Kala : hôtel yougourta, hôtel el mordjane, chalet diar Ali et la pension el Saada. Il convient de signaler que le parc hôtelier est insuffisant pour répondre à une demande de plus en plus croissante.

Tableau 38 : le parc hôtelier dans la wilaya d'El Tarf

dénomination	Nature	Capacité		Type	Localisation
		chambres	Lits		
El Manar	Hôtel	44	100	Balnéaire	El Kala
Sidi djabalah	Hôtel	30	60	Urbain	Lac des Oiseaux
Tarek	Hôtel	15	30	Balnéaire	El Kala
El Bouhaira	Motel	26	52	Rural	Lac des Oiseaux

Bouchra	Hôtel	21	44	Balnéaire	El Kala
El Nour	Pension	19	48	Balnéaire	El Kala
Les jardins	Pension	15	60	Balnéaire	El Kala
Sarah	Pension	13	50	Balnéaire	El Kala
El Amir	Hôtel	25	70	Balnéaire	El Kala
El Marsa	Hôtel	32	80	Balnéaire	El Kala
Sable d'or	Hôtel	24	80	Balnéaire	El Kala
Boulif	Pension	23	66	Balnéaire	El Kala
Nassim el Quim	Pension	10	30	Urbain	El Kala
Moulin	Hôtel	63	130	Balnéaire	El Kala
Boumalek	Pension	13	26	Balnéaire	El Kala
Lala fatma	Pension	19	68	Balnéaire	El Kala
El djazira	Pension	15	75	Balnéaire	El Kala
El djadid	Pension	22	38	Urbain	Bouteldja
El sahel	Pension	25	60	Balnéaire	El Kala

Source : DTA

### Classement et reclassement des établissements hôteliers

La commission de la wilaya chargée du classement des établissements hôteliers a été créée par arrêté de wilaya le 28/03/2007.

Les établissements hôteliers classés par la commission de wilaya sont ;

- 2 établissements hôteliers classés en 2007
- 6 établissements hôteliers classés en 2008
- 6 établissements hôteliers classés et reclassement d'un établissement de la catégorie « sans étoile » à la catégorie « autres structures destinés à l'hôtellerie » en 2012.
- 2 établissements hôteliers classés en 2013

Les établissements hôteliers classés par la commission nationale sont :

- 1 établissement hôtelier classé dans la catégorie de « deux étoiles » en 2009, hôtel el Manar.

Tableau 39 : les types d'établissements hôteliers selon leurs classements

Type de l'établissement H	Nombre	Nombre de Chambres	Nombre de lits
Haut gamme	0	0	0

Moyenne gamme	01(2*)	44	100
Normale gamme	10(1*)	179	479
	06(sans étoile)	199	494
	02 (non classés)	32	94
Total	19	454	1167

### 1.1.2. Les campings :

Au niveau de la wilaya deux campings de toile sont en exploitation et totalisent une capacité de 350 lits.

Tableau 40 : répartition des campings dans la wilaya d'EL Tarf

Camping	Capacité en lits	Localisation
El joussour	200	El Kala
Foske	150	El Kala

Source : DTA

### 1.1.3. Les auberges de jeunesse :

Il existe deux auberges de jeunesse en activité pour une capacité d'hébergement de 100 lits

Tableau 41 : répartition des auberges de jeunesse dans la wilaya d'EL Tarf

Auberges de jeunes	Capacité en lits	Localisation
El Kala	50	El Kala
Tonga	50	El Kala

Source : DTA

Fig. 46 : Auberge de jeunesse Tonga



fig. 47 : auberge de jeunesse El Kala



Source : prise par l'auteure + DTA

#### 1.1.4. Les centres de vacances et de loisirs

Les onze centres de vacances et de loisirs pour les jeunes des colonies de vacances, ont une capacité de 2780 lits. Leurs disponibilité et gestion est assurée par la direction de jeunesse et des sports au niveau de la wilaya d'El Tarf, et la location d'immeuble est proposée par la population locale.

**1.1.5. Les autres structures** « d'éducation et des activités sociales », comme les lycées, le CEM, les écoles..., ont une capacité de 230 lits.

Tableaux 42 : l'évolution des structures d'hébergements et leurs capacités d'accueil de 1999 à 2015

Année	Etablissements Hôteliers	Camping	Maison de jeunes	Centre de vacances et de loisirs	Totaux de structures
1999	09	06	01	02	18
2003	13	08	01	01	23
2008	18	07	02	07	34
2014	18	03	02	03	27
2015	19	02	02	11	34

Source : DTA

La carte n°10 des infrastructures touristiques dans la wilaya d'El Tarf montre la répartition et la concentration de la majorité des équipements touristiques dans la seule commune d'El Kala, ce qui crée un déséquilibre dans la répartition des activités touristiques de la région. Le sud est tout aussi riche en potentialités touristiques qu'elles soient naturelles (forêts, altitude, faune, flore .etc) ou culturelles (vestiges) mais cette partie de la région n'est pas encore exploitée.



### 1.1.6. Les agences de tourisme et de voyages :

De 2011 à 2015, le nombre des agences touristiques est passé de 1 à 8 :

6 agences dans la commune d'El Tarf et 02 agences dans la commune de Drean.

Tableau 43 : évolution des agences de tourisme et de voyages à El Tarf

Année	Nombre d'agences touristiques	Services
2011	1	Billetterie
2012	1	
2013	3	Billetterie + visa + omra+ voyages organisés + réservation d'hôtel
2014	5	
2015	8	

Source : DTA

La région d'El Tarf souffre d'un grand manque de prestataires de service de qualité que sont les agences de tourisme. En effet, les agences de voyages et de tourisme, assistent les touristes dans l'accomplissement des procédures administratives et logistiques liées aux loisirs et facilitent leur déplacement.

Le tableau suivant démontre le déficit en services offerts dans les agences touristiques dans la wilaya d'EL Tarf en 2015.

Tableau 44 : services offerts par les agences touristiques dans la wilaya d'El Tarf

Dénomination d'agences	Billetterie		Visa	Omra	Voyages organisés		Réservation d'hôtel
	A	E			A	E	
Mourdjane tour 1	1351	65	00	150	344	00	/
Dida	17	/	/	/	/	/	12
Mouazine	87	/	27	/	02	/	20
Belghatour	01	/	/	/	20	/	04
Donia zed	55	/	01	/	/	/	39
Messida	/	/	/	/	/	/	/
Rouassilia	/	/	/	/	/	/	/
Mourdjane tour 2	/	/	/	/	/	/	/

/: Manque des données A : algériens E : étrangers

source : DTA

## Les flux touristiques :

Dans le domaine du tourisme comme dans d'autres, les flux résultent de la confrontation entre une demande et une offre, ils résultent d'un marché, qu'il soit à l'échelle nationale ou aux échelles régionale et mondiale.

La wilaya d'El Tarf a connu une croissance importante dans le nombre d'estivants sur les plages et la fréquentation hôtelière.

### 1.1.7. Flux d'estivants au niveau des plages

La région d'El Kala est l'une des destinations touristiques préférées et privilégiées des touristes nationaux, grâce à la diversité biologique des écosystèmes et la variété et la beauté les paysages naturels, région qui garde encore sa naturalité par la présence du PNEK.

En 2015, le nombre d'estivants a été estimé à 3.625.270 soit une croissance de 38% par rapport à la saison estivale 2014 avec 2.254.390 estivants.

Tableau 45 : fréquentation sur les plages autorisées à la baignade « saison estivale »

Année	Nombre totale des plages	Plages autorisées à la baignade	Nombre d'estivants
2008	25	13	2.825.070
2009	25	13	2.544.728
2010	25	13	2.336.580
2011	25	13	2.585.480
2012	25	15	2.698.365
2013	25	15	1.349.141
2014	25	15	2.254.390
2015	25	16	3.625.270

Source : DTA

Selon ce tableau, nous constatons que le nombre de touristes fluctuait légèrement entre 2008 et 2012 en raison de l'amélioration du produit touristique. En 2013, par contre une diminution remarquable de plus 1.3 millions d'estivants a été soulignée et qui s'explique par des problèmes sécuritaires (recrudescence des agressions physiques).

Par la suite, la wilaya d'El Tarf a retrouvé l'équilibre des années passées en terme de fréquentation de ses plages, où elle est arrivée à plus de 3.5 millions estivants en 2015. Ces statistiques émanant de DTA et l'APC ne concernent que les plages autorisées à la baignade donc les chiffres restent des estimations.

### 1.1.8. La fréquentation hôtelière :

La quasi-totale des touristes est concentrée dans la commune littorale d'El Kala avec 16 hôtels sur 19 à l'échelle de la wilaya

Tableau 46 : fréquentation hôtelière de la région d'El Tarf

Année	Arrivées		Nuitées	
	Algériens	Dont Etrangers	Algériens	Etrangers
2001	/	/	30.167	338
2002	22.181	301	33.815	380
2003	21.444	558	32.411	1.811
2004	51.271	578	64.883	2.125
2005	21.557	781	32.790	2.799
2006	23.854	1038	38.524	5.091
2007	25.752	815	39.521	4.477
2008	27.936	2469	38.757	6.322
2009	27.815	523	35.728	6.919
2010	28.534	3381	32.102	14.722
2011	32.842	10.175	66.168	23.833
2012	34.354	3310	57.865	12.444
2013	26.545	1158	34.913	2.137
2014	31.316	852	42.246	1.643
2015	21.064	578	31.496	697

Source : DTA

Il est à souligner que les flux de touristes dans la région d'EL Tarf a connu une année particulière en 2004 avec 51.271 arrivées dont 587 étrangers et plus de 64.000 nuitées. L'année suivante(2005), a été marqué par une baisse significative du nombre d'arrivées qui s'établit

à 21.557 soit -57%, en raison des problèmes d'organisation d'hébergements et des problèmes d'agressions physiques.

A partir de 2006, les arrivées de touristes (algériens et étrangers) ne cessent d'augmenter même timidement jusqu'en 2012 pour atteindre à 34.354 touristes, soit une augmentation de plus 12.000 touristes. A partir de là, la fréquentation hôtelière a connu une évolution en dent de scie en nombre d'arrivées et des nuitées.

Sans aucun doute les gestionnaires du secteur de tourisme essayent d'améliorer et de diversifier le produit touristique pour répondre à la demande des clientèles nationale et étrangère mais il reste limité à cause des conflits administratifs, de la culture, des traditions et des coutumes de la population locale, qui reste conservatrice et réticente à l'ouverture d'esprit envers l'étranger.

### 1.1.9. Les flux d'estivants sur les autres infrastructures touristiques :

« Campings, auberges de jeunesse, centre de vacances et de loisirs..... » tout comme les autres infrastructures hôtelières, les autres infrastructures sont localisées dans les communes littorales et en particulier à El Kala, ou nous constatons une faible capacité d'accueil.

L'existence de deux campings à l'échelle de la wilaya démontre que ce type d'hébergement n'est pas suffisamment développé.

Tableau 47 : flux touristiques sur les autres infrastructures en 2015.

Etablissements touristiques	Nombre de structures	Nombre d'estivants	Capacité d'accueil « lits »
Auberges de jeunes	02	2400	100
Campings	02	/	350
Centre de vacances et de loisirs	11	8460	2780
Structures d'éducation	27	/	/
Structures d'activités sociales	03	480	230
Total	45	/	3460

Source : DTA

## **1.2. Situation des activités artisanales dans la wilaya d'El Tarf**

En dépit des richesses naturelles que recèle la wilaya d'El Tarf, les activités artisanales sont peu développées en raison d'une part, du manque d'offre suffisante de l'artisanat, et d'autre part par le fait que l'état ne soutient pas ce secteur financièrement. Par ailleurs le nombre d'artisans est très réduit.

Les activités artisanales sont localisées dans quelques communes El Kala, El Chatt, Ben M'hidi et Drean.

Quant au nombre d'artisans dans la wilaya d'El Tarf, il est de 2080 artisans et plus de 7700 employés en 2015.

La commune d'El Kala est connue pour son industrie du corail, sa fabrication de pipes et de sa vannerie.

Les commune d'El Chatt, Ben M'Hidi et Dréan sont connues pour la fabrication de costumes traditionnels.

L'industrie de la poterie se localise dans les communes de Bouteldja, El Cheffia, Ain el-Kerma et Bouhadjar.



### 1.3. Emploi dans le secteur du tourisme

L'emploi dans le secteur du tourisme est très faible, en raison du manque d'infrastructures touristiques et des faibles efforts accordés pour développer cette activité.

Créée il y a plus de 10 ans, la direction du tourisme et de l'artisanat de la wilaya d'El Tarf a été une action positive, mais sa gestion n'a pas été à la hauteur des espérances attendues à cause des nombreuses contradictions qui se manifestent notamment par les décisions prises par d'autres directions, en particulier celles de l'environnement, de la forêt et surtout de celle du parc national d'El Kala, en sus des difficultés financières. ...etc.

Ce constat est le résultat des propos tenus, lors des discussions que nous avons eu avec des responsables des directions concernées. Un responsable de la direction du tourisme nous a affirmé que des projets d'investissement ont été bloqués par une autre direction (rejet du permis de construire). L'obligation de réserve vis-à-vis des personnels qui ont eu la gentillesse de nous donner ces informations nous interdit de donner plus de précisions.

Tableau 48 : nombre d'employés dans le secteur du tourisme selon la nature d'activité en 2015

Etablissements	Nombre	Employés
Hôtels	19	139
Agence de voyage et de tourisme	8	39
Total	27	178

Source : DTA

C'est donc, un secteur d'emploi qui reste faible en raison du manque d'infrastructures touristiques. Sur les 27 établissements touristiques, seuls 178 employés permanents ont été recensés. Cependant, et dans le cadre de la préservation du littoral, l'Algérie a lancé des projets nationaux. Ces projets ont permis au niveau de la région d'El Tarf d'employer un nombre d'agents de nettoyage saisonniers du littoral depuis 2013.

Tableau 49 : projets et agents pour le programme de *l'Algérie blanche*

Années	Nombre de projets	Nombre d'agents de nettoyage
2013	21	147
2014	60	408
2015	29	203

Source : DTA

Un autre programme de la conservation nationale du littoral a été appliqué dans notre région d'étude pour l'année 2013 avec 3 projets et 63 agents de nettoyage.

#### **1.4. Les zones d'expansion touristiques**

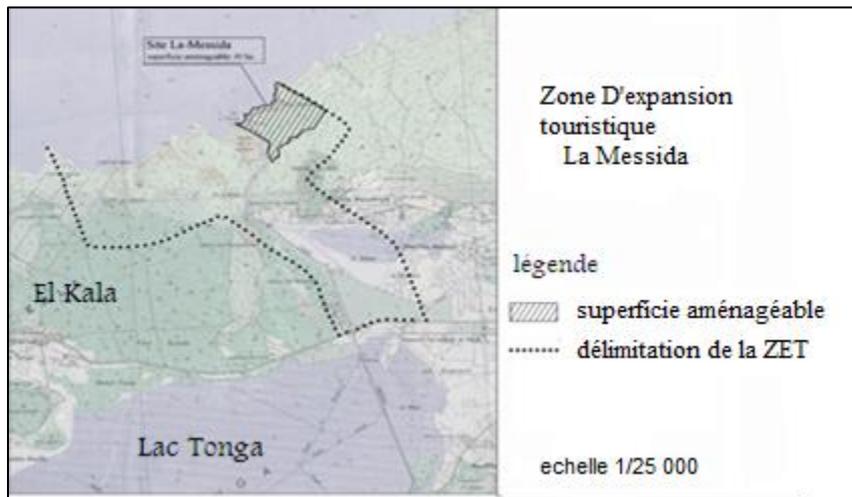
Les zones d'expansion touristique au nombre de 5, sont toutes localisées dans la frange littorale. Elles s'étalent sur une superficie totale de 5 085 ha dont 1115 ha sont aménageables. La capacité totale prévue pour les zones d'expansion est de 64 215 estivants et 11 plages autorisées à la baignade.

Elles ont toutes (5) été créés par décret exécutif n°88-232 du 5 novembre 1988, portant déclaration des zones d'expansion touristique.

##### **1.4.1. ZET la Messida**

C'est une bande d'une profondeur d'un kilomètre entre le promontoire situé à l'Ouest de Chetter Remila et le promontoire situé à l'est de l'ancienne fonderie, et d'une largeur d'un kilomètre le long de la route de Messida jusqu'à la RN44. La ZET occupe une superficie totale de 565ha, dont 45ha aménageables et composés d'un seul site « Messida ». La ZET Messida se caractérise par une couverture végétale composée du maquis et de pins.

Carte n°12 : situation de la ZET Messida



Source : DTA

Elle a été créée par le décret cité plus haut, sur un terrain distrait du régime forestier par décret n°94-129 du 01 juin 1994, et sur un bien privé de l'état, transféré au profit « l'A.N.D.T » par arrêté de la wilaya n°998 du 27 septembre 2000.

#### 1.4.2. ZET de Cap Rosa

La ZET de cap Rosa est limitée sur une profondeur d'un kilomètre au niveau de la \*Calle prisonnière\* à l'Ouest et Hadjer Es-satar à l'Est. Elle occupe une superficie totale de 900ha, dont 50ha de sites aménageables et est composée de trois sites

\*Cap Rosa : 50ha

\*Cap lionne : non délimité

\* Calle Prisonnière : non délimité

La ZET se caractérise par une couverture végétale de maquis dominant, et une zone reboisée d'eucalyptus près du phare de Cap Rosa. Il est à noter que ne disposons pas de carte de cette ZET.

Fig. 48 : le site de Cap Rosa



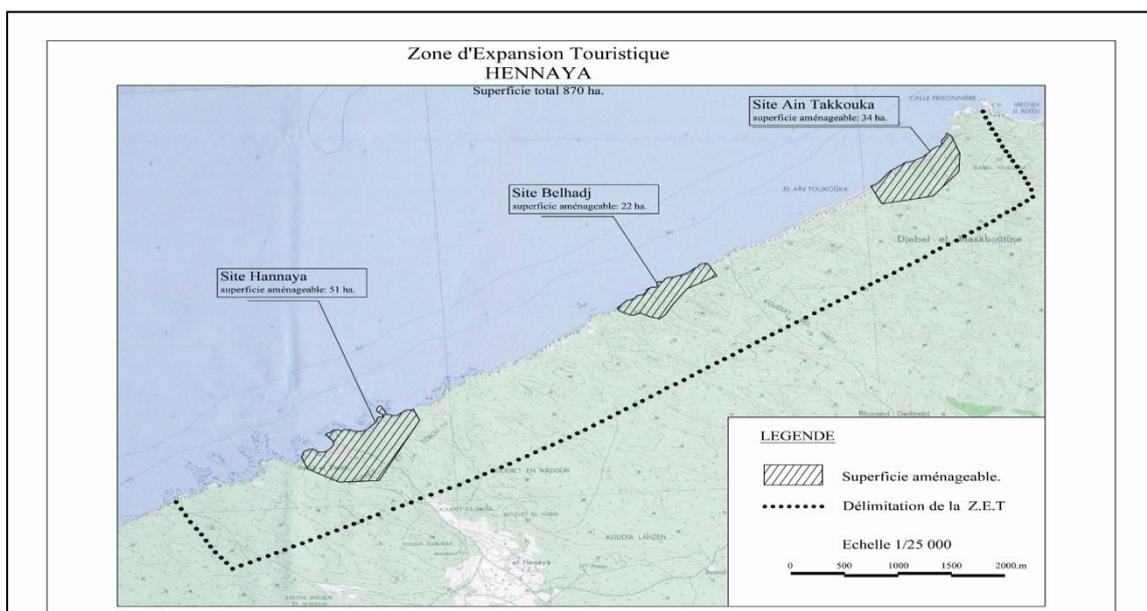
Source : DTA

### 1.4.3. ZET de Hennaya

La ZET est limitée entre l'extrémité Ouest de la formation rocheuse devant le village Hennaya et le promontoire de la Calle prisonnière sur une bande d'une largeur d'un kilomètre. Elle occupe une superficie totale de 870ha, dont 107ha de sites aménageables et est composée de trois sites

- Hennaya : 51ha
- Ain Takkouka : 22ha
- Belhadj : 34ha

Carte n° 13 : situation de ZET de Hennaya



Source : SDAT de la wilaya d'El Tarf 2011

La couverture végétale dominante est le maquis.

#### 1.4.4. ZET del'oued Mafragh Est

A pour délimitation :

Au Nord : la mer méditerranée ;

A l'Est : la ligne fictive perpendiculaire à la côte, qui passe à 1750m à l'Ouest de la piste qui relie l'agglomération d'El Hennaya à la plage ;

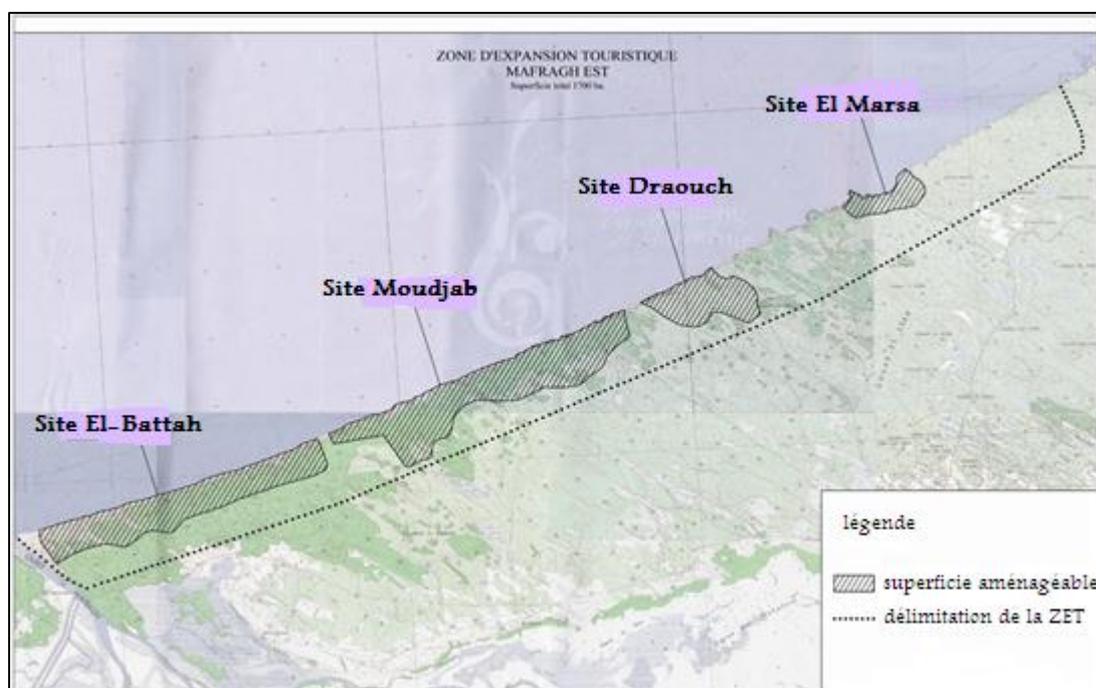
Au Sud : une ligne parallèle à la côte, qui passe à une profondeur de 1000m et s'étend sur une distance de 14.700 m ;

A l'Ouest : de l'embouchure de l'Oued Mafragh jusqu'à 2250m vers l'amont (Journal officiel, 1988).

La superficie totale de la ZET est de 1600ha, dans 558ha de sites sont aménagés qui sont les suivants :

\*El-Battah-Est : 192ha,\* Moudjab : 245ha, \* Draouch : 84h et \*La Marsa : 37ha.

Carte n°14: situation des sites de ZET l'oued Mefragh Est



Source : SDAT.W.2011

Ce site se caractérise par des reboisements de pins et eucalyptus avec des Maquis.

### 1.4.5. ZET de l'oued MafraghOuest

A pour délimitation :

Au Nord : la mer méditerranée ;

A l'Est : de l'embouchure de l'Oued Mafragh jusqu'à 750m vers l'amont ;

Au Sud : du point du méandre de l'oued Khchichi, situé à 875m à l'Ouest de la ferme, jusqu'à Oued Mafragh en passant au sud de la zone dunaire ;

A l'Ouest : du méandre de l'oued khchichi, la limite descend perpendiculairement à la côte.

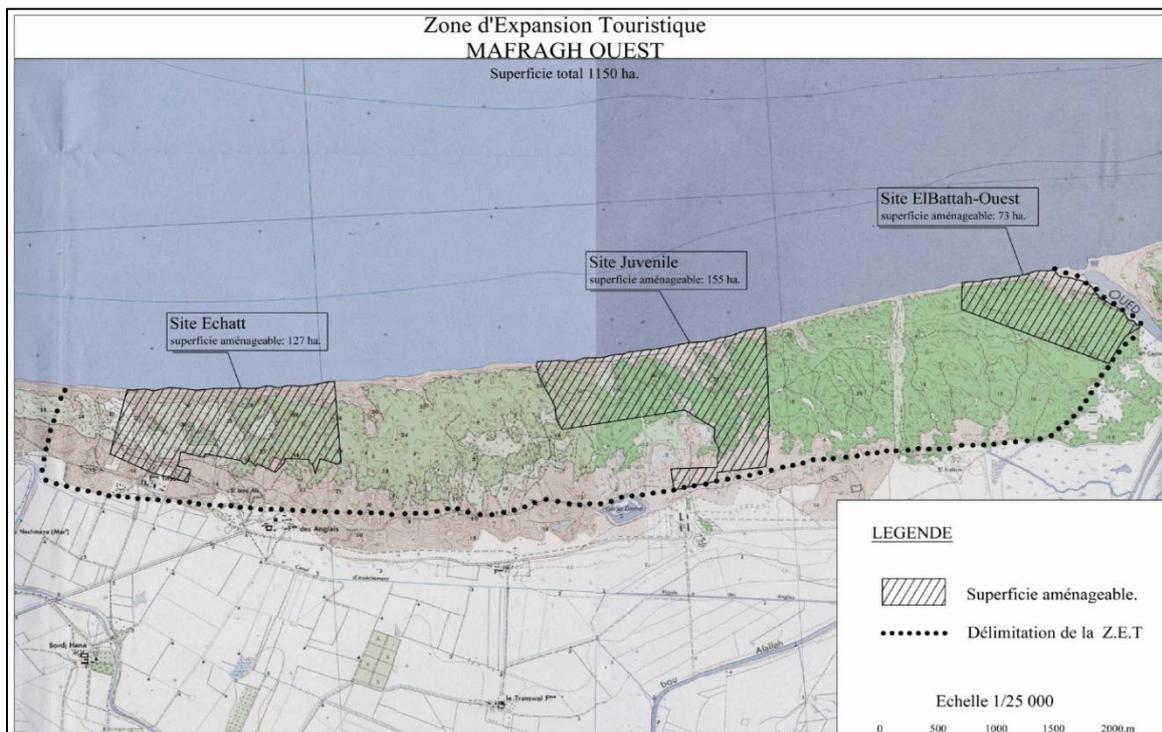
La superficie totale de la ZET est 1150ha, dont 355ha de sites aménageables qui sont :

-El-Battah Ouest : 73 ha. (Commune Ben M'hidi).

-Juvénile : 155 ha. (Commune de Ben M'hidi et d'Echatt).

-El-Chatt : 127 ha. (Commune d'Echatt).

Carte n°15 : situation des sites de ZET Mefregh OUEST



Source : SDAT.W.2011

Le site se caractérise par une couverture végétale représentée par du maquis et reboisement de pins.

La ZET El-Battah-Ouest est constituée d'un terrain de 73ha distrait du régime forestier par décret n°94-127 du 05 juin 1994. C'est un bien de l'état, transféré au profit de la commune de Ben M'hidi par arrêté de wilaya n°857 du 26 octobre 1994, et transféré par la suite à « l'agence foncière de Ben M'hidi ».

### **1.5. Les projets de développement touristique dans la wilaya d'El Tarf**

La wilaya d'El Tarf a bénéficié de plusieurs projets touristiques. Ces projets portent sur la réalisation de villages touristiques, de résidences touristiques, d'hôtels, de bungalows etc., répartis principalement à El Kala, El Chat et El Battah.

Ces projets de développements touristiques sont conçus pour que le foncier touristique puisse être valorisé par des projets de qualité, qui mettraient en évidence les potentialités naturelles exceptionnelles de la région.

#### **1.5.1. Les projets touristiques dispersés dans les agglomérations urbaines**

En 2015, dans le cadre du développement touristique de la wilaya d'El Tarf, 17 projets d'investissement ont été lancés, pour fournir des structures d'accueil touristique et améliorer la capacité du logement dans la région, ce qui est censé favoriser l'investissement privé.

Dix projets sur les 17, ont bénéficié de terrains dans le cadre de la Commission d'Aide sur Localisation des sites et la Promotion d'Investissement et l'Exactitude du Foncier sous la direction du Wali d'El Tarf.

Le tableau n°50 et la carte n°15, montrent les détails de ces 17 projets touristiques dispersés au niveau des agglomérations urbaines et leur localisation dans la wilaya d'El Tarf, ou on constate bien la diversité des investissements entre résidences touristiques, hôtels, bungalows et pensions et la localisation des projets.

La concrétisation de ces projets doit créer environ 800 postes d'emploi direct, et plus de 2600 lits mises à disposition du secteur (direction du tourisme et d'artisanat).

Tableau n°50 : nature des projets touristiques dispersés dans les agglomérations urbaines.  
(Situation 2015)

Les projets	Nature	Localisation	Capacité en lits	emploi	Etat d'avancement
1	Hôtel 2*	Ain el-Assel	134	25	35%
2	Pension	Lac de oiseaux	72	25	*
3	Hôtel 4*	El Tarf	160	60	*
4	Bungalow	Lac de oiseaux	32	12	*
5	Hôtel 4*	El Kala	300	132	*
6	Hôtel 3*	El Tarf	200	80	*
7	Hôtel 4*	El Tarf	48	12	*
8	Pension	Oum El-Touboul	96	28	97%
9	Hôtel 2*	Bouteldja	38	25	90%
10	Hôtel 1*	El Kala	85	11	70%
11	Hôtel 1*	El Kala	80	7	02%
12	Pension touristique	El Kala	62	15	70%
13	Hôtel	Bouteldja	40	12	20%
14	Hôtel 1*	El Kala	48	26	15%
15	Pension	El frine	185	24	*
16	Résidence touristique	Sidi mbarek	194	75	*
17	Hôtel Mourdjane	El Kala	900	247	*
Total	/	/	2674	816	*

\*projet non lancés

Source : DTA

La carte n°16 montre que les projets touristiques sont localisés au niveau du littoral et en particulier dans les communes d'El Kala, El Tarf. En revanche, les autres communes comme (Ain El-Kerma, Zitouna, Bougous...) ne disposent aucun type d'hébergement touristique. Pourtant, les richesses naturelles et culturelles de la partie sud méritent une attention particulière et des investissements touristiques importants pour découvrir la nature de la région et ses sources thermales afin de favoriser le tourisme vert au lieu du tourisme balnéaire.



### 1.5.2. Projets touristiques en ressources thermales

La wilaya d'El Tarf s'efforce de développer le secteur de tourisme en se basant sur ses meilleures potentialités touristiques, notamment, un littoral long de 90km, et une nature exceptionnellement riche. Mais parmi ces potentialités, il y a aussi les ressources thermales. La région travaille sur le réaménagement de ces ressources afin d'en faire des zones de soin, de repos et de loisirs.

Le tableau indique la nature des investissements autour de ces ressources, et montre que la région cherche à attirer le touriste en lui fournissant une bonne capacité d'accueil du personnel formé et compétent avec des services disponibles et attractifs

Tableau 51 : projets touristiques au niveau de ressources thermales

Nature de projets	Capacité en lits	Emploi direct
Deux Hôtels thermaux	180	80
Deux Projets thermaux	220	70
Total	400	150

Source : DTA

### 1.5.3. Le complexe touristique du site El Battah

Le site el Battah se situe dans la zone d'extension touristique d'El Mafregh ouest, sur une superficie de 73 ha distraite de l'espace forestier. Ce site est géré par agence de gestion et l'organisation du foncier de la wilaya d'El Tarf.

Il était à l'arrêt et sans investissement depuis 15 ans pour plusieurs raisons, notamment à cause de sa localisation sur un cordon dunaire humide fragile et sur la bande littoral ce qui a induit des impacts négatifs sur l'équilibre des écosystèmes de la région. Les responsables de l'environnement ont donc interdit tous les types d'investissement sur cette ZET d'El Mefragh Ouest.

Actuellement, et selon les nouvelles politiques de la wilaya d'El Tarf concernant l'investissement touristique, de nouveaux projets touristiques légers ont été lancés sur le site d'El Battah, en tenant compte de quelques mesures :

**Le règlement des problèmes environnementaux :** la préparation d'un nouveau cahier de charges contenant les nouvelles conditions d'investissement où les investisseurs doivent utiliser des infrastructures légères en bois pour concrétiser leurs projets en respectant les caractères environnementaux de la région.

### **Le règlement de la situation du permis de construction**

-il a été question de règlement des contrats de propriété et de les distribuer aux investisseurs concernés. Au total, ont été distribué 12 contrats de propriété depuis 2000, 09 contrats de concession depuis 2014 et 8 contrats en cours de règlement,

- Aussi, 7 permis de construction ont été distribués pour des investissements touristiques, 5 parmi eux sont en cours de réalisation, enfin, le lancement d'autres projets touristiques est prévu dans les meilleurs délais.

Ces projets touristiques offriront environ 5.000 lits et créèrent 2.000 postes d'emplois directs. La nature de ces projets est répartie entre des villages touristiques, et des résidences touristiques. L'ensemble des projets touristiques sur le site El Battah est donc de 29 projets dont 9 dans le cadre de la CALPIREF. Parmi ces projets, 5 sont en cours de réalisation avec un état d'avancement différent et 16 était (en 2015) en cours de lancement. Cependant pour 8 projets, les contrats de propriété n'ont pas encore été réglés.

Tableau 52 : projets touristiques en cours de réalisation au site El Battah (en 2015)

Nature de projet	Capacité en lit	Emploi direct	Etat d'avancement
Village touristique + jeux	400	112	30%
Résidence touristique	200	100	30%
Résidence touristique	50	240	10%
Résidence touristique	312	80	20%
Village touristique	400	80	80%

Source : DTA

#### **1.5.4. Les aires de détente et le parc citoyen de la wilaya d'El Tarf**

La direction de l'environnement a proposé des projets touristiques peu importants, car la vision de cette direction est dirigée vers la protection de l'environnement beaucoup plus que vers le développement touristique.

Le premier projet est **l'étude et l'aménagement de 04 aires de détente à travers la wilaya** ayant pour objectifs d'assurer aux touristes un endroit de détente et de loisir.

Les résultats attendus de ce projet sont résumés en deux points :

- Création d'un espace vert urbain aux citoyens comprenant des aménagements afin de leur offrir un cadre agréable
- Création de haltes pour les estivants et les visiteurs de la région

Ces aires de détente se localisent dans les communes de :

- 1- El Tarf (Matroha) sur une superficie de 04 ha extensible ;
- 2- Zitouna (Meradia) sur une superficie de 03 ha ;
- 3- Berrihane (Hennaya) sur une superficie de 03 ha ;
- 4- El Aioun sur une superficie de 03 ha.

Le projet contient des infrastructures légères qui conviennent avec l'environnement du milieu.

Le taux de réalisation du projet a atteint 45% au 12/05/2015 :

- La réalisation d'une clôture en bois et en pierre,
- L'aménagement de placettes et socles pour jeux,
- La mise en place de mobilier et équipement adaptés (tables et chaises),
- La mise en place un plan de circulation,
- L'éclairage extérieur,
- La réalisation et équipement d'un poste transformateur,
- La réalisation d'un mini théâtre en plein air.

Le deuxième projet est **la réalisation et l'équipement d'un Parc Citadin à Ain Assel** :

le projet s'étend sur une superficie de 08 ha. Le taux de réalisation était de 60% en 2015 avec les mêmes objectifs, résultats et contenu que le premier projet.

### 1.5.5. Les projets arrêtés

Le développement touristique dans la wilaya d'El Tarf avec ses différents projets, compte 9 projets touristiques dont les travaux n'ont pas encore été entamés en raison de problèmes financiers (les propriétaires des projets comptent sur leurs propres moyens financiers), des problèmes fonciers et de localisation du projet.

Tableau 53 : projets touristiques arrêtés dans la wilaya d'El Tarf

Nature	Localisation	Capacité en lits	Emploi direct
Hôtel (Bungalow)	El-Chatt	283	80
Hôtel (Bungalow)	El Kala	60	20
Hôtel (Bungalow)	El Kala	44	11
Hôtel (Bungalow)	El Kala	44	10
Hôtel 1*	El Kala	48	11
Pension rural	El Kala	28	08
Pension rural	El-Chatt	50	10
Pension familial	El Kala	24	12
Pension rural	El Kala	194	54
Total	/	775	216

Source : DTA

En résumé, l'analyse de l'état actuel du tourisme dans la région d'El Tarf, montre un déficit au niveau des infrastructures d'accueil malgré le nombre important des flux touristiques sur la région. Par ailleurs, il faut noter que la wilaya d'El Tarf ne contient aucun hébergement de restauration classé au niveau touristique de base.

Différents projets touristiques ont été lancés pour répondre à une demande clientèle croissante et de grande ampleur, en espérant un développement du produit et d'offre touristique à court terme dans cette région.

## **2. LA SITUATION DES AIRES PROTEGEES DANS LA WILAYA D'EL TARF**

L'intégration d'une région dans le système des aires protégées avec protection nationale et internationale et selon des conventions et des chartes mondiales, nécessite une conservation stricte et prioritaire pour la nature. La protection de l'environnement dans le PNEK est l'objectif principal dans tous les projets proposés pour le développement touristique. En effet, la contradiction entre les acteurs gestionnaires de PNEK et le secteur de tourisme a limité énormément le développement de tourisme dans cette aire protégée.

Notre recherche s'articule autour de deux axes, le développement touristique et la sauvegarde des aires protégées.

Dans le chapitre précédent, nous avons étudié la situation du tourisme dans la région d'El Tarf, où nous avons bien constaté le grand manque des infrastructures d'accueil touristiques, en espérant un développement important avec les différents projets en cours de réalisation et destinés à l'investissement à court, moyen et long terme.

### **2.1. La protection des écosystèmes humides**

Dans ce chapitre nous essayerons de mettre en évidence la situation de la protection de l'environnement dans notre aire protégée. Pour mesurer cette situation nous nous sommes basé sur les différents écosystèmes du PNEK, en particulier l'écosystème forestier qui représente 91% de sa superficie totale, en raison de cette importance nous avons fait une analyse de la variation spatio-temporelle de couvert végétal par cartographie numérique dans le PNEK à partir des images satellites LANDSAT et MODIS durant les vingt dernières années. Les études du suivi de la végétation permettent de connaître les tendances actuelles dans les processus de déforestation, de dégradation et de perte en biodiversité (Thompson et al. 1999, Lambin et al. 2001). Donc la meilleure procédure pour mesurer les changements de la végétation due à l'activité anthropique est l'étude multi-date de la couverture végétale (Lambin et al. 2001, Vagen, 2006).

Cette analyse vise à évolution du couvert végétal (naturel et agricole) d'un secteur méditerranéen situé au Nord-est de l'Algérie, le secteur du Parc National d'El Kala, (PNEK). Celui-ci a été choisi en raison de l'importance qu'il revêt par la richesse biologique de ses habitats. Comme cet espace est devenu un parc national, il est susceptible de connaître une évolution favorable en raison des mesures de protection qui y sont développées depuis plus de

30 ans. Cependant, cette région littorale subit des pressions anthropiques, en raison du maintien de la présence d'activités agricoles, comme le pastoralisme, mais aussi en raison du développement de l'activité touristique.

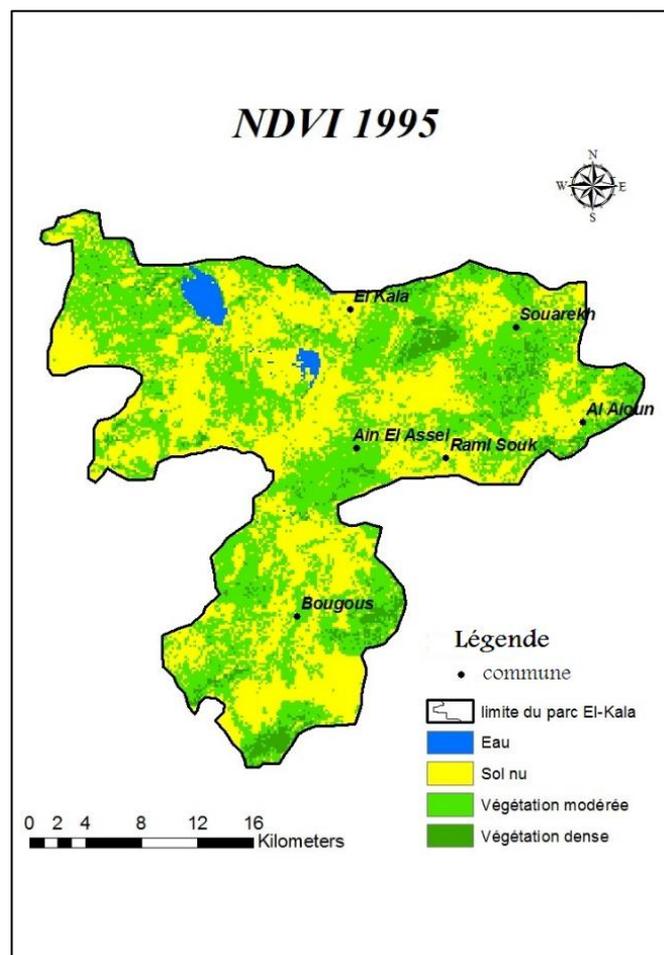
En effet, le PNEK est la grande aire protégée du Nord Algérien. Elle se caractérise par une mosaïque d'écosystèmes et par des zones humides dont l'ensemble constitue un complexe considéré comme unique dans le bassin méditerranéen. Riche d'environ 840 espèces, la flore se caractérise par un taux particulièrement élevé d'espèces endémiques, rares et très rares (De Belair, 1990). La richesse faunistique n'est pas moins spectaculaire (Ouelmouhoub, 2005). On compte, 189 espèces d'oiseaux, dont 21 rapaces, et 61 espèces de ces oiseaux sont protégées par le décret présidentiel du 20 août 1983 complété le 17 janvier 1995 (Benyacoub et al, 1998). Les zones humides sont de notoriété internationale ; 5 sont inscrites sur la liste RAMSAR relative à la convention sur les zones humides, lacs Tonga, Oubeira, El Mellah, du marais de Bourdim et de l'aulnaie Ain El-Khiar. Benyacoub S., Chabi Y (2000), ont établi la carte des différents paysages et milieux de PNEK qui révèle clairement la grande hétérogénéité d'ensemble des paysages (annexe).

Le couvert végétal, au sens large, représente 90,20 % de la superficie totale de PNEK, répartie en pelouse et terres agricoles (11,90%), en milieux buissonnants (44,25%) et en milieux forestiers stricts (34,03%) (Benyacoub, 2000). Les milieux lacustres avec végétation, les zones urbaines et les zones à affleurement rocheux et maritimes partagent les 10% restant.

### 2.1.1. Situation du couvert végétal dans le PNEK entre 1995 et 2015

Nous avons utilisé l'indice de végétation normalisé NDVI, pour nous aider à constater et quantifier l'état de la végétation dans le PNEK durant une période de 20 ans. Cette analyse a été appliquée sur des images LANDSAT 4-5 TM et 8OLI LANDSAT avec résolution de 30m. En outre, nous avons utilisé des images MODIS d'une résolution de 250m, prises durant les mêmes périodes que celles de LANDSAT, pour nous aider à confirmer ou infirmer notre analyse.

Cartes n° 17 : calcul de l'indice NDVI sur les images LANDSAT





les résultats obtenus par calcul de l'indice NDVI sur les images LANDSAT, nous ont permis de constater une progression importante de la couverture végétale du PNEK entre 1995 et 2005, ces changements positifs du couvert végétal sont du type naturel et agricole.

La progression du couvert végétal naturelle s'explique d'une part, par les efforts de l'Etat et des autorités locales pour protéger la nature et les richesses floristiques du PNEK et d'autre part, par le fait que chaque année les autorités locales (direction de forêt, administration du PNEK et les autres acteurs concernées) font des opérations de reboisement des zones incendiées. La région d'étude est très connue par les incendies qui se déclarent durant la saison sèche. Les forêts de chêne liège sont les plus affectées par ces incendies.

Par ailleurs, la région d'étude est une zone rurale et l'agriculture est le secteur d'activité dominant, donc la présence de lacs permet une évolution du couvert végétal entre 1995-2005, en particulier, autour du lac Oubeira qui était très exploité par la population locale pour l'irrigation des terres agricoles depuis 1970. Le développement de l'agriculture à proximité du lac, a donc pour conséquence, la diminution des surfaces de pelouse et forêt claire (Hamouda, 2012).

En revanche, la période 2005-2015 paraît assez stable même s'il a été noté une légère régression entre 2005 et 2010, due à différents facteurs tels que les incendies, le surpâturage, l'urbanisation, les changements climatiques et la croissance démographique. Ces facteurs ont donc affecté la progression du couvert végétal et ont conduit à une dégradation importante de certains écosystèmes et de la biodiversité du PNEK.

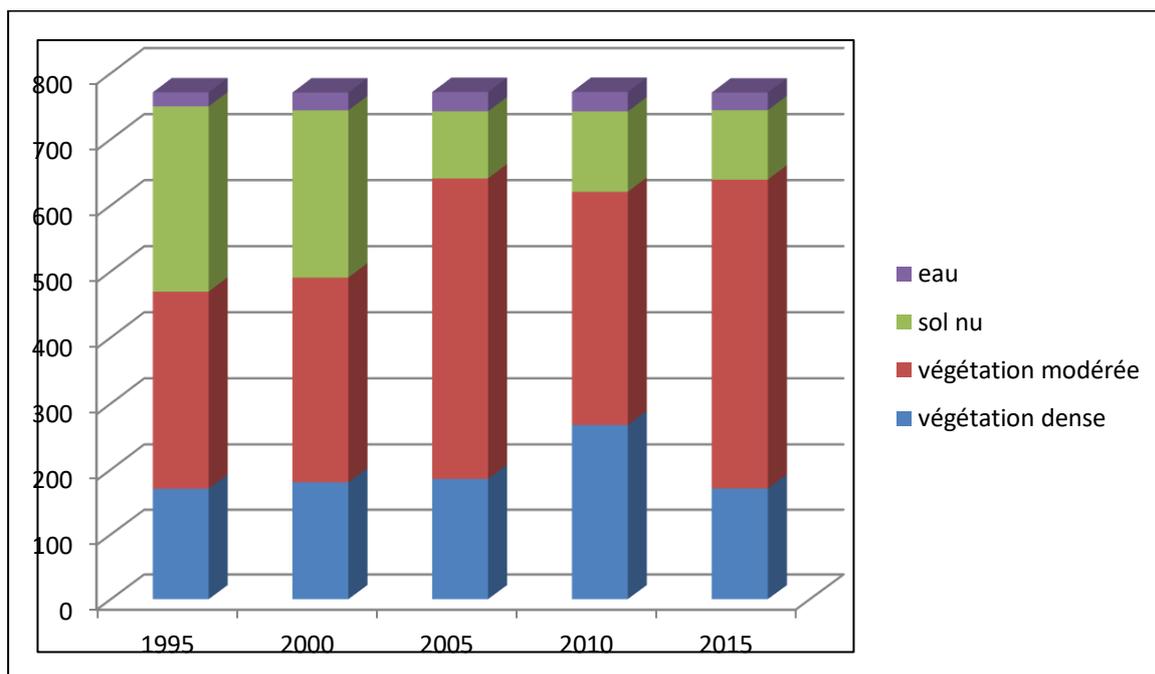
Tableau 54 : superficie de la végétation durant la période retenue pour les images LANDSAT

	Surface en km <sup>2</sup> (images landsat)				
	NDVI 1995	NDVI 2000	NDVI 2005	NDVI 2010	NDVI 2015
Végétation dense	170,64	180,4621	185,771	267,435	171,9631
Végétation modérée	298,74	310,2135	455,079	352,9918	468,0116
Sol nu	280,46	253,137	101,481	121,819	105,1043
Eau	21,24	27,76	29,19	29,46	26,63
Total Végétation	469,71	490,67	640,85	620,42	639,97
Total	771,42	771,57	771,51	771,70	771,70

Source : traitement de l'auteur

Il en ressort que la période située entre 1995 et 2005 a été marquée par une progression de la superficie totale de la végétation passant de 469km<sup>2</sup> à 640km<sup>2</sup> soit une évolution de 26,72%. On constate que la végétation modérée est la classe qui a le plus progressé en comparaison avec la végétation dense. Cela s'explique par l'intensité de l'activité agricole. En outre, il a été relevé une régression de la classe de sol nu passant de 280km<sup>2</sup> à 101km<sup>2</sup> soit une régression de 63%, ce qui confirme la progression du couvert végétal naturel et agricole.

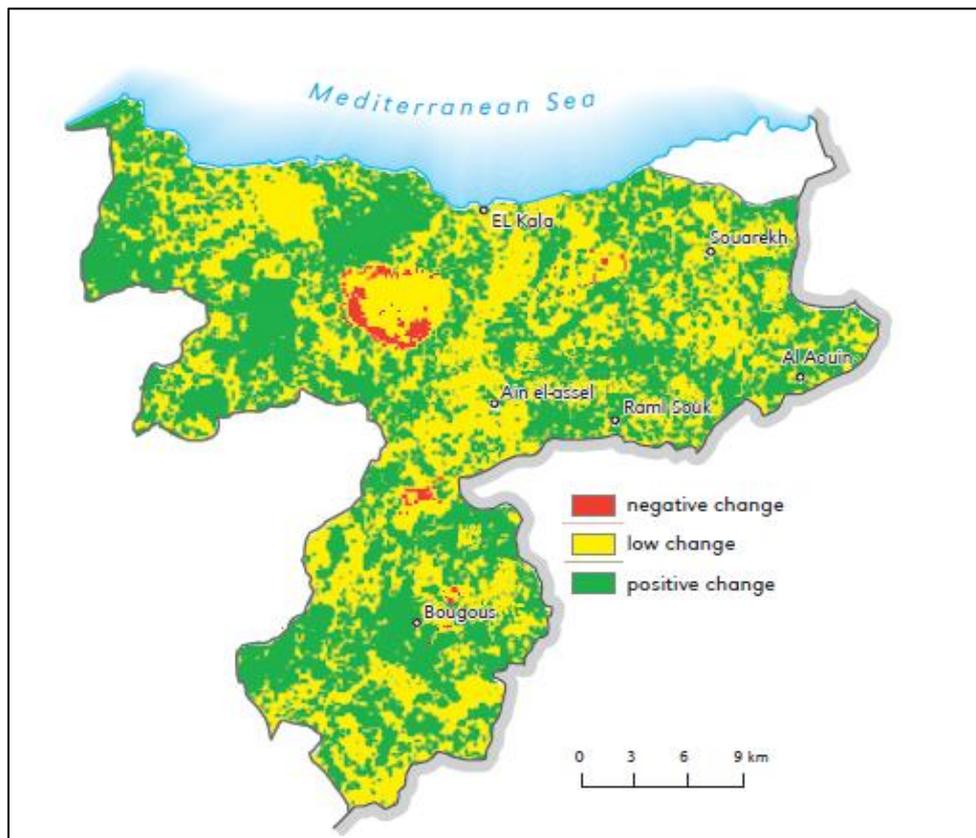
Diagramme 17: superficies des classes NDVI calculés sur les images LANDSAT



### 2.1.2. Evaluation des changements engendrés dans le PNEK

Suite à notre étude, nous avons établi une carte de détection de changement. Cette dernière montre les endroits qui ont été les plus exposés à la dégradation des surfaces végétales dans le parc et les zones où la végétation a vu une extension au cours de la période retenue.

Carte n°18 : détection des changements entre 1995 et 2015 à partir du traitement des données tirées des images LANDSAT



Source : traitement de l'auteur

Selon cette carte, on constate que les changements négatifs sont limités et ont touché le couvert végétal hygrophile du lac Tonga (nord-est du parc). Pourtant, il est à signaler que le lac Tonga n'a jamais subi d'impact lié aux activités humaines.

Sur la même figure, on remarque que la région du lac Oubeira (situé au nord du parc) a connu de grands changements négatifs. En effet, ce secteur est exploité depuis la fin des années 1970, en raison de l'attractivité que constituent pour les activités agricoles, les ressources potentielles en terres irriguées et par les disponibilités en eau. Cette exploitation accrue sur les zones humides a engendré une dégradation importante de cet écosystème dès les années

1990 à l'exemple de l'assèchement du lac noir en raison du pompage excessif. Ces dernières années, les autorités locales et nationales ont pris conscience de la nécessité de préserver la biodiversité, et ils ont instauré une protection autour des lacs afin d'empêcher les activités de pompage, et l'exploitation abusive.

Concernant la région du Bougous (situé au Sud du parc), les changements négatifs de l'évolution de la couverture végétale dans cette partie sont liés à la construction du barrage de Bougous en 2005 et sa mise en eau en 2010. L'activité agricole a alors été très soutenue et a eu des conséquences néfastes, notamment la contraction du couvert végétal.

En revanche, la région du lac El Mellah (nord-ouest du parc), a eu des changements beaucoup plus positifs. Ces résultats sont dus au fait qu'elle a été épargnée par l'activité humaine. Ceci s'explique d'une part, par la nature du sol de cette zone où l'avancée des sables marins change la texture du sol la rendant plus difficile pour pratiquer des cultures, et d'autre part par la proximité du lac el Mellah. Contrairement aux abords du lac Oubeira, même les puits creusés dans cette zone-test n'ont aucune utilité, car l'eau puisée est salée (Hamouda, 2012).

Tableau 55 : Superficie de classes de changement dans le PNEK entre 1995-2015

<b>La détection des changements</b>	<b>Superficie (km<sup>2</sup>)</b>
<b>Changement positif</b>	348
<b>Pas de changement</b>	413
<b>Changement négatif</b>	8

Source : calcul de l'auteure

En définitive, une partie considérable du PNEK avec une superficie de 348km<sup>2</sup>, a eu une progression importante de sa végétation et cela témoigne de l'efficacité des politiques engagées pour la conservation de la nature. En outre, une superficie encore plus importante de 413km<sup>2</sup> n'a pas connu de changement depuis 1995. Enfin, ce qui nous paraît intéressant et important c'est que, seule une petite superficie estimée à 8%, a enregistré des changements négatifs. Si notre étude consiste à observer et à comprendre la progression de la végétation dans une aire protégée, ces résultats ont confirmé l'objectif de notre analyse que la conservation et la protection des milieux sensibles ont une place importante dans les politiques environnementales algériennes.

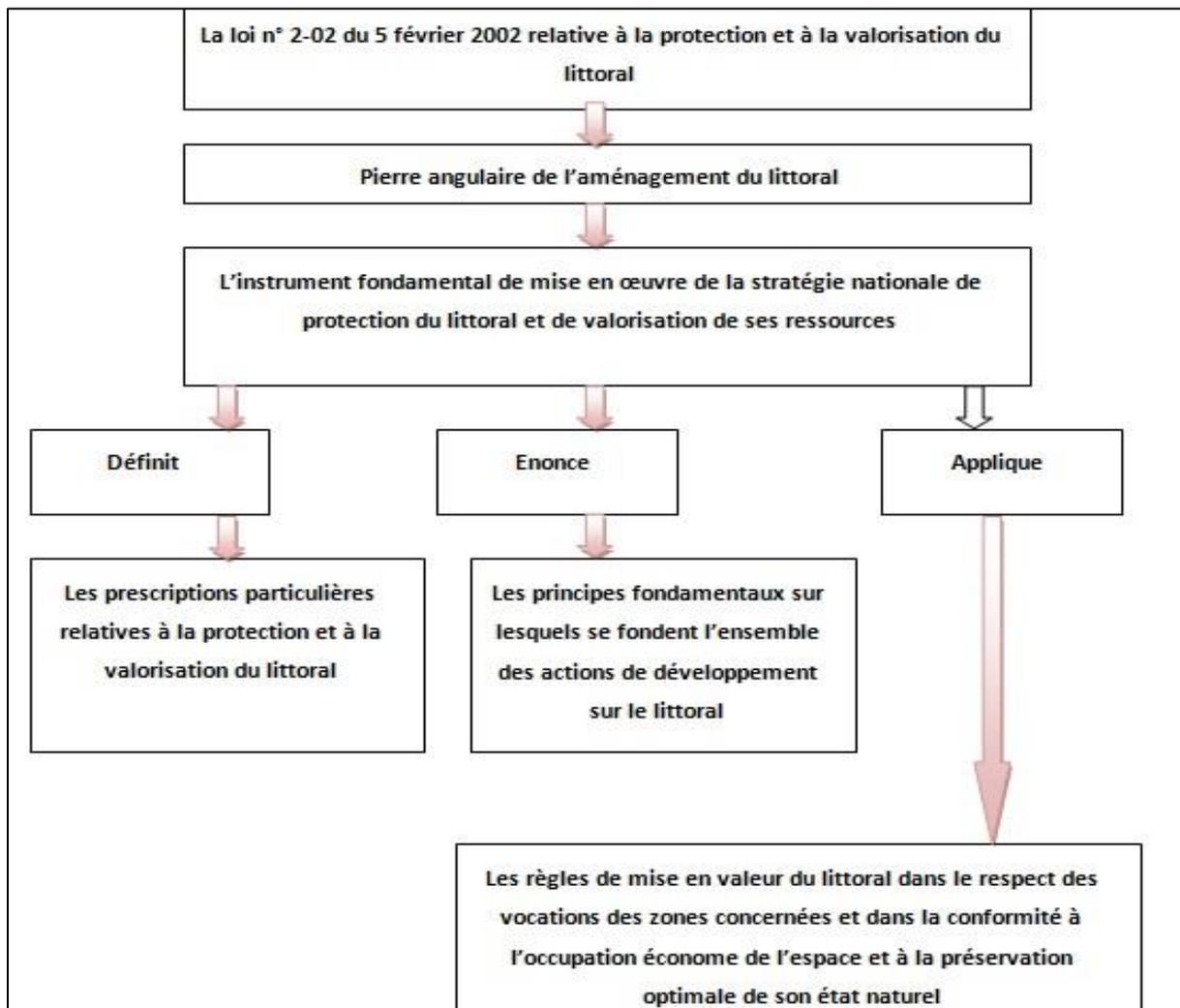
## 2.2. le plan d'aménagement côtier (P.A.C)

### 2.2.1. Présentation du P.A.C

Le littoral est l'un des principales potentialités touristiques de la région d'El Tarf, grâce à ses richesses naturelles qui forment des paysages diversifiés et attrayants (lacs, forêt, montagne). En outre, la sensibilisation de la population locale sur l'importance de la protection de ce milieu fragile et constamment menacé de dégradation en raison de l'action anthropique et du changement climatique local, est plus que nécessaire.

La conservation et la gestion des zones côtières en Algérie sont gérées selon la loi n° 02-02 du 5 février 2002, qui constitue l'instrument de la mise en œuvre de la stratégie nationale de protection et de valorisation de ses ressources.

Schéma n°2 : représentation schématique de la loi de février 2002 sur le littoral



Source : P.A.C, 2012

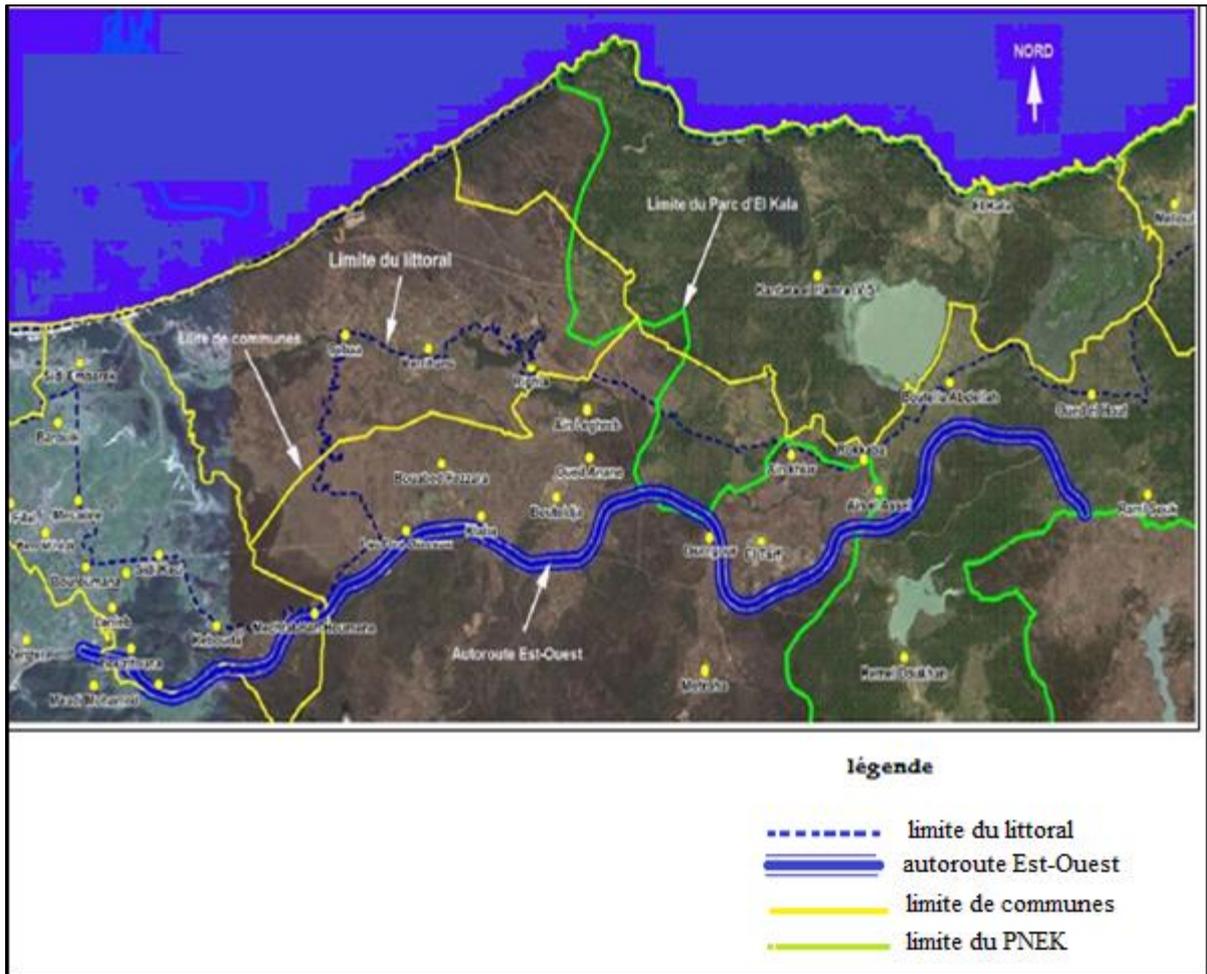
La loi vise le renforcement du cadre législatif national afin d'assurer une meilleure gestion d'un espace à forte utilisation et de permettre ainsi aux différents intervenants de coordonner leurs activités pour un développement harmonieux tout en préservant les ressources qui sont des atouts irremplaçables pour les générations futures.

Il faut noter que la gestion du littoral révèle l'existence de plusieurs contraintes qui sont considérées comme des obstacles à la mise en œuvre d'une bonne gestion intégrée des zones côtières, parmi ces contraintes on cite :

- La multiplicité des structures intervenant dans la gestion des zones côtières réparties entre plusieurs ministères (défense, intérieur, transport, aménagement du territoire et environnement, équipement, industrie, transport, tourisme, agriculture...),
- L'absence d'intégration des plans de développement sectoriels au niveau local et l'absence de mécanismes assurant l'intégration horizontale des décisions d'aménagement aux niveaux national, régional et local.

Cette intégration qui exige une coordination horizontale, doit être également une intégration institutionnelle verticale, entre les autorités nationales, régionales et locales. Ainsi, l'environnement côtier avec son littoral et ses espaces côtiers, étant un patrimoine commun, sa gestion est nécessairement partagée entre les divers niveaux de décisions. L'exemple de l'Autoroute Est-Ouest qui est un projet national du ministère des travaux publics et du transport est assez illustratif. Ce grand projet traverse le PNEK sur 17km et sur une largeur moyenne de 120m, allant quelques fois jusqu'à 400m. Cette coupure aura certainement un effet négatif sur la biodiversité du PNEK au niveau local, comme les nuisances engendrées par les véhicules qui auront un impact sur la faune et la barrière que constituera l'autoroute limitera la circulation de la faune entre le littoral et la montagne même si des passages spécialisés ont été prévus. Il faut indiquer que les acteurs locaux de gestion du PNEK (administration du PNEK, direction de l'environnement...) ont protesté contre ce projet en raison de ses impacts négatifs sur la biodiversité du PNEK.

Carte n°19 : tracé d'autoroute Est-Ouest sur la région d'El Tarf



Source : P.A.C, 2012

Cette grande infrastructure économique, certes très importante pour le développement du pays et de la région, est considérée comme une menace et n'est pas sans risque pour l'environnement de la région. En effet, elle traverse de vastes étendues de zones humides ainsi que le parc national d'El Kala qu'elle coupe en deux.

Cette situation indique que des projets d'aménagement national, régional et local gérés par les structures nationales posent des problèmes au niveau des structures locales. Donc la gestion de ces zones côtières doit se faire en coordination entre les acteurs dans les divers niveaux de décisions.

### **2.2.2. Les objectifs du Plan d'Aménagement Côtier :**

Ce projet a pour mission de hiérarchiser les problèmes environnementaux existants, d'identifier les causes et de proposer les mesures à prendre, de déterminer et recommander des mesures de gestion et de mettre en place les voies optimales d'un développement dynamique et durable de la zone côtière.

Il est basé sur des orientations précises pour un développement mettant des limites à l'urbanisation du littoral afin de trouver un meilleur cadre de l'urbanisme, la protection des sites naturels sensibles, la gestion intégrée des ressources en eau ainsi que celle des déchets liquides et solides. Ces orientations permettent de déterminer la concentration des populations et de l'activité économique sur la bande littorale de cette région.

Ce programme peut avoir comme objectif principal l'engagement d'un processus de développement durable de cette région, dont les éléments fondamentaux sont :

- Eviter la littoralisation de la wilaya ;
- Le développement social et le bien-être de la population ;
- La poursuite du développement des activités économiques dans l'utilisation rationnelle des ressources naturelles de la zone pour éliminer les effets abusifs du point de vue écologique et économique ;
- Tracer les grandes lignes des actions visant la préservation des ressources naturelles et la gestion durable du milieu.

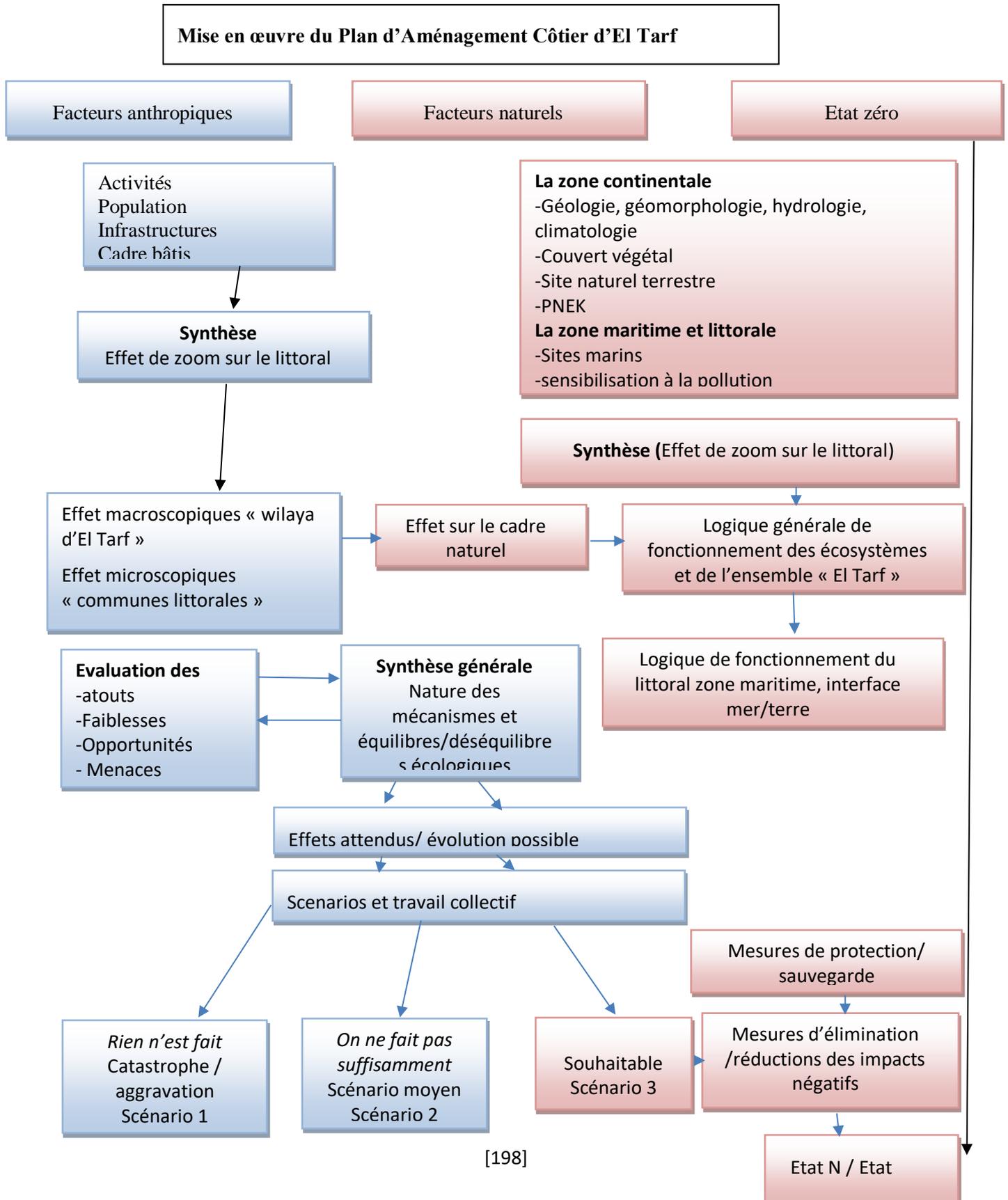
### **2.2.3. La méthodologie d'élaboration du P.A.C:**

L'élaboration du plan d'aménagement côtier s'articule autour de :

- La délimitation de la zone d'intervention du plan d'aménagement côtier avec justifications et critères ;
- Les caractéristiques environnementales et géographiques de la zone d'intervention (zones naturelles, aires protégées, faune et flore, zones sensibles, zones érodées) ;
- L'occupation de la population et des activités économiques et industrielles, le cadre bâti, les voiries, les réseaux d'alimentation en eau et d'assainissement et les structures de base.

Il s'agit d'engager une approche visant à établir un diagnostic dynamique appuyé par des indicateurs pertinents qui mesurent les pressions et les dégradations, d'une part et à faire ressortir, d'autre part, les thèmes d'action du plan (P.A.C, 2012).

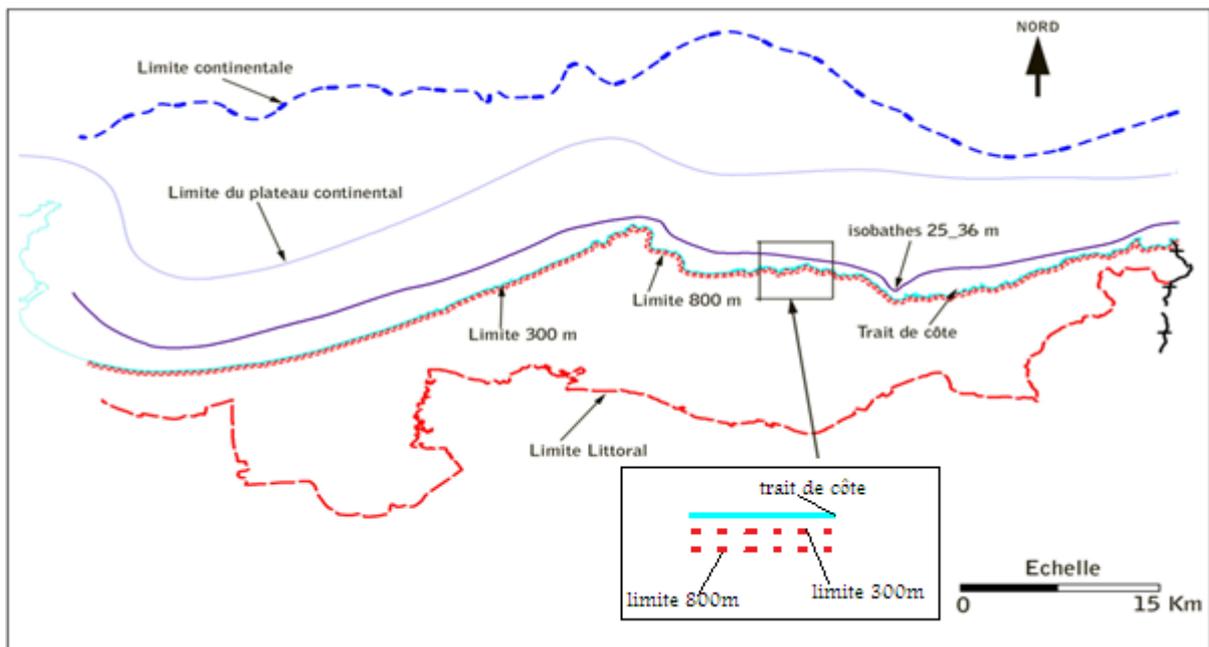
Le schéma n°3 : la démarche d'étude retenue pour les différentes thématiques



## La délimitation du P.A.C

La délimitation de la zone d'intervention du Plan d'Aménagement Côtier (P.A.C) est un aspect fondamental. Cette délimitation se rattache aux caractéristiques naturelles de la zone. En outre, elle doit répondre à la capacité d'action des institutions ou des acteurs concernés, en prenant en compte les effets sur la définition des périmètres de l'action du plan, pour bien mesurer leurs impacts variables et notamment de l'activité humaine sur le milieu.

Fig. 49 : délimitation du P.A.C de la région littorale d'El Tarf



Source : P.A.C, 2012

Le facteur anthropique joue un rôle particulier, puisque non seulement, ses effets impactent dans les formes d'occupation et l'utilisation des ressources situées dans parties maritimes et terrestres du littoral, et la pollution engendrées par ses occupations, mais aussi ses effets sur le couvert des bassin versants qui débouchent sur le littoral qui pose un véritable problème.

La fragilité et la sensibilité de la zone peut être liée à des actions passées (urbanisation, infrastructure, occupation du sol et déforestation) ou en cours (rejets, décharges sauvages, etc), donc l'étude du périmètre doit les englober pour définir les caractéristiques pertinentes aux problèmes ainsi que leurs effets sur le littoral.

Les limites du littoral sont conformes à la loi du littoral de février 2002, en ce qui concerne la partie marine. Dans la partie terrestre, les limites intersectent les communes en relation avec la mer, mais aussi les bassins versants hydrographiques.

D'une manière générale le projet du Plan d'Aménagement Côtier permettra de conserver les richesses naturelles du milieu.

### **2.3. Les facteurs de dégradation des zones humides**

#### **2.3.1. Les inondations :**

Est le phénomène naturel le plus fréquent dans la wilaya d'El Tarf, en raison de la topographie et du régime pluviométrique. La plaine de Ben M'Hidi avec ses lacs et ses marécages est considérée comme la plus vulnérable. Les altitudes sont généralement faibles (0 à 5m), en parallèle, les pentes sont inférieures à 3%.

La lithologie et la nature des sols jouent un rôle important dans le déclenchement des inondations. La région est formée de deux grands sous bassin-versants, celui de la Mafragh (470km<sup>2</sup>) et celui de la Calle (174km<sup>2</sup>). Ils constituent les grands réceptacles dans lesquels se situent les grands lacs ainsi que la plus grande zone humide.

Ces caractéristiques expliquent l'importance des inondations et la fréquence des débordements des oueds sur la plaine. Sans aucun doute, l'activité humaine joue également un rôle déterminant notamment par :

- L'abandon des opérations d'entretien régulier du réseau de canalisation du périmètre irrigué de la plaine Bounamoussa ainsi que les canalisations et les drains de la plaine d'El Tarf – Bouteldja
- La réalisation de voies de communication entrave l'écoulement naturel des eaux.

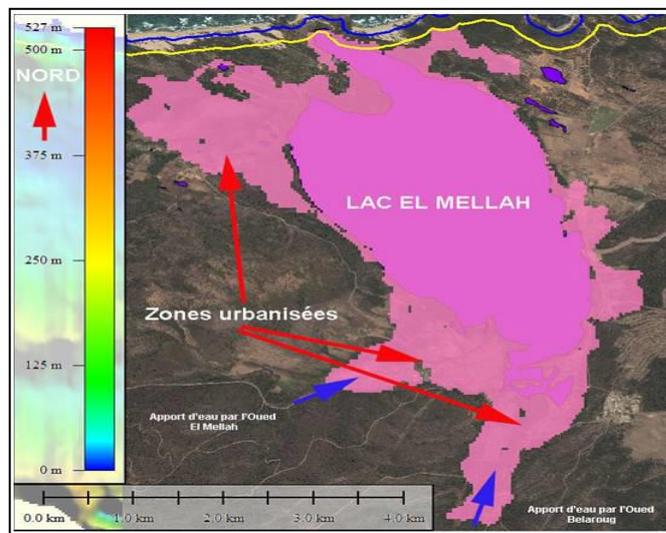
Les fortes précipitations du 22 au 24 février 2012 où a été enregistré 113 mm, avaient engendré de grandes inondations dans la wilaya d'El Tarf. Par ailleurs la région a connu d'autres précipitations ininterrompues ayant cumulé 970 mm entre le mois de novembre et le mois de février soit une augmentation de 30% comparé à la même période de l'année précédente 730mm (P.A.C, 2012).

### 2.3.1.1. Simulation des inondations dans les zones humides :

L'étude du Plan d'Aménagement Côtier, a montré la fragilité de certaines régions aux inondations et particulièrement les régions voisines des grands lacs (P.A.C, 2012).

**-Lac El Mellah :** est un lac d'une superficie de 9,2km<sup>2</sup>. Une élévation d'un mètre du plan d'eau, qui serait engendrée par une crue des oueds voisins, provoquera une inondation des surfaces voisines du lac. La surface du lac est alors étendue à 18,45km<sup>2</sup>, soit équivalent du double de la surface du lac.

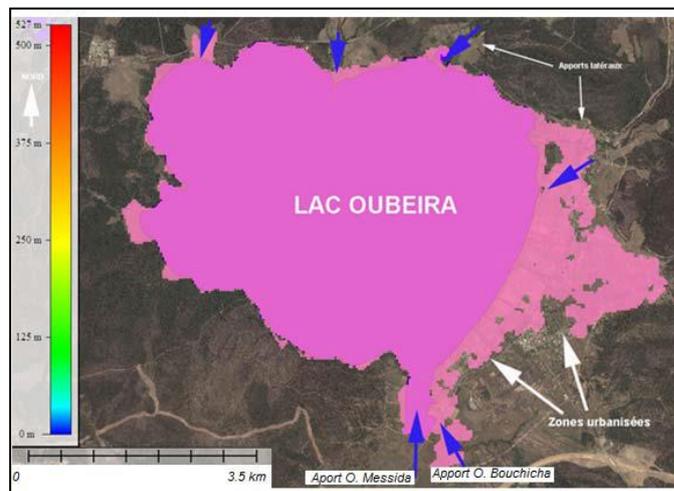
Fig. 50 : exemple des inondations sur le lac El Mellah



Source : P.A.C, 2012

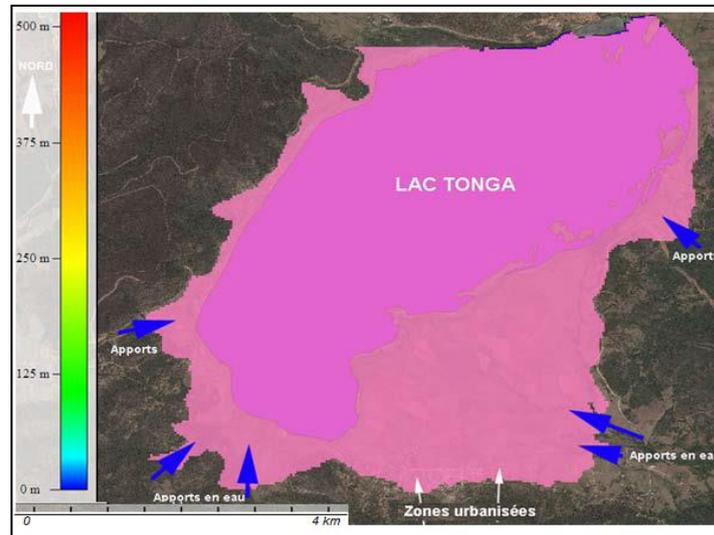
**-Lac Oubeira :** Le lac d'Oubeira a une surface de 23 km<sup>2</sup>. Une élévation du niveau d'eau d'un mètre, qui serait engendrée par un important apport en eau (crue exceptionnelle) élargira la surface du plan d'eau à 30.5 km<sup>2</sup>.

Fig. 51: exemple des inondations sur le lac Oubeira



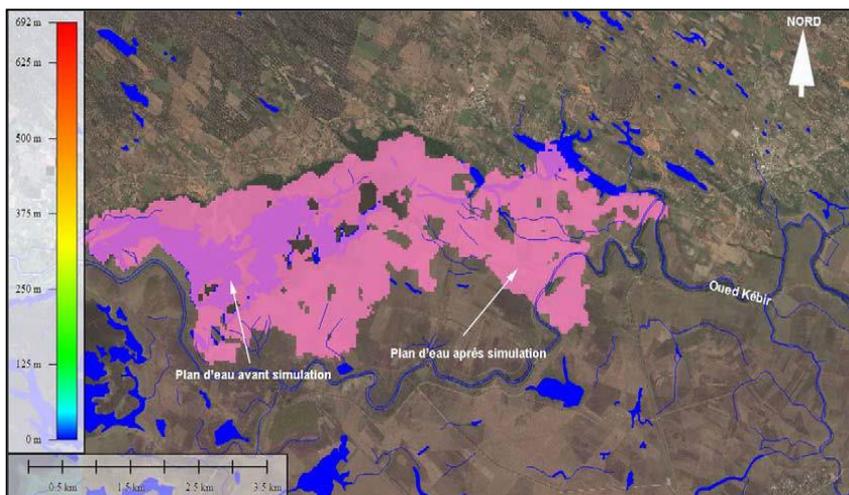
**-Lac Tonga** : la surface du lac Tonga est de 21km<sup>2</sup>. Une élévation du niveau d'eau de un mètre dans le lac suite à des crues exceptionnelles des oueds alimentant le lac, élargira le plan d'eau du lac à 35,8km<sup>2</sup> (P.A.C, 2012).

Fig. 52: exemple des inondations sur le lac Tonga



Un autre exemple au niveau de l'oued Kébir. Où l'élévation de 50cm du niveau d'eau multipliera par trois la surface du plan initial, ce qui provoquera l'occupation des plaines avoisinantes.

Fig. 53: exemple des inondations sur l'oued El Kébir



Source : (PAC, 2012)

Selon ces illustrations, on peut dire que les inondations constituent un grand risque naturel et un vrai problème, qui menace et perturbe en particulier les zones humides d'El Kala. Les

précautions sont indispensables en période hivernale pour éliminer les impacts négatifs de ce risque.

Il existe d'autres risques naturels qui sont moins importants comme l'activité sismique. Ces risques engendrent des modifications du milieu physique et par conséquent des perturbations dans la biodiversité du milieu.

En effet, la région d'El Tarf est entourée par de nombreux centres sismiques et dont certains épicentres se caractérisent par une intensité importante.

### **2.3.2. La pression anthropique sur l'aire protégée**

La qualité d'un milieu naturel est une réalité à la fois matérielle et immatérielle. Sous certains aspects, elle est mesurable et graduable. Sa dégradation ou son absence peut être préjudiciable pour l'activité, l'identité, et la capacité d'adaptation des acteurs qu'elle concerne. Cette qualité est largement héritée des générations passées, et transmissible, diminuée ou augmentée, aux générations futures (Hamouda, 2013).

Les zones humides de la wilaya d'El Tarf sont des zones sensibles, fragiles et menacées. Dans les années 1990, le lac Noir avait disparu, asséché accidentellement par deux facteurs :

- Un projet sans étude préalable de 04 forages destinés à l'alimentation en eau potable de la ville d'El Kala
- Le chemin de wilaya n° 109 reliant Annaba à El Kala

Actuellement, les autorités locales ont pris conscience de la nécessité de protéger ce milieu humide contre les activités de pompages, afin de permettre la régénération du lac Noir.

Le grand marais Mekhada a subi des problèmes de rejet des eaux usées de la population des agglomérations de Sidi-Kaci et lac des Oiseaux. Cette situation menace les caractéristiques écologiques du site.

L'extension de l'agriculture autour des lacs (lac Oubeira, lac Tonga) se fait par le pompage illicite et incontrôlé durant la saison d'étiage. Le complexe humide du PNEK est menacé par les eaux usées provenant du village El Frine et une partie de la cité Djefal Torki à El Kala

Tableau 56 : les principales caractéristiques des zones humides recensées comme sites protégés dans la wilaya d'El Tarf

Zone humide	Protection nationale	Principales utilisations	Principales menaces
Lac Oubeira	(Ramsar 1982)	Agriculture+ pisciculture	-Extension et intensification de l'agriculture -Drainage -Urbanisation
Lac Tonga	(Ramsar 1982)	Agriculture+ pisciculture	-Extension et intensification de l'agriculture -Drainage -Urbanisation
Lac el Mellah	Parc national (Ramsar 2006)	pisciculture	-Urbanisation -Aménagement
Lac Bleu	Parc national (Ramsar 2006)	Agriculture	-Extension et intensification de l'agriculture
Tourbière lac Noir	Parc national	Agriculture+ A.E.P	Disparition
Lac des Oiseaux	En cours d'intégration dans le Parc	Agriculture	-Urbanisation -Rejet des eaux usées -Extension et intensification de l'agriculture
Mekhada	Une partie dans le P.N.E.K		-Aménagement -Extension et intensification de l'agriculture -Drainage -Urbanisation

Source : (Hamouda, 2013)

Selon le tableau, on constate que la majorité des zones humides de la région est menacée par l'urbanisation, le drainage, le rejet des eaux usées, l'extension et l'intensification de l'agriculture, toutes ces actions peuvent être évitées ou tout au moins limitées et circonscrites.

### **2.3.3. Les perturbations engendrées par l'homme :**

Tout territoire habité constitué d'une aire protégée ou non, est soumis à une pression anthropique. La population de la région d'étude est importante et en croissance depuis l'indépendance. Ce développement a engendré des problèmes dégradant le milieu naturel comme le rejet des eaux usées, la prolifération des décharges autorisées ou sauvages etc.

Les eaux usées perturbent d'une part, le milieu humide en affectant les lacs du complexe d'el Kala, d'autre part, le milieu marin est menacé quand les rejets des eaux usées domestiques des communes littorales se desservent en partie directement en mer sans aucun traitement préalable.

#### **2.3.3.1. le camping**

Le camping sauvage ou autorisé sur les plages a un impact négatif, car il s'avère être une production de déchets et consomme les ressources comme le bois pour la cuisson ou le chauffage. D'autres part, il pollue le milieu (plage, sable, cours d'eau, nature).

#### **2.3.3.2. Le braconnage**

Bien que la chasse soit strictement interdite, elle est toutefois pratiquée par des braconniers qui chassent essentiellement les oiseaux d'eau. Le Lac des oiseaux abrite plusieurs individus d'Erisamature à tête blanche *Oxyura Leucocephala*, avec 6 couples enregistrés en 1992 et un nombre d'hivernants qui dépassent les 200 individus au mois de Mars de la même année (Boumezbear, 1993). En dépit de son importance, ce lac a subi d'une part, un braconnage aléatoire et une intensification du trafic routier sur la RN44 et d'autre part, une pollution des eaux usées qui a changé la nature du milieu, ce qui a entraîné une diminution des espèces d'oiseaux migrateurs. Les canards et Foulques hivernants sont abondamment braconnés au niveau du lac Tonga et le marais de Mekhada.

#### **2.3.3.3. Déchets solides**

En dépit des efforts que prennent les autorités pour l'entretien et la propreté des plages, les plus fréquentées, (plage Messida), ces dernières ont subi un grand problème des déchets surtout les bouteilles en plastique et en verre, le papier et le carton etc.

Fig.54 : déchets solides au niveau des plages Messida et Cap rosa / prise par l'auteure le 24/08/2016



Fig. 55 : déchets solides à la plage sable d'or



Sable d'or date 07/08/2017

La dernière figure, montre la situation et l'incivisme valeur du tourisme dans notre région d'étude. Le manque de responsabilité, l'inconscience de la population locale et le manque d'une culture touristique sont les caractéristiques majeures de ce secteur.

Le problème de déchets revient, à priori, à l'absence de services sanitaires, et au camping sauvage ou autorisé sur les plages qui génère des déchets.

Les périodes de pics de plaisanciers est un phénomène qui prend de plus en plus d'ampleur ces derniers années et génèrent des macros-déchets flottants. Ces macros-déchets sont

composés de divers types d'emballage essentiellement de matières plastiques (sachets, bouteilles,...), de carton (toutes sortes de carton, papiers,...) et de métal (canettes, bidons,...). En plus du caractère non dégradables pour certains d'entre eux et de l'agression paysagère qu'ils provoquent, ces objets identifiés flottants constituent un danger réel pour les tortues marines et les cétacés (Grimes, 2005).

#### 2.3.3.4. Le milieu forestier

Ce milieu est non moins important que les autres milieux de la région, il couvre 57% de la superficie totale et fait face aux différents facteurs qui engendrent sa dégradation :

- **L'urbanisation** : la wilaya d'El Tarf connaît depuis 1984, date de sa promotion administrative, une activité de construction d'infrastructures de base et d'extension des agglomérations en dehors des périmètres urbains. Ce phénomène s'est accentué depuis 1990 et de manière anarchique au dépend des terres agricoles et terrains forestiers à proximité des lacs, et du cordon littoral.

Fig.56 : l'urbanisation dans la commune d'El Kala en 2015



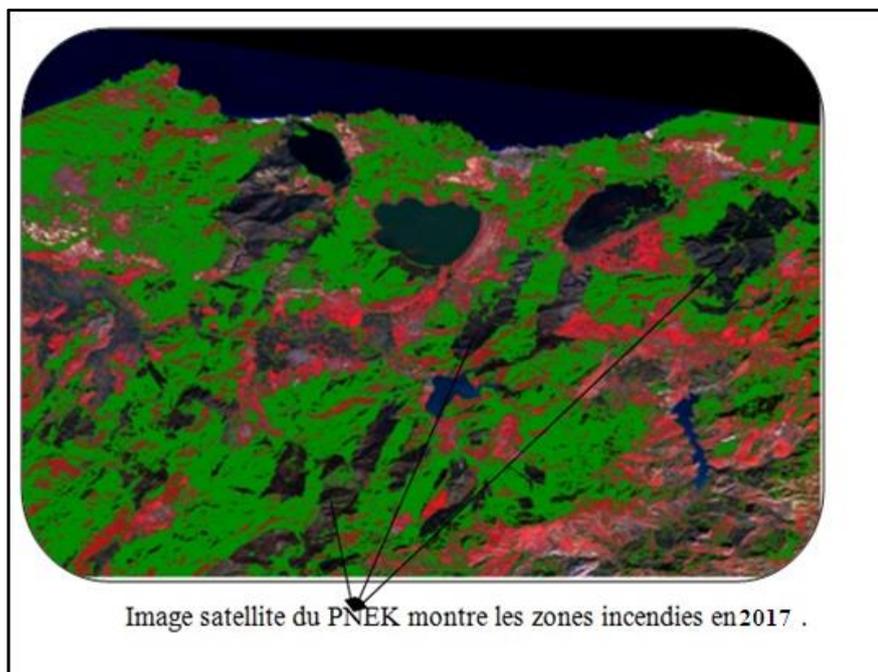
Source : image de la commune d'El kala / Google earth en 2016

L'extension des infrastructures urbaines n'a respecté aucune stratégie étudiée et ne s'est pas faite sur des normes d'urbanisation et d'architecture, ce qui n'est pas sans conséquences négatives sur le patrimoine biologique du milieu.

- **Les incendies** : en règle générale, les incendies sont de toute évidence l'un des facteurs les plus destructeurs des forêts dans le monde. Ce phénomène est un problème majeur dans notre région d'étude. Cette dernière est très connue par le grand nombre des incendies entre le mois de juin et de septembre. La fréquence des incendies dans

une même zone, modifie la composition et la structure de la végétation et empêche la régénération de certaines espèces (P.A.C. 2012).

Fig. 57 : zones incendies dans le PNEK en 2017



Source : pubs.er.usgs.gov + traitement de l'auteur

Tomaselli (1976) signale que l'incendie est un facteur très important de limitation de l'évolution progressive de la végétation. La régression de l'espace forestier à cause des incendies, entraîne une dévalorisation du patrimoine régional et de ses facteurs de développement.

Tableau n°57 : superficies incendiées par type de forêt dans la région d'El Tarf (en ha)

Années	Nom foyers	C. liège	Eucalyptus	C. zen	Pin maritime	maquis	broussaille	Total
2008	241	869.276	227.384	285	725	91.817	338.051	1.527.538
2009	46	506	7.335	0	2	5.035	0	30.310
2010	172	20.925	22.204	109	1	38.599	272.825	355.035
2011	218	184.367	108.023	25	484	59.824	26.075	378.798
2012	291	45.925	75.527	1.252	3.625	33.362	11.776	171.467
2013	63	7.919	587	5	3	4.306	103.945	116.765
2014	49	17.287	1.785	5	1	11	1.825	20.914
2015	120	4.833	25.051	2	3	21.375	2.212	53.476
2016	169	153.215	11.312	45	15	2.154	62.595	229.336
2017	203	117.424	15.575	2175	2	88.473	27.537	251.186

Source : direction de forêts

Le tableau n°57, montre l'évolution de la superficie de forêts incendiée durant la période 2008-2017. C'est en 2012 qu'avait eu lieu le plus grand nombre de foyers (291) et paradoxalement n'ont été touchés que 171.467 ha. La grande superficie incendiée a été en 2008 avec 1.527.538ha. En outre, les années 2011 et 2017 ont connu un grand nombre de foyers (218 et 203) avec respectivement 378.798 et 251.186 ha incendiés.

**Les ravageurs :** le système forestier est menacé par des dégâts permanents ou occasionnels qui sont causés par un certain nombre d'insectes qui empêchent le développement naturel des arbres et diminuent leur valeur commerciale. Ces ravageurs attaquent principalement les arbres fragilisés par la sécheresse.

- **Le surpâturage :** on sait que le surpâturage a été et sera toujours l'une des causes importantes de la destruction de la végétation. La région d'El Tarf est une zone rurale et l'élevage est une activité principale, ce qui rend toutes formations végétales de la région soumises à un pâturage extensif non contrôlé.

#### **2.3.3.5. Le milieu marin**

Le littoral et la zone marine côtière d'El Kala sont agressés par diverses sources de pollution et de dégradation. Les manifestations les plus visibles de ces agressions sont les déchets qui s'entassent à différents points de la côte et sur les plages, constituant ainsi des points « noirs », souvent dans le périmètre des 100 m des plages. Les dépôts des déchets solides sont considérablement amplifiés par la sur-fréquentation estivale de la zone.

**La chasse sous-marine:** La chasse sous-marine assimilée à une activité récréative est loin d'être négligeable et se pratique surtout en été.

**La centrale thermo électrique :** les effets de la centrale thermo électrique de Draouche, sur la frange marine peuvent affecter les écosystèmes marins notamment à travers les fluctuations thermiques enregistrées dans les eaux de rejets ainsi que les produits de traitements.

- **Les rejets liquides :** Les rejets liquides des eaux usées domestiques des communes littorales se déversent en partie directement en mer sans aucun traitement au préalable. Ces rejets affectent nécessairement les équilibres physico-chimiques mais également perturbent l'écosystème marin côtier.
- **L'exploitation des ressources halieutiques :** concernant l'exploitation des ressources halieutiques, en l'absence d'études spécifiques sur les seuils critiques d'exploitation, il

est difficile de se prononcer sur le niveau d'exploitation des espèces à forte valeur marchande dans la zone.

Néanmoins, il a été constaté la diminution de certaines prises comme la crevette rouge et la crevette royale.

- **Le corail**

L'analyse qui doit être menée sur les données relatives au gisement du corail rouge doit nous renseigner sur l'état réel de ces espèces clés de l'écosystème marin. Depuis 2001, l'exploitation du corail rouge est suspendue sur les côtes algériennes, par décret exécutif n°01-56 du 15 février 2001. Cependant, régulièrement il est signalé dans la presse des activités de braconnage au niveau des gisements existants dans la région, aussi bien de la part de nationaux que d'étrangers. Ces pratiques avaient lieu également pendant les années où la pêche réglementée de corail était autorisée. De ce fait, les paysages de coralligène sont fortement menacés.



## **Conclusion**

La région recèle un potentiel naturel et culturel considérable et très important d'un point de vue écologique et touristique. Toutes ces caractéristiques rendent la région d'El Tarf une attraction touristique avec excellence au niveau national et international. En effet, la présence du PNEK a ajouté une grande valeur touristique pour la région, grâce à ces richesses floristiques et faunistiques indéniables.

En dépit de ces potentialités diversifiées et exceptionnelles Malgré cela, le développement touristique n'est pas vraiment amorcé et les infrastructures touristiques actuelles ne sont ni suffisamment développées ni variées. Elles sont de qualité médiocre et concentrées pratiquement dans une seule commune celle d'El Kala. En outre, un point très important, que au niveau de la wilaya y'a aucun équipement de restaurant classé comme structure d'une valeur touristique. La restauration est pour objectif unique c'est les bénéfiques personnelles pas pour la promotion culturelle des plats traditionnels de la région.

Un grand déséquilibre a été relevé dans l'analyse de la situation du tourisme entre la partie Sud et la partie Nord, en particulier les structures d'hébergements touristiques, où sont tous concentrés dans la Nord-Est et dans la seule commune d'El Kala. Cette répartition inhomogène a généré un déséquilibre dans la répartition des activités touristiques mais aussi les flux d'estivants. Par ailleurs, la partie sud doit impérativement avoir une attention particulière pour développer ces richesses.

Après une analyse approfondie sur le secteur touristique, on a essayé de voir la situation de notre aire protégée entre système de protection et facteur de dégradation. Pour ce faire, nous sommes basés sur une analyse technique avec des images landsat et indice de végétation NDVI.

Les résultats obtenus, nous ont permis de constater une grande progression du couvert végétal entre 1995-2005, et cela témoigne l'efficacité des politiques envisagées pour la protection de l'environnement. Après cette dernière date, la situation paraît assez stable.

Malgré les efforts entrepris pour la sauvegarde de aires protégées, y'a certainement d'autres facteurs de dégradations naturelles et humaines comme : les incendies, les inondations, la pression anthropique, le surpâturage et la chasse sous-marine.

# TROISIEME PARTIE

## **QUELLE COMPATIBILITE ENTRE LE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET LA SAUVEGARDE DES AIRES PROTEGEES**

# **I. LES PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DANS LA REGION D'EL TARF**

## **1. ORIENTATIONS DES INSTRUMENTS D'AMENAGEMENTS NATIONAUX (SEPT, PAT, SNAT)**

Des écosystèmes variés caractérisent la région d'El Tarf, notamment le littoral, la montagne, les forêts et les aires protégées. Ces écosystèmes constituent par leur diversité et la richesse floristique et faunistique, des réserves de biodiversité importantes. En revanche, cette biodiversité est menacée dans sa durabilité par les effets résultants d'un développement socio-économique et d'une occupation de l'espace incontrôlée.

Dans le cadre de la préservation de ces ressources naturelles, les acteurs devront prendre en considération les contraintes concernant la fragilité de milieu (sol, écosystème, patrimoine culturel), c'est-à-dire la compatibilité entre l'utilisation du milieu par la population locale et la sauvegarde de la biodiversité naturelle et culturelle.

Différentes orientations stratégiques ont été établies par l'état algérien dans divers domaines, et la région d'El Tarf a été considérée dans plusieurs axes :

### **1.1. Le littoral :**

Cette zone côtière est un projet explorateur dans la bande littorale algérienne. Grâce à ses caractéristiques, le littoral a fait l'objet d'un programme de protection intégré conformément aux engagements de l'Algérie à l'échelle internationale, et la contribution à la stratégie de protection des écosystèmes côtiers et marins.

Le littoral algérien en général et la zone côtière de la région d'El Tarf connaissent de grands problèmes notamment :

- L'altération de la qualité des eaux et des sédiments marins,
- Le recul de la biodiversité,
- L'aggravation de l'érosion des plages (plage Mafragh Ouest, plage Berrihane),
- La mauvaise exploitation des ressources halieutiques,
- L'ensablement du port d'El Kala,

- La dégradation du corail : l'exploitation du corail a été arrêtée en 2001 à cause du lourd préjudice porté à sa préservation (SDATW, 2011).

Cette situation a incité l'état algérien à prendre en compte tous les types de mesures relatives à la protection et à la préservation du patrimoine littoral à travers :

**1.1.1. Le Schéma de Programmation Territorial Nord-Est sur l'Espace (SEPT) de la région d'El Tarf vise à :**

- Faire coexister les établissements humains, les infrastructures et les activités en veillant à la prévention de la dégradation de l'écosystème,
- Maîtriser l'urbanisation,
- Assurer l'équilibre de l'écosystème littoral par la protection de la biodiversité marine et terrestre,
- Réduire et éliminer les pollutions,
- Prévenir le recul du trait de côte et l'érosion des bassins versants côtiers (SDATW, 2011).

**1.1.2. La loi 02-02 du 5 février 2002 relative à la protection et à la valorisation du littoral et qui vise à :**

- Orienter l'extension des centres urbains existants vers les zones éloignées du littoral,
- Œuvrer pour le transfert vers des sites appropriés des installations industrielles existantes dont l'activité présente des dommages pour l'environnement,
- Classifier des servitudes non – aedificandi pour les zones et les milieux sensibles (SDATW, 2011).

Cette orientation stratégique étatique a mené à l'élaboration d'un Plan d'Aménagement Côtier (PAC) pour toutes les communes littorales de territoire Nord-Est, lequel vise à :

- Maîtriser l'urbanisation afin de lui attribuer le rôle véritable et la dimension tant quantitative que qualitative,
- Protéger la biodiversité marine et terrestre, spécifique aux milieux littoraux,
- Sauvegarder les paysages et le développement de la pêche et le tourisme dans un cadre de développement durable.

**1.1.3. Le Plan d'Action Territorial (PAT) : freinage de la littoralisation et l'équilibre du littoral de la wilaya d'El Tarf**

Cet instrument stratégique a pris en considération la pression socio-économique et ses impacts sur les écosystèmes, les biotopes et les paysages côtiers. Pour ce programme d'action, le SEPT a fixé deux objectifs :

- La maîtrise de la croissance de la frange littorale de la région en lui assurant un développement plus qualitatif,
- Le rééquilibrage du Tell : une articulation renforcée entre le littoral, les piémonts et la montagne, et entre les zones urbaines, rurales et espaces naturels.

Il s'agit plus précisément :

- d'encadrer et de canaliser un développement qualitatif du littoral,
- de garantir l'accès à la mer,
- d'orienter le littoral vers un mode d'exploitation soutenable,
- de définir des conditions d'urbanisation en profondeur du littoral (SDATW, 2011).

#### **1.1.4. Le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT 2030) :**

Propose dans le cadre des mesures relatives à la protection et à la préservation du patrimoine littoral à l'horizon 2030 de :

Classer et aménager des parcs marins et terrestres dans la wilaya d'El Tarf

- L'aire marine de Berrihane à Chatt et cordons dunaires,
- Le marais de Mekhada et lac noir.

Classer et aménager des réserves marines et terrestres dans la wilaya d'El Tarf comme :

- L'aire marine de l'embouchure de l'oued Mafragh jusqu'à la limite orientale située à la fin de la plage de l'oued Mafragh,
- L'aire marine de Cap Rosa à Cap Segleb.

### **1.2. La zone montagneuse et l'écosystème forestier**

Une superficie importante de la wilaya d'El Tarf est occupée par la zone montagneuse en particulier le mont de Bouchegouf. Ces monts sont destinés à l'activité agricole et notamment à l'élevage. Ce milieu dispose de potentialités peu exploités susceptibles de mettre en valeur l'écosystème par le développement des activités liées à l'exploitation durable des ressources naturelles, du tourisme et des séjours de santé ou de loisirs.

Dans ce cadre, le SEPT a fixé des objectifs précis pour la protection et la valorisation de la montagne en se basant sur des actions visant à :

- Redonner à la montagne sa fonction d'articulation et de relais avec la plaine et stabiliser les populations,
- Compenser le caractère saisonnier des activités et modifier à son profit les termes de l'échange,
- Relever l'indice de durabilité du capital utile de montagne,
- Ne pas subordonner les fonctions environnementales et sociales de l'objectif de productivité (SDATW, 2011).

### **1.3. Les aires protégées**

La grande richesse en biodiversité, qui caractérise la région d'El Tarf est assurée par la présence des différents niveaux d'aires protégées ; le grand Parc National d'El Kala, les zones humides de site RAMSAR (lac Tonga, lac Oubeira, lac El Mellah, lac des Oiseaux, Aulnaie Ain El-Khiar et Marais de Mekkada), et le projet projeté du parc marin d'El Kala.

Comme il est signalé dans le chapitre précédent, les aires protégées constituent la pierre angulaire de la conservation in situ de la diversité biologique en Algérie.

Sur le plan économique, les aires protégées favorisent la diversification des produits locaux et régionaux inspirée par la population locale. En outre, elles contribuent à protéger la richesse biologique qui constitue une ressource naturelle renouvelable permettant le maintien d'activités et soutenir fortement l'industrie touristique et éco-touristique.

La stratégie de conservation des aires protégées est inscrite dans les objectifs de Plan National d'Action pour l'Environnement et le Développement Durable (PNAE-DD) tels que :

- Adopter des politiques et programmes adaptés pour la protection et la valorisation de la biodiversité ;
- Accroître les connaissances relatives à la biodiversité et à l'utilisation durable de ses éléments ;
- Multiplier, protéger et aménager les aires protégées de taille réduite ;
- Associer l'ensemble des acteurs concernés aux objectifs de protection (SDATW, 2011).

#### **1.4. Le tourisme et le patrimoine culturel**

Le terme de développement durable est lié à trois dimensions indispensables, l'aspect économique, social et culturel. Pour un développement touristique durable, il est essentiel de considérer la conservation et la valorisation des ressources naturelles et patrimoniales du développement des activités touristiques et culturelles.

La région d'El Tarf recèle plusieurs caractéristiques notamment son potentiel naturel riche et diversifié avec ses sites remarquables qui abritent une richesse floristique et faunistique appréciable, et son PNEK classé réserve de biosphère par l'UNESCO en 1990. Leurs caractéristiques font la vocation touristique des pôles existants dans la région. En effet, l'opérationnalisation de cette orientation stratégique est concrétisée selon les projets d'interventions au niveau des plages, des ZET et tout le territoire de la région.

Son patrimoine culturel diversifié racontant un passé faste et glorieux, de plusieurs civilisations dont les plus anciennes remontent au temps des phéniciens et des romains. Ainsi, les sites historiques de cette wilaya doivent être valorisés en tant qu'ensembles entrant dans l'approche de gestion intégrée et durable de ces potentialités et ressources.

Cependant, ce potentiel culturel historique de la région d'El Tarf est mal représenté, peu exploité et en dégradation, donc il faut évidemment l'identifier et le protéger, car il constitue un intérêt environnemental, historique et touristique. La réorganisation des services et institutions responsables est indispensable pour la réhabilitation, la manutention, la gestion et l'exploitation des sites culturels et historiques (SDATW, 2011). Dans ce cadre le plan d'Action Territoriale a précisé quelque piste de sauvegarde :

- La récupération du patrimoine architecturale de la zone côtière d'El Kala, et notamment l'église de Saint Cyprien et le fort du Moulin,
- Le classement des pressoirs d'olives introduits à l'époque berbère à Oued Djenane dénommé actuellement Ksar Lalla Fatima,
- Le classement et la réhabilitation du palais Bir El-Kerma dans la commune de Rmel Souk,
- Le classement et la réhabilitation du Palais d'Ali Bey, dans la commune de Berrihane (SDATW, 2011).

## **2. ORIENTATIONS DES SCHEMAS DIRECTEURS SECTORIELS**

### **2.1. Schéma Directeur d'Aménagement Touristique (SDAT 2025)**

est l'instrument stratégique pour le développement touristique en Algérie. Il a été établi en 2008 avec des objectifs précis à court, moyen et long terme.

La région d'El Tarf a pris une place dans le livre<sup>3</sup> « les sept pôles touristique d'excellence POT », qui vise la structuration de puissants Pôles Touristiques d'Excellence. Ces pôles doivent structurer le territoire algérien et contribuer de façon active à constituer l'image touristique de l'Algérie et l'émergence de la destination algérienne.

Notre région d'étude est concernée par le pôle touristique d'excellence Nord-Est (POT N.E) : Annaba, Guelma, Souk Ahras, Tébessa.

Cette intégration dans les projets de développement touristique s'est opérée grâce aux merveilleuses caractéristiques naturelles et culturelles que nous avons indiquées et en particulier le Parc National d'El Kala.

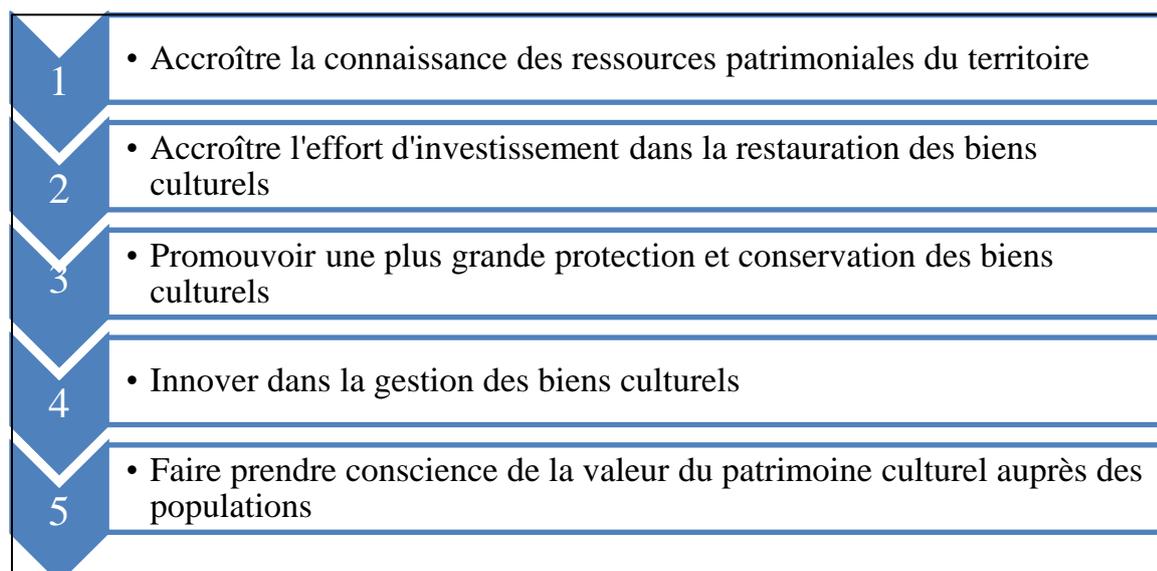
Par ailleurs, différents projets ont été programmé notamment, le Parc écologique touristique d'El Kala, les villages touristiques d'excellence comme la Messida et les grands projets d'investissement touristiques avec des hôtels particuliers.

## 2.2.Schéma Directeur des Zones Archéologiques et Historiques (SDZAH),

a pour objectif principal la protection puis la valorisation de notre patrimoine culturel dans ses dimensions matérielles et immatérielles.

Ce schéma a fixé cinq orientations stratégiques dans ces démarches pour la gestion et la protection du patrimoine

Schéma n°4 : les orientations stratégiques de SDZAH



## **II. LES PROJETS ET LES SCENARIOS DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DANS LA REGION D'EL TARF**

Conformément à la loi 03-01 relative au développement durable du tourisme, l'Agence Nationale de Développement du Tourisme (A.N.D.T) est chargé d'acquérir, de promouvoir, de rétrocéder ou de louer des terrains aux investisseurs dans les zones d'expansion et sites touristiques aménagés (ZEST), afin d'y réaliser des installations touristiques.

### **1. LES PROJETS TOURISTIQUES DESTINES A L'INVESTISSEMENT**

Plusieurs projets touristiques ont été programmés dans le cadre du développement du secteur du tourisme dans la wilaya d'El Tarf. D'autres projets sont à lancer dans le court, le moyen et le long terme en raison surtout de problèmes financiers et d'assiettes foncières.

La région d'El Tarf a proposé différents types de tourisme à développer.

#### **1.1. Le développement du tourisme balnéaire :**

Le tourisme balnéaire est le plus dominant dans la région grâce aux plages entourées par des paysages naturels et des zones humides (les différents lacs).

##### **1.1.1. L'aménagement et l'équipement des plages :**

L'aménagement des plages la wilaya d'El Tarf est indispensable en raison du sous équipement qui les caractérise. Aussi, ont-elles besoin d'un grand lifting pour mieux prendre en charge les estivants ainsi que les riverains.

Des 16 plages accessibles à la baignade, 4 ont eu l'autorisation en 2015 d'entamer l'aménagement et l'équipement, mais le problème réside dans retard des financements budgétaires.

Les plages programmées à court terme sont :

- Plage Messida
- Plage Hennaya
- Plage vieille calle
- Plage Cap rosa

Il est à noter que toutes les plages de la wilaya d'El Tarf ont le même plan d'aménagement et d'équipement dans le cadre des nouvelles politiques d'investissement touristiques.

### - Exemple d'aménagement de la plage d'Echatt

La plage d'Echatt se situe à 2,5km au nord de la commune éponyme, elle s'étend sur une superficie de 7ha avec 1000m de côte.

Sa situation privilégiée et son potentiel touristique constituent des facteurs qui prédisposent et prédestinent cette plage à servir de support et à devenir un centre d'appui pour la future demande touristique.

Fig. 58 : perspective d'aménagement de la plage d'Echatt



Source : DTA

### - Perspectives d'aménagement de la plage d'Echatt

L'équipement et l'aménagement des plages de la wilaya d'El Tarf, dans le cadre des politiques de développement touristique, visent des objectifs précis dans la conservation de la nature et des écosystèmes sensibles et fragiles de la région en tant qu'aire protégée. Ainsi, les équipements projetés dans la plage d'Echatt selon le DTA seront des constructions modulaires à ossatures métalliques.

La concrétisation de ces projets d'aménagement doit reposer sur :

- l'élargissement de l'accès principal pour améliorer la desserte mécanique,
- la protection de la voie mécanique et des parkings contre le phénomène d'ensablement,
- la création de parkings pour améliorer les conditions de stationnement,
- la création d'un parking pour les bus ainsi que pour les cycles et les motocycles,
- l'amélioration de l'accessibilité piétonne,

-la création de tous types d'équipements nécessaires pour la plage (buvettes, sanitaires, espaces sportifs et récréatifs),

Fig. 59 : parkings à la plage d'Echatt



Source : DTA

-la viabilisation de la plage avec les réseaux nécessaires (AEP- assainissement - évacuation – électricité)

-l'aménagement des plages avec du mobilier urbain nécessaires (bancs publics, arbres, bacs à ordures...),

Fig. 60 : installation des équipements nécessaires (sanitaires, kiosque..).



Source : DTA

- la réalisation d'un accès direct sur la plage pour le grand public,
- l'utilisation des matériaux naturels qui résistent à la corrosion et à l'humidité.

Fig. 61 : utilisation des matériaux légers (bois)



Source : DTA

ces projets d'aménagement et d'équipement des plages de la wilaya d'El Tarf semblent être de bons projets pour un développement durable. En revanche, l'ampleur de ces projets ambitieux montre qu'ils nécessitent un financement important. En l'état actuel, il semble peu probable qu'il soit financé par des structures publiques ou privées algériennes. Et même si c'était le cas, cela nécessiterait une durée assez longue pour sa concrétisation.

Il s'agit donc de trouver des financements extérieurs dans un cadre de partenariats étrangers avec des entreprises internationales qui pourraient participer à la concrétisation de ces projets.

La démarche et les ambitions d'équipement de l'Etat pour le littoral d'El Tarf semblent déconnectées du territoire. Car ces projets s'inspirent de modèles d'équipements qui visent à construire des stations balnéaires intégrées. Or ce modèle a largement été expérimenté dès les années 1960, en Algérie en s'inspirant de ce qui était fait tout autour de la Méditerranée, en Espagne, sur le littoral languedocien en France, en Grèce puis plus tard en Turquie voire sur les rivages du Proche-Orient méditerranéen. L'architecte Pouillon notamment à Tipaza, à l'est d'Alger, a conduit la construction d'infrastructures largement traumatisantes pour le milieu naturel et assez peu en phase avec les objectifs.

### 1.1.2. Le programme d'aménagement de la Z.E.S.T Messida

L'objectif de ce projet est de créer une zone touristique dédiée aux loisirs sportifs et familiaux suivant une approche relevant des exigences de grande qualité environnementale.

La Z.E.S.T de la Messida s'étend sur une superficie globale de 565ha, dont 66ha sont aménageables et le nombre total de lits, est compris entre 2640 et 2706.

#### - Types d'hébergement

Pour répondre aux besoins différenciés des vacanciers, le pôle d'hébergement prévoit plusieurs types d'hébergement :

- Des ensembles résidentiels prévus pour 846 touristes. Suivant les courbes naturelles du terrain, ils se développent dans la partie ouest du site, avec au nord, 38 villas haut standing ne comportant qu'un rez-de-chaussée et, en contrebas, 103 villas standing comportant un rez-de-chaussée surmonté d'un étage.

Fig. 62 : plan envisagé pour l'aménagement du site Messida



Source : DTA

- Un ensemble de cinq bâtiments comportant un rez-de-chaussée surmonté de deux étages, réalisé au sud-est du site, regroupe 72 résidences en appart 'hôtel pour 432 touristes
- Trois complexes hôteliers offrent aux 1400 touristes potentiels, un hébergement de qualité, sur trois niveaux au-dessus d'un rez-de-chaussée. Deux hôtels en front de mer

classés cinq et quatre étoiles et un troisième, en arrière-plan, classé trois étoiles sont prévus dans la partie Nord-est du site

Fig. 63 : vue générale finale d'aménagement du site Messida



Source : DTA

L'ampleur générale du projet de Messida montre que ce complexe sera destiné à des touristes fortunés « algériens et étrangers » parce que le type d'hébergement et la variété des services proposés pourront être très chers pour un touriste ordinaire. Donc, des projets touristiques comme les auberges de jeunesse étant plus accessibles seront très bénéfiques et souhaitables pour le secteur et la région, afin de répondre aux besoins d'un tourisme de masse.

**- Des emplois directs et indirects créés**

Les emplois directs générés par le projet d'aménagement de la Z.E.S.T sont estimés à 0,75 emploi créé par lit et les emplois indirects générés peuvent être estimés à 1,25 emploi par lit créé.

Tableau 58 : caractéristiques du site Messida

Types d'hébergement	Nombre d'unités	Nombre total de lits	Nombre d'emploi directs	Nombre d'emploi indirects
Hôtel 5*	1	400	300	500
Hôtel 4*	1	500	375	625
Hôtel 3*	1	500	375	625

Appart hôtel	1	432	324	540
Villas standing	103	618	464	772
Villas haut standing	38	228	171	285
Total	145	2678	2009	3347

Source : DTA+ auteure

En outre, le centre d'animation et de loisirs, l'aqua parc, les commerces, l'accueil et la sécurité induiront un besoin estimé à 168 emplois directs et 125 emplois indirects.

C'est au total près de 2200 emplois directs et près 3500 emplois indirects qui seront générés par le projet d'aménagement de la Z.E.S.T.

### 1.1.3. Le projet touristique du site El-Chatt

Le site El-Chatt a eu une considération importante dans les projets d'investissement touristique afin d'augmenter et améliorer la capacité d'accueil pour les touristes nationaux et internationaux. Le projet a bénéficié d'une superficie de 42ha. Il contient 16 sous projets qui offrent une capacité de 4583 lits, 1825 emplois directs et près de 2277 emplois indirects.

Tableau 59 : caractéristiques des projets du site El-Chatt

Nature du projet	Capacité en lits	Emploi direct	Emploi indirects
Village touristique+ centre du traitement des eaux de la mer	330	140	175
Village touristique + hôtel+ des jeux	300	100	125
Village touristique + hôtel+ des jeux	360	171	213
Village touristique + 140 bungalow	560	200	250
Village touristique + hôtel	250	133	166
Village touristique + hôtel+ un jardin des jeux	140	85	106
Hôtel 5*	750	280	350
Complexe touristique	260	128	160
Hôtel 4*	264	88	110

Hôtel 3*	200	50	62
Complexe touristique	350	175	218
Résidence touristique	280	84	105
Camping familial+ jardin des jeux	240	70	87
Résidence touristique+ Aqua parc	64	51	63
Résidence touristique	135	50	62
Camping familial	100	20	25
Total	4583	1825	2277

Source : DTA+ auteure

Selon le tableau, on constate la diversité de la nature des projets et ses caractéristiques entre complexe touristique, résidence touristique, camping, hôtel et village touristique. Cette diversité témoigne des efforts de l'Etat algérien afin d'améliorer le secteur du tourisme pour assurer la satisfaction de la clientèle. La concrétisation de ces projets selon les normes établies induira un développement touristique important et indéniable.

### **1.2.Le développement du tourisme du transit dans la wilaya d'El Tarf:**

Dans le cadre du développement touristique dans la wilaya d'El Tarf, la direction de l'environnement gère un projet touristique du transit afin d'améliorer l'accessibilité dans la région et vers la Tunisie. Le tourisme de transit a pris une considération dans les procédures de développement touristique, avec un projet d'étude de la route côtière entre El-Battah et Cap Rosa, sur 45km.

**-Localisation du projet :** le projet se situe, sur la partie littorale Nord-Ouest de la wilaya d'El-Tarf, plus précisément entre la localité d'El Battah près de oued Mefragh et la partie Ouest de la commune d'El Kala.

#### **-Objectifs et contexte du projet :**

Le projet s'inscrit dans les mesures environnementales et les principaux objectifs de l'étude sont :

- Effectuer une reconnaissance géologique, géotechnique, topographique, hydrologique et proposer les variantes de tracé possible ;

- Fixer une démarche d'étude de tracé global d'environnement dans le but de mettre en valeur l'utilité du projet ;
- Proposer le type de route à retenir dans une deuxième étape et étudier au niveau des études d'Avant-Projet Sommaire (APS) et des études d'Avant-Projet Définitif (APD) l'aménagement retenu;
- Effectuer un examen approfondi des sections en déblais et remblais, vu les problèmes de glissement et d'instabilité de sol (Direction de l'environnement, 2014).

Les principaux objectifs du projet concordent ainsi avec les grands axes directeurs du SNAT 2030 qui vise un développement durable des territoires, compatible avec leur capacité de charge environnementale.

Le Schéma Directeur Routier et Autoroutier « SDR 2025 » indique dans la description des « aménagements routiers du littoral », que l'une des raisons principales du retard du développement du tourisme le long de la côte algérienne est le mauvais état des routes le long de la mer méditerranée, et c'est à ce juste titre que le gouvernement insiste sur la modernisation de ces axes afin de stimuler le développement du tourisme, dans une vision globale de développement durable et intégré.

### **1.3. Le développement du tourisme écologique dans la wilaya d'El Tarf :**

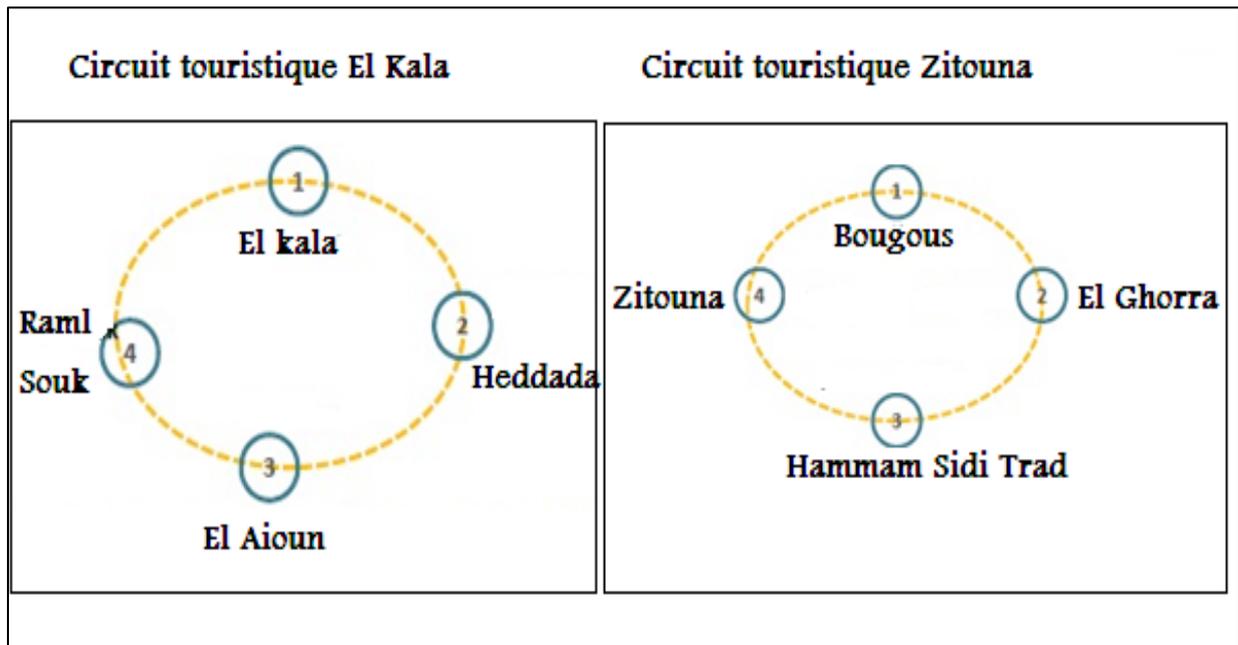
#### **1.3.1. Aménagement de deux circuits éco-touristiques à El Tarf**

**- Circuit d'El Kala :** faisant partie du Nord-Est de la wilaya d'El Tarf, il englobe les différents domaines lacustres et forestiers du PNEK.

- Au Nord : le circuit articule les différentes plages venant de Cap Rosa jusqu'à Cap Segleb en passant par la ville d'El Kala et la ville de Souarekh,
- A l'Est : le long de la frontière tunisienne en passant par la commune de El-Aouin et le palais de Lala Fatma,
- A l'Ouest par la ville d'El Tarf,
- Au Sud la commune de Raml Souk.

**-Circuit de Zitouna :** le circuit d'El Kala se localise dans le domaine balnéaire, à contrario le circuit de Zitouna se concentre sur la partie intérieure de la région, entre les montagnes et les forêts exceptionnelles et denses, ce circuit couvre la partie Sud-ouest du PNEK.

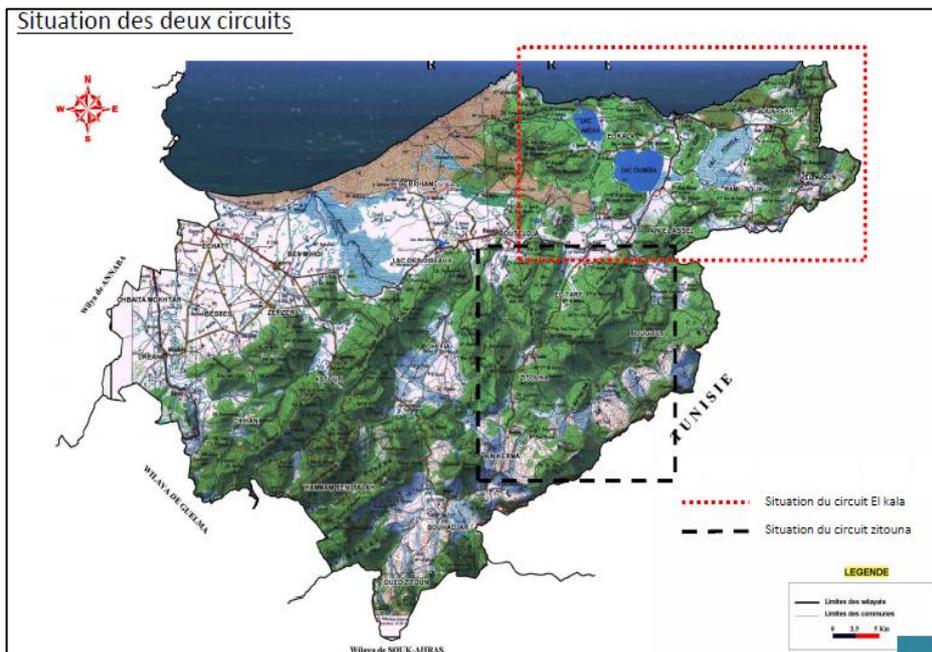
Fig. 64 : communes de deux circuits touristiques El Kala et Zitouna



Source : DTA + traitement de l'auteur

Chacun de ces circuits présente un paysage spécifique, unique et différent de l'autre, ce qui rend les circuits complémentaires et concurrentiels.

Carte n° 20 : localisation des circuits touristiques El Kala et Zitouna



Source : DTA

Ce constat des circuits a été établi suite aux sorties sur terrain en collaboration avec la direction du tourisme, la direction du PNEK, la direction des forêts et l'APC. Cette collaboration indique que les projets touristiques dans la région d'étude obtiennent l'approbation de la direction du tourisme avec l'accord des autres acteurs. On peut en conclure que cette collaboration suscite l'intérêt des acteurs du tourisme pour l'environnement et en particulier le PNEK.

**Le circuit naturel et paysager** englobe à son tour, 26 sites de paysages à caractère sauvage et naturel (lac, forêt et plage), comme le Parc Animalier de Brabtia, le lac Oubeira, la forêt récréative Jar El Ouessaa, le lac El-Mellah, la source d'eau naturelle, la plage de vieille calle, la plage Messida, l'aire de pique-nique, le hammam Mexna .etc

**Le circuit culturel :** se caractérise par la présence des différents vestiges et monuments de classement national ou autre, qui témoignent de l'histoire de la région et de son évolution à travers les siècles les plus importants étant le bastion de France, le fort moulin, l'ancienne église, les ruines romaines cap segleb, les pressoirs à l'huile de Haddada etc. Ce circuit s'inscrit dans l'objectif d'établir un itinéraire qui englobe un maximum de points potentiels naturels et culturels. Il aura comme point de départ le chef-lieu de la wilaya d'El Tarf.

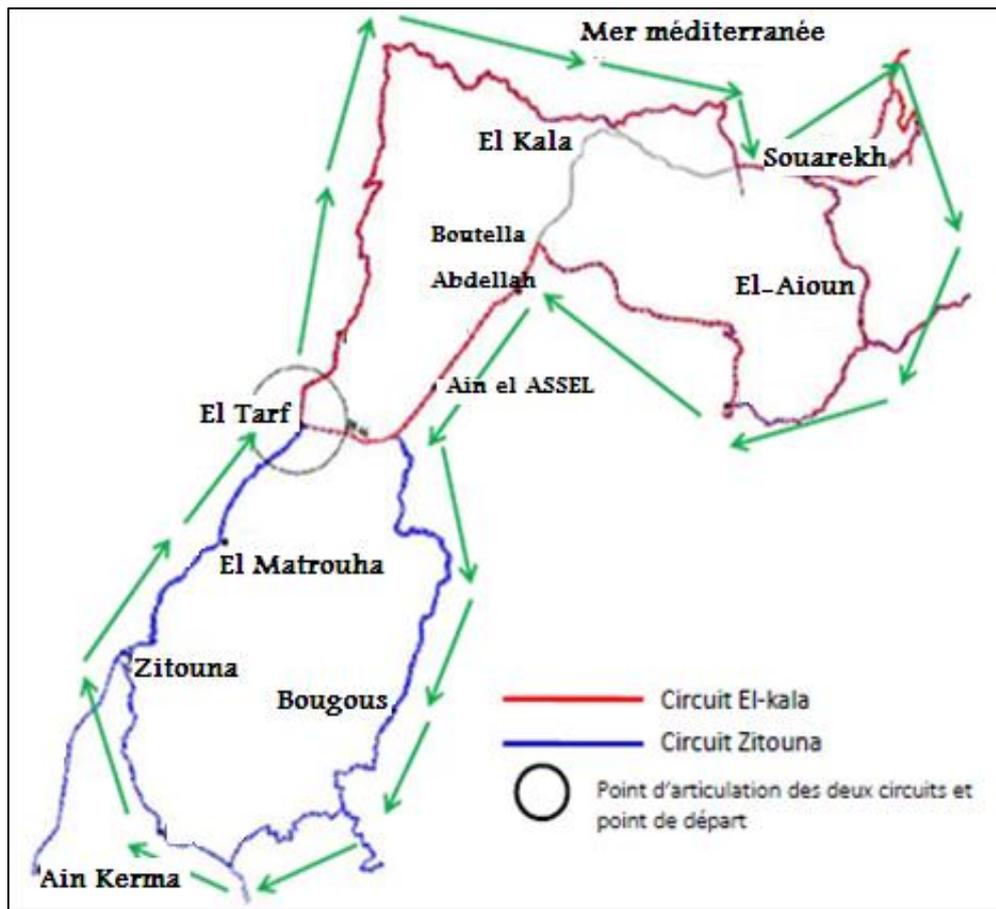
**L'itinéraire des circuits :** l'itinéraire choisi prendra son départ au niveau du chef-lieu de la wilaya d'El Tarf où il entamera le circuit d'El Kala et finira par le circuit de Zitouna pour rejoindre en finalité son point de départ.

**Les axes thématiques du circuit :** le circuit nous propose plusieurs axes selon les paysages :

- **l'axe transversal ville-plage :** reliant El Tarf et la plage de la vieille calle ;
- **l'axe bleu :** c'est le domaine balnéaire des plages infranchissables entre la plage vieille calle et la localité d'El Kala ;
- **l'axe de la ville historique :** cet axe nous offre l'image d'une ville portuaire à dimension historique et paysagère, en allant du nouveau port d'El Kala aux 3 cimetières ;
- **L'axe des plages :** nous offre une suite de plages à combinaison de sable et de roches ;
- **L'axe des aires de pique-nique et du lac :** englobe une multitude d'aires de pique-nique autour du lac Tonga et la forêt récréative de Zana. Cette partie se trouve très animé durant la période estivale ;

- **L'axe historique-paysage** : cet axe nous fait découvrir l'histoire ancienne de la région à savoir : les ruines de Cap Segleb, les ruines Haddada et les ruines du palais Lala fatma avec son couvert végétal ;
- **L'axe des forêts** : il englobe des parcours aux milieux des forêts denses et exceptionnelles.

Schéma n°4 : itinéraire des circuits El Kala et Zitouna



Source :DTA

### **1.3.2. Projets touristiques de deux stations climatiques El-Ghorra et Riyadatte**

Faisant partie des réserves nationale et internationales, les deux stations climatiques sont incluses dans le PNEK, donc la méthodologie d'élaboration du projet s'effectuera en fonction des caractéristiques et besoins de la réserve nationale.

L'objectif de ce projet est d'essayer d'intégrer le PNEK dans le système touristique tout en assurant sa fonction première qui est de protéger la nature.

Par ailleurs, les stations climatiques seront dotées de divers réseaux, entre autres :

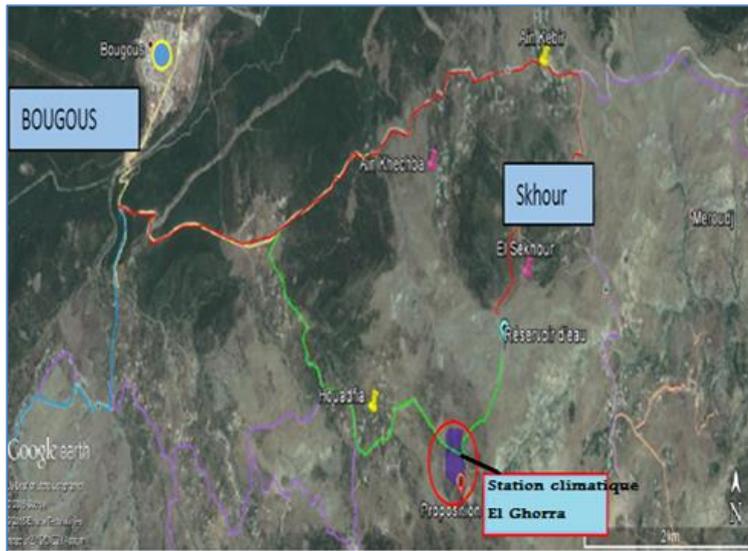
- un réseau d'assainissement au niveau de la station de El-Ghorra sera assuré par un système de fosses septiques.
- un réseau d'alimentation en eaux potable qui permettra à la station d'être alimenté à partir de plusieurs sources souterraines (sources naturelles), et superficielles (barrage Mexa).
- un réseau d'énergie électrique qui sera assuré par 10 centres électrifiés répartis sur tout le territoire de la commune et reliés par des lignes électriques de moyenne tension de 30kw, avec un taux d'électrification de 96%.

#### **1.3.2.1. Localisation des stations climatiques**

**Station climatique d'El Ghorra :** sur une superficie de 06ha, le site Ghorra se trouve à 08km du chef-lieu de la commune Bougous, dans une forêt considérablement dense.

Le site se situe au Sud du PNEK dans la zone 3 du zonage actuel (zone à faible croissance des activités humaines en rapport avec la nature).L'accessibilité au site est assurée à partir d'un chemin communal et deux pistes forestières, à savoir, le chemin communal long de 8km reliant Bougousaux mechtas voisines), la piste forestière de Skhour sur une distance de 03km et celle de Houadfia sur une distance de 2,5 km.

Fig. 65 : situation de la station climatique El Ghorra

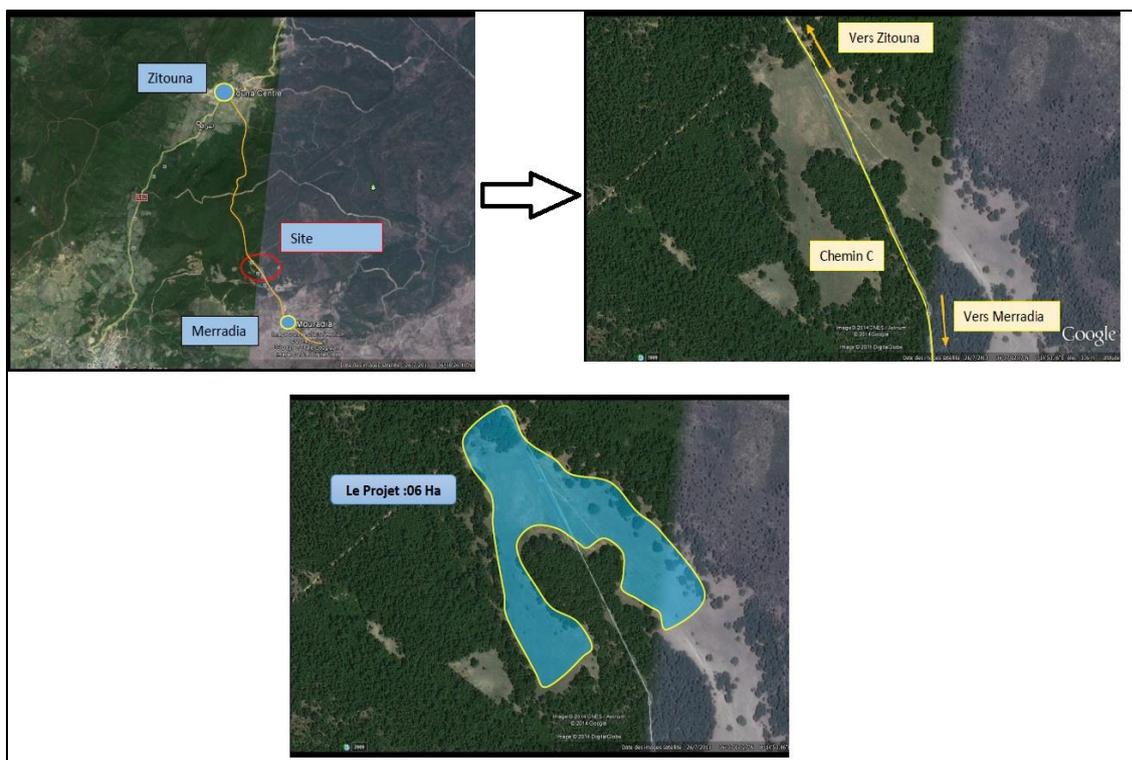


Source : DTA

### La station climatique de Riyadatte :

Le projet touristique de la station climatique « RIYADATTE » est situé à 28km de chef-lieu de la wilaya d'El Tarf et à 07km de la commune de Zitouna, le site occupe sur une surface dégagée de la végétation de 06ha.

Fig. 66 : situation de la station climatique Riyadatte



Le choix du site a été effectué selon plusieurs sorties d'étude par des experts. Le site RIYADATTE se démarque par son aspect naturel. Il est situé dans une plaine au milieu d'une forêt, et est entouré par plusieurs espèces d'arbres en particulier le chêne liège dont la hauteur varie entre 10 et 15m.

L'accessibilité à la station climatique RIYADATTE est assurée par :

- La route Nationale N° 82 d'une longueur de 10km
- le chemin communal de Hamam Sidi Trad d'une longueur de 12km
- les chemins communaux qui sont destinés à la desserte des mechtas d'une longueur 30km
- les pistes forestières d'environ 50km (DTA, 2015).

Fig. 67 : l'accessibilité à la station Riyadatte



Route nationale 82 vers Souk-Ahras

chemin communal vers hammam sidi trad

### **L'objectif du projet « RIYADATTE »**

Grâce à l'aspect paysager et naturel du site Riyadatte (zone rurale aux aspects montagnards), ce site a été choisi par des plans d'action entrepris par l'état algérien (SDATW, El Tarf), dans le but de développer un tourisme propre et respectueux de l'environnement qui conserve les atouts traditionnels et culturels permettant un investissement à court, moyen et long terme et répondant aux attentes économiques et sociales (Rapport DTA, 2015). Le projet sera mis en place, afin de garantir la réorganisation de l'activité touristique dans le cadre de la nouvelle gouvernance.

La station climatique de RIYADATTE peut atteindre une fréquentation maximale de 400 personnes/jour. Cependant, lors d'une l'activité événementielle, elle peut accueillir un nombre plus important qui avoisinerait les 1300 personnes/événement.

### 1.3.2.2. Produits touristiques à développer

**Implication de la population locale :** les deux stations climatiques offriront donc des avantages économiques aux communes d'accueil, aux organismes et aux administrations qui veillent à la préservation des zones naturelles, en créant des emplois et des sources de revenus pour les populations locales.

Fig. 68 : implication de l'activité artisanale de la population locale dans les projets de développement touristique



Source : DTA

La population locale doit prendre conscience, comme les touristes, de la nécessité de préserver le patrimoine culturel et traditionnel.

**La randonnée et la découverte des milieux naturels :** les richesses naturelles de ces stations climatiques (environnement, climat) permettront de les découvrir et de les concevoir selon divers produits touristiques et bénéficier d'une variante d'activités touristiques, sportives, de détente et de bien être dans ce domaine bien précis qui s'avère être une opportunité avérée.

Fig. 69 : activités touristiques dans la nature



Ainsi, les touristes pourront découvrir l'aspect paysager et les splendeurs naturels de la région car cette dernière recèle d'importants et multiples milieux exceptionnels qui constituent un environnement idéal pour un tourisme diversifié où peuvent être alliés les valeurs de la mer, de la forêt des lacs et des plans d'eaux, de la montagne, des sources thermales et des curiosités humaines.

**Hébergement** : plusieurs types d'hébergements sont proposés et sont adaptables aux normes d'éco-tourisme ; motels, auberges des jeunes, camping et chalets réalisés à partir de matériaux locaux et s'adaptent parfaitement à la nature de la région

Fig. 70 : types d'hébergement léger en bois



Source : DTA

Source : DTA

**Activités ludiques et forestières** : sont proposées afin de créer une ambiance forestière assurée par des activités en relation direct avec la forêt.

Fig. 71 : activités ludiques et forestières



Source : DTA

**Activités sportives** : plusieurs activités sportives peuvent être exploitées comme le vélo, le VTT, les randonnées, ...

Fig. 72 : activité sportive par VTT dans la nature



Source : DTA

Les activités sportives collectives (volleyball, handball, football) restent un choix très attractif pour le développement touristique dans une région à l'échelle nationale et internationale. L'inspiration d'un tel projet garantira un développement nécessaire qui comblera un manque flagrant en infrastructures destinées à ce type de tourisme qu'est le tourisme sportif.

**Les activités équestres ou de promenade :** l'initiative de ce type de tourisme permet de répondre aux attentes des cavaliers. Plusieurs activités équestres peuvent donc être mises et programmées dans le but de valoriser les séjours.

Fig. 73 : activités équestres à développer dans la région



Source : DTA

**Détente et bien être :** cette idée vise un état de satisfaction tant pour le corps que pour l'esprit des touristes. Cette vision doit garantir plusieurs aspects de la santé physique, morale, émotionnelle et sociale.

Fig. 74 : équipements de détente et de loisir (piscine, sauna)



Source : DTA

Pour développer cette idée on peut également introduire le massage afin d'assurer une prestation de qualité et un confort optimal.

**Aire de jeux pour enfants** : ces équipements seront destinés aux enfants, qui permettront aux familles de savourer leurs vacances.

Fig. 75 : aire de jeux pour enfants



Source : DTA

Tableau 60 : équipements envisagés pour la station climatique de El-Ghorra

Activité	Nature d'équipement	Nombre	Superficie (m <sup>2</sup> )	Type d'action
Hébergement	Auberge	2	1300	Construction
	Bungalow	16	1685	Construction
Commerce et artisanat	Boutiques	4	38	Construction
	Restaurant	1	110	Construction
	Cafeteria	1	110	Construction
Cultures	écomusée	1	330	Construction
	Jardin botanique	1	200	Aménagement
	Club scientifique	1	150	Construction
Sport	Salle de sport	1	260	Construction
	Stade de football	1	5100	Aménagement
	Stade de tennis	2	1000	Aménagement

	Club des randonnées		350	Construction
	Club équestre	1	350	Aménagement
Loisirs	Aire de jeux	1	400	Aménagement
	Esplanade et exposition	1	1000	Aménagement
	Aire de jeux ludiques	1	12	Aménagement
	Pique-nique et détente	1	1000	Aménagement
Divers	Parking	1	3985	Aménagement
	Administration	1	250	Construction
	Espace vert	1	37428	A préserver
	Circulation	1	5000	Aménagement
	Locaux techniques	6	180	Construction
Total			60238m <sup>2</sup>	

Source : DTA

La station climatique d'El Ghorra pourra atteindre une fréquentation maximale de 600 personnes / jour.

Tableau 61 : Les équipements envisagés pour la station climatique de Riyadatte

Activité	Nature d'équipement	Nombre	Superficie (m <sup>2</sup> )	Type d'action
Hébergement	Auberge	1	1080	Construction
	Bungalow	15	1178	Construction
Commerce et artisanat	Boutique d'artisanat	15	910	Construction
Sport	Terrain de football	1	5100	Construction
	Salle de sport	1	260	Aménagement

	Club des randonnées	1	350	Construction
	Club équestre	1	350	Aménagement
Loisirs et bien être	Maison de santé	1	1470	Aménagement
	Aire de détente	1	2800	aménagement
	Aire de jeux	1	2100	Aménagement
	Espace événementiel	1	2560	aménagement
Divers	Administration	1	1470	Aménagement
	Parking	1	1470	Construction
Total		41	21098	

D'autres équipements qui n'ont pas été précisés figurent dans les projets, il s'agit notamment : d'une station d'épuration, de réservoirs bâche à eau, de loges pour gardien, de poste électrique, de poste vigie et de passerelle piétonne.

La concrétisation de ces deux projets touristiques «la station climatique El-Ghorra et la station climatique Riyadatte », avec leurs caractéristiques naturelles et culturelles et ses équipements variés, donnera une autre vision du tourisme en Algérie, en particulier le tourisme vert et le tourisme montagnoux dans le cadre d'un développement éco-touristique.

## **2. LES SCENARIOS ENVISAGES POUR LE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE**

L'étude du Schéma d'Aménagement Touristique de la wilaya d'El Tarf a été faite en partenariat avec des bureaux d'études et des experts dans divers domaines notamment de la géographie et de l'environnement, qui ont proposés des scénarios de développement touristique dans la région d'El Tarf qui conviennent avec la structure de la région.

### **2.1. Scénario 1 : la nature et l'eau (tourisme balnéaire)**

Ce premier scénario proposé pour le développement touristique a pris l'eau comme axe prioritaire afin de créer une synergie profitable à l'ensemble du territoire. Ce scénario se base sur cinq axes :

**Axe 1 :** la mise en place d'une organisation touristique structurée et professionnelle à partir des sites internet de promotion, des offices locaux de tourisme, le développement d'une plateforme de compétences à la direction de tourisme et l'artisanat (DTA) de la région d'El Tarf sur les aspects d'observation / évaluation, de conseil et d'accompagnement aux porteurs de projets, de pilotage de tourisme.

**Axe 2 :** le développement d'une offre balnéaire de qualité, cet axe compte sur

- l'aménagement et l'organisation des plages pour qualifier les sites et assurer leurs accessibilités,
- Avoir la possibilité de mettre en place des sentiers protégés pour les promenades sur le cordon dunaire en assurant sa préservation,
- Etablir des schémas d'aménagement des ZET littorales en intégrant des activités de loisirs tout en gardant la préservation de la nature de la région.

**Axe 3 :** la création des activités ludiques autour des lacs naturels et des zones humides. En effet, la richesse faunistique et floristique de PNEK méritent des centres d'initiation à la vie lacustre pour découvrir cette biodiversité indéniable, il faut donc conforter des circuits de découverte du PNEK (lacs, marais) par de nouveaux itinéraires pédestres et équestres.

**Axe 4 :** la confortation et la création d'une offre touristique autour de l'eau dans la zone montagneuse. Cette vision est développée en fonction les sources thermales de la région où sont proposé des centres thermaux modernes. En outre, une intention particulière doit être portée pour aménager les périmètres des lacs artificiels afin de favoriser la fréquentation familiale.

Dans ce scénario où l'eau a été considéré comme axe prioritaire de développement touristique dans la wilaya d'El Tarf, il a donc été proposé deux projets ambitieux ; un aquarium géant et une base de loisirs.

**Axe 5 :** l'organisation réceptions au niveau des nouveaux hébergements touristiques et les sites de restauration comme des structures d'accueils pour les événements scientifiques universitaires, professionnels ou autres.

Fig. 76 : exemples d'activités touristiques proposées dans le premier scénario



Source : SDATW ; la phase des perspectives de développement touristique El Tarf.

## 2.2. Scénario 2 : découvrir la nature de la région

Ce scénario a considéré la nature avec ses composantes paysagères comme une orientation importante du développement touristique. Il est construit également autour des cinq axes que sont :

**Axe 1 :** la mise en place d'une organisation touristique structurée et professionnelle

Cette priorité a été indiquée lors du premier scénario comme axe principal et ce deuxième scénario de développement a repris les mêmes principes. En effet, la gestion d'un secteur de développement dans un territoire sensible et protégé mérite une organisation structurée et professionnelle pour mettre en valeur les caractéristiques de la région avec comme objectif essentiel la protection de la nature.

## **Axe 2 :** la construction d'un univers de loisirs autour du littoral

Le littoral a toujours été considéré comme une vision de développement touristique dans différents pays. Il faut évidemment exploiter les 90 km de littoral de la région d'El Tarf en créant 3 pôles touristiques structurants, un grand complexe ludique et un complexe de bien-être autour d'un centre de thalassothérapie.

Une démarche intéressante a été évoquée dans ce scénario, avec la confortation de site exceptionnel de la Calle en créant un musée vivant sur le monde du corail.

## **Axe 3 :** la découverte de la nature autour des lacs

La cité des lacs est un projet qui répond à un haut niveau d'exigences environnementales en termes d'aménagement, de gestion de l'eau, des déchets, de matériaux de construction (maisons sur pilotis, village de péniches).

Par ailleurs, il est proposé des circuits de promenade touristiques, des itinéraires à vélo autour des lacs en respectant les contraintes environnementales et l'aménagement d'un musée vivant identifiant le patrimoine lacustre, la pêche et la gestion des lacs.

## **Axe 4 :** découvrir l'aventure du « Village de la Montagne »

Il est question de l'intégration de modèles internationaux des center parcs dans l'aménagement du village de la montagne et le projet s'appuiera sur les éléments suivants :

- Des hébergements (maisons en bois),
- un espace fermé pour jouer à la chasse aux animaux sauvages de la montagne,
- Des loisirs en plein air pour les adultes et les enfants,
- un parcours acrobatique dans les arbres (SDATW, 2011).

Par ailleurs, la zone montagneuse de la région d'El Tarf contient une source thermale importante, il est prévu la création d'un centre de bien-être au Hammam Sidi Trad qui ne peut être que bénéfique pour intérêt touristique et économique de la région.

Il est préconisé aussi l'organisation et le développement de parcours d'orientation, de petits circuits de randonnées dans le massif montagneux et ce pour mettre en valeur les sites archéologiques de la région.

**Axe 5** : conforter le parc d'hébergement destiné à soutenir la future offre touristique en favorisant l'hébergement chez l'habitant dans le cadre d'une charte qualité.

Fig. 77 : Pistes proposées dans la deuxième variante de SDATW, El Tarf



Source : DTA

### **2.3. Scenario 3 : au cœur de la méditerranée, un territoire éco-touristique d'excellence**

Le troisième scénario capitalise sur l'environnement exceptionnel des aires protégées en proposant une offre d'écotourisme. Ce choix privilégie l'implication des acteurs locaux dans la stratégie de développement touristique.

Comme les scénarios précédents, celui-ci s'articule sur cinq axes, et le premier axe est l'axe commun entre les trois scénarios qu'est l'organisation structurée professionnelle pour une meilleure gestion du secteur.

**Axe 2 :** structurer une offre d'activités autour des métiers et savoir-faire locaux à partir de

- promotion de la mise en place de promenades côtières en bateaux de pêche et d'initiation à la pêche locale avec le soutien des pêcheurs de la région,
- travail avec les intervenants du monde rural (agriculteurs, coopératives) pour créer une ferme ludique et pédagogique,
- soutien de l'action du PNEK auprès des producteurs traditionnels (vannerie, bruyère, miel, huile de lentisque) pour développer les filières artisanales et les valoriser auprès des touristes (SDATW, 2011).

**Axe 3 :** développer une offre de tourisme scientifique et pédagogique qui s'appuie sur :

- le développement du tourisme scientifique qui est très important pour présenter les caractéristiques de la région d'une manière scientifique convaincante. En outre, il permet d'identifier et de proposer différents thèmes des lacs et des zones humides sous forme de séminaires ou des cités des sciences ouvertes au grand public,
- la création de quatre centres d'interprétation liés à la vie de la forêt, le monde des marais, les métiers de l'agriculture et la vie côtière,
- le développement des produits de découverte de la nature comme les promenades photographiques, les circuits équestres dans les dunes et autour des lacs..., les sorties encadrés par des enseignants sur l'environnement des aires protégées.

**Axe 4 :** l'aménagement de la zone côtière avec le souci de grande qualité environnementale, à travers

- l'équipement des plages et leurs accès pour en faire de véritables sites balnéaires protégés des pollutions et des fréquentations anarchiques,
- mettre en réseau les plages par des cheminements à vélo et des bus de transport collectif pour minimiser l'impact des voitures.

**Axe 5 :** construire des hébergements éco touristiques de type chambre d’hôtes et gîtes de groupes comme les maisons forestières, les habitats lacustres sur pilotis et les maisons de pêcheurs.

Fig. 78 : activités touristiques proposées dans le troisième scénario



Source : DTA

En résumé, le premier constat selon ces trois scénarios de perspectives de développement touristique dans la région d’El Tarf, est que ces orientations ont donné une priorité importante pour l’environnement et la nature de la wilaya et en particulier le PNEK. Donc il y’a une intention de développement touristique en respectant l’environnement de cette aire protégée, ce qui nous a permis d’identifier des axes communs entre les scénarios à savoir :

Axe 1 : préserver et valoriser l’environnement et le cadre de vie,

Axe 2 : développer un tourisme partagé et porté pour tout le monde,

Axe 3 : engager la filière dans une démarche d’excellence (SDATW, 2011).



## **1. IMPACT DES ACTEURS ET GESTIONNAIRES LOCAUX SUR LA STRATEGIE ET LES PROJETS DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DANS LA REGION D'EL TARF**

L'élaboration d'une stratégie de tourisme durable est une succession d'étapes et de facteurs qui permettent d'atteindre des objectifs précis, et notre objectif est la possibilité de développer et surtout de contrôler l'évolution du tourisme dans notre aire protégée (le PNEK) et d'assurer que le tourisme reste dans une approche durable.

Généralement, les stratégies de développement durable nécessitent une collaboration entre les différents acteurs touristiques qui interviennent dans les prises de décisions. Pour ce faire nous avons fait des enquêtes avec quelques acteurs du tourisme (direction de tourisme et de l'artisanat, de l'environnement, du PNEK, des forêts et les agences touristiques dans la région d'El Tarf). Cette réflexion est très essentielle dans notre recherche pour mesurer l'ampleur de l'impact de ces acteurs sur la concrétisation des projets de développement touristique. Notre questionnaire est un manuel établi par un organisme allemand en collaboration avec le Maroc et qui a été appliqué dans plusieurs aires protégées dans les pays maghrébins.

Nous avons divisé cette analyse en 3 axes pour dresser un état des lieux de la situation du tourisme et de l'environnement dans notre région d'étude. Cette enquête a été faite sur 16 acteurs du tourisme dont 4 acteurs ont été questionnés de ces directions (direction du tourisme et de l'artisanat, direction des forêts, direction de l'environnement et direction du PNEK)

### **1.1. Premier axe : analyse de la situation**

Cette étape indispensable, nous a permis de :

- préciser le cadre légal et administratif dans notre zone aire protégée,
- connaître les activités touristiques qui existent dans l'aire protégée et sa périphérie,
- analyser les conséquences des activités touristiques sur les domaines écologiques, économiques et sociaux,
- voir s'il y a une intention de développer le tourisme durable dans notre aire protégée.

L'analyse de la situation nous a aidé à proposer des solutions stratégiques dans la gestion du territoire. Dans cet axe, plusieurs questions, écologique, économique et social ont été posées :

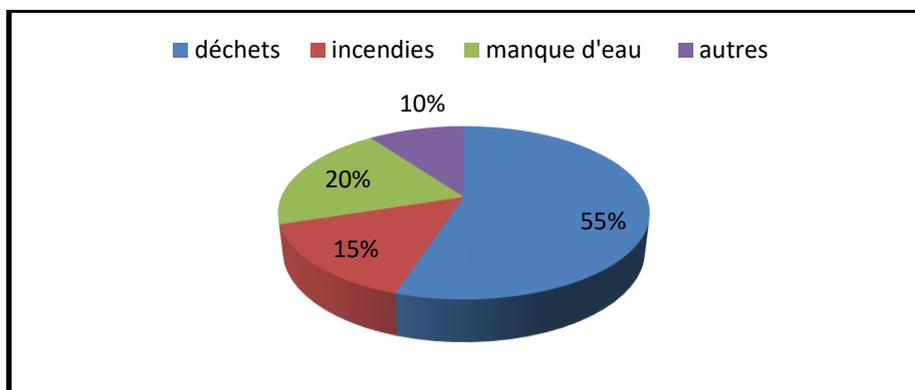
**1.1.1. Le domaine écologique :** il nous a paru judicieux de savoir quels sont les grands problèmes environnementaux et quels sont les problèmes causés par le tourisme ?

L'enquête nous révèle que la majorité des acteurs pense que le grand problème est celui écologique à savoir les déchets solides, les incendies et le manque d'eau qui menacent l'environnement et influent sur l'image du tourisme pour les touristes étrangers.

Ainsi, les déchets solides sont le problème majeur (55%) causé par le tourisme surtout au niveau des plages et des aires de détente. Ils constituent la principale préoccupation de civisme de la part de certains citoyens et d'autre part, de la légèreté dans l'action des pouvoirs publics face à ce problème, par notamment l'absence d'équipement adéquat (bacs à ordures, panneaux d'informations..), de campagne de sensibilisation et de répression..etc.

Par ailleurs, la région d'El Tarf est très connue par le phénomène d'incendie pendant notamment la saison sèche, où des milliers d'hectares de couvert végétal partent en fumée. Il a même été relevé, récemment, une série d'incendie dans le PNEK dont l'origine semble être douteuse.

Diagramme 18 : problèmes écologiques dans la région d'El Tarf



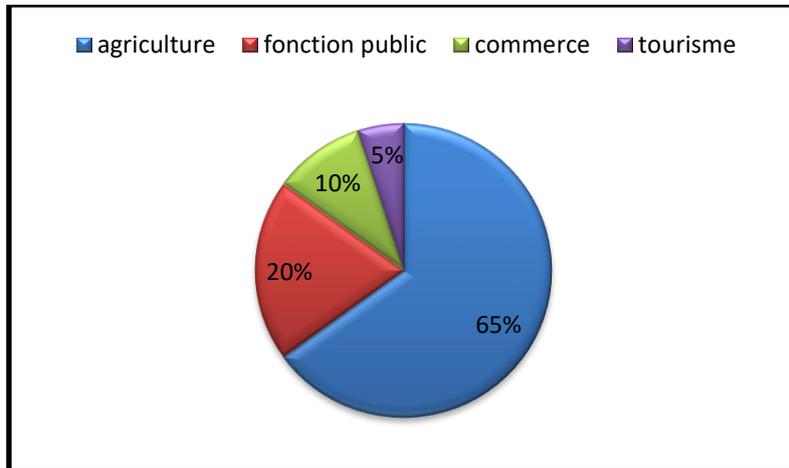
Les acteurs ont évoqué d'autres problèmes tels que la dégradation forestière, l'urbanisation et les décharges incontrôlées. En outre, ces problèmes sont liés à deux facteurs, les changements climatiques et le tourisme balnéaire durant la saison estivale.

**1.1.2. Le domaine économique :**

Le tourisme est devenu un secteur économique important et créateur d'emploi dans plusieurs pays développés et en voie de développement comme la France, l'Espagne, la Turquie, la

Tunisie et le Maroc, entre autres l'enquête menée et les réponses à nos questions aux acteurs concernées, nous ont permis de déterminer que l'agriculture est l'activité prédominante.

Diagramme 19 : activités économiques pratiquées par la population locale de la région d'El Tarf



En effet, Plus de moitié (65%) de la population pratique l'agriculture, l'élevage et la pêche comme activité principale en particulier autour des lacs de PNEK. Pourtant, cette activité engendre des impacts négatifs sur l'écosystème lacustre en raison d'une exploitation non contrôlée comme le cas du lac noir qui s'est asséché totalement en raison des pompages pour l'alimentation en eau potable.

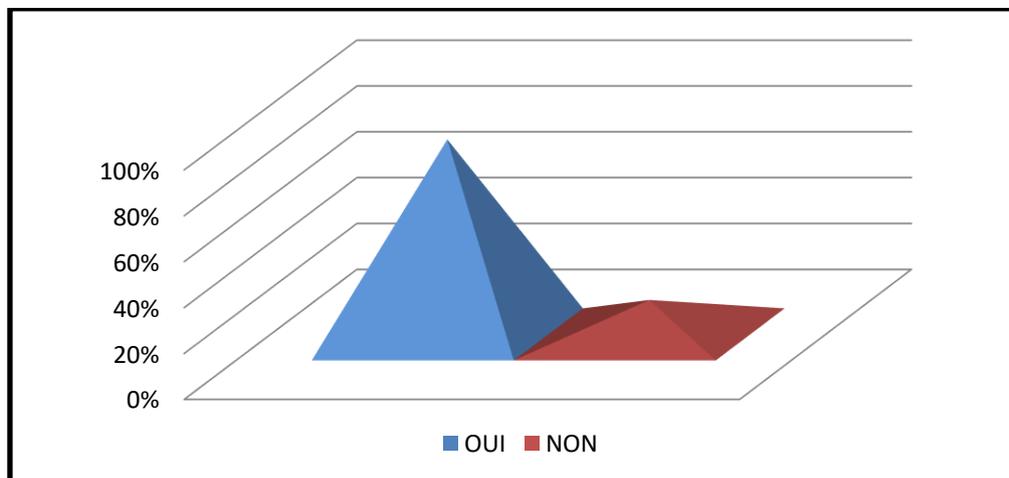
Par ailleurs, le secteur de la fonction public et le commerce occupent une place non moins importante avec respectivement 20 et 10%. Enfin et c'est ce que nous intéresse dans cette analyse, c'est la place du tourisme qui demeure très faible avec 5%. Les acteurs s'accordent à dire que cette activité reste subsidiaire pour la population locale et ne constituent qu'une fonction saisonnière se limitant à la vente de quelques produits locaux comme le corail et la poterie...

### 1.1.3. Domaine social

En dépit du fait, que le tourisme est un secteur économique important et pourvoyeur de devises et d'emploi, il n'empêche qu'il peut induire des impacts positifs et négatifs sur les traditions culturelles de la région. Cette question pertinente a été évoquée dans notre enquête.

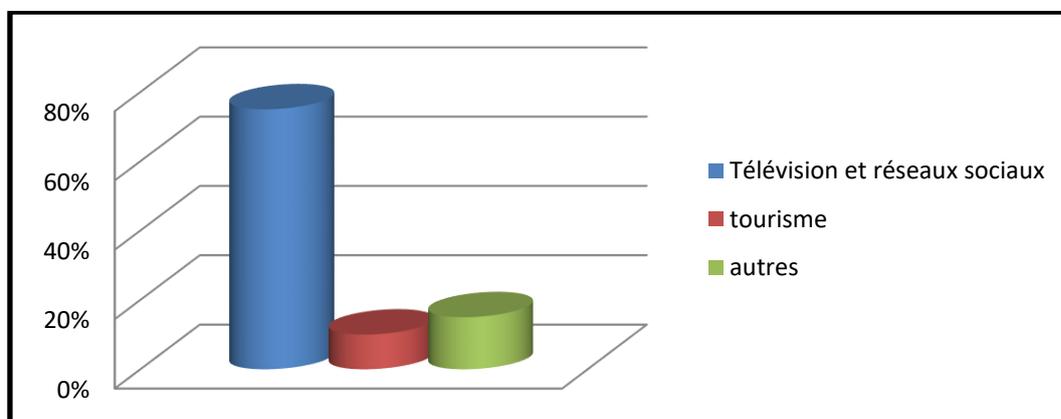
Les résultats obtenus indiquent qu'une majorité (85%) des acteurs ont remarqué qu'il y avait effectivement des changements dans les traditions culturelles ces dernières années.

Diagramme 20 : changements concernant les traditions culturelles ces dernières années



Est-ce dû à l'impact du tourisme ou à d'autres facteurs ?

Diagramme 21 : raisons à l'origine des changements de traditions culturelles dans la région d'El Tarf



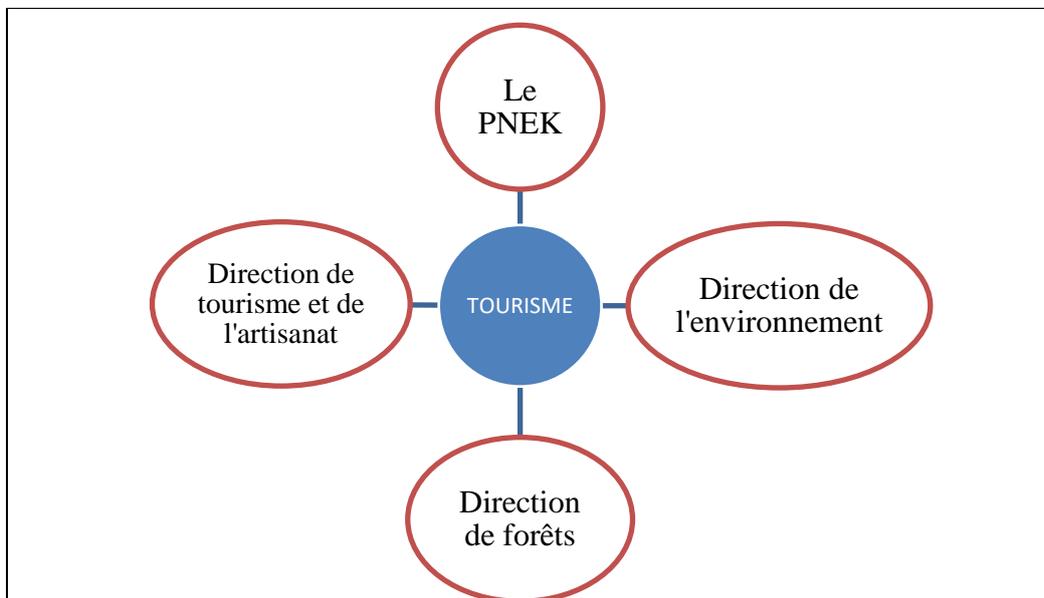
Selon ce graphique, on constate que les interrogés trouvent que la population a été influencée par la technologie (télévision, internet, réseaux sociaux.etc). Le tourisme n'est intervenu dans les changements qui à hauteur de 5%. Résultat somme toute logique car comme indiqué plus haut l'activité touristique demeure occasionnelle.

## 1.2. Deuxième axe : la collaboration entre les acteurs concernés par le tourisme

Le tourisme est un secteur économique qui implique plusieurs acteurs locaux, régionaux, nationaux et même internationaux, dont les intérêts sont souvent différents. Donc, il faut évidemment identifier et impliquer ces acteurs dès le début dans l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie du tourisme durable, pour minimiser les possibles de conflits d'intérêt.

Cette réflexion nous a permis d'identifier les acteurs clés qui soutiennent le développement du tourisme durable.

Diagramme 22 : acteurs qui participent directement ou indirectement aux activités touristiques

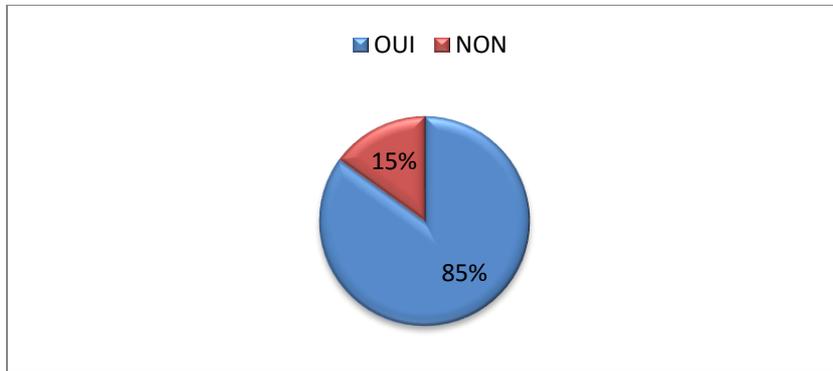


Nos résultats sont représentés dans ce graphique, où quatre acteurs participent directement aux projets touristiques en particulier le Parc National d'El Kala qui a un rôle très important dans les prises de décisions des projets touristiques. De part, nos rencontres avec des acteurs du PNEK, il a été relevé que l'intérêt primordial, essentiel et unique ne réside que dans la protection et la conservation de la nature au détriment du développement du tourisme. Sauf que, même cette protection n'est que très peu assurée au vu de l'amoncellement des ordures dans le parc, par exemple.

D'autre part, la direction du tourisme rencontre souvent des problèmes liés au foncier. En effet, il a été constaté des oppositions à certains projets touristiques de la part de la direction des forêts, détentrice des terrains. Ce qui nous paraît aberrant.

Il faut donc que, des actions concertées entre les différents acteurs soient entreprises pour permettre un développement touristique dans la région.

Diagramme 23 : Problèmes par rapport à la communication ou l'échange d'information entre les acteurs.



Il a donc été relevé qu'il n'y a pas de grands problèmes par rapport à la communication ou l'échange d'informations entre les acteurs, et que des réunions, des séminaires et des sorties de choix de terrain pour les projets touristiques sont souvent organisés. Le problème crucial réside dans les points de vue divergents des gestionnaires quant à la nature des projets touristiques proposés sur le territoire de l'aire protégée.

Par ailleurs, la région souffre de l'absence de partenaires actifs comme les agences touristiques, les associations et les tours opérateurs qui offriraient des produits de tourisme durable et qui pourrait être intéressants et bénéfique pour notre aire protégée.

Pour y remédier, il a été notifié l'élaboration et la mise en place d'une stratégie de développement touristique nécessitant une collaboration importante entre les différents acteurs du tourisme, afin d'établir des projets compatibles et alliant développement touristique et sauvegarde des aires protégées.

### **1.3.Troisième axe : la vision de développer le tourisme durable**

Après l'analyse de la situation économique, écologique et sociale du tourisme dans la région. L'identification des différents acteurs impliqués dans les projets du tourisme. Il nous semble opportun de savoir si le développement touristique constitue une préoccupation majeure chez ces acteurs. Plusieurs questions ont été évoquées dans cette thématique :

## **Les visions économiques et écologiques**

Du fait de l'impact économique indéniable du tourisme sur l'économie et l'amélioration de la qualité de vie de population locale, nous avons tenté par le biais de notre enquête d'en savoir plus à travers des questions posées aux intéressés.

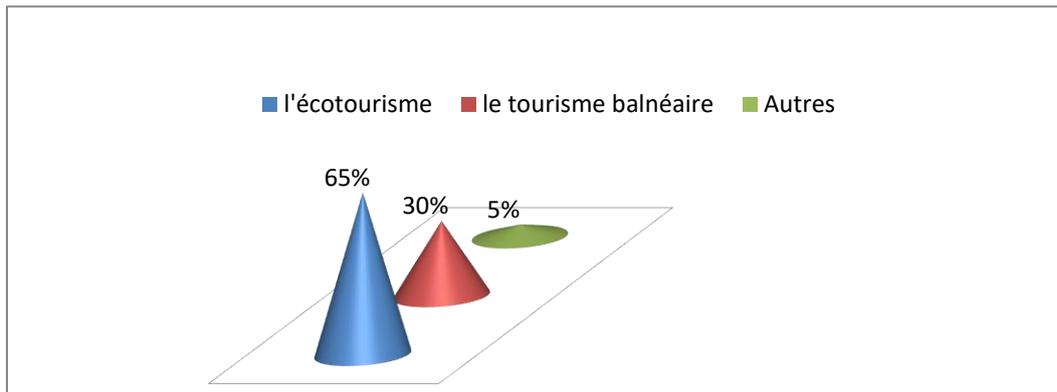
-Avez- vous proposé des projets pour développer le tourisme ? Et quel type de tourisme vous souhaitez développer avec cette région ? Des réponses reçues, nous avons conclu que tous les acteurs concernés par le tourisme (direction de tourisme et de l'artisanat, la direction de PNEK, la direction de l'environnement ...etc) avaient programmés des projets à court, moyen et long terme destinés à l'investissement touristiques, évoqués dans les chapitres précédents notamment :

- plan d'aménagement de territoire de la wilaya d'El Tarf,
- schéma directeur d'aménagement touristique de la wilaya d'El Tarf,
- plans d'aménagements les ZET, les plages et les sources thermales.
- le projet du parc marin proposé par la direction de PNEK

Ces instruments stratégiques proposés par la direction du tourisme et de l'artisanat témoignent de la volonté de cet acteur à développer le tourisme. En revanche, les projets proposés par la direction de PNEK et l'environnement ne sont que de petits investissements, (les aires de détente et de repos, les centres de signalisation autour de lacs), sans impacts valables sur le développement du tourisme, ne visant, à priori, sur la protection de l'environnement.

Le PNEK est unique en son genre grâce à sa biodiversité, ses richesses faunistiques et floristiques, ses écosystèmes variés et son patrimoine culturelle. Ces caractéristiques donnent une opportunité aux investisseurs touristiques locaux, nationaux et internationaux pour bénéficier de ces particularités dans ces projets. Il importe donc que les investissements touristiques soient adaptés à la sensibilité de l'environnement et à la nature de notre aire protégée.

Diagramme 24 : quelles activités touristiques pourrait-on développer



Ce graphique présente notre résultat concernant les types de tourisme qu'on pourrait développer dans la région d'El Tarf. Les acteurs trouvent que l'écotourisme est l'axe principal de développement touristique durable pour cette aire protégée. En outre, le tourisme balnéaire est généralement le plus fréquenté par les touristes donc l'aménagement et l'équipement des plages est indispensable pour satisfaire la demande de la clientèle.

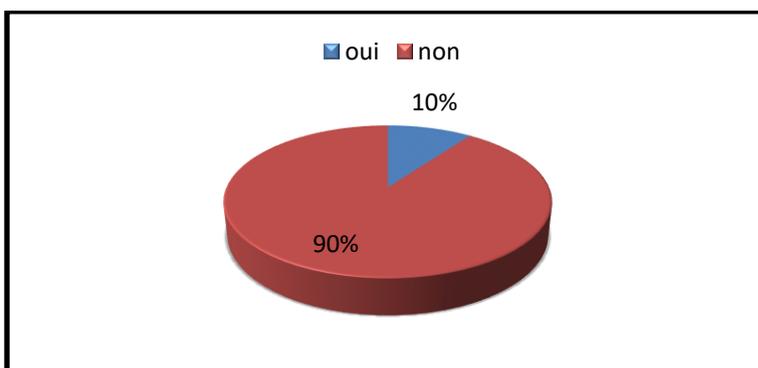
Le tourisme de montagne, le tourisme thermalisme et les autres types ont été proposés en prenant compte de l'environnement.

### La vision sociale

L'aspect social concernant la vision de développement touristique, est très sensible car il touche le vif du sujet de notre recherche.

La culture touristique est très peu développée et peu acceptée dans la région et même dans toute l'Algérie, ce qui constitue un grand obstacle pour le développement touristique.

Diagramme 25 : Les acteurs du tourisme souhaitent participer à un tourisme durable ?



Une majorité des personnes (90%) interrogées trouvent que le développement du tourisme durable a un intérêt pour la wilaya d'El Tarf, et souhaitent développer ce secteur pour améliorer la situation écologique et socio-économique mais avec une bonne gestion du territoire par des experts dans le domaine touristiques. Les 10% restants qui ne souhaitent pas participer au développement du tourisme, le fait dans le souci de la préservation de cet écosystème sauvage et riche.

Ainsi, les acteurs sont tenus de sensibiliser le public quant aux bienfaits des actions quand celles-ci sont bien faites et bien menées. Elles ne seront donc que bénéfique et rentables pour la population locale, pour la région et enfin pour le pays.

## **2. SOLUTIONS STRATEGIQUES POUR UN TOURISME DURABLE DANS LA REGION D'EL TARF**

L'écotourisme est avant tout une philosophie ou un état d'esprit qui vise à réconcilier le progrès économique, la préservation des ressources patrimoniales locales et le bien-être des habitants du territoire (Chilo, 2014).

L'enquête menée nous a permis, d'une part d'analyser la situation actuelle en terme écologique, économique et social et la coopération et l'interaction entre les acteurs du tourisme, et d'autre part de clarifier les visions des différents acteurs pour le développement touristique dans la région d'El Tarf.

Les résultats obtenus nous ont aidés à proposer des solutions stratégiques, des moyens et des procédures à même de poser les jalons d'une bonne gouvernance du territoire passant par une collaboration interne et judicieuse entre les différents partenaires intervenant dans le secteur du tourisme aux fins d'un développement d'un tourisme durable.

Pour ce faire, nos sorties sur terrain en Allemagne et en suisse, nous ont inspirés et nous ont permis de mieux cerner la nature des aménagements et les équipements écologiques utilisées pour assurer un tourisme durable, sans pour autant verser dans un mimétisme qui induirait d'avoir un impact négatif en raison des différences de culture.

### **2.1. la gestion du territoire**

#### **2.1.1. Domaine écologique**

**Créer un système de gestion des déchets.** Ces derniers constituent de véritables problèmes dans le PNEK et dans la région d'El Tarf. Il faut impérativement le solutionner en instaurant un réseau développé pour l'éliminer ou du moins l'atténuer, à commencer par la désignation, l'aménagement et la localisation de lieux et de points prévus pour la collecte des déchets solides.

Fig. 79 : idées simples d'ailleurs à développer ici.



Source : photos prises par l'auteure en Allemagne et en Suisse /juillet 2017

Effectivement, le paysage d'un quartier ou d'une région est très important surtout si c'est une destination touristique. Il faut donc prendre en considération la piste de la gestion des déchets de façon très sérieuse de la part de tous les intervenants pouvoirs publics, associations, écoles, mosquées, population.

Pour ce faire, des actions simples dans un premiers temps et très peu coûteuses peuvent être menées, suivies plus tard par d'autres plus élaborées. Il s'agit de :

- la pose de panneaux de sensibilisation aux problèmes environnementaux sera certainement indispensable et efficace, car elle permettra de rappeler et d'attirer l'attention des touristes et de la population locale de la nécessité de préserver la nature,

- proposer aux niveaux des plages autorisées à la baignade et des endroits touristiques les plus visités, des agents contrôleurs comme les maîtres-nageurs, pour participer aux campagnes de sensibilisation et de contrôle en direction des estivants,

- développer un système de suivi des activités touristiques et évaluer leurs impacts sur l'environnement,

- organiser des sorties, encadrées par des experts environnementaux, aux touristes pour clarifier la sensibilité du milieu et les richesses faunistiques et floristiques menacées,

- mettre en place un système d'intervention rapide contre les incendies, et la prise de précaution et prudence, les jours de pics températures (saison sèche) ;

- créer des stations d'épuration des eaux usées,

- créer des stations de dessalement de l'eau de mer et d'utiliser les eaux des barrages pour répondre à la demande en eau des touristes.

- identifier les zones de restriction pour les touristes avec des brochures et des panneaux ;

- utiliser les matières légères pour équiper les aires de détente et tout endroit destiné au tourisme, d'une part en protégeant l'environnement et d'autre part en répondant à la demande de la clientèle touristique.

Lors de nos virées allemande et suisse, il a été relevé que tous les équipements touristiques (chaises et aires de jeux) dans les jardins du quartier Vauban et les aires de détente et de repos dans le parc régional du Doubs sont à la base en bois ou en pierre, matières peu onéreuses.

Aussi a-t-il été constaté que pour une protection efficace de l'environnement dans les aires protégées, les infrastructures et les équipements sont légers et adoptés aux besoins de l'environnement.

Le coût et l'esthétique de ces équipements semblent être bien adaptés à notre milieu ou terrain d'étude.

Fig. 80 : exemples des chaises légères proposées pour l'environnement de notre parc national d'El Kala.



Source : photos prises par l'auteure en Allemagne (Vauban) et en Suisse (Parc Régional Doubs)

Les illustrations montrent la gestion des endroits touristiques dans certains pays européens, où la compatibilité entre le développement touristique et la protection de l'environnement ne semblent pas nécessiter de grands moyens, mais demandent simplement une idée, une organisation, une gestion pour répondre à un besoin touristique en adéquation avec l'environnement.

Les aires de jeux étant proposées par les différents acteurs de tourisme dans notre région d'étude comme des projets de développement éco-touristique, les exemples cités plus haut, peuvent les inspirer et les orienter dans leurs démarches.

Fig. 81 : aires de jeux construites à base de bois



En bois

Source : photos prises par

l'auteur

Avec des modèles d'aires de jeux assez simples, peu coûteux et adaptables à notre environnement, il est possible de mettre fin aux obstacles qui se dressent devant le développement touristique de la région. A la population ensuite de jouer son rôle, par sa conscience et par sa compréhension, contre toute exploitation ou pratique contraires à la préservation de l'environnement.

Une autre piste tout aussi séduisante et intéressante peut être prise en compte. Il s'agit de la décoration et de l'embellissement des façades des boutiques, des hôtels et des restaurants, en utilisant des plantes décoratives.

Fig. 82 : façades décorées d'un restaurant et d'un hôtel (quartier Vauban en Allemagne)



Source : photos prises par l'auteur

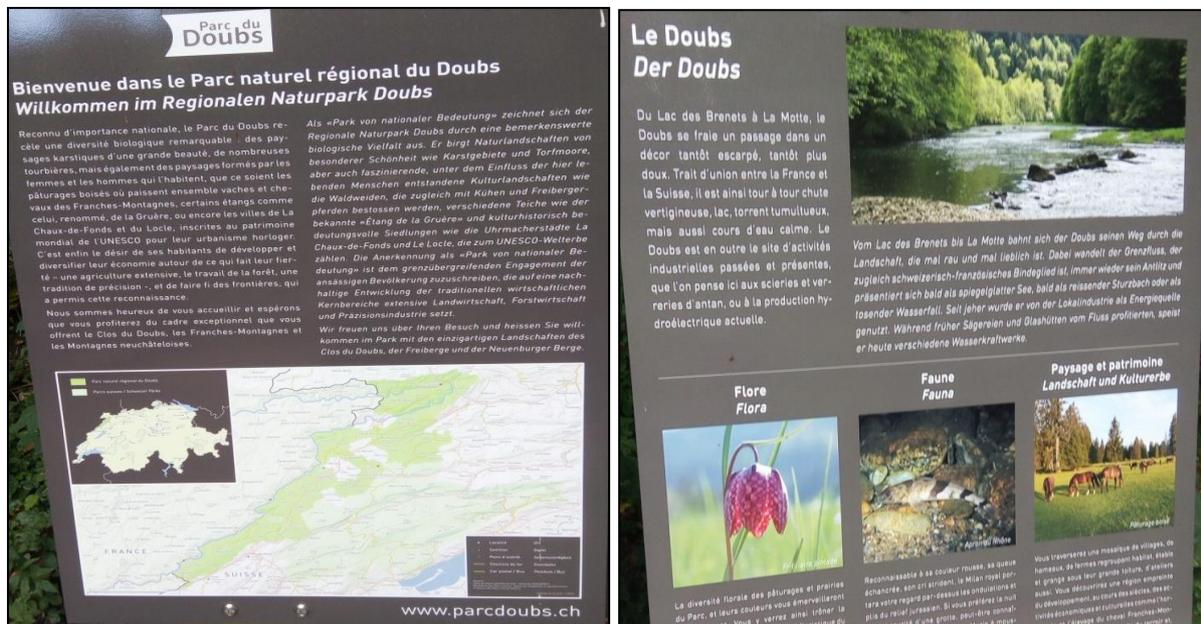
### 2.1.2. Domaine économique :

Le développement du tourisme en terme économique ne sera que bénéfique pour l'économie locale et nationale. Il est alors questions de diversifier et d'élargir la gamme des activités touristiques durables en se basant sur l'intégration de la population locales à cet objectif et de faire connaître l'aire protégée.

Il nous paraît tout aussi intéressant de promouvoir une activité agro-touristique. Il s'agira, grâce aux 3 lacs, d'organiser, par exemple, des concours de pêche, ce qui ne nécessite que très peu de nageurs.

Selon nos constatations de terrain (enquêtes, rencontres, discussions), il en est ressorti que cette dernière est peu ou prou connue de la part des touristes qui ne viennent dans la région que pour le tourisme balnéaire. Il nous semble alors que des campagnes publicitaires sont plus que nécessaires par des brochures, des panneaux d'informations, des animations et autres pour attirer aussi bien les touristes que les investisseurs.

Fig. 83 : panneau d'information (parc Doubs en suisse)



Source : photos prise par l'auteur

Cette identification de la région peut constituer une curiosité incitative à la découverte et un bon départ pour la connaissance du PNEK qui, selon nos enquêtes dans la région, n'est malheureusement pas connu en raison du manque de vulgarisation.

Pour pallier à cette insuffisance, une diversification de produits touristiques est plus que nécessaire par des propositions d'offres promotionnelles de circuits organisés par les agences touristiques. Celles-ci ne seront que bienvenues pour des touristes en quête de curiosités et de découverte d'une région et de ses richesses.

Actuellement, les circuits en bateaux, bus, calèches sont dans plusieurs pays européens organisés et satisfont la demande d'une clientèle et ce d'une façon ludique.

Cette orientation nous semble intéressante à l'image de la ville Paris qui est la première destination touristique dans le monde, où les acteurs du tourisme se basent sur les circuits organisés dans la ville (les bateaux mouche dans la seine, les bus de GoParis, Bigbus Paris..). Pour valoriser la ville ces offres présentent un double intérêt, à savoir touristique et lucratif.

Fig. 84 : visites organisées par BIGBUS et bateau mouche à Paris



Source : photos prises par l'auteure en Juin 2017

Ici, dans notre région, il serait opportun et bénéfique de :

- Favoriser l'hébergement chez l'habitant, qui a donné déjà de très bons résultats partout où il se pratique ;
- Soutenir la commercialisation des produits artisanaux locaux, car l'artisanat établit une relation entre l'espace, les gens et les modes de vie traditionnels ;
- Etudier le marché et les tendances de la demande touristique actuelle, et organiser des activités en répondant à la demande de la clientèle nationale et étrangère ;
- Faire des coopérations entre les agences touristiques et les tours opérateurs internationaux pour encourager le tourisme local et commercialiser le produit local ;
- Proposer des partenariats avec des investisseurs étrangers pour les grands projets touristiques, car le financement de ces projets est un des grands obstacles du développement touristique.

### **2.1.3. Domaine social :**

Cet aspect est très sensible et est considéré comme un obstacle pour le développement touristique en Algérie. Notre objectif sera de promouvoir et de respecter la culture et les traditions de la population locale en faisant :

- connaître les règles comportementales, et les traditions culturelles et culturelles locales aux touristes.
- il s'agit aussi de construire des musées culturels identifiant la biodiversité de PNEK, la culture locale, le patrimoine historique de la région etc, comme l'exemple de muséum national d'histoire naturelle à Paris.

### **2.1.4. Domaine de la collaboration entre les acteurs de tourisme**

Par les contacts et les communications établis avec les différents acteurs du tourisme sans lesquels, le développement et la planification des projets touristiques ne peuvent se faire nous proposons :

- le développement d'une plateforme de communication, l'organisation de réunions, des journées d'études, et des ateliers en intégrant la population locale à travers des représentants etc.,
- la participation aux séminaires scientifiques est très importante parce qu'elle permet de partager et d'avoir des pistes et des orientations stratégiques,
- la création d'une base de données commune pour diffuser les informations relatives à l'aire protégée,
- l'établissement de contacts avec d'autres acteurs et investisseurs intéressés par le tourisme durable,
- la mise en place d'un service administratif avec un comité de suivi pour les activités touristiques dans le PENK,
- l'établissement d'un consensus entre les acteurs, car plusieurs projets touristiques ont été bloqués ou annulés à cause d'avis défavorables de certains d'entre eux.

## CONCLUSION GENERALE

La question de la durabilité du tourisme est actuellement largement étudiée et au même titre que les autres composantes supposées être placées sous le signe du développement durable, elle nécessite la mise en œuvre d'instruments ou d'outils d'évaluation (About de Chastenet et al., 2016). Mikulic et al. (2015) font une revue de la littérature scientifique à ce sujet en démontrant que les structures touristiques durables intègrent des systèmes d'évaluation généralement constitué d'indicateurs.

L'extension spatiale et l'accroissement du nombre d'aires protégées dans le monde illustrent l'importance du rôle qu'elles peuvent jouer dans le processus de sauvegarde des ressources de la planète. Cependant, cet ambitieux projet, qui implique une multiplicité d'acteurs, débouche sur un défi majeur, celui de l'évaluation de l'apport de la protection des espaces dans les politiques de conservation de l'environnement.

Les politiques publiques visant à protéger les milieux naturels sont initiés par des organisations internationales et sont de plus en plus intégrées dans de nombreux pays. Aux niveaux national et local, il existe une réglementation pour la protection des espèces et le développement des aires protégées. Cependant, dans certains pays, les politiques de gestion de la nature accordent peu d'attention aux problèmes soulevés par les populations locales, en particulier les problèmes de développement. . Celles-ci semblent souvent incompatibles avec la logique de protection de la nature défendue par les administrations nationales. Il existe une contradiction fréquente entre les problèmes de développement fondés sur la croissance des activités économiques habituelles et les problèmes de conservation de la nature. Des études récentes montrent qu'il existe des moyens de rendre ces problèmes compatibles. Il ne s'agit pas de donner la priorité à l'un ou l'autre mais de rapprocher les deux tous en évoluant vers une gestion intégrée des territoires protégés. Si les connaissances sur ce sujet progressent pour les pays d'Europe, les connaissances sont plus faibles pour la rive sud de la région méditerranéenne.

L'Algérie a pris en considération la conservation de la nature d'une manière telle qu'il semble difficile de concilier certaines infrastructures de tourisme avec une aire protégée en particulier les grands projets d'investissements les complexes touristiques, les villages touristique. Les formes de gestion des aires protégées sont très inspirées des grands modèles internationaux et l'Algérie a choisi de faire labelliser ses parcs par des réseaux internationaux. Le choix peut être tout autre s'il s'agit de prendre en compte les approches multiformes de ce qui est le bien

commun à patrimonialiser (Ostrom, 2009 ; Mathevet et al, 2016). La nature est partie prenante des formes d'usages potentiels que peuvent en faire les sociétés locales comme cela a pu être expérimenté au parc Kruger en Ouganda (Archabad et Naughton-Treves, 2001). L'expérience du Habbous au Maroc en est d'ailleurs l'illustration : c'est la rencontre des formes traditionnelles d'usages et d'entretiens du milieu et les ambitions de conservation de la nature qui construit le projet de durabilité des territoires combinant protection de la nature et développement local.

Les formes de tourisme envisagées depuis l'indépendance et même depuis le tournant des années post-Rio 1992 semblent en effet peu compatibles avec une approche durable de cette activité. D'après les documents officiels présentant les projets, les ambitions concernent la mise en place d'infrastructures qui semblent non seulement difficilement réalisables financièrement mais assez incompatibles avec les enjeux réels du développement durable. L'objectif déclaré est celui d'un développement d'une économie industrielle du tourisme, en se fondant sur l'élaboration d'infrastructures balnéaires susceptibles d'accueillir des flots importants de touristes consommateurs de pratiques touristiques conventionnelles.

Pourtant, ce n'est pas le niveau de développement qui piège le choix des stratégies pour privilégier l'essor d'un tourisme conventionnel alors que le choix de l'écotourisme serait l'apanage des économies développées en transition. Par exemple au Laos, des auteurs ont prouvé en quoi et combien certains touristes sont prêts à payer pour disposer de services en adéquation avec des objectifs d'écotourisme (Khamsay et al., 2015). En Ouganda, c'est le modèle d'écotourisme qui sert de moteur au développement structuré et contrôlé par les acteurs locaux (Archabad et Naughton-Treves, 2001).

Notre étude se concentre sur le cas de la région d'El Tarf. Ce territoire est confronté à une double ambition stratégique : renforcer la protection de la nature mais aussi développer le tourisme. Les projets touristiques étudiés pour la wilaya d'El Tarf ne peuvent déroger à l'évolution actuelle. Tout projet durable ne peut s'épargner de prendre appui sur des indicateurs quelque peu objectifs qui mesurent les performances mais qui replacent aussi les ambitions de l'élaboration des infrastructures dans les composantes du développement durable. Ces indicateurs ont pour but d'évaluer les performances (énergétiques, environnementales, etc.) mais aussi d'évaluer les impacts sur l'environnement, les pressions que peuvent exercer les activités et les infrastructures de tourisme sur le milieu naturel (Michailidou et al. 2015).

Les ambitions du projet de développement touristique de la wilaya d'El Tarf semblent pour l'instant émaner d'une dynamique et comme cela a pu être démontré dans de nombreux cas, notamment en Grèce par Hovardas et Poirazidis (2007), ce sont souvent les organismes nationaux et internationaux qui portent les stratégies de conservation de la nature et il en va de même pour les stratégies de développement touristique, sans s'interroger sur les potentialités d'intégration des parties prenantes locales aux choix les plus efficaces permettant d'aboutir à la convergence des deux stratégies.

L'Algérie entend assurer depuis son origine, dès l'indépendance, un modèle de développement très autocentré et initié par le pouvoir central, ne peut-on considérer, comme le soulignent de nombreux spécialistes environnementalistes (Rudel, 2011), que l'une des clés du développement pourrait reposer sur la capacité des populations locales à prendre en charge les moyens de promouvoir les richesses locales et dans le cas du parc d'El Kala et de la wilaya d'El Tarf de promouvoir un développement touristique conciliant la protection et la valorisation du patrimoine naturel ? La réflexion vise ainsi à faire évoluer les modèles de développement durable en associant la prise en compte de ce qui relève des communs (Ostrom, 2009).

La mise en place d'un outil d'évaluation serait sans doute un bon moyen de permettre de concilier les objectifs actuellement contradictoires de la part des deux administrations algériennes aux projets peu compatibles. La seconde condition de l'élaboration d'un projet réellement durable de création d'une infrastructure serait d'associer les populations locales à la création de valeur et de richesse mais aussi aux bénéfices émanant de ces activités touristiques, comme cela a pu être démontré dans le cas d'autres parcs africains que ce soit dans le cas l'exemple emblématique du parc Kruger ou bien des projets d'éco-tourisme développés en Ouganda pour contribuer à réduire la pauvreté (Venter et al. 2008 ; Tumusiime et Vedeld, 2012).

Un développement durable du tourisme dans les territoires concernés. Pour ce faire, il faut prendre en compte la composante culturelle des touristes et des lieux. C'est le « principe de différence » qui doit assurer l'originalité de l'offre et la durabilité d'un tourisme « plus soucieux de la préservation des cultures et des sociétés et mieux intégré à son environnement ». De son point de vue, la gestion locale participative est la mieux adaptée pour parvenir à un développement durable du tourisme. Il envisage le rôle des collectivités locales comme des médiateurs entre les différents acteurs du tourisme. Quelques

contradictions sont soulevées, comme la multiplication des formations aux métiers du tourisme malgré le manque de volonté du secteur d'embaucher du personnel qualifié, ou encore les paradoxes des structures associatives qui reçoivent des fonds publics sans pouvoir en contrôler l'usage, ce qui profite aux acteurs privés.

La réponse à la question de savoir comment rendre compatible une stratégie de protection de la nature et une stratégie de développement touristique réside sans doute dans le fait que l'Etat laisse l'initiative au territoire local, à ses acteurs, pour fonder un projet de territoire.

.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

### Ouvrages

- BARMA J. L.** 1999, Marketing du tourisme et de l'hôtellerie, édition d'organisation, France
- BESANCENOT J P.** 1989, « climat et tourisme ». Masson. Paris. 223 p.
- BINOT A.** 2010. « La conservation de la nature en Afrique centrale entre théorie et pratiques. Des espaces protégés à géométrie variable ». Institut de Géographie. Université Panthéon-Sorbonne – Paris, 444 p.
- CAZES G.** 1989, « le tourisme international, mirage ou stratégie d'avenir ? ». Hatier. Paris. 195p.
- CAZES G., POTIER F.** 1996 «Le tourisme urbain », Que sais-je?, Presses Universitaires de France, Paris, 128p.
- CLUZEAU C O.** 2013 « le tourisme culturel, dynamique et prospective d'une passion durable » De Boeck supérieur, 1<sup>o</sup> édition, Bruxelles.
- COOPER C., HALL M.** 2011, « Le tourisme d'aujourd'hui ». Groupe de Boeck. Paris. 217 p.
- COTE M.** 2005 « L'Algérie ». Ed Média-Plus, Constantine, 248 p.
- DAUVIN J C.** 2002 « Gestion Intégrée Des Zones Côtières : outils et perspectives pour la préservation du patrimoine naturel ». Publications scientifiques du muséum national d'histoire naturel, Paris.
- ESCOURROU P.** 1993, « tourisme et environnement ». SEDES réunis. Paris. 223 p.
- GAUTHIER Y, KERMAREC J.** 2004 « naissance et croissance de la république Algérienne démocratique et populaire ». Éditions marketing.
- GODET L, MATHEVET L.** 2015 « Pour une géographie de la conservation ». L'Harmattan. Paris
- LOZATO-GIOTART J P.** 1993, « Géographie du tourisme ». Edit, Masson. Paris. 309p.
- LOZATO-GIOTART J P., LEROUX E., BALFET M.** 2012, « Management du tourisme ; territoire, offres et stratégies ». Person France. Paris. 377p.
- NEBOIT R.** 2010 « L'homme et l'érosion », Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise Pascal, 352p.
- OZENDA P.** 1983, « Flore du Sahara ». Edit. Du CNRS. Paris. 622 p.
- RODARY E.** 2008 «Les parcs nationaux africains, une crise durable ». In : S.Heritier et L.Laslaz (coord.) « Les parcs nationaux dans le monde. Protection, gestion et développement durable », Paris, Ellipses, 207-226.

**SEZE B.** 2002. « Panorama du tourisme d'affaires ». Synthèse pour Direction du tourisme, maison de la France, France

**THOMPSON R. S., ANDERSON K. H., BARTLEIN P. J.** 1999 «Atlas of Relations between Climatic Parameters and Distributions of Important Trees and Shrubs in North America». U.S. Geological Survey, 1650 p

## **Articles**

**AISSAOUI R., HOUHAMDI M., SAMRAOUI B.** 2009 « Ecoéthologie des fuligules nyroca aythya nyroca dans le lac Tonga (site Ramsar, parc national d'El-Kala, nord-est de l'Algérie) ».

European Journal of Scientific Research, n° 28, vol 1, pp 47-59

**ARCHABALD K., NAUGHTON-TREVES L.** 2001 « Tourism Revenue sharing around national parks in Western Uganda: early efforts to identify and reward local communities ».

Environmental Conservation, n°28, pp 135-149.

**ARIB F.** 2005 « le tourisme : atout du développement durable au Maroc ? », revue de recherche en tourisme Téoros, n° 24, vol 1, 37-41pp.

**BALMFORD A., BRUNER A., COOPER P., COSTANZA R., FARBER S., GREEN R.E., JENKINS M., JEFFERISS P., JESSAMY V., MADDEN J., MUNRO K., MYERS S., NACEM S., PAAVOLA J.,**

**RAYMENT M., ROSENDO S., ROUGHGARDEN J., TRUMPER K., TUNER R.K.** 2002 «Economic reasons for conserving wild nature ». Science, n°297, pp 950-953.

**BENYACOUB S., CHABI Y.** 2000 « Diagnose Ecologique de l'Avifaune du Parc National d'El-Kala ». Synthèse, n°2, pp 90-101.

**BERTHONNET A.** 2006 « Le tourisme en Algérie (de 1880 aux années 1940) : une histoire à écrire ». Revue tourisme, éditions espace, 19p.

**BESNARD G., KHADARI B., NAVASCUES M., FERNANDEZ-MAZUECOS M., EL BAKKALI A., ARRIGO N., BAALI-CHERIF D., BRUNINI-BRONZINI DE CARAFFA V., SANTONI S., VARGAS P., SAVOLAINEN V.,** 2013 «The complex history of olive tree: from Late Quaternary diversification of Mediterranean lineages to primary domestication in the northern Levant».

Proceedings of the Royal Society, <http://dx.doi.org/10.1098/rspb.2012.2833>

**BOUCHAOUR M.H.** 2011 « Impact de la mondialisation sur le secteur du tourisme en Algérie ». Revue académique des sciences humaines et sociales, n° 6, pp 3-10

**BRAHMIA K., SEMOUK A.** 2010 « Activité touristique dans un espace fragile-cas du Parc National d'El kala ». El-Tawassol ; n°26.

**CELESTINE M.** 2002 « les aires protégées en Afrique : perspectives pour leur conservation », Vertigo, la revue électronique en sciences de l'environnement, n°1, vol 3

- CHENOUNE K.**, 2005 « La flore et la végétation du Hoggar ». Bois et Forêts des tropiques, n°284, vol 79.
- COTE M.**, 1987 « Le tourisme au Maghreb ». Méditerranée, tome 62, n°4,
- DJEBAR A B., MESSERER Y., TANDJIR L., BENSOUILAH M.** 2003. « Equilibres hydrologiques du lac Mellah (complexe lacustre d'El Kala) ». Revue sciences et technologie, n°20, laboratoire EMMAL, Annaba.
- GARBARI F.** 1999, « Le rôle actuel des jardins botaniques. » Science naturel, série B, 106, p 145-148.
- EPSTEIN R.**, 2004, « Après la territorialisation, la différenciation territoriale ? », Pouvoirs locaux, n° 63, 1, p. 35-42
- HAMOUDA S., TAHAR A.** 2012 « Apport de l'analyse spatiale dans le suivi du couvert végétal du parc national d'El Kala. Algérie». Synthèse n°25, pp 59-70.
- HILLALI M.**, 2007 «du tourisme et de la géopolitique au Maghreb : le cas du Maroc », Hérodote, revue de géographie et de géopolitique, n°127, vol 4.
- KACEMI M.** 2011 « Protection et valorisation du littoral en Algérie : législation et instruments : Le cas des communes littorales d'Oran ». Études caribéennes, n°20.
- KALAMANDEEN M. ET GILLSON L.** 2007 «Demyting, wilderness: implications for protected area designation and management ». Biodiversity Conservation, n°16 : pp 165-182.
- MARRE A.**, 1992 : « Le Tell oriental algérien de Collo à la frontière tunisienne. Etude géomorphologique ». OPU. Alger Vol 1 et 2, p153-624.
- MESPLIER A ., BURAFFOUR B P.**, 2005 « le tourisme dans le monde », 6eme édition breal.
- MESSIER C., PUETTMANN K., CHAZDON R., ANDERSSON K.P., ANGERS V.A., BROTONS L., FILOTAS E., TITTLER R., PARROTT L., LEVIN S.A.** 2015 «From management to stewardship : viewing forests as complex adaptative systems in an uncertain world ». Conservation Letters, A journal of the society of conservation biology, n°8, pp 368-377.
- MATHEVET R MAUCHAMP A.** 2005 «Evidence-based conservation: dealing with social issue». Trends in Ecology and Evolution, n°20, pp 422-423.
- MATHEVET R., THOMPSON J.D., FOLKE C., CHAPIN JII F.S.** 2016 «Protected areas and their surrounding territory: socio ecological systems in the context of ecological solidarity». Ecological Applications, n°26, pp 5-16.
- MUHUMUZA M., SANDERS M., BALKWILL K.** 2013 «A theoretical framework for investigating ecological problems associated with biodiversity conservation in national parks: a case of the Rwenzori mountains national park, Uganda ». Open Journal of Ecology, n°3, pp 196-204.

- OSTROM E.** 2009 «A general framework for analysing sustainability of social-ecological systems». *Science*, n°325, pp 419-422.
- OUELMOUHOUB S.** 2005 « Gestion multi-usage et conservation du patrimoine forestier : cas des subéraies du parc national d'El Kala (Algérie) ». Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier, CIHEAM, Master of Science, 105 p.
- STAFFORD J.** 2005 « Le tourisme au Maroc : entre le temps et les événements ». ». *Revue de recherche en tourisme téoros* , n°36, vol 1.
- ZYTNICKI C.** 2013 « Faire l'Algérie agréable. Tourisme et colonisation en Algérie des années 1870-1962 ». *Le mouvement social* n° 242, pp 97-114.
- VAN DIJK G. LEDANT J P.** 1983. «La valeur ornithologique des zones humides de l'Est algérien ». *Biol. Conserv.* 26, 215-226
- VELLAS F.** 1988 « Les stratégies de développement touristique, social et culturel dans les petites économies insulaires », *revue du CERC, université des Antilles Guyane*, n°5.
- VENTER F.J., NAIMAN R.J., BIGGS H.C., ET AL PIENAAR D.J.** 2008 « The evolution of conservation management philosophy : science, environmental change and social adjustments in Kruger National Park ». *Ecosystems*, n°11, pp 173-192.
- WEIGERT M.** 2012 « le tourisme en Tunisie : les défis à l'heure de la transition démocratique », *institut de prospective économique du monde méditerranéen IPEMED*, n° 12,
- WIDMANN N,** 1976 « Le tourisme en Algérie ». *Tome 25, n° 2*, pp 23-4.

## **Thèses**

- ABBACI H.** 1999. « Ecologie du Lac Tonga : Cartographie de la végétation, Palynothèque et utilisation de l'espèce lacustre par l'avifaune ». Thèse de magister, Université Badji Mokhtar, Annaba, 143 p.
- ANGLADE P.** 2006 « Le tourisme en Algérie Passé, présent et avenir », Thèse de doctorat, Université de Perpignan Via Domitia. Perpignan.
- BELAYADI K.** 2010 « Caractérisation des peuplements de culicidés ornithophiles, mammophiles et anthropophiles responsables de la transmission de maladies au niveau des régions lacustres du Parc National d'El-Kala », Thèse de magister, université Badji Mokhtar – Annaba- ,129p.

- BELOUAHEM A. D.** 2012 « Etude écologique des peuplements forestiers des zones humides dans les régions de Skikda, Annaba et El Tarf (Nord-Est algérien) ». Thèse de Doctorat d'Etat, université Badji Mokhtar Annaba, 320p.
- BENTOUILI M Y.** 2007 « Inventaire et qualité des eaux des sources du parc national d'El Kala (Nord-est algérien) », Thèse de magister, université Badji Mokhtar Annaba, 134p.
- BOUMARAF W.** 2010 « Cartographie et impact de la qualité des eaux du lac Oubeira sur la relation sol-végétation (Parc National d'El Kala) », Université Annaba, thèse de magistère, 182 p.
- BOUMEZBEUR, A.** 1993 : « Ecologie et biologie de la reproduction de l'Érismature à tête blanche *Oxyura leucocephala* et du Fuligule nyroca *Aythya nyroca* sur le Lac Tonga et le Lac des Oiseaux, Est algérien ». Thèse de doctorat. U.S.T.L. Montpellier. 250p
- CHABBI K,** 2012. « Essai d'exploitation de l'écotourisme dans la commune de Chetaibi ». thèse de magister, université Badji Mokhtar, Annaba, 220p.
- CHALABI B G.** 2008. « Contribution à l'étude des exigences écologiques des Ardeidae et de l'ibis Falcinelle *Plegadis Falcinellus* dans le complexe de zones humides d'El Kala (Algérie) ». Thèse de doctorat d'état en sciences agronomiques. 230p.
- DE BELAIR G.** 1990 « Structure, fonctionnement et perspectives de gestion de quatre éco-complexes lacustres et marécageux (El - Kala, est algérien) », Université Montpellier 2, Thèse de doctorat, 193 p.
- DJAABOUB S.** 2008 « Etude de la végétation du lac Bleu (Parc National d'El -Kala) phytoécologie, phytosociologie et cartographie ». Thèse de magister, institut national agronomique – El- Harrach – Alger, 125 p.
- DRIBEK A R,** 2012. « Vers un tourisme durable en Tunisie : le cas de l'île de Djerba. » Economies et finances. Université de Bretagne occidentale-Brest.
- DUVAL M.** 2007 « Dynamiques spatiales et enjeux territoriaux des processus de patrimonialisation et de développement touristique ».université de Savoie, 516p.
- GRIMES S.** 2012. « Le tourisme environnemental et l'aménagement urbain du littoral - Cas de la ville de Jijel-». Thèse de magister, université de Jijel, 216p.
- HAMOUDA S.** 2013 « parcs nationaux, réserves de biosphère et activités agricoles- enjeux au sein du parc national d'El Kala (Algérie) ». Thèse doctorat en biologie, université Badji Mokhtar, Annaba, 303p.
- HAROUBAT F Z.** 2012 « comment promouvoir le tourisme en Algérie ? », Thèse de magister, Université Abou Bekr Belkaid Tlemcen, 184p.

**HEDDAR B.** 1984 « Tourisme et développement cas d'Alger ». Thèse magister, université d'Alger

**IDIR M S.** 2014 « Valorisation du patrimoine, tourisme et développement territorial en Algérie : cas des régions de Bejaia en Kabylie et Djanet dans le Tassili n'Ajjer ». Thèse de doctorat, université Grenoble

**KHERBOUCHE S.**2012 « Le tourisme culturel durable comme facteur de mise en valeur du patrimoine architectural – Le cas de la vile historique de Tlemcen- », Thèse de magister, Université Abou Bakr Belkaid Tlemcen, 220p.

**MERAIBI Y.** 2011. « La conservation de la biodiversité dans les parcs nationaux du Nord de l'Algérie, état des lieux et perspectives amélioration des capacités ». Thèse de magister en sciences agronomiques, ENSA, El Harrach, Alger.

**SAIFOUNI A.** 2009. « Etat des lieux des zones humides et des oiseaux d'eau en Algérie ». Thèse de magister en sciences agronomiques, ENSA, El Harrach, Alger.

**SOUISSI M,** 2007 « le tourisme international en Tunisie ; vers de nouvelles formes et la réorganisation de l'espace touristique », Thèse de doctorat en géographie, université paris 1 panthéon Sorbonne.

**THERVILLE C.** 2013 « Des clichés protectionnistes aux approches intégratives : l'exemple des réserves naturelles de France ». Thèse, Université de Bretagne occidentale, 436 p.

**YOUBI A.**2010 « politiques publiques et aires protégées paysage –patrimoine, outils de gestion du parc national d'El Kala ?», Thèse de doctorat, université Badji-Mokhtar, Annaba, 277p.

**ZAAFOUR M J.** 2012 « Impact des charges sauvages sur les zones humides de la région d'El Tarf » Thèse de magister, université Badji mokhtar, Annaba.

## **Rapports**

**B.N.E.F.** 1985 : « Recensement et analyse des potentialités du milieu naturel et humain dans le Parc National d'El Kala ». Phase II .176 p.

**BOUAZOUNI O.** 2004 « Parc National d'El Kala, Etude socio-économique du PNEK ». projet régional pour le développement d'aires marines et côtières protégées dans la région de la Méditerranée (Med MPA), 52 p

**BOUSSETTA N.** 2012 « tendances actuelles des politiques de tourisme durable en Tunisie ». Ministère du tourisme, office national du tourisme tunisien.

**BRUNO S., BOUALEM A C.** 2015. « La mise en tourisme des ressources naturelles dans la région d'El Kala (Algérie) : inadéquation entre la demande touristique et le positionnement du parc national ». 6<sup>ème</sup> journée scientifiques du tourisme durable. 10-12 juin à Québec.

**DEGUIGNET M., JUFFE-BIGNOLI D., HARRISON J., MACSHARRY B., BURGESS N., KINGSTON N.** 2014. «Liste des Nations Unies des Aires Protégées. UNEP-WCMC: Cambridge, UK.

**D.G.F.** 2005 « les parcs nationaux d'Algérie ».

**D.G.F.** 2010. «Elaboration de la stratégie nationale pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique » rapport préliminaire

**DIRECTION DE L'HYDRAULIQUE DE LA WILAYA D'EL TARF.** 2015, « statistiques ». Service des données pluviométriques.

**DIRECTION DES SERVICES AGRICOLES (DSA).** 2016. « Données statistiques sur le secteur de l'agriculture dans la région d'El Tarf ».

**DIRECTION DU TOURISME ET DE L'ARTISANAT DE LA WILAYA D'EL TARF (DTA).** 2016. « Données statistiques sur le tourisme », service statistiques et administratifs

**DUBLEY N.** 2008 « lignes directrices pour l'application des catégories de gestion aux aires protégées », Gland, Suisse, UICN, 96p.

**FREDERIC T ., DOMINIQUE B F.** 2014 « Pays riche, population pauvre : quelle stratégie de développement pour l'Algérie ? » .IPAG Business School. France.

**GRIMES S.** 2005 « Plan de gestion de l'aire marine du parc national d'El Kala (Wilaya d'El Tarf) ». Projet régional pour le développement d'aires protégées marines et côtières dans la région méditerranéenne (Projet MedMPA) ,148 p.

**HOERNER J M.** 2001 « L'évolution de l'industrie touristique française » in Deux siècles de tourisme en France, Actes du colloque tenu au centre Du Guesclin, Université Paul Valéry, Montpellier III, le 30 septembre 2000, éd. Presses Universitaires de Perpignan : 85-99.

**IUCN-BGCS and WWF,** 1989. «The Botanic Gardens Conservation Strategy ». IUCN Botanic Gardens Conservation Secretariat, Kew Richmond UK and WWF and IUCN Gland, Suisse

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL. DGF.** 2003 «Fiche descriptive sur les zones humides Ramsar. Réserve Intégrale de la Wilaya d'El Tarf ».

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL. DGF.**2008 «Fiche descriptive sur les zones humides Ramsar, Réserve Intégrale marécage de Bourdim, Wilaya d'El Tarf ».

**MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT.** 2003 « Plan d'action et stratégie nationale sur la biodiversité ». Tome I

**MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT.** 2003 « Plan d'action et stratégie nationale sur la biodiversité ». Tome II

**MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT.** 2003 « Plan d'action et stratégie nationale sur la biodiversité ». Tome III

**MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME.** 2008 « Schéma Directeur d'Aménagement Touristique "SDAT 2025" ».

**MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT.** 2010. « Plan d'Aménagement du Territoire de la Wilaya d'El Tarf ». Rapport ministériel

**MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'ENVIRONNEMENT.** 2011 « Etude pour l'élaboration du Plan d'Aménagement Côtier P.A.C (wilaya d'El-Taref) ». 98p.

**MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE TOURISME ET L'ARTISANAT EN ALGERIE.** 2014 « statistiques , les flux touristiques ».

**MINISTERE DU TOURISME ET DE L'ARTISANAT,** direction du tourisme et de l'artisanat, wilaya d'El Tarf. 2011. « Schéma Directeur d'Aménagement et de développement Touristique (SDATW) », bureau d'étude TAD-Consult.

**OFFICE NATIONALE DES STATISTIQUES.** 2016. « Données statistiques de la population et la densité de la wilaya d'El Tarf »

**OMT.** 2015 « Rapport annuel 2014 ». UNWTO, Madrid

**OMT.** 2016 « Rapport annuel 2015 ». UNWTO, Madrid

**OMT, PNUE.** 2006 « Vers un tourisme durable, guide à l'usage des décideurs », rapport

**PLASAIT B,** 2007. « Le tourisme d'affaires : un atout majeur pour l'économie ». Avis du Conseil économique et social, n°15.

**RINAUDO Y.** 1988 « La forêt méditerranéenne d'hier à aujourd'hui (le cas de la Provence) ». forêt méditerranéenne, n°1.

**SATTA A.** 2014 « tourisme en méditerranée : développement et impact sur l'environnement côtier », Forum "Gestion Intégrée des Zones Côtières en Méditerranée : Vers un protocole régional" Cagliari, 28-29 mai 2004

**SELTZER, P.** 1946 « Le climat de l'Algérie ». Institut et météorologie et physique du globe. Alger, 219 p +1 carte

**TORRI M C.** 2007 « conserver la biodiversité à travers les aires protégées et hot spots : enjeux, problématiques et acteurs principaux ». Rapport UNEP.

**TOUBAL O**, 1986 « Phytoécologie, biogéographie et dynamique des principaux groupements végétaux du massif de l'Édough (Algérie nord-orient). Cartographie à 1/ 25 000ème ». Thèse Doctorat 3è cycle. Grenoble. 110 p.

**UICN**. 1994 « Lignes directrices pour les catégories de gestion des aires protégées », Commission des parcs nationaux et des aires protégées de l'Union mondiale pour la nature, 102p.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES CONSULTEES

### Ouvrages

- AUBERTIN C., RODARY E. 2008 « aires protégées, espaces durable, Marseille ». IR D éditions.
- AUMASSIP G. 2001, « L'Algérie des premiers hommes. » Editions de la MSH, Paris. 224 p.
- BADDACHE F. 2007 « le développement durable au quotidien », groupe erolles.
- DEWAILLY J.M. 2006, « tourisme et géographie entre pérégrinité et chaos ? ». L'Harmattan. Paris. 215 p.
- DOUGLAS P. 1993, « géographie du tourisme ». Edit Nathan, Paris. 347 p.
- DUHAMEL P., SACAREAU I. 1998 « Le tourisme dans le monde ». Armand colin. Paris. 217 p.
- GEREST C. 2009 « Comment intégrer les populations locales au développement d'une structure touristique ? », gestion et management, Dumas-00419481
- GILLOT I. 2008 « parcs nationaux, tourisme et dynamique territoriaux au Proche-Orient et au Moyen-Orient. Regards croisés sur la gestion et la mise en valeur des espaces naturels ». Ellipses éditions marketing.
- GONZALEZ J., RUGGERI P., VISMARA C., ZUCCA R., 2008. « L'Africa Romana. Caroci Editore », Roma, 803p
- HERITIER S, LASLAZ L. 2008 « les parcs nationaux dans le monde. Protection, gestion et développement durable ». Ellipses éditions marketing.
- HIDEBERT I. 1978, « Le Maghreb ». Presse universitaire de France. p 275.
- JULIAN C. BARBALATA.1996 « Analyse diachronique de la dynamique des milieux naturels par télédétection satellitaire ».International archives of photogrammetry and remote sensing, XXXL, part B7, Vienna.
- LAZZAROTTI O. 2001, « Patrimoine et tourisme, histoires, lieux, acteurs, enjeux». Edit Belin. Paris. 302 p.
- MERLIN P. 2001, « tourisme et aménagement touristique ». La documentation française. Paris. 214 p.
- MESPLIER A., BLOC-DURAFFOUR P. 2000, « le tourisme dans le monde ». Bréal. France I.M.E. 303 p.
- PECH P. 2015 « Géographie de l'environnement et territoires : chronique d'un rendez-vous manqué, In : R.Mathevet, et L.Godet, Pour une géographie de la conservation, » Harmattan, Paris. 63-78.

**TROIN J-F.** 2002, « Maroc : régions, pays, territoire ». Maisonneuve et Larousse, Paris. 441p.

## **THESES**

**AKROUM H.** 2014 « Perspectives de développement éco touristique Au Parc National D'El Kala », Thèse de magister, université Badji Mokhtar –Annaba- ,135p.

**ALLOUI L S.** 2012 « le développement du tourisme balnéaire en Algérie dans un contexte d'aménagement touristique et de développement durable, cas du littoral de la wilaya de Bejaia », Thèse de doctorat en géographie et aménagement du territoire, université des sciences et de la technologie houari Boumediene, 340p.

**ARFA A M.** 2008 « Les incendies de forêt en Algérie : stratégies de prévention et plans de gestion », Thèse de magister, université mentouri Constantine, 123p.

**BENSAHEL-PERRIN L.** 2010 « Interroger les liens entre secteur touristique et développement durable des territoires ruraux marginaux : proposition méthodologique pour la mise en œuvre empirique de l'approche par les capacités », université de Grenoble,

**BLANC P.** 2010 « Développement de méthodes pour la détection de changement ». Thèse de doctorat de l'Ecole des Mines de Paris.

**BONNET A S,** 2010 « le tourisme peut-il être durable ? Etat des lieux et perspectives sur les îles-ponts brésiliennes et françaises », Thèse de doctorat en géographie, université de Nantes, 300p.

**BOUDJANI M.** 2008 « Le tourisme en Algérie, Etat des lieux, des perspectives de développement durable ? ». Université d'Es-Sénia, Oran.

**DAUTRUCHE J R .**2013 « Culture, Patrimoine et Tourisme en Haïti Construction et dynamique de reconstruction d'une destination touristique », Thèse de doctorat, université Laval – Canada-, 356p.

**DOLL D.** 2010 « Apport et analyse des images satellites MODIS pour le suivi des douglas saies en bourgogne ». Université de bourgogne, Master II géo biosphère. p. 57.

**FOURNIER A.** 2010 «Détection et classification de changements sur des scènes urbaines en télédétection», Thèse de doctorat de l'université de Toulouse.

## **ARTICLES**

**ASHBINDU S.** 2010 « Review article digital change detection techniques using remotely-sensed data ». International Journal of Remote Sensing, n°10, pp 989-1003.

- BERRIANE M.** 1993 « Le tourisme des nationaux au Maroc (une nouvelle approche du tourisme dans les pays en développement) ». *Persée*, 102, pp 131-161.
- BOGDAN M., IONUT S., IONUT S., RAZVAN O.** 2006 « Application de la détection des changements à l'étude de la dynamique de la végétation des monts de Bucegi (Carpatés méridionales, Roumanie) ». *Télédétection* n°3, pp 215-231.
- BOUGHERARA A., LACAZE B.** 2011 « Identification et suivi des paysages et de leur biodiversité dans la wilaya d'El Tarf (Algérie) à partir des images Landsat et ASTER ». *Télédétection* n°9.
- BOUGHERARA A.** 2011 « Identification et suivi des paysages et de leur biodiversité dans la Wilaya d'el Tarf (Algérie) à partir des images Landsat, Spot et Aster ». *Télédétection* n°9, pp 225-243
- DESORMEAUX J.** 2012 « La biodiversité dans des territoires insulaires, approche théorique et perspectives de développement ». *Développement durable et territoires*, n° 1.
- DULCUP S.** 2014 « L'émergence du tourisme dans les territoires de l'Afrique tropicale française (1920-1950) ». *Publications de la société française d'Histoire d'Outre-mer*, pp 61-72.
- MADOU I A.** 2013 « Les incendies de forêts en Algérie. Etude de l'évolution après feu des peuplements de *Pinus Halepensis* Mill. Cas de la forêt Bou-Taleb, du reboisement Zenadia et du parc national d'el Kala ». Thèse de doctorat, Université Farhat Abbas Sétif, 133 p.
- MALLIL K.** 2012 « Comparaison des caractéristiques du régime alimentaire et de l'occupation de l'espace de la genette (*genetta genetta* L.1758) dans deux milieux de nord algérien : parcs nationaux du Djurdjura et d'El-Kala ». Thèse de magister, université Mouloud Mammeri – Tizi-ouzou , 172p.
- MESSAOUDI F.** 2013 « Impact de l'attractivité du tourisme balnéaire sur le développement urbain du littoral de la wilaya de Tizi-Ouzou (Cas de la daïra de Tizirt) ». Diplôme de master académique, université Mouloud Mammeri -Tizi-Ouzou, 112p.
- SEHAB H.** « Le conflit entre le tourisme et l'industrie dans la Daïra de Skikda », diplôme de magister, université Badji Mokhtar, Annaba, 177p.
- SOFIANE H.** 2013 « Parcs nationaux, réserves au sein du parc national d'El-Kala, (Algérie) », Thèse de doctorat, université Badji-Mokhtar –Annaba-,303p.
- ZERTI M,** 2007 « mise en valeur du patrimoine pour la promotion du tourisme dans le cadre du développement durable. Cas de la vallée du M'Zab », Thèse magistère en architecture, université mohamed Khider de Biskra, 231p.

## **RAPPORTS**

**BENCHERIF K., BELLIFA M.** 2012 « problématique de gestion durable d'un espace forestier montagnard multifonctionnel sud méditerranéen. Le parc national de Tlemcen, Algérie ». Colloque ASRDLF Tlemcen.

**BENDERRADJI M E H., ALATOU D ., ARFA A M T .** 2004 « Bilan des incendies de forêt dans l'extrême nord-est algérien : le cas de Skikda, Annaba et El-Tarf ». New medit n°2.

**BENYACOUB S., LOUANCHI M., BABA A R.** et al. 1998 « Plan directeur de gestion du parc national d'El Kala et du complexe des zones humides ». Projet GEF (Global Environment Facility), Banque Mondiale, 220p.

**BOULANGER P M.** 2004 « les indicateurs de développement durable : un défi scientifique, un enjeu démocratique », institut pour un développement durable, Belgique, juillet 2004.

**EMMANUEL GERARD., PUYDEBAT J M.** 2010 « Les facteurs clés de succès des projets touristiques en milieu rural ». Le centre de ressources du développement territorial.

**GRIMES S.** 2012 « Algérie : indicateurs du développement du tourisme durable ». "Destinations" 50p.

**GRIMES S.** 2012 « Algérie : stratégie du développement du tourisme durable » "Destinations" 86p.

**LOUNIS B., BELHADJ A.,** 2005 « Processus de Correction Radiométrique Relative "PCRR" Appliqué Aux Images Landsat Multi- Dates ». Third International Conference: Sciences of Electronic, Technologies of Information and Telecommunications.

**MATOUK B.** 2010 « Evolution, Formes et Impacts de l'activité touristique : pour un tourisme durable ». Colloque international, université de Biskra.

**MOALI A.** 2006 « Fiche descriptive sur les zones humides Ramsar (FDR)- version 2006-2008 ».14p .

**MUSTAPHA N.** « Le modèle du développement du tourisme en Tunisie. Le tourisme culturel à Kairouan : réalité et perspectives ».

**MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'ENVIRONNEMENT.** 2004 « Projet SNAT 2025, bilan sectoriel et spatial, mission 1 rapport 1 ». Alger juillet 2004, 499 p.

**MEMENTO DU TOURISME.** 2012 « le tourisme dans le monde ».

**OMT.** 2013 « guide du tourisme pour le développement », Capitán Haya, 42-28020 - Madrid (Espagne)

**PHILIPPE M.**, et al. 2003 « Apport des techniques spatiales pour la gestion des aires protégées en Afrique de l'Ouest ». Séminaire régional sur l'aménagement et la gestion des aires protégées d'Afrique de l'Ouest, Parakou, Benin, 14-19 avril.

**PNUE. PAM.** 2005 « dossier sur le tourisme et le développement durable en méditerranée », MAP technical report séries n° 159, 215p.

**QUEZEL P. MEDAIL F.** 2003. «Ecologie et biologie des forêts du bassin méditerranéen. Coll. « environnement ». 576p.

**OMT., PNUE.** 2009 « Le tourisme pour la nature et le développement : un guide des bonnes pratiques ». Montréal, 48 p.

**SOUCY-GONTHIER N.** 2002 « détection de l'évolution des superficies forestières en Montérégie entre juin 1999 et août 2002 à partir d'images satellitaires landsat». L'Agence forestière de la Montérégie (AFM).

**SOUISSI M.**, 2010 « le tourisme international en Tunisie ; vers de nouvelles formes et la réorganisation de l'espace touristique », carnets de géographie, n°1, rubrique carnet de soutenances.

## LES SITES INTERNET

**Banque mondiale.** 2016/ <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/ST.INT.ARVL>

**DGT,** 2015/

**I.N.S.** 2015/ <http://www.ins.nat.tn/> / statistique Tunisie

**O.N.T.T.** 2015/ <http://www.tourisme.gov.tn/> Le tourisme en chiffres

**Photo-seb** / <http://photo-seb.net/>

**Site M.T.M,** 2016. <http://www.tourisme.gov.ma/>, le tourisme en chiffres

**Site M.T.A.** <http://www.matta.gov.dz>

**Site :** [www.wikipédia.com](http://www.wikipédia.com)

**Site RAMSAR/** <https://www.ramsar.org/fr/zone-humide/algerie>

**Site images Landsat :** <https://pubs.er.usgs.gov/>

<http://le-lutin-savant.com/a-animaux-amerique-du-nord.html>

<http://www.andt-dz.org/>

<http://www.tourisme.gov.tn/accueil.html>

<http://www.alger-city.com/tourisme/que-visiter/jardin-d-essai>

<http://www.gerep-environnement.com/>

[www.tributour.com](http://www.tributour.com)

## Liste des diagrammes

- Diagramme 1 : les différents types de tourisme selon OMT
- Diagramme 2 : les arrivées de touristes internationaux en 2015.
- Diagramme 3 : l'évolution des arrivées de touristes internationaux de 1950-2014
- Diagramme 4 : prévisions d'arrivées de touristes internationaux en 2020.
- Diagramme 5 : recettes du tourisme international en 2014
- Diagramme 6 : les recettes de tourisme au Maroc entre 2011-2016
- Diagramme 7 : l'évolution et les nuitées au Maroc entre 2011-2016(millions)
- Diagramme 8 : l'évolution des capacités d'accueil au Maroc entre 2011-2016
- Diagramme 9 : processus de développement du tourisme en Tunisie
- Diagramme 10 : évolution des arrivées et nuitées en Tunisie entre 1963-2015
- Diagramme 11 : évolution des recettes touristiques en Tunisie entre 1963-2015
- Diagramme 12 : l'évolution des capacités en lits et l'emploi direct en Tunisie entre 1963-2015
- Diagramme 13 : les moyennes annuelles de la précipitation dans la région d'El Tarf entre 1985-2015
- Diagramme 14 : les valeurs de la température entre 1985-2005 (station météorologique El-Kala)
- Diagramme 15 : le rythme climatique dans la région d'El Tarf
- Diagramme 16 : répartition de la superficie forestière dans la wilaya d'El Tarf
- Diagramme 17 : superficies des classes NDVI calculés sur les images LANDSAT
- Diagramme 18 : problèmes écologiques dans la région d'El Tarf
- Diagramme 19 : activités économiques pratiqués par la population locale de la région d'El Tarf
- Diagramme 20 : changements concernant les traditions culturelles ces dernières années
- Diagramme 21 : Raisons à l'origine des changements de traditions culturelles
- Diagramme 22 : acteurs qui participent directement ou indirectement aux activités touristiques
- Diagramme 23 : problèmes par rapport à la communication ou l'échange d'information entre les acteurs
- Diagramme 24 : activités touristiques pourrait-on développer
- Diagramme 25 : les acteurs du tourisme souhaitent participer à un tourisme durable

## Liste des tableaux

Tableau 1 : définitions du tourisme selon les différentes sciences

Tableau 2 : Arrivées de touristes internationaux et prévisions (en millions) de 1950 à 2020

Tableau 3 : les recettes du tourisme international de 1980 à 2014 (milliards d'euros)

Tableau 4 : principales destinations à l'échelle mondiale 2020

Tableau 5 : le taux d'accroissement annuel moyen des touristes internationaux de séjour au Maroc de 1988-2002

Tableau 6 : les chiffres clés touristiques au Maroc entre 2011-2016

Tableau 7 : l'essor de tourisme tunisien 1963-2015

Tableau 8 : évaluation des ressources touristiques entre 2010-2015 en Tunisie

Tableau 9 : capacités d'accueils touristiques héritées de l'indépendance

Tableau 10 : les résultats de la concrétisation de projets programmée pour le secteur du tourisme dans les trois plans de développement.

Tableau 11 : situation du secteur touristique en Algérie de 2000- 2014

Tableau 12 : répartition du parc hôtelier par secteur juridique

Tableau 13 : état récapitulatif des projets d'investissement touristiques fin 2014.

Tableau 14 : définition et objectifs premiers des catégories d'aires protégées de l'UICN

Tableau 15 : croissance cumulative du réseau des aires protégées au monde

Tableau 16 : récapitulatif des aires protégées en Algérie

Tableau 17 : Organisation administrative de la wilaya d'El Tarf

Tableau 18 : caractéristiques des deux stations météorologiques

Tableau 19 : moyennes mensuelles et annuelles des précipitations de la station d'El Kala (1985-2005)

Tableau 20 : les précipitations annuelles à la station pluviométrique Ain Assel (1985-2015)

Tableau 21 : données climatiques de la région d'El Kala 1985-2005

Tableau 22 : température pour la période 1985-2005 (station météorologique d'El Kala)

Tableau 23 : moyenne annuelle des précipitations et des températures de la station météorologique d'El Kala (1985-2005).

Tableau 24 : Humidité relative de la période : 1985-2004 (station d'el Kala) en %

Tableau 25 : évolution de la population dans la wilaya d'El Tarf (1966-2015)

Tableau 26 : évolution de la densité de la population

Tableau 27 : répartition de la superficie en 2015

Tableau 28 : répartition de la superficie forestière dans la wilaya d'El Tarf

Tableau 29 : les caractéristiques de nouveau port d'El Kala

Tableau 30 : nombre de sortie en mer par saisons et quantité capturée en 2017

Tableau 31 : plages autorisées à la baignade

Tableau 32 : plages interdites à la baignade

Tableau 33 : sites humides classés par la convention RAMSAR

Tableau 34 : caractéristiques des sites de forêts récréatives

Tableau 35 : zoning du P.N.E.K

Tableau 36 : patrimoine faunistique du PNEK

Tableau 37 : Caractéristiques et indications thérapeutiques des sources

Tableau 38 : le parc hôtelier dans la wilaya d'El Tarf

Tableau 39 : les types d'établissements hôteliers selon leurs classements

Tableau 40 : répartition des campings dans la wilaya d'EL Tarf

Tableau 41: répartition des auberges de jeunesse dans la wilaya d'EL Tarf

Tableau 42 : l'évolution des structures d'hébergements et leurs capacités d'accueil de 1999 à 2015

Tableau 43 : évolution des agences de tourisme et de voyages à El Tarf

Tableau 44 : services offerts par les agences touristiques dans la wilaya d'El Tarf

Tableau 45 : fréquentation sur les plages autorisées à la baignade « saison estivale »

Tableau 46 : fréquentation touristiques des touristes hôtels de la région d'El Tarf

Tableau 47 : flux touristiques sur les autres infrastructures en 2015.

Tableau 48 : nombre d'employés dans le secteur du tourisme selon la nature d'activité en 2015

Tableau 49 : projets et des agents pour le programme de *l'Algérie blanche*

Tableau 50 : nature des projets touristiques dispersés dans les agglomérations urbaines.

Tableau 51 : projets touristiques au niveau de ressources thermales

Tableau 52 : projets touristiques en cours de réalisation au site El Battah (en 2015)

Tableau 53 : les projets touristiques arrêtés dans la wilaya d'El Tarf

Tableau 54 : superficie de la végétation durant la période retenue pour les images LANDSAT

Tableau 55 : Superficie de classes de changement dans le PNEK entre 1995-2015

Tableau 56 : les principales caractéristiques des zones humides recensées comme sites protégés dans la wilaya d'El Tarf

Tableau 57 : superficie incendies par type de forêt dans la région d'El Tarf

Tableau 58 : caractéristiques du site Messida

Tableau 59 : caractéristiques des projets du site El-Chatt

Tableau 60 : équipements envisagés pour la station climatique de El-Ghorra

Tableau 61 : Les équipements envisagés pour la station climatique de Riyadatte

## Listes des figures

- Fig. 1 : termes utilisés et leurs liens dans la définition de tourisme
- Fig. 2 : les piliers du tourisme et développement durables.
- Fig. 3: la côte méditerranéenne au Maroc
- Fig. 4 : Souk de la ville Marrakech
- Fig. 5 : visite guidée au Sahara Marocain
- Fig. 6 : rénovation de l'habitat rural à Ifrane (Maroc)
- Fig. 7 : l'avenue Habib Bourguiba
- Fig. 8 : Le port El Kantaoui en Tunisie
- Fig. 9 : complexe yasmine Hamammet
- Fig. 10 : Le tourisme dans les oasis tunisiennes
- Fig. 11 : les Aures à Batna
- Fig. 12 : la côte de Jijel
- Fig. 13 : le jardin d'Essai
- Fig. 14 : les cinq objectifs du SDAT 2025
- Fig. 15 : schéma simplifié les interactions entre milieu et société dans une aire protégée
- Fig. 16 : le grand parc animalier Kruger en Afrique du Sud
- Fig. 17 : sable et rochers à Tahaggart
- Fig. 18 : le cap bon les aiguades, Béjaia
- Fig. 19 : la plage de Chétaibi, Annaba
- Fig. 20 : Peinture rupestre du Tassili datant d'environ 10 000 ans
- Fig. 21 : le coucher du soleil vu aux montagnes du Hoggar
- Fig. 22 : la basilique Saint-Augustin de Annaba
- Fig. 23 : Casbah d'Alger et les deux mosquées el-Kebir et Sghir à Alger
- Fig. 24 : Musée Ahmed Bey ; Constantine
- Fig. 25 : répartition des arboretums en Algérie
- Fig. 26 : répartition des superficies des parcs nationaux du Nord.
- Fig. 27 : localisation des parcs nationaux en Algérie
- Fig. 28 : distribution des zones humides en Algérie
- Fig. 29 : le démasclage et la collecte des chênes liège
- Fig. 30 : la plage de la Messida
- Fig.31 : la plage de la vieille Calle
- Fig. 32 : les zones humides de la wilaya d'El Tarf

Fig.33 : Lac Tonga  
Fig. 34 : lac Oubeira  
Fig. 35 : lac el Mellah  
Fig. 36 : lac des Oiseaux  
Fig. 37 : marais de la Mekhada  
Fig. 38 : marais de Bourdim  
Fig. 39 : aulnaie ain khiar  
Fig. 40 : lac bleu  
Fig. 41 : lac Noir  
Fig. 42 : cordon dunaire de la plage Messida  
Fig. 43 : palais lala fatma  
Fig. 44 : bastion de France  
Fig. 45 : l'église d'El Kala  
Fig. 46 : Auberge de jeunesse Tonga  
Fig. 47 : auberge de jeunesse El Kala  
Fig. 48 : le site de Cap Rosa  
Fig. 49 : délimitation du P.A.C de la région littorale d'El Tarf  
Fig. 50 : exemple des inondations sur le lac El Mellah  
Fig. 51 : exemple des inondations sur le lac Oubeira  
Fig. 52 : exemple des inondations sur le lac Tonga  
Fig. 53 : exemple des inondations sur l'oued El Kébir  
Fig. 54 : déchets solides à la plage Messida et Cap rosa  
Fig. 55 : déchets solides à la plage sable d'or  
Fig. 56 : l'urbanisation dans la commune d'El Kala en 2015  
Fig. 57 : zones incendiées dans le PNEK en 2017  
Fig. 58 : perspective d'aménagement de la plage d'Echatt  
Fig. 59 : les parkings à la plage d'Echatt  
Fig. 60 : installation des équipements nécessaires (sanitaires, kiosque..).  
Fig. 61 : utilisation des matériaux légers (bois)  
Fig. 62 : plan envisagé pour l'aménagement du site Messida  
Fig. 63 : vue générale finale d'aménagement du site Messida  
Fig. 64 : communes de deux circuits touristiques El Kala et Zitouna  
Fig. 65 : situation de la station climatique El Ghorra  
Fig. 66 : situation de la station climatique Riyadatte

Fig. 67 : l'accessibilité à la station Riyadatte

Fig. 68 : l'implication de l'activité artisanale de la population locale dans les projets de développement touristique

Fig. 69 : activités touristiques ludiques dans la nature

Fig. 70 : types d'hébergement léger en bois convient à la nature

Fig. 71 : activités ludiques et forestières (escalade)

Fig. 72 : activité sportive par VTT dans la nature

Fig. 73 : activités équestres à développer dans la région d'étude

Fig. 74 : équipements de détente et de loisir (piscine, sauna)

Fig. 75 : aire de jeux pour enfants

Fig. 76 : exemples d'activités touristiques proposées dans le premier scénario

Fig. 77 : Pistes proposées dans la deuxième variante de SDATW, El Tarf

Fig. 78 : des activités touristiques proposées dans le troisième scénario

Fig. 79 : montrent des idées simples d'ailleurs à développer ici

Fig. 80 : exemples des chaises légères proposées pour l'environnement de notre parc national d'El Kala

Fig. 81 : aires de jeux construites à base de bois

Fig. 82 : façades décorées d'un restaurant et d'un hôtel (quartier Vauban en Allemagne)

Fig. 83 : panneau d'information (parc Doubs en suisse)

Fig. 84 : visites organisées par BIGBUS et bateau moche à Paris

## Listes des cartes

Carte n°1 : situation de la wilaya d'El Tarf

Carte n°2 : l'altimétrie de la wilaya d'El Tarf

Carte n°3 : réseau hydrographique de la wilaya d'El Tarf

Carte n°4 : la pluviométrie de la région d'El Tarf

Carte n°5 : la population dans la wilaya d'El Tarf en 2015

Carte n°6 : la densité dans la wilaya d'El Tarf en 2015

Carte n°7 : le réseau routier dans la wilaya d'El Tarf

Carte n°8 : limites du PNEK dans la wilaya d'El Tarf

Carte n°9 : zoning du PNEK

Carte n°10 : les infrastructures touristiques dans la wilaya d'El Tarf en 2015

Carte n°11 : répartition des artisans dans la wilaya d'El Tarf en 2015

Carte n°12 : situation de la ZET Messida

Carte n°13 : situation de ZET de Hennaya

Carte n°14 : situation des sites de ZET l'oued Mefragh Est

Carte n°15 : situation des sites de ZET Mefregh OUEST

Carte n°16 : les infrastructures en cours de réalisation en 2015

Cartes n°17 : calcul de l'indice NDVI sur les images LANDSAT

Carte n°18 : détection des changements entre 1995 et 2015

Carte n°19 : tracé d'autoroute Est-Ouest sur la région d'El Tarf

Carte n°20 : situation des circuits touristiques El Kala et Zitouna

# ANNEXES

## Annexe 1 : les textes juridiques relatifs à l'aménagement touristique

Date	Nature du texte	Numéro	Thème
26-03-1966	Ordonnance	66-62	Relative au ZET et sites touristiques
04-04-1966	Décret exécutif	66-75	Définition d'une ZET
31-10-1981	Décret exécutif	81-289	Portant application de l'ordonnance 66-62
05-11-1988	Décret exécutif	88-32	Création et délimitation de 174 ZET
17-02-2003	Loi	03-01	Relative au développement durable
17-02-2003	Loi	03-02	Fixant les règles générales d'utilisation et d'exploitation touristiques des plages
17-02-2003	Loi	03-03	Relative aux zones et sites touristiques
06-12-2004	Décret exécutif		Suppression des ZET plateau et puits dans la wilaya de Ouargla
14-03-2004	Décret exécutif	04-81	Fixant les modalités de mise en place de la banque de données
20-12-2004	Décret exécutif	04-421	Fixant les conditions de consultations préalables des administrations chargées du tourisme et de la culture en matière de délivrance du permis de construire dans les ZEST
13-04-2004	Décret exécutif	04-111	Fixant les conditions d'ouverture et d'interactions des plages à la baignade
13-04-2004	Décret exécutif	04-112	Fixant les missions, l'organisation et les modalités de fonctionnement de la commission de wilaya chargée de proposer l'ouverture et l'interdiction des plages à la baignade
05-09-2004	Décret exécutif	04-274	Fixant les conditions et les modalités d'exploitation touristique des plages
09-07-2006	Décret exécutif	06-249	Ouvertes à la baignade
28-10-2006	Décret exécutif	06-385	Fixant les modalités d'exercice par l'ANDT, du droit de préemption à l'intérieur des ZET
28-01-2007	Décret exécutif	07-23	Fixant les modalités de rétrocession ou de concession des terrains situés à l'intérieur des ZET
11-03-2007	Décret exécutif	07-86	Fixant les modalités d'établissement du plan d'aménagement touristique des ZEST
29-06-2009	Décret exécutif	09-226	Portant délimitation, déclaration et classement des zones d'expansion et sites touristique
29-04-2010	Décret exécutif	10-131	Portant délimitation, déclaration et classement de 31 zones d'expansion et sites touristique

**Annexe 2 : Situation du parc hôtelier national en 2014**

<b>Vocation</b>	<b>Année 2013</b>		<b>Année 2014</b>	
	<b>Nombre de d'hôtels</b>	<b>Nombre de lits</b>	<b>Nombre de d'hôtels</b>	<b>Nombre de lits</b>
Urbaine	798	55988	872	61012
Balnéaire	219	29886	209	27962
Saharienne	94	6058	60	4547
Thermale	46	5467	26	4259
Climatique	19	1405	18	1825
Total	1176	98804	1185	99605

**Annexe 3 : répartition par catégories de classement en 2014**

<b>Catégories de classement</b>	<b>Nombre d'hôtels</b>	<b>Nombre de lits</b>
Hôtel 5 étoiles	8	4242
Hôtel 4 étoiles	6	1800
Hôtel 3 étoiles	39	5829
Hôtel 2 étoiles	46	4605
Hôtel 1 étoiles	149	10639
Hôtel sans étoiles	156	8406
Résidence touristique 2 étoiles	2	384
Résidence touristique 1 étoiles	1	313
Motel / relais 2 étoiles	2	93
Motel / relais 1 étoile	1	30
Auberge 2 étoile	1	16
Auberge 1 étoile	1	20
Villages de vacances 3 *	1	274
Meublé du tourisme	5	91
Pensions « catégories »	10	426
Gîte d'étape	6	170
Autres structures	196	9381
En cours de classement	555	52886
Total	1185	99605

#### **Annexe 4 : Les Plans d'Aménagements Touristiques PAT en 2015**

Après l'étude d'assainissement du foncier touristiques qui consiste à définir les zones d'expansion touristiques (ZET) qui ont perdu leur vocation touristique ; en raison de leur urbanisation ou utilisation par d'autres secteurs.

Annexe : l'état d'avancement des Plans d'Aménagement Touristiques des ZET

Etat d'avancement	Nombre de PAT
Approuvés par décret	15
Au niveau de la Secrétaire Générale du Gouvernement SGG	06
En cours de transmission au SGG	05
En cours d'étude	93
En cours de lancement	46
Non lancés	40
Total	205

Source : ministère de l'aménagement du territoire et du tourisme et l'artisanat en Algérie



## **Annexe 6 : les différents politiques conservatoires**

A priori, les politiques conservatoires peuvent sembler contradictoires avec le développement touristique, d'autant plus qu'elles l'ont souvent précédé historiquement. Au cours du XX<sup>e</sup> siècle, les politiques conservatoires appliquées aussi bien au patrimoine naturel qu'au patrimoine humain ont été intégrées aux politiques touristiques dans certains pays récepteurs comme la France, les Etats-Unis, Italie ou les Seychelles, parmi les exemples les plus significatifs (Lozato-Giotart et al, 2012)

### **Protéger et conserver le milieu naturel :**

Préservation des zones naturelles sensibles : principales dates clés

- 1970 : Naissance du programme Man and Biosphere
- 1970 : Création de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (IUCN)
- 1971 : Convention internationale pour la protection des zones humides, ou programmes RAMSAR
- 1972 : Création du règlement pour la sauvegarde du Patrimoine de l'Humanité par l'UNESCO
- 1975 : convention pour la protection des cétacés en Méditerranée, sur un territoire marin compris entre Saint-Raphaël (Var), la principauté de Monaco et le Golfe de Gênes (accord Ramoge)
- 1980 : mise en place du plan bleu de protection de l'espace marin méditerranéen
- 1994 : recommandation du conseil de l'Europe sur l'environnement
- 2000 : Natura
- Conférence de Johannesburg en 2002
- Grenelle de l'environnement en 2007
- Loi Grenelle 2 juillet 2010

## **Annexe 7: Les réglementations nationale et internationale pour la conservation de la biodiversité**

Au niveau national :

La loi n°82-10 du 21.08.1982 relative à la chasse et tous les textes d'application,

La loi n°83-03 du 05.02.1983 relative à la protection de l'environnement et tous les textes d'application,

La loi n°84-12 du 23.06.1984 portant régime général des forêts et tous les textes d'applications,

La loi n°83-17 des 16.06.1984 portants code des eaux et les textes d'application,

La loi n° 87-03 du 27.01.1987 relative à l'aménagement du territoire et les textes d'application,

La loi n° 98-04 du 15.06.1998 relative à la protection du patrimoine culturel,

La loi n°01.19 du 12.12.2001 relative à la gestion, au contrôle et à l'élimination des déchets,

La loi n° 01.20 du 12.12.2001 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire,

La loi n°02.02 du 05.02.2002 relative à la protection et à la valorisation du littoral.

Au niveau international

Ordonnance n°73-38 du 25.07.1973 portant ratification de la convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, Paris le 23.12.1972,

Décret n° 82-437 du 11.12.1982 portant ratification du protocole de coopération entre les pays d'Afrique du Nord en matière de lutte contre la désertification, le Caire le 05.02.1977,

Décret n° 82-439 du 11.12.1982 portant adhésion de l'Algérie à la convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitat de la sauvagine, Ramsar (Iran) le 02.02.1971,

Décret n°82-440 du 11.12.1982 portant ratification de la Convention Africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles, Alger le 15.09.1968,

Décret n° 82-498 du 25.12.1982 portant adhésion de l'Algérie à la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvage menacées d'extinction,

Washington le 03.03.1973,

Décret n° 85-01 du 05.01.1985 portant ratification du protocole relatif aux aires spécialement protégées de la mer Méditerranée, Genève le 03.04.1982,

Décret n° 93-99 du 10.04.1993 portant ratification de la convention cadre des Nations

Unies sur les changements climatiques adoptés par l'assemblée générale des Nations Unies le 09.05.1991,

Décret n° 95-163 du 06.06.1995 portant ratification de la convention sur la diversité biologique, Rio de Janeiro le 05.05.1992,

Décret n° 96-52 du 22.01.1996 portant ratification de la convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification en particulier en Afrique, Paris le 17.06.1994.

## **Annexe 8 : la diversité biologique en Algérie**

La réglementation algérienne relative aux aires protégées : loi de l'environnement, loi portant régime général des forêts et la loi de la chasse ne permettent que la création de parcs nationaux, de réserves naturelles, de réserves de chasse et de réserves intégrales. Cette nomenclature à été élargie dans la nouvelle loi forestière non encore adoptée.

La signature et la ratification des conventions de Ramsar sur les zones humides et de Paris relative au patrimoine mondial culturel et naturel permettent à notre pays d'inscrire des aires protégées spéciales pour assurer la protection d'autres sites qui ne peuvent être classés autrement.

Avec ses 237 639 100 ha, ses différentes régions bioclimatiques, écologiques, géomorphologiques ainsi que sa diversité spécifique remarquable, l'Algérie se classe moyennement dans le cortège des pays connus pour leur diversité taxonomique, écosystémique, paysagère et culturelle. Sa position biogéographique privilégiée entre la Méditerranée et l'Afrique sub-saharienne l'enrichi d'un potentiel faunistique et floristique composé d'éléments méditerranéens, paléarctiques, éthiopiens et d'espèces endémiques. Ce brassage d'espèces constitue pour notre pays une véritable richesse qui doit être préservée et gérée rationnellement et durablement dans le but de maintenir les équilibres écologiques déjà fragiles et de conserver notre diversité biologique.

Tout au long des événements historiques que l'Algérie a vécus, notre diversité biologique a connu des atteintes et des agressions et ne cesse de régresser. La perte des milieux naturels et sauvages par la surexploitation, le défrichement, les incendies, l'assèchement et la dégradation des zones humides, et l'érosion sous toutes ses formes, est alarmante. Ces facteurs de dégradation sont venus à bout de nos ressources naturelles. Les menaces de désertification qui entament chaque année des centaines d'hectares, l'explosion démographique, le développement socio-économique qui engendrent des besoins nouveaux de plus en plus croissants réduisent d'année en année les espaces naturels et les habitats (CHALABI *et al.*, 2002).

Nos écosystèmes naturels, réputés par la diversité, l'abondance et la variabilité des habitats, traversent actuellement une phase de dépeuplement causée par plusieurs agressions liées aux activités humaines. Les conséquences de ses agressions sur les milieux naturels a été la disparition d'espèces ou la diminution alarmante de leurs effectifs : c'est le cas pour certains oiseaux tel que l'Autruche, la Demoiselle de Numidie, l'Ibis chauve, la Cigogne noire, l'Erismature à tête blanche. Pour les mammifères la catastrophe est plus spectaculaire, nous citons : le Bubale, la Gazelle rouge, le Guépard, le Serval, le Lynx, la Panthère, le Lion de

l'atlas... Ces espèces sont au bord de l'extinction ou déjà disparues. Un grand nombre d'espèces bien qu'existantes encore se trouvent menacées par la mauvaise gestion du territoire et la dégradation des habitats naturels. La survie *in situ* de ces espèces est liée à l'élaboration d'une politique nationale de conservation de la diversité biologique suivie de stratégies spécifiques, la promulgation de textes réglementaires efficaces et la mise en place de structures administratives et techniques relevant de la plus haute autorité du pays.

A titre d'exemple, la diversité spécifique pour certaines catégories d'animaux est comme suit :

	Diversité spécifique	nombre d'espèces protégées	pourcentage
	national	par décret	
Oiseaux	350	103	29,42%
Mammifères	107	47	43,92%
Reptiles	65	08	12,30%

Pour la flore sauvage et non cultivée, la diversité spécifique est estimée à environ 3139 espèces de plantes qui se répartissent à travers le territoire national sur une échelle de rareté qui va de l'espèce abondante à l'espèce rarissime. Les chiffres et les proportions qui suivent ont été calculés sur la base de la nouvelle flore de Quézel et Santa (1962) :

- Espèces abondantes : 1528 soit 48.7%
- Espèces assez rares : 289 soit 9.20%
- Espèces rares : 647 soit 20.61%
- Espèces très rares : 640 soit 20.38%
- Espèces rarissimes : 35 soit 1.11%

Globalement 1611 espèces sont considérées comme rares, cela représente environ 51% de toute la flore algérienne. Le décret exécutif n° 93-285 du 23.11.93 fixant la liste des espèces végétales non cultivées protégées, définit 230 plantes dont la préservation à l'état naturel est d'intérêt national. Cela représente 7.3% de la flore sauvage algérienne et seulement 14.27% du total des espèces considérées comme rares.

Face à ce problème qui avait donné lieu à un examen approfondi, par la plus haute autorité du pays, de la situation de l'état de nos ressources naturelles et de notre diversité biologique, il a été décidé de mener une politique effective qui prend en charge l'ensemble des problèmes liés à la protection de la nature et à la préservation de l'environnement. L'Etat a donc à sa charge la mise en œuvre de cette politique qui a abouti à la mise en place d'une réglementation, de

structures administratives centralisées et décentralisées, de structures spécialisées de conservation et de contrôle, de moyens financiers, humains et matériels pour parvenir à une préservation et une gestion rationnelle et durable de notre patrimoine naturel et lui assurer une pérennité pour le bénéfice des générations futures.

A cet effet, l'une des plus grandes mesures prise dans le cadre de cette politique a été la création d'un réseau d'Aires Protégées pour la conservation *in situ* des espèces, des écosystèmes, des paysages et des richesses culturelles de notre pays.

**Annexe 9** : liste des parcs nationaux en Algérie

<b>Désignation du Parc National</b>	<b>localisation</b>	<b>Superficie (ha)</b>	<b>Date et décret de création</b>	<b>Proportion du territoire</b>
Parc National de Theniet El had	Tissemsilt	3 424	83-459 du 23.08.1983	
Parc National du Djurdjura	Bouira/Tizi ousou	18 550	83-460 du 23.08.1983	
Parc National de Chréa	Blida/Médéa	26 587	83-461 du 23.08.1983	
Parc National d'El Kala	El Tarf	76 438	83-462 du 23.08.1983	
Parc National du Belezma	Batna	26 250	84-326 du 03.11.1984	
Parc National de Gouraya	Bédjaïa	2 080	84-327 du 03.11.1984	
Parc National de Taza	Jijel	3 807	84-328 du 03.11.1984	
Parc National de Tlemcen	Tlemcen	8 225	93-117 du 12.05.1993	
Superficie des Parcs Nationaux du Nord		<b>165 361</b>		<b>0.07%</b>
Parc National du Tassili	Illizi	11 400 000	87-88 du 21.04.1987	
Parc National de l'Ahaggar	Tamanraset	45 000 000	87-231 du 03.11.1987	
Superficie des Parcs Nationaux du Sud		<b>56 400 000</b>		<b>23.73%</b>
<b>Superficie totale des Parcs Nationaux</b>		<b>56 565 361</b>		<b>23.80%</b>

Source: P.A.S.N.B, tome 4

**Annexe 10:** nombre d'employés dans les parcs nationaux du Nord Algérien

Parc national	L'année prise pour référence			Ratio : nombre de personnes/1000ha		
	Corps technique	Corps administratif	Personnel total	Ratio pour le corps technique	Ratio pour le corps administratif	Ratio pour le total
El Kala	16	37	53	0,2	0,48	0,68
Belezma	14	45	56	0,53	1,71	2,24
Djurdjura	20	72	92	1,07	3,89	4,95
Gouraya	12	41	53	5,76	19,71	25,48
Taza	17	31	48	5,76	19,71	25,48
Chrèa	22	22	44	0,82	0,82	1,65
Thniet el had	8	18	26	2,33	5,25	7,59
Tlemcen	16	18	48	1,9	3,89	5,83
Total général	125	32	423	0,75	1,80	2,55
Calcul ratio	125	298	423	75,5	180,2	255,8

**Annexe 11 :** diversité floristique spécifique dans les parcs nationaux

Parcs nationaux	Diversité biologique	Proportion national /parc	Nombre d'espèces par décret / Parc
Belezma	447	10,87	18
Chrea	778	18,92	15
Djurdjura	698	16,76	22
El Kala	755	18,36	1
Gouraya	305	7,42	3
Taza	434	10,55	8
Thniet el had	L'inventaire du parc national de Thniet El Had n'est pas très complet : seulement 100 espèces inventoriées		
Tlemcen	702	17,08	17
Total	4110	100	84

Source : P.A.S.A.N.B , Tome 4

**Annexe 12** : répartition de la population et la densité dans la wilaya d'El Tarf par commune

Communes	Population RGPH 2008	Population 2014	Population 2015	Densité 2015 (hab/km <sup>2</sup> )
El Tarf	25594	29112	29549	261
Ain el-assel	16285	11878	19161	199
Bougous	11272	11809	11986	52
Zitouna	9736	10656	10816	63
El Kala	28411	30852	31315	104
Souarekh	8173	8680	8810	102
Raml Souk	4356	4784	4856	93
El Aioun	5347	5852	5940	124
Ben Mhidi	33262	36517	37065	242
Echatt	34378	39544	40137	636
Berrihane	9605	10466	10623	52
Besbes	46341	48807	49539	390
Asfour	11447	12049	12230	112
Zerizer	11064	11746	11922	401
Drean	37686	41459	42081	905
Chebaita M	23135	24685	25055	588
Chihani	10094	10706	10876	53
Bouhadjar	20215	22776	23118	246
Ain Kerma	14377	15846	16084	146
Oued Zitoune	5881	6272	3666	116
Hammam s	5235	5504	5587	26
Bouteldja	17738	19389	19680	166
Lac des oiseaux	10624	11510	11683	132
Cheffia	8195	8721	8852	45
Total	408451	446620	453322	







**Annexe 16** : classement du parc hôtelier

Désignation	Catégorie	Numéro et date d'ordre
El Manar	2 étoiles	Ordre n°216, date 17 mai 2009
Sidi djabalah	1étoile	Ordre n°555, date 20 juin 2007
Tarek	1étoile	Ordre n°1555, date 22 juillet 2009
El bouhaira	1étoile	Ordre n°746, date 08 juillet 2008
Bouchra	1étoile	Ordre n°762, date 13 mai 2013
El Nour	1étoile	Ordre n°670, date 24 juin 2008
Les Jardins	1étoile	Ordre n°556, date 20 juin 2007
Sarah	1étoile	Ordre n°672, date 24 juin 2008
El amir	Sans étoile	Ordre n°688, date 4 juin 2008
El marsa	Sans étoile	Ordre n°1557, date 22 juillet 2012
Sable d'or	Sans étoile	Ordre n°667, date 24 juin 2008
Boulif	Sans étoile	Ordre n° 1556, date 22juillet 2012
Nassim el Quimam	Sans étoile	Ordre n° 1556, date 22juillet 2012
Moulin	3 étoiles	Ordre n° 761, date 13 juillet 2013
Boumalek	Non classé	Non classé
Lala fatma	En cours	En cours
El Djazira	1étoile	Ordre n°667, date 24 juin 2008
El djajid	Sans étoile	Ordre n° 1560, date 22juillet 2012
El sahel	1étoile	Ordre n° 1559, date 22juillet 2012

**Annexe 17** : répartition du nombre d'artisans par commune

Communes	Nombre d'artisans
El Tarf	241
Ain el-assel	148
Bougous	29
Zitouna	59
El Kala	238
Souarekh	38
Raml Souk	19
El Aioun	34
Ben Mhidi	136
Echatt	156
Berrihane	65
Besbes	128
Asfour	36
Zerizer	40
Drean	231
Chebaita M	91
Chihani	32
Bouhadjar	33
Ain Kerma	28
Oued Zitoune	1
Hammam s	4
Bouteldja	204
Lac des oiseaux	53
Cheffia	35
Total	2079

**Annexe 18 : fiche synthèse sur le schéma directeur d'aménagement touristique de wilaya « SDAT, W »**

**Le scénario retenu C**

**Au cœur de la méditerranée, un territoire éco touristique d'excellence**

Ce scénario capitalise sur l'environnement exceptionnel, dans une optique globale d'écotourisme, conçu pour mettre en valeur le patrimoine touristique, naturel et culturel, en en lien avec les habitants de la wilaya, par les professionnels locaux. Pour permettre à la wilaya d'El Tarf de devenir « une grande destination de l'écotourisme à l'échelle du bassin méditerranéen »

**Le programme d'action proposée :**

**1-court terme (2015-2019), secteur du tourisme :**

<b>Désignation de l'action</b>	<b>Durée de réalisation</b>	<b>Observation</b>
Plans d'aménagement des 16 plages	1an (2015)	Achevés et approuvés
Mettre en place un réseau de chambre d'hôtes chez l'habitant dans le cadre d'une charte qualité	A partir de 2015	Achevés et approuvés
Aménagement et équipement des 7 plages pour en faire de véritables sites balnéaires de grande qualité environnementale	4ans à partir de 2016	Achevés et approuvés
Créer un site internet de promotion pour gérer en direct les demandes de la clientèle	2ans à partir de 2016	En cours de réalisation sur budget de fonctionnement
Créer un éco-resort balnéaire haut-gamme, pour consolider le programme des ZEST du littoral (DTA+ wilaya)	2ans à partir de 2016	En cours de réalisation par le biais du CALPIREF
Soutenir la construction de nouveaux hébergements de groupes par les habitants autour de thématiques identitaires (gîtes sur lac, hébergement en bateau sur lac, gît équestre)	A partir de 2016	/
Mettre en place deux offices de tourisme à El kala et à El Tarf	2ans à partir de 2017	Relancer la réalisation dont l'étude est achevée
Créer une plateforme de compétences au sein de la DTA (wilaya + collectivités locales+ ANDT)	2ans à partir de 2015	Le secteur doit penser à réglementer ce genre d'entité par : texte de référence et statut

Soutenir l'action du PNEK auprès des producteurs traditionnels pour développer des filières artisanales (PNEK+ offices de tourisme + chambre de commerce et de l'artisanat)	<b>A partir de 2015</b>	/
Soutenir l'implication des artisans locaux pour la décoration et l'aménagement du nouveau parc d'hébergement. (chambre de commerce/ formation professionnelle / artisans)	<b>A partir de 2015</b>	/
Remettre à niveau l'ensemble des hébergements touristiques existants	<b>2ans à partir de 2016</b>	Cette action rentre dans le cadre de l'application

Source : DTA

## 2. à moyen terme (2020-2025) : secteur du tourisme

Désignation de l'action	Durée de réalisation	observation
Aménagement et équipement des 7 plages pour en faire de véritables sites balnéaires de grande qualité environnementale	5ans à partir de 2020	/
Mettre en réseau les sites touristiques par des cheminements en déplacements doux (circuits équestres et pédestres, piste cyclable..)	2ans à partir de 2020	Une étude pour la création de deux circuits éco touristiques est en cours d'élaboration

### Autres secteurs :

Désignation de l'action	Durée de réalisation	observation
Travailler avec les interventions du monde rural pour créer une ferme ludique et pédagogique (wilaya+ agriculture+ pêche +	2ans à partir de 2021	/

organisations +PNEK)		
Créer un pôle scientifique autour du thème des lacs et des zones humides (wilaya +PNEK+ enseignement supérieur + DTA+ environnement + forêt)	2ans à partir de 2021	/
Implanter 4 centres d'interprétation liés à la vie de la forêt, des marais, à l'agriculture et la vie côtière (PNEK+DTA+DSA+forêts+ environnement)	2ans à partir de 2022	/
Créer un événement à l'échelle de la wilaya autour des activités liées à l'eau	2ans à partir de 2024	/

### 3. A long terme (2026-2030), secteur du tourisme

Désignation de l'action	Durée de réalisation	Observation
Promouvoir la mise en place de promenades côtières en bateaux de pêche et d'initiation à la pêche locale avec le soutien des pêcheurs (DTA+ pêche+ PNEK)	4ans à partir de 2026	/
Développer un ensemble de produits de découverte de la nature pour tous (DTA+culture+ PNEK + guides locaux)	2ans à partir de 2026	/
Initier un nouveau centre de remise en forme à Sidi Trad autour de la tradition du Hammam	2ans à partir de 2026	Des études hydrologiques et d'aménagement, de 06 sources sont en cours d'élaboration
Développer un concept de cars de voyageurs aménagés de manière ludique et	A partir de 2026	/

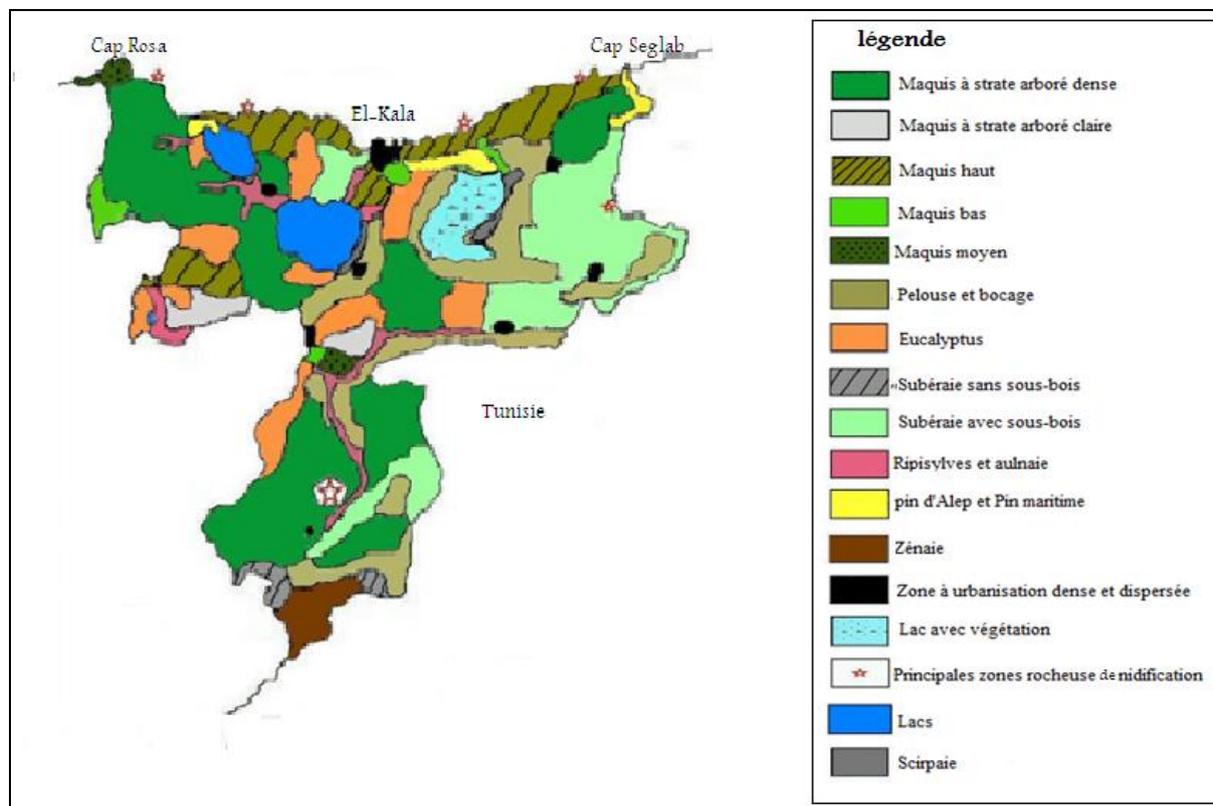
pédagogique (DTA+ environnement + autocaristes)		
---	--	--

Autres secteurs :

Désignation de l'action	Durée de réalisation	Observation
Lancer un programme de réhabilitation et de mise en tourisme du patrimoine bâti historique (culture+ DTA+PNEK)	2ans à partir de 2026	/
Proposer des produits « clé en mains » pour les enseignants (enseignement supérieur+ éducation)	2ans à partir de 2026	/

Source : DTA

### Annexe 19 : carte des différents paysages et milieux de PNEK



Source : (Benyacoub , Chabi.2000)

## Annexe 21 : le tourisme vu par la presse en Algérie et la wilaya d'El Tarf



### **L'Algérie classée 19<sup>ème</sup> en AFRIQUE**

**L'Algérie se retrouve à la 18<sup>ème</sup> place sur un total de 136 pays au classement mondial du dernier rapport du World Economic Forum concernant la compétitive touristique. Le pays a fait, l'année dernière, des recettes de 307,7 millions de dollars. Ils sont 1,71 million touristes à avoir visité l'Algérie l'année écoulée, selon les indications de l'organisation mondiale du tourisme, affiliée aux nations unies, et le conseil mondial pour le tourisme et le voyage.**

Sur le continent africain, l'Algérie est le 19<sup>ème</sup>, derrière l'Afrique du Sud et l'Île Maurice. Le Maroc, l'Égypte et la Tunisie sont respectivement 3<sup>e</sup>, 4<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> en Afrique. Au niveau mondial, c'est la France qui vient à la première place, suivie de la France et de l'France. Il faut noter que les auteurs du rapport n'ont pas seulement pris en compte le nombre de visiteurs ou les recettes générées. Sinon, la France avec ses 84 millions de touristes serait à la première place par rapport à l'France qui n'a été visité que par 68 millions de personnes. Mais en termes de recettes de 56 milliards de dollars contre 45 milliards pour la France. Ainsi, 14 critères ont été établis. Il s'agit du climat des affaires, de la sécurité, de la santé et hygiène, des ressources humaines et du marché du travail, des TIC, de la priorité accordé au tourisme, de l'ouverture internationale, de la compétitivité des prix de la politique environnementale, des infrastructures de transport aérien, des infrastructures terrestres et portuaires, des infrastructures de services touristiques, des ressources naturelles et enfin des ressources culturelles et voyages d'affaires. L'Algérie n'a été bien classée que dans la compétitivité des prix avec une 4<sup>e</sup> place mondiale. Par contre, le pire classement est celui relatif à l'ouverture internationale avec 134<sup>e</sup> place, n'ayant surclassé que le Congo et le Yémen. A noter que le 1<sup>er</sup> sur le continent, l'Afrique du Sud, a été visitée par 8,9 millions de touristes et a fait des recettes de l'ordre de 8,2 milliards de dollars.

### **L'Algérie lance le premier programme de renforcement des capacités statistiques à l'échelon régional de l'OMT/ PR 17022/24 Fév. 2017**

..... la République démocratique et populaire d'Algérie a accueilli le premier atelier de statistiques régionales du tourisme (13-15 février 2017). Le programme a

pour objet de faciliter l'élaboration de statistiques du tourisme conformes aux normes des Nations Unies à l'échelon régional et de mettre progressivement en œuvre le projet de compte satellite du tourisme. S'étalant sur trois ans, de 2017 à 2019, il est composé de plusieurs ateliers de renforcement des capacités s'adressant à des fonctionnaires d'administrations nationales du tourisme, de bureaux nationaux de statistiques, de banques centrales et d'offices de l'immigration....

.....En marge de l'atelier, le Secrétaire général a tenu des réunions bilatérales avec des autorités gouvernementales, dont S.E. Abdelmalek Sellal, le Premier Ministre de la République démocratique et populaire d'Algérie. Leurs conversations ont porté sur le potentiel du tourisme en Algérie et la nécessité de développer le capital humain. Le Premier Ministre a salué la déclaration, par les Nations Unies, de 2017 comme Année internationale du tourisme durable pour le développement et confirmé que son pays partageait la même vision, notamment au regard du développement du tourisme durable qui peut aider les nations à atteindre des objectifs communs en matière de durabilité économique, environnementale et culturelle. M. Rifai s'est longuement entretenu avec S.E. Abdelouahab Nouri, le Ministre de l'aménagement du territoire, du tourisme et de l'artisanat, sur le grand potentiel du pays en matière de tourisme et sur l'assistance technique que l'OMT peut fournir à l'Algérie.

« L'Algérie s'est véritablement engagée à créer un tourisme plus concurrentiel et durable, ce secteur pouvant devenir un pilier de l'économie algérienne et un instrument de diversification et de croissance solidaire » a-t-il précisé.

La multiplication des liaisons aériennes du pays a fait l'objet des éloges du Secrétaire général qui s'est également réjoui du soutien que l'Algérie apporte à la Tunisie. « Nous saluons le soutien que l'Algérie a offert à la Tunisie par le truchement de visiteurs y réalisant des séjours prolongés accompagnés de dépenses touristiques conséquentes. La solidarité est la meilleure façon de faire face à la crise et de contribuer à la reprise » a-t-il précisé.



**«Du touriste, on n'en veut pas !»**

Le 03.07.17 | 12h00

Le seul et unique secteur qui peut à terme sauver l'économie nationale du chaos, c'est le tourisme, avec sa mise à niveau aux normes internationales.

C'est la conclusion de nombreux experts nationaux et étrangers, alertés par les dangers qui guettent le pays fortement dépendant des exportations d'hydrocarbures. Si la destination «Algérie» est rendue attractive, elle pourra générer plusieurs milliards de dollars de revenus à l'économie du pays.....

Il est illustré également par le niveau alarmant de pollution sur toute la côte algérienne, par les effets des rejets des eaux usées et des résidus de produits chimiques très toxiques, ainsi que par le dégazage illégal en haute mer des bateaux battants pavillons étrangers. Un phénomène aggravé par la dilapidation du patrimoine foncier maritime, même si celui-ci est protégé par le statut de ZET (zone d'expansion touristique). La corruption, le trafic d'influence, le passe-droit au niveau des collectivités locales, jusqu'aux plus hautes instances de l'Etat ont permis ce genre d'agression nuisible à la réputation du pays.

En bref, si l'on devait compléter cet état des lieux très peu reluisant, c'est comme si on adressait un message à l'extérieur clair et sans ambages : «Du touriste, on n'en veut pas !» Les difficultés érigées par les représentations consulaires à l'étranger pour la délivrance des visas et les prix exorbitants des tarifs de transport aérien finissent par décourager les plus coriaces des convaincus de la destination Algérie. Nous sommes devenus à notre corps défendant un pays inhospitalier. Ce qui est contraire aux valeurs sociales, religieuses et culturelles de tous les Algériens.

Pourtant, la réhabilitation du tourisme est un passage obligé pour atténuer les effets de la banqueroute qui pointe avec la baisse drastique des revenus pétroliers. Pour ce faire, il faut commencer maintenant, en impliquant tous les secteurs concernés, douanes, finances, aménagement du territoire, affaires consulaires, transport, pour une stratégie concertée. Il y a urgence

## **INVESTISSEMENT TOURISTIQUE A EL-TARF : PLUS DE 40 PROJETS VALIDES**

Pas moins de 45 projets touristiques ont été à ce jour validés au niveau de la wilaya d'El Tarf, a indiqué le wali, lors d'une journée d'étude sur l'investissement et l'accompagnement des investisseurs. Appelés à fournir 3 456 lits devant générer un total de 3 336 emplois directs, ces projets sont le fruit de multiples efforts consentis par l'état dans le cadre de la stratégie de développement touristique (balnéaire, thermale), a déclaré, mercredi, Mohamed Lebka à l'attention de près de 200 investisseurs conviés à cette rencontre. Rappelant que 692 dossiers l'investissement ont été soumis à l'examen depuis 2012 à El-Tarf qui recèle d'importantes potentialités et opportunités en matière d'investissement, le chef de l'exécutif a précisé que ces projets portent, entre autres, sur la réalisation de complexes et villages touristiques ainsi que des hôtels, des stations balnéaires et des sanatorium. L'accent a été, à cette occasion, mis sur l'importance de privilégier l'écotourisme dans une région réputée pour ses sites naturels envoûtants ainsi que sur l'accompagnement des investisseurs auxquels il a été notamment rappelé de veiller au respect des délais impartis et à la qualité des ouvrages pour permettre à cette région d'occuper la place qui lui sied dans le cadre du programme de développement durable du tourisme au niveau des zones d'El-Chatt et El-Battah. En plus de neuf projets touristiques de 5 000 lits, appelés à créer 2 000 emplois, actuellement en cours dans la zone touristique d'El-Battah qui s'étale sur 73 hectares englobant 29 lots, la wilaya d'El-Tarf compte au niveau de la zone touristique d'El-Chatt- s'étalant sur 65 hectares et englobant 19 lots- pas moins de 17 projets totalisant 4 525 lits et devant générer 1 785 emplois directs, a précisé le directeur du tourisme et de l'artisanat Yahya Abdenour. Il a été, en outre, signalé que huit projets d'investissement dans le tourisme thermal, totalisant 1 939 lits et 591 emplois directs, ont été également validés, alors que 3 autres projets seront concrétisés dans la région de Sidi-Trad (commune de Zitouna), au même titre qu'à Hammam Djaballah (commune Lac des Oiseaux) et 2 derniers dans la commune Hammam Béni-Salah. S'inscrivant dans le cadre des dernières recommandations issues de la rencontre Walis/ministère de l'intérieur et des collectivités locales, cette journée a été notamment marquée par une cérémonie de remise de 16 arrêtés de concessions à des investisseurs de la région d'El-Chatt. Deux exposés consacrés aux nouveaux systèmes d'assainissement et de climatisation ont été, par ailleurs, présentés aux participants à cette rencontre organisée au niveau du siège de l'Assemblée populaire de la wilaya ainsi qu'une série de communications dédiées à l'investissement dans différents secteurs d'activités (forêts, pêche et aquaculture, agriculture, industrie et mines, énergie).

# Le Soir

## D'ALGERIE

### Régions : El Tarf 45 projets touristiques lancés effectivement

Aspirant à devenir la plaque tournante du tourisme intérieur, la wilaya d'El Tarf compte, actuellement et exactement, 74 projets touristiques enregistrés au niveau de la Direction du tourisme et de l'artisanat qui, une fois achevés, permettront de générer pour ce qui est des capacités d'accueil, 14 220 lits et la création de 5 260 postes d'emplois directs.

De fait, lesdits projets sont dispatchés entre 45 actes de concession et 29 actes de propriété. Les autorités de la wilaya ont déjà donné leur aval pour le lancement effectif de 45 projets. Notons, cependant, que les projets phares qui sont actuellement en construction sont 4 hôtels de 4 étoiles (deux au niveau de la ville d'El Tarf et les deux autres dans la ville d'El Kala), 2 hôtels classés deux étoiles (le premier à El Tarf et le deuxième est situé à l'entrée Est de la commune de Aïn El Assel), un hôtel d'une étoile à El Kala, un centre de thalassothérapie sis également dans la même commune, un hôtel dans la commune du Lac des oiseaux, des chalets dans la même commune et enfin un projet versé dans le tourisme des sports dans la région de Boumalek sise dans la commune d'El Kala.

Dans le même sillage, les services compétents de la wilaya ont approuvé 8 projets de stations thermales dont 3 projets au niveau de Hammam Sidi Trad dans la commune de Zitouna, 3 projets au niveau de Hammam Sidi Djaballah sis dans la commune du Lac des oiseaux et 2 projets au niveau de Hammam Béni Salah sis dans la commune éponyme. Ces projets une fois achevés, permettront la création de 591 postes d'emploi direct et offriront des capacités d'hébergement supplémentaires de 1 939 lits.

Quoi qu'il en soit, les autorités sont tenues de redoubler d'efforts pour être au rendez-vous lors de la saison estivale de 2018. Le suivi constant des investisseurs est de rigueur en cette phase économique cruciale du pays.

Daoud Allam

# **El Watan**.com

## **DES PERTES INESTIMABLES POUR LA BIODIVERSITE A EL TARF** **LE 03.10.17**

Avec 2725 hectares emportés par les flammes, la wilaya d'El Tarf a été la plus touchée par les feux de forêt qui ont décimé l'été dernier, entre le 1er juin et le 20 août, près de 32 000 ha (8% du domaine forestier national) dans 10 wilayas, principalement dans l'est du pays.

C'est également la wilaya la plus boisée, avec 176 000 ha de forêt sur les 3 340 000 que compte la superficie d'El Tarf. Des chiffres qu'il faut cependant prendre avec précaution, car la dénomination «forêt», est en fait un vrai patchwork qui rassemble tout ce qui est végétal et quoique qu'on ait fait appel à l'Agence spatiale algérienne (ASAL) pour mettre de l'ordre, cela reste un inextricable maquis.

Le conservateur des forêts d'El Tarf, Lazhar Rahal, a précisé que du 1er juin au 12 août, date de la fin de l'épisode incendiaire, on a relevé 198 foyers dans les communes frontalières, avec une concentration qui a atteint 30 foyers par jour entre le 18 juillet et le 12 août. Pour Lazhar Rahal, les dispositifs mis en place et leur organisation ont permis d'éviter le pire.

On ne signale en effet aucune perte humaine ou destruction d'habitation. Les effets sur les activités économiques sont relativement minimales dans la même période. Le feu a détruit 1707 arbres fruitiers, 1141 oliviers et 36 pieds de vigne. Les éleveurs ont déclaré 24 têtes d'ovins, 1 tête de bovin et 125 ruches pleines. Si on les compare aux autres régions du pays, les dommages ont peu d'incidence sur les activités économiques existantes.

La cause, ce sont les massifs forestiers éloignés de l'exploitation agricole et des agglomérations qui ont été les plus touchés. Il s'agit de 1174 hectares de chêne-liège, 155 ha d'eucalyptus, 21 ha de chêne zen et 2 ha de pins maritimes pour les arbres proprement dits. Combien coûteraient les pertes de cet été ? L'écart entre la superficie incendiée déclarée à El Tarf, soit 2725 ha, et celle des arbres détruits, 1352 ha, est constitué en grande partie par les maquis qui sont des forêts (arbres) dégradées. Ils sont utiles, car, même moins riches que la forêt, ils contribuent encore à la réduction de l'érosion des sols. Mais pas seulement, nos maquis comme les sous-bois de chêne sont riches en plantes médicinales et aromatiques (PMA). Pour des besoins individuels et commerciaux, beaucoup d'entre elles sont récoltées.



#### **Parc national d'El Kala (El Tarf) :**

##### **L'importance de préserver la mosaïque d'écosystèmes du soulignée**

L'importance de préserver la mosaïque d'écosystèmes forestiers, lacustres, dunaires et marins du parc national d'El Kala (PNEK) a été soulignée samedi, à El Tarf, à la clôture de la campagne de sensibilisation pour la préservation de la biodiversité biologique. Intervenant au cours de la cérémonie de clôture de la campagne de sensibilisation pour la préservation de la biodiversité biologique, ..... M. Messaoud Tebani a précisé que le PNEK constitue "une haute valeur biologique et écologique dans le bassin méditerranéen à protéger". Il a, à ce propos détaillé qu'une série d'actions de sensibilisation a été organisée du 2 février dernier (journée mondiale des zones humides) au 22 mai (journée internationale de la biodiversité), en coopération avec le partenaire Allemand GIZ, dans le but d'impliquer les citoyens à la sauvegarde et le développement durable de ce "trésor" naturel. L'intervenant a, à cette occasion, rappelé que la journée internationale de la biodiversité marque un rappel pour "le renforcement des capacités et des actions en matière de réduction des atteintes sur le

patrimoine naturel”. Les destinations touristiques dans les pays sont intimement liées à la biodiversité, comme les parcs et aires protégées, les montagnes vierges, les plages et les coutumes traditionnelles et les paysages idylliques, a-t-il encore ajouté soulignant que la biodiversité était “un atout clé pour le tourisme”. De leur côté, le chef du cabinet de la wilaya, Ramdane Lounis, ainsi que le directeur local de l’environnement, Kouider Feraoun, ont insisté sur la relation entre le développement de la région et la biodiversité du PNEK, soulignant “qu’une attention particulière est accordée au parc en vue de garantir son développement durable et la bonne gouvernance de sa biodiversité”. Les présents ont souligné que dans le cadre du projet Gouvernance environnementale et de biodiversité “GENBI”, mené par le ministère des Ressources en eau et de l’environnement en coopération avec GIZ, plusieurs actions ont ciblé 600 élèves issus de 30 établissements scolaires pour informer et sensibiliser sur les richesses du PNEK. Pas moins de 60 sorties à travers différents sites relevant du PNEK qui ont permis aux élèves de découvrir et de prendre conscience de l’importance de l’implication de tout un chacun pour sa préservation, ont été organisées, a-t-on rappelé saluant également le rôle de imams ayant contribué à la sensibilisation pour une meilleure protection de l’environnement. Au cours de cette journée, le public nombreux a été convié à visiter une exposition regroupant une centaine de posters conçus par une centaine d’élèves ayant pris part au concours dédié à la diversité biologique d’El Kala. L’exposition met en relief l’histoire du PNEK, sa création, les richesses de sa biodiversité, sa faune et sa flore ainsi que les particularités de son écosystème. La cérémonie de clôture de la campagne de sensibilisation pour la préservation de la biodiversité biologique a été marquée par la remise d’attestations de formation au profit d’apicultrices, aux imams et aux élèves participants.

**EL WATAN, N° 8005, du 25/01/2017**

### **Retour de certaines espèces d’oiseaux au parc d’El Kala**

Le retour de certaines espèces d’oiseaux d’eau, à l’image de la nette rousse et la tadorne de belon, a été constaté, cet hiver, lors de l’opération de dénombrement ornithologique ayant ciblé différents plans d’eau de la wilaya d’El Tarf, selon un ingénieur du parc national d’El Kala. Menée du 8 au 21 janvier, l’opération de comptage des oiseaux d’eau, séjournant depuis la fin du mois d’octobre 2016 dans la région Est du pays, a permis de relever le retour de ces espèces d’oiseaux migrateurs après une absence de près de deux décennies, a ajouté Abdelsselem Grira. Cet ingénieur a estimé que les conditions climatiques sont à l’origine de ce retour, signalant que ces oiseaux, environ une cinquantaine, ont été observés, entre autres, au niveau des lacs Tonga et El Mellah, ainsi que dans les marais de la Mekhada, aux côtés de sujets habituellement dénombrés, à l’image de la poule sultane, l’éristamature à tête blanche, le canard siffleur et le chipot.



## **El Tarf: près d'une dizaine de foyers d'incendie de forêts enregistrés en 24 heures**

Neuf (09) foyers d'incendie de forêts ont été enregistrés ces dernières 24 heures dans la wilaya d'El Tarf, a-t-on appris mercredi du conservateur de wilaya des forêts. Les incendies, qui se sont déclarés dans la journée de mardi, se poursuivent à l'heure actuelle à travers les monts de Sefaya, El Hamam et Dar Larbi, dans la commune d'El Ayoune ainsi que sur la route de Hedada à Oum theboul, Safsafa, Hamam Beni Salah, Karoua et Seliana à Bouhadjar ainsi qu'à la mechta Henachir, à Ain Kerma et Djenain à Zitouna, a indiqué Lazhar Rahalles. Selon ce dernier, pas moins de 130 agents (40 agents forestiers, 60 sapeurs-pompiers et 30 agents de l'entreprise régionale de geni-rural), assistés des services relevant des Assemblées populaires communales (APC) concernées sont à pied d'œuvre pour tenter de venir à bout des flammes. En plus de deux bulldozers, exploités pour dégager les pistes difficilement accessibles en raison de leur relief accidenté, d'importants autres moyens matériels sont utilisés par les services mobilisés dans le cadre de cette opération, a-t-on souligné. Le premier bilan des dégâts causés par ces incendies fait état de la détérioration de dix (10) hectares entre maquis, broussailles et arbres d'eucalyptus, signale-t-on, en rappelant que le bilan des pertes occasionnées par la série d'incendies enregistrés dans la journée de mardi à travers les monts relevant de ces communes frontalières sera établi dès la circonscription totale de ces sinistres



### ***El Tarf***

#### **Récupération de 1,5 kg de corail**

**Le 04.06.17 | 12h00**

Les éléments de la Gendarmerie nationale ont récupéré vendredi dans la wilaya d'El Tarf une quantité de 1,5 kg de corail et un lot d'équipements, dont une arme blanche, avons-nous appris du commandement national de ce corps constitué. En effet, les éléments de la section de sécurité et d'intervention (SSI) du groupement territorial de la wilaya, en patrouille exécutée à hauteur de la plage déserte de Mzirâa, relevant de la commune d'El Kala, ont récupéré 1,5 kg de corail, une balance électronique, un couteau, un téléphone portable et la somme de 101 000 DA, détaille la même source. Le mis en cause a été interpellé et conduit aux locaux de la gendarmerie pour les besoins d'une enquête qui a été ouverte pour situer la responsabilité. Faut-il rappeler que la commercialisation du corail est interdite encore plus sa pêche.

## **El Tarf : Le wali déclare la guerre à la saleté**

Le 21.09.17 | 12h00

**A chaque conseil de wilaya qui se tient une fois par semaine, Mohamed Belkateb, wali d'El Tarf, en poste depuis un mois et demi, demande à ce qu'on lui fasse le point sur la campagne de nettoyage qu'il a lancée dès son arrivée, en commençant par la ville phare d'El Kala.**

Depuis, chaque samedi, de grandes opérations de «volontariat», appelées ainsi, bien qu'il n'y ait aucun volontaire, sont menées dans les communes de la wilaya. Beaucoup de moyens ont été engagés, en hommes et en matériel. Ceux des services de l'environnement, tavaux publics, l'urbanisme, ressources en eau, l'Algérienne des eaux, etc.

Les APC interviennent en fonction de leurs moyens, alors que les services de la wilaya s'occupent de ce qu'ils ont appelé «les grands points noirs et les axes routiers». Il n'y a rien de nouveau dans le combat du wali d'El Tarf. Des opérations de ce genre, il y en a eu treize à la douzaine, et les choses sont revenues inexorablement au point de départ.

La recette du wali est de jeter dans la bataille les responsables, élus rémunérés et les personnels sous-employés des communes, en exigeant de la rentabilité. Les associations seraient mises à contribution pour sensibiliser les citoyens. La commune la plus propre sera récompensée par une enveloppe de 50 millions de dinars et une Omra (petit pèlerinage) pour le président de l'APC.

Il a également demandé au directeur de l'éducation d'envoyer les inspecteurs dans les classes pour demander aux enfants de ne plus jeter la poubelle à la place des parents. Il est vrai que c'est avant tout un problème d'éducation, des grands et des petits, mais il y a peu de chances d'amener de la sorte le citoyen à apprendre aussi rapidement à mettre les déchets dans une poubelle individuelle puis collective qui sera collectée à des heures précises par un service de la voirie professionnel, exemplaire.

Trois conditions fondamentales pour la propreté : acquérir le geste de ne rien jeter en dehors d'une poubelle, une collecte avec des professionnels, et veiller ensuite à appliquer les règles en tapant fort et sans distinction dans les poches des récalcitrants. A la fin du mois d'août, au bout de 15 jours de travail, 1000 tonnes de déchets ménagers et de remblais ont été ramassées à El Kala. Depuis, cette campagne a enlevé 280 tonnes à Sidi Kassi, 280 tonnes au chef-lieu El Tarf, et 870 tonnes à Drean.

Les précédents walis avaient aussi déclaré la guerre à la saleté en engageant des actions multiples pour la salubrité des lieux publics. Ils pensaient certainement qu'il suffisait d'éloigner de la vue les déchets et les décharges disséminées un peu partout. Nul n'a vraiment engagé d'action sensée, qui agirait à long terme sur le comportement des gens. Le wali va distribuer 1000 bacs à ordures aux communes. Gageons qu'on leur réservera le même sort que leurs nombreux prédécesseurs.



## **Autoroute Annaba-El Taref : reprise des travaux avant la fin de l'année**

24 Sept. 2017

Les travaux de réalisation du tronçon de l'autoroute Est-ouest, reliant Dréan, à la sortie est d'Annaba, et la frontière tunisienne, vont reprendre avant la fin de l'année, a annoncé ce dimanche 24 septembre le ministre des Transports et des Travaux publics, Abdelghani Zaalane.

« Les travaux vont reprendre au niveau de la section restante de l'autoroute Est-ouest, reliant El Taref à la frontière tunisienne, avant la fin de l'année », a-t-il affirmé.

Ce tronçon de 84 kilomètres a été laissé à l'abandon en raison de la résiliation du contrat avec Cojaal, le groupement japonais, qui avait obtenu la construction du tronçon est de l'autoroute Est-ouest, entre Bordj Bou-Arredj et la frontière tunisienne.

Selon M. Zaalane, un cahier des charges est en cours de préparation et un appel d'offres sera lancé pour désigner l'entreprise de réalisation.

S'agissant du grand port commercial du Centre, projeté à El Hamdania dans la wilaya de Tipasa, M. Zaalane a fait savoir que les travaux, confiés au groupement chinois composé de CSCEC (China state construction corporation) et CHEC (China harbour engineering company), débuteront en 2018. « Les travaux débuteront au cours de l'année 2018 », a-t-il précisé.



### **Actualités : Autoroute Est-Ouest**

#### **Les travaux sur le tronçon Constantine-El Tarf reprendront la semaine prochaine**

Le tronçon inachevé de l'autoroute Est-Ouest, reliant Constantine à El Tarf, sera repris en main la semaine prochaine pour y reprendre les travaux.

**Naouel Boukir - Alger (Le Soir)** - Il s'agit de l'un des lots dont la réalisation a été confiée au groupe japonais Cojaal qui a eu d'innombrables difficultés d'avancement.

En effet, le tronçon Constantine-El Tarf, de près de 84 kilomètres, représente une typologie plutôt complexe. C'est ce qui justifie, selon le groupe, la suspension des travaux et les multiples revendications d'ordre pécuniaire avancées à chaque fois.

Des épisodes de chantages ont ponctué l'avancement du projet de l'autoroute Est-Ouest pour ce qui est des lots confiés à Cojaal. Cependant, selon une déclaration du ministre des Travaux publics et des Transports, Boudjema Talai, en marge d'une visite d'inspection sur certains

grands projets de la capitale, les travaux sur le tronçon Constantine-El Tarf reprendront dès la semaine prochaine. Se voulant plus rassurant, il a rajouté que «des conventions et des accords à l'amiable ont été signés avec le groupe afin de finaliser les projets entamés dans les meilleurs délais».

### **Un déficit de gouvernance ?**

Ce sont des problèmes de gouvernance et une défaillance organisationnelle qui sont pointés du doigt au regard du projet de l'autoroute Est-Ouest qui s'éternise depuis les années 1990. D'ailleurs, la qualité des œuvres est également blâmée par ses utilisateurs dans la mesure où les affaissements y sont récurrents et les travaux de rafistolage qui en découlent sont souvent préjudiciables pour les conducteurs. Toutefois, le ministre ne partage pas ce constat et insiste sur le fait que «c'est une infrastructure de bonne qualité et que sa gestion se fait par des entreprises compétentes dans leur domaine».

## **Annexe 22:**

SLE Publication Series –S236–

Centre de Formation Supérieure pour le Développement Rural (SLE)  
sur commande du Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la  
Désertification (HCEFLCD) et de la  
Coopération Allemande (GTZ- Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit)

**Développement d'une stratégie de tourisme durable dans les aires  
protégées du Maroc.**

**Tome 2 : Manuel Méthodologique  
L'élaboration d'une stratégie, pas à pas.**

### **Auteurs**

Erik Engel (chef d'équipe), Anna Dederichs, Felix Gärtner, Jana Schindler et Corinna Wallrapp

Décembre 2009



---

## Introduction

### **Dans quel contexte a été écrit ce manuel méthodologique ?**

Le présent travail s'insère dans une initiative de développer le tourisme durable dans les aires protégées du Maroc. Le tourisme durable vise à concilier l'objectif de protection des aires protégées et leur utilisation à des fins récréatives, tel que cela est prévu dans la plupart des catégories des aires protégées comme définies dans *International Union for Conservation of Nature*.

### **Qu'est-ce qu'une stratégie du tourisme durable ?**

Une stratégie est une succession d'étapes qui permettent d'atteindre un objectif donné. Dans le cadre de cette étude, l'objectif est de, si possible, promouvoir mais surtout surveiller l'évolution du tourisme dans une aire protégée donnée et de s'assurer que ce dernier s'insère dans une approche durable.

Une stratégie de tourisme durable se matérialise par le biais d'un **plan opérationnel** qui décrit les projets qui doivent avoir lieu dans chacune des étapes.

### **A qui est dédié ce manuel ?**

Ce manuel s'adresse aux administrations des aires protégées qui ont identifié le besoin de prendre position et d'orienter le développement du tourisme durable dans leurs aires protégées et périphéries.

### **Comment utiliser ce manuel ?**

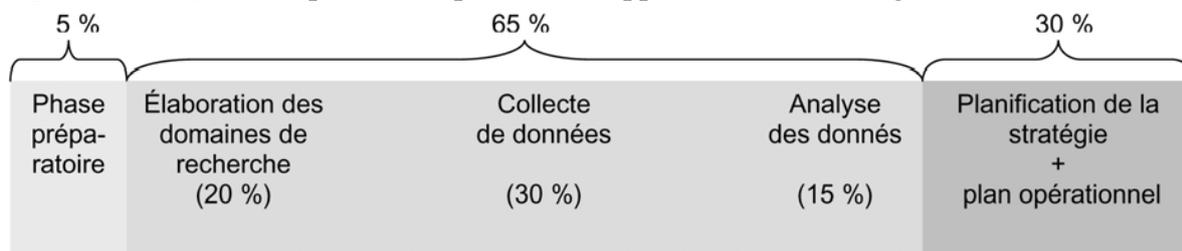
Ce manuel a été rédigé de manière très synthétique et a simplifié un processus et un travail qui est autrement hautement complexe et long. Il permet ainsi à l'administration d'une aire protégée de suivre pas à pas les étapes du développement d'une stratégie avec des exemples à l'appui. Ces trois grandes étapes, telles qu'illustrées dans ce manuel, sont :

1. la phase préparatoire ;
2. la phase d'élaboration des domaines de recherche ;
3. la planification de la stratégie et la création d'un plan opérationnel.

## Combien de temps prend le développement d'une stratégie ?

En fonction des capacités humaines et financières de l'administration d'une aire protégée, l'élaboration d'une telle stratégie peut prendre de trois mois à un an. Le temps relatif des différentes phases les unes par rapport aux autres est comme suit :

Figure 2 : Temps relatif pour les étapes du développement d'une stratégie



## Quelles sont les limites du manuel méthodologique ?

Le tourisme est un phénomène très complexe qui dépend de beaucoup de facteurs extérieurs sur lesquels on n'a pas forcément d'influence : situation économique internationale, évolution de la demande et tendances sur le marché, etc.

De plus, la situation des aires protégées au Maroc peut varier fortement d'un cas à l'autre, ce qui ne permet pas au manuel d'apporter une solution applicable à toutes les situations.

Par conséquent, ce manuel ne peut que fournir les grandes étapes à suivre dans la conception d'une stratégie de tourisme durable et guider l'administration de l'aire protégée dans les réflexions qu'elle doit mener. Il en revient donc à l'administration de l'aire protégée concernée d'adapter ce manuel à ses propres besoins et capacités.

## AVANT DE COMMENCER...

... il faut vous assurer que vous avez besoin d'une stratégie de tourisme durable !

Pour cela, vérifiez que vous vous trouvez dans l'une des situations suivantes :

- Mon aire protégée est déjà fréquentée par des touristes.
- Mon aire protégée n'est pas encore fréquentée par des touristes, mais il est fortement probable qu'elle le soit bientôt.
- Mon aire protégée n'est pas encore fréquentée par des touristes, mais je souhaite faire venir des touristes.

Principe :  
Il faut veiller à la conservation de l'aire protégée !

Principe :  
Il faut anticiper les effets négatifs du tourisme !

De plus, assurez-vous qu'il vous faut intervenir dans les quatre aspects suivants :

### Ecologie

- Les activités touristiques endommagent l'environnement.
- ET / OU
- Vous souhaitez faire connaître les attractivités naturelles de votre aire protégée.

### Economie

- Les revenus engendrés par le tourisme sont inégalement répartis au sein de la population locale.
- ET / OU
- Le tourisme durable serait un facteur de développement local.

### Social

- Les traditions et coutumes locales ne sont pas valorisées par le tourisme.
- ET / OU
- Vous souhaitez sensibiliser le public aux richesses culturelles de la région.

### Communication et coopération

- Il n'existe pas de consensus entre les acteurs concernant le développement du tourisme dans la région.
- ET / OU
- Vous souhaitez promouvoir une vision commune du tourisme durable.

## Phase préparatoire

Tout d'abord, il est important de prendre conscience des multiples facettes du sujet et de ses implications. Il s'agit donc de cerner le sujet en définissant et visualisant les trois points suivants:

- Quels sont les objectifs que vous souhaitez atteindre avec une stratégie du tourisme durable ?
- Quelle est l'espace géographique que vous voulez prendre en compte dans votre stratégie ?
- Quels principes devez-vous prendre en compte pour l'élaboration de votre stratégie ?

### Objectifs de votre stratégie

Après avoir identifié pour vous-même la nécessité de développer une stratégie de tourisme durable dans le tableau précédent intitulé « Avant de commencer », il s'agit maintenant de vous mettre d'accord au sein de l'administration de l'aire protégée sur la raison pour laquelle vous souhaitez développer une stratégie du tourisme durable et quels sont les résultats que vous souhaitez atteindre (voir figure 3).

- Définissez l'**objectif** que vous souhaitez atteindre avec la stratégie
- Définissez les **résultats** que vous souhaitez atteindre dans les quatre suivant.

### Délimitation géographique

Il est important de définir la région à laquelle cette stratégie doit s'appliquer et où les résultats susmentionnés doivent être atteints. En d'autres termes, il s'agit de se demander si le tourisme durable doit seulement avoir lieu dans l'aire protégée ou aussi dans la périphérie. Pour cela, la question principale à se poser est la suivante Est-ce que les activités touristiques ayant lieu dans la périphérie entravent de protection de l'aire protégée?

En effet, la délimitation de la région impliquée aura des conséquences sur plusieurs aspects, notamment :

Sur le cadre légal et administratif ;

Sur votre capacité d'intervention : dans l'aire protégée, vous avez plus que dans la périphérie, où la mise en place de votre stratégie dépendra encore plus de la volonté de coopération des différents acteurs ;

Sur les acteurs à impliquer dans le développement et la mise en œuvre de la stratégie ;  
Sur la durée de la recherche.

## Les principes à respecter

Certains principes sont à prendre en compte dans le développement et la mise en œuvre d'une stratégie :

La stratégie doit être **simple, claire et réaliste** ;

La stratégie doit impliquer **tous les acteurs** concernés direct ou par le développement du tourisme durable à tous les niveaux;

La stratégie doit respecter le concept de **tourisme durable** ;

La stratégie doit être **revue régulièrement**, adaptés aux changements contextuels et enrichie par les expériences faites au cours de sa mise en œuvre

La stratégie doit prendre en compte les **risques** inhérents à un tourisme.

## 2 Elaboration des domaines de recherche

### Les domaines de recherche :

Il existe trois grands domaines qui doivent être analysés afin de pouvoir élaborer une stratégie de développement durable :

- Analyse de la situation (législative, écologique, économique et sociale) ;
- Analyse des acteurs ;
- Analyse des visions.

### Points à élaborer dans chacun des domaines de recherche :

Les questions de recherche:

Dans ce chapitre, nous allons vous guider dans l'élaboration des questions qu'il faut poser dans chacun des domaines susmentionnés. Pour cela, nous clarifierons pour chaque domaine son aspect important et les questions clé.

Pour chacune des questions ainsi élaborée, il s'agira ensuite de préciser le lieu d'enquête, les acteurs à interroger et les méthodes à utiliser.

Les lieux d'enquête:

Suite à la délimitation géographique entreprise dans le point 1.2, vous devrez choisir les lieux exacts où vous souhaitez entreprendre vos recherches. Veuillez vous assurer que les vallées et douars sélectionnés soient représentatifs de la situation dans son ensemble (par ex : choisissez des vallées qui sont très touristiques et d'autres qui ne le sont pas du tout.

Au sein de chaque vallée, choisissez des douars qui profitent plus du tourisme et d'autres qui en profitent moins).

Les acteurs à interroger:

Tous les acteurs impliqués directement (par ex. la population locale, les gîteurs, les agences de voyage, etc.) ou indirectement (Ministère du tourisme, autorités locales etc.) dans le développement du tourisme dans votre aire protégée et sa périphérie

doivent être interrogés. Pour définir le nombre de personnes que vous voulez interroger, assurez-vous que votre échantillon d'acteurs soit représentatif des différentes opinions.

Les méthodes de recherche à utiliser:

Différentes méthodes peuvent être utilisées durant la phase de recherche :

- Entretiens individuels avec des acteurs clés ;
- Discussion en groupe avec différents acteurs pour refléter les différentes opinions sur un sujet donné ;
- Discussion en groupe avec les « mêmes » acteurs pour avoir l'opinion générale d'un groupe d'acteurs ;
- Ateliers entre mêmes ou différents acteurs à différents niveaux pour les faire participer à l'élaboration de la stratégie ;
- Compléter les informations avec la littérature.

Principe :

Les recherches sont un premier pas dans l'implication de tous les acteurs dans le processus !

## Analyse de la situation

### Pourquoi est-ce important ?

L'analyse de la situation est importante afin de :

- Clarifier le **cadre légal et administratif** dans lequel vous opérez et la situation actuelle au niveau écologique, économique et social ;
- De faire un **bilan des activités touristiques** qui ont déjà lieu dans l'aire protégée et sa périphérie ;
- D'analyser les **conséquences des activités touristiques** sur les domaines écologiques, économiques et sociaux ;
- De vérifier qu'il existe une **demande** pour le tourisme durable dans votre aire protégée.

### Questions clé :

Voici les aspects importants pour chaque domaine sur la base desquels vous pouvez élaborer vos propres questions, selon la situation dans laquelle se trouve l'aire protégée :

- Législation : Quel est le cadre légal et administratif de votre aire protégée ?
- Ecologie : Quels sont les dégâts importants au niveau environnemental ? Quels dégâts sont causés par le tourisme ?
- Economie : Quels sont les grands défis de l'économie locale ? Quelle est la part des activités touristiques dans l'économie locale ?
- Social : Quels sont les problèmes sociaux en général ?  
Quels sont les problèmes sociaux engendrés par le tourisme ?
- Marketing : Quelles sont les tendances sur le marché du tourisme durable ?

## **Analyse des acteurs**

### **Pourquoi est-ce important ?**

Le tourisme est un domaine économique qui rassemble de très nombreux acteurs du niveau local au niveau international, dont les intérêts sont souvent très différents. Pour, toutefois, pouvoir les intégrer dans votre stratégie de tourisme durable et anticiper les possibles conflits d'intérêt, il est important de tous les identifier et de les impliquer dès le début dans l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie de tourisme durable. Cette analyse vous permet aussi d'identifier les acteurs clés et ceux avec lesquels vous pourrez coopérer à l'avenir pour le développement de projets concrets.

### **Questions clé :**

- Quels sont les acteurs qui participent directement ou indirectement aux activités touristiques ?
- Quels sont leurs intérêts respectifs dans le tourisme dans l'aire protégée en question ?
- Quelles sont les structures de communication et de coopération existantes ?
- Est-ce que les acteurs et surtout la population locale souhaitent participer à un tourisme durable ?
- Quelles sont les compétences ou capacités des acteurs locaux ?



### Points importants dans l'analyse des acteurs pour les aires protégées qui n'ont pas de tourisme :

- Identifiez les acteurs touristiques de la région
- Analysez la demande et les tendances sur le marché du tourisme
- Identifiez des partenaires (par ex. les agences de voyages et tours opérateurs qui offrent des produits de tourisme durable et qui pourraient être intéressés par votre aire protégée)
- Identifier l'intérêt et la capacité de la population locale à s'impliquer dans le tourisme
- Identifier des conflits potentiels

## Vision des différents acteurs

### Pourquoi est-ce important ?

Etant donné que la mise en place d'une stratégie de tourisme durable dépend très fortement de l'implication et de l'intérêt des différents acteurs concernés, il est essentiel de leur demander quelles sont leurs visions respectives afin de pouvoir se positionner et de les prendre en considération dans l'élaboration de votre propre vision interne, comme vous le ferez dans le point 3.1.

### Questions clé :

- Quelles solutions proposent-ils aux problèmes actuels, c'est-à-dire au niveau écologique, économique et social, ainsi que dans le domaine de la communication et de la coopération ?
- A quoi aimeraient-ils que l'aire protégée ressemble dans le futur, par ex. dans vingt ans ?



### Points importants dans l'analyse des visions pour les aires protégées qui n'ont pas de tourisme :

- A quoi aimeriez-vous que l'aire protégée ressemble dans le futur, par ex. dans vingt ans ?
- Qu'est-ce qui ne doit surtout pas arriver ? Quelles mesures préventives pourrait-on mettre en œuvre pour empêcher cela ?



A vous maintenant :

- 1) de rassembler les données ;
- 2) d'analyser les informations dans chaque domaine de recherche avant de passer à la phase 3 !!

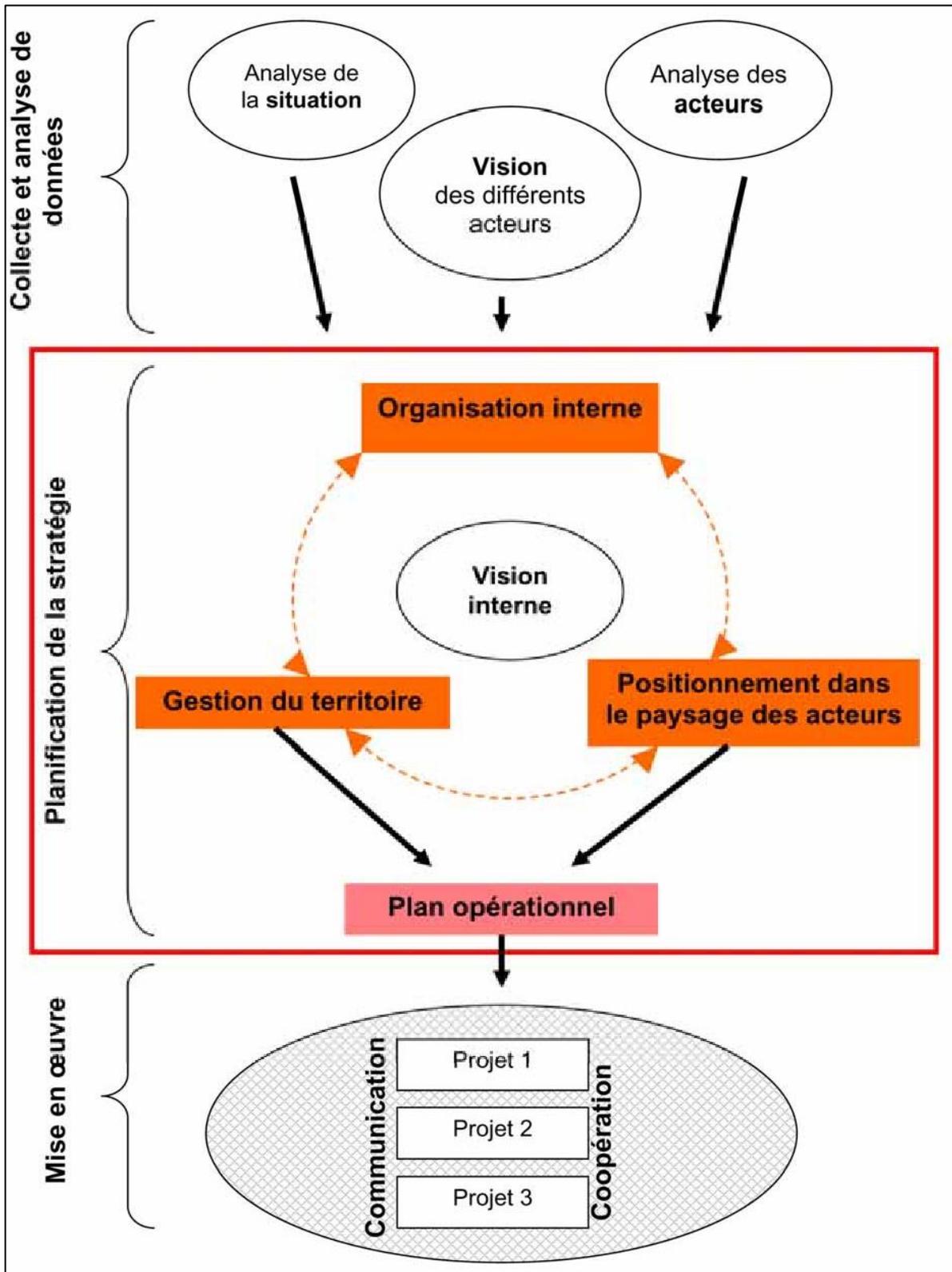
**Attention** : Prévoir assez de temps pour l'exécution de ces deux phases ! Pour cela, orientez-vous vers la figure 2.

## Planification de la stratégie

Les recherches menées à l'étape précédente permettent, d'une part, de faire le bilan de la situation actuelle donnée au niveau écologique, économique et social, et sur les acteurs impliqués, mais aussi de clarifier les visions et souhaits des différents acteurs pour le développement futur du tourisme dans et autour de l'aire protégée (voir figure 4). Toutes les informations qui ont été rassemblées doivent maintenant être utilisées en interne par l'administration de l'aire protégée pour lui permettre de se positionner, réorganiser et trouver des solutions stratégiques.

Pour cela, nous allons vous guider dans l'élaboration de ces trois composantes :

- La **réflexion et l'organisation interne**, qui se construit principalement sur les visions des autres acteurs ;
- La **gestion du territoire** qui se construit principalement sur les résultats obtenus dans l'analyse de la situation ;
- Le **positionnement dans le paysage d'acteurs** qui se construit principalement sur les résultats obtenus dans la phase d'analyse des acteurs.



Etapes de l'élaboration d'une stratégie de tourisme durable

## **Résumé**

Les politiques publiques visant à protéger les milieux naturels sont initiées par des organisations internationales et sont de plus en plus intégrées dans de nombreux pays. Aux niveaux national et local, il existe une réglementation pour la protection des espèces et le développement des aires protégées. Cependant, dans certains pays, les politiques de gestion de la nature accordent peu d'attention aux problèmes soulevés par les populations locales, en particulier les problèmes de développement. . Celles-ci semblent souvent incompatibles avec la logique de protection de la nature défendue par les administrations nationales. Il existe une contradiction fréquente entre les problèmes de développement fondés sur la croissance des activités économiques habituelles et les problèmes de conservation de la nature. Des études récentes montrent qu'il existe des moyens de rendre ces problèmes compatibles. Il ne s'agit pas de donner la priorité à l'un ou l'autre mais de rapprocher les deux tout en évoluant vers une gestion intégrée des territoires protégés. Si les connaissances sur ce sujet progressent pour les pays d'Europe, les connaissances sont plus faibles pour la rive sud de la région méditerranéenne. La question de l'érosion de la biodiversité est bien comprise par la plupart des pays limitrophes des pays du sud de la Méditerranée. Notre étude se concentre sur le cas d'un parc naturel situé au nord-est de l'Algérie: le secteur du parc national d'El Kala. Ce territoire est confronté à une double ambition stratégique: renforcer la protection de la nature mais aussi développer l'économie agricole et le tourisme. La question en jeu est celle de la compatibilité: Comment les deux problèmes sont-ils compatibles? Quels éléments permettent de mesurer les efforts entrepris? Quelles solutions innovantes peuvent être proposées sur la base d'expériences d'autres territoires proches ou similaires? Notre méthode repose sur l'analyse de 3 types de données: les statistiques nationales de l'Algérie d'après l'Office national de la statistique (NOS), les documents de stratégie de conservation et de développement et les données satellitaires. Les données satellitaires sont utilisées pour mesurer l'évolution des environnements naturels afin de mesurer l'efficacité des mesures de gestion. Les résultats sont ensuite confrontés à la littérature scientifique internationale. Notre étude, résultant du traitement des images LANDSAT, montre une augmentation de la superficie en végétation PNEK entre 1995 et 2015. Cependant, l'étude reflète la contradiction importante qui existe entre le potentiel touristique et la capacité d'investissement. . Les politiques publiques visent la création de grandes stations balnéaires.

## **Abstract**

Public policies to protect natural environments are initiated by international organizations and are increasingly integrated in many countries. At the country level and at local government level, there is a regulation for the protection of species and the development of protected areas. However, in some countries, nature management policies do not pay much attention to issues raised by local populations, especially development issues. These seem often incompatible with the logic of protection of nature defended by the national administrations. There is a frequent contradiction between development issues based on the growth of usual economic activities and nature conservation issues. Recent studies show that there are ways to make these issues compatible. It is not a question of giving priority to one or the other but of bringing the two together while moving towards an integrated management of the protected territories. If the knowledge on this subject progresses for the countries of Europe, the knowledge is weaker for the southern shore of the Mediterranean region. The question of erosion of biodiversity is well understood by most countries bordering the southern Mediterranean countries. But it faces other priorities. Our study focuses on the case of a natural park located in the northeast of Algeria: the sector of the El Kala National Park, also known as EKNP. This territory faces a double strategic ambition: to strengthen the protection of nature but also to develop the agricultural economy and tourism. The question at stake is that of compatibility: how are the two issues compatible? What elements make it possible to measure the efforts undertaken? What innovative solutions can be suggested based on experiences from other nearby or similar territories? Our method relies on the analysis of 3 types of data: national statistics of Algeria according to its National Office of Statistics (NOS), conservation and development strategy documents and satellite data. Satellite data is used to measure the evolution of natural environments to measure the effectiveness of management measures. Then the results are confronted with the international scientific literature. Our study, resulting from the processing of LANDSAT images, shows an increase in the area of PNEK vegetation between 1995 and 2005. However, the study reflects the important contradiction between tourism potential and investment capacity. Public policies aim at the creation of large seaside resorts.

تقوم المنظمات الدولية ببدء السياسات العامة لحماية البيئة الطبيعية ويتم دمجها بشكل متزايد في العديد من البلدان. على الصعيد الوطني والمحلي، هناك لوائح لحماية الأنواع وتنمية المناطق المحمية. ومع ذلك، في بعض البلدان، لا تولى سياسات إدارة الطبيعة سوى القليل من الاهتمام للقضايا التي يثيرها السكان المحليون، وخاصة قضايا التنمية. وغالبًا ما تتعارض هذه مع منطوق حماية الطبيعة الذي تدافع عنه الإدارات الوطنية. هناك تناقض متكرر بين مشاكل التنمية القائمة على نمو الأنشطة الاقتصادية المعتادة ومشاكل الحفاظ على الطبيعة. تظهر الدراسات الحديثة أن هناك طرق لجعل هذه المشاكل متوافقة. إن الأمر لا يتعلق بإعطاء الأولوية لأحد أو لآخر بل يتعلق بجمع الاثنين مع التقدم نحو إدارة متكاملة للمناطق المحمية. في حين أن المعرفة حول هذا الموضوع تتقدم لدول أوروبا، فإن المعرفة أضعف بالنسبة للشاطئ الجنوبي لمنطقة البحر الأبيض المتوسط. إن قضية تآكل التنوع البيولوجي مفهومة جيدًا من قبل معظم البلدان المتاخمة لدول جنوب البحر المتوسط. تركز دراستنا على حالة المتنزه الطبيعي في شمال شرق الجزائر: الحظيرة الوطنية للقالبة. تواجه هذه المنطقة طموحًا استراتيجيًا مزدوجًا: لتعزيز حماية الطبيعة ولكن أيضًا لتطوير الاقتصاد الزراعي والسياحة. السؤال المطروح هنا هو التوافق: كيف تتوافق المشكلتان؟ ما العناصر التي تجعل من الممكن قياس الجهود المبذولة؟ ما هي الحلول المبتكرة التي يمكن اقتراحها بناءً على تجارب من مناطق قريبة أو مماثلة أخرى؟ تعتمد طريقة عملنا على تحليل ثلاثة ، ووثائق إستراتيجية الحفظ (ONS) أنواع من البيانات: الإحصاءات الوطنية للجزائر وفقًا للمكتب الوطني للإحصاء والتطوير وبيانات الأقمار الصناعية. تُستخدم بيانات الأقمار الصناعية لقياس التغيرات في البيئات الطبيعية لقياس فعالية LANDSAT تدابير الإدارة. ثم يتم مواجهة النتائج مع الأدب العلمي الدولي. توضح دراستنا، الناتجة عن معالجة صور بين عامي 1995 و 2005. ومع ذلك، فإن الدراسة تعكس التناقض الكبير بين إمكانات PNEK زيادة في مساحة نباتات السياحة والقدرة الاستثمارية. تهدف السياسات العامة إلى إنشاء منتجعات شاطئية كبيرة.



## Table des matières

Abréviations

Introduction

Problématique

Méthodologie

### **PREMIERE PARTIE : LE COUPLE TOURISME / AIRE PROTEGEE : QUELLE APPROCHE METHODOLOGIQUE**

#### **Premier chapitre**

1. GENERALITES SUR LE TOURISME, LE TOURISME DURABLE ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE.....	p 22
1.1. le tourisme.....	p 22
1.1.1. Définition de tourisme .....	p 22
1.1.2. Définition du touriste .....	p 24
1.1.3. Diversification des formes de tourisme .....	p 25
1.1.4. Production touristique .....	P 28
1.2. le tourisme durable .....	P 29
1.2.1. Définition du tourisme durable.....	P 29
1.2.2. Formes du tourisme durable .....	P 29
1.3. le développement durable .....	P 30
1.3.1. Définition du développement durable .....	p 30
1.3.2. Piliers du développement durable .....	p 31
1.4. Le tourisme et le développement durable : une relation particulière .....	p 32
1.5. Les mouvements touristiques dans le monde .....	P 34
1.5.1. Les arrivées de touristes internationaux .....	P 34
1.5.2. Les flux touristiques .....	P 34
1.5.3. Les recettes du tourisme international .....	P 36
1.5.4. Perspectives du développement du tourisme dans le monde .....	P 38
Conclusion.....	P 39

2. L'ESSOR DU TOURISME DANS LES PAYS MAGHREBINS : au MAROC, en TUNISIE et en ALGERIE.....	p 40
2.1. Le développement touristique au Maroc .....	p 41
2.1.1. Les politiques de développement touristique au Maroc .....	p 42
2.1.1.1. Le plan triennal 1965-1967.....	p 42
2.1.1.2. Le plan quinquennal 1968-1972.....	P 42
2.1.1.3. Le plan quinquennal 1988-1992.....	P 42
2.1.1.4. La nouvelle politique : les visions 2010, 2020.....	p 43
2.1.2. Une destination privilégiée des touristes.....	p 44
2.2. Le développement touristique en Tunisie .....	p 50
2.2.1. Les politiques de développement touristique en Tunisie .....	p 51
2.2.2. L'essor du tourisme en Tunisie .....	p 52
2.3. Approche diachronique des politiques du développement touristique en Algérie	p 59
2.3.1. Historique du tourisme durant la période coloniale.....	p 60
2.3.2. Rétrospective des politiques publiques du tourisme en Algérie 1962 à nos jours.....	p 63
2.3.2.1. Un tourisme sous emprise étatique : 1967-1989.....	p 63
2.3.2.1.1. Orientation de la politique vers l'international 1967-1979	
2.3.2.1.2. Réforme de la politique touristique à destination du marché national 1980-1989.....	p 66
2.3.2.2. Le paradoxe : libéralisation et crise du marché du tourisme : 1990-2000.....	p 68
2.3.2.3. La reprise : l'essor du tourisme 2000-2015.....	p 69
CONCLUSION .....	p 74

## **Deuxième chapitre**

1. LES AIRES PROTEGEES ; un territoire à aménager et à développer .....	p 76
Introduction.....	p 76
1.1. Les aires protégées : notions, principes et catégories .....	p 76
1.1.1. Notions.....	p 76
1.1.2. Principes des aires protégées .....	p 78
1.1.3. Catégories des aires protégées .....	p 78
1.2. Les aires protégées dans le monde .....	p 81
1.3. L'évolution de la conservation des aires protégées en Afrique .....	p 82

1.3.1.	L'évolution des aires protégées en Afrique coloniale et contemporaine ...	p 83
1.3.2.	La gestion des aires protégées en Afrique .....	p 84
2.	<b>LES AIRES PROTEGEES EN ALGERIE : ETAT, STRATEGIE ET</b>	<b>86</b>
	<b>CONSTRAINTES DE LA GESTION ET DE LA PROTECTION</b>	
2.1.	Le patrimoine naturel algérien .....	p 86
2.2.	Le patrimoine culturel algérien ; résultat de son histoire.....	p 89
2.3.	Situation générale et les efforts consentis dans les aires protégées algériennes ...	p 92
2.3.1.	stratégie de conservation des aires protégées .....	p 93
2.3.1.1.	Une politique publique pour préserver les aires protégées	
2.3.1.2.	Les types de préservation des aires protégées .....	p 94
2.3.1.2.1.	Etat de la conservation ex situ.....	p 94
2.3.1.2.2.	Etat de la conservation in situ .....	p 96
2.3.2.	Classement des aires protégées spéciales .....	p 100
2.3.2.1.	Réserves de la biosphère .....	p 100
2.3.2.2.	Site de Ramsar .....	p 101
2.3.3.	L'utilisation durable des aires protégées .....	p 102
2.3.4.	Les contraintes affectant le secteur des aires protégées .....	p 103
2.3.4.1.	Contraintes organisationnelles .....	p103
2.3.4.2.	Les contraintes humaines .....	p 103
2.3.4.3.	Les contraintes matérielles .....	p 103
2.3.4.4.	Les contraintes institutionnelles .....	p 104
2.3.4.5.	les contraintes structurelles .....	p 104
2.3.4.6.	Les contraintes réglementaires .....	p 105
	<b>CONCLUSION .....</b>	<b>p106</b>

# DEUXIEME PARTIE : EL TARF : POLE TOURISTIQUE : MYTHE OU REALITE ?

## Premier chapitre : un milieu exceptionnel et des potentialités touristiques variées

1. DONNEES GENERALES SUR LA WILAYA D'EL TARF.....	p 110
1.1. Situation géographique DE LA WILAYA D'EL TARF.....	p 110
1.2. Cadre physique de la wilaya d'El Tarf.....	p 113
1.2.1. La topographie : une répartition équitable entre plaines et montagnes	
1.2.2. Réseau hydrographique : prédominance des lacs.....	p 113
1.3. Climat et bioclimat .....	p 116
1.3.1. La pluviométrie .....	p 116
1.3.2. La température .....	p 120
1.3.3. Les vents.....	p 123
1.3.4. L'humidité .....	P 123
1.4. Etude socio-économique de la wilaya d'El Tarf.....	P 124
1.4.1. Population : forte concentration au N.W.....	P 124
1.4.2. La densité .....	P 126
1.4.3. L'agriculture .....	P 128
1.4.4. L'espace forestier .....	P 129
1.4.5. La pêche .....	P 130
1.4.6. L'industrie .....	P 132
1.4.7. Les infrastructures de circulations .....	P 132
1.4.7.1. Accessibilité par Air .....	P 132
1.4.7.2. Accessibilité par mer.....	P 132
1.4.7.3. Accessibilité par terre.....	P 133
2. LES POTENTIALITES TOURISTIQUES DANS LA WILAYA D'EL TARF	
2.1. Les potentialités naturelles .....	P 135
2.1.1. Un littoral .....	P 135
2.1.2. Les caractéristiques écologiques .....	P 137
2.1.2.1. Les zones humides .....	P 137
• Lac Tonga.....	P 139
• Lac Oubeira .....	P 140
• Lac El Mellah .....	P 141

• Lac des oiseaux.....	P 141
• Marais de la Mekhada .....	P 142
• Marécage de Bourdim.....	P143
• Aulnaie de Ain Khia.....	P 144
• Lac bleu.....	P 144
• Lac noir.....	P 145
2.1.2.2. Le cordon dunaire .....	P 146
2.1.3. Les forêts récréatives.....	P 146
2.1.4. Le parc national d’El Kala .....	P 147
2.1.4.1. Présentation .....	P 147
2.1.4.2. Situation géographique .....	P 148
2.1.4.3. Les principales missions du parc national d’El Kala .....	P 150
2.1.4.4. Les différentes zones du PNEK.....	P 150
2.1.4.5. La richesse floristique et faunistique .....	P 151
2.1.5. Les ressources thermales .....	P 152
2.1.6. Le parc animalier et d’attractions foraines de Brabtia .....	P 153
2.2. Les potentialités historiques et culturelles .....	P 154
2.2.1. Les sites archéologiques.....	P 154
2.2.2. Les activités artisanales .....	P 156
Conclusion.....	P 159

## **Deuxième chapitre**

1. LA SITUATION DU TOURISME DANS LA WILAYA D’EL TARF.....	P 161
1.1. Les infrastructures touristiques .....	P 161
1.1.1. Le parc hôtelier.....	P 162
1.1.2. Les campings.....	P 164
1.1.3. Les auberges de jeunesse.....	P 164
1.1.4. Les centres de vacances et de loisirs .....	P 165
1.1.5. Les autres structures .....	P 165
1.1.6. Les agences de tourisme et de voyages .....	P 167
1.2. Les flux touristiques .....	P 168
1.2.1. Flux d’estivants au niveau des plages.....	P 168
1.2.2. La fréquentation hôtelière .....	P 169
1.2.3. Les flux d’estivants sur les autres infrastructures touristiques	

1.3.	Situation des activités artisanales .....	P 171
1.4.	Emploi dans le secteur du tourisme.....	P 173
1.5.	Les zones d'expansion touristique.....	P 174
1.5.1.	ZET la Messida.....	P 174
1.5.2.	ZET de Cap Rosa.....	P 175
1.5.3.	ZET de Hennaya.....	P 176
1.5.4.	ZET de l'oued Mafragh Est.....	P 177
1.5.5.	ZET de l'oued Mafragh Ouest .....	P 178
1.6.	Les projets de développement touristique dans la wilaya d'El Tarf	
1.6.1.	Les projets touristiques dans les agglomérations urbaines .....	P 179
1.6.2.	Projets touristiques en sources thermales .....	P 182
1.6.3.	Le complexe touristique de site El-Battah.....	P 182
1.6.4.	Les aires de détente et le parc citadin de la wilaya d'El Tarf...P	184
1.6.5.	Les projets arrêtés.....	P 185
2.	LA SITUATION DES AIRES PROTEGEES DANS LA WILAYA D'EL TARF	
2.1.	La protection des écosystèmes humides .....	P 186
2.1.1.	Situation du couvert végétal dans le PNEK entre 1995-2015 ...P	188
2.1.2.	Evaluation des changements engendrés dans le PNEK .....	P 192
2.2.	Le plan d'aménagement côtier (P.A.C) .....	P 194
2.2.1.	Présentation du P.A.C .....	P 194
2.2.2.	Les objectifs du Plan d'aménagement côtier .....	P 197
2.2.3.	La méthodologie d'élaboration du P.A.C .....	P 197
2.2.4.	La délimitation du P.A.C .....	P 199
2.3.	Les facteurs de dégradation des zones humides .....	P 200
2.3.1.	Les inondations .....	P 200
2.3.2.	La pression anthropique sur l'aire protégée.....	P 203
2.3.3.	Les perturbations engendrées par l'homme.....	P 205
2.3.3.1.	Le camping.....	P 205
2.3.3.2.	Le braconnage .....	P 205
2.3.3.3.	Déchets solides .....	P 205
2.3.3.4.	Le milieu forestier .....	P 207
	Conclusion.....	P 211

# TROISIEME PARTIE : QUELLE COMPATIBILITE ENTRE LE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET LA SAUVEGARDE DES AIRES PROTEGEES

## Premier chapitre

I.	Les perspectives de développement touristique dans la région d'El Tarf.....	P 212
1.	Orientations des instruments d'aménagements nationaux (SEPT, PAT, SNAT)	
1.1.	Le littoral.....	P 212
1.2.	La zone montagneuse et l'écosystème forestier .....	P 214
1.3.	Les aires protégées.....	P 215
1.4.	Le tourisme et le patrimoine culturel .....	P 216
2.	Orientations des schémas directeurs sectoriels .....	P 217
2.1.	Schéma directeur d'aménagement touristique (SDAT 2025).....	P 217
2.2.	Schéma directeur des zones archéologiques et historiques.....	P 218
	Les projets et les scénarios de développement touristique dans la région d'El Tarf.....	P 219
1.	Les projets destinés à l'investissement .....	P 219
1.1.	Le développement du tourisme balnéaire .....	P 219
1.1.1.	L'aménagement et l'équipement des plages.....	P 219
1.1.2.	Le programme d'aménagement de la Z.E.S.T. Messida.....	P 223
1.1.3.	Le projet touristique du site El-Chatt.....	P 225
1.2.	Le développement du tourisme du transit .....	P 226
1.3.	Le développement du tourisme écologique .....	P 227
1.3.1.	Aménagement de deux circuits éco-touristiques .....	P 227
1.3.2.	Projets touristiques de deux stations climatiques El-Ghorra et Riyadatte.....	P 231
1.3.2.1.	Localisation des stations climatiques .....	P 231
1.3.2.2.	Produits touristiques à développer .....	P 234
2.	Les scénarios envisagés pour le développement touristique .....	P 240
2.1.	Scénario 1 : la nature et l'eau (tourisme balnéaire).....	P 240
2.2.	Scénario 2 : découvrir la nature de la région.....	P 242
2.3.	Scénario 3 : au cœur de la méditerranée, un territoire écotouristique d'excellence .....	P 244

## Deuxième chapitre

1. Impact des acteurs et gestionnaires locaux sur la stratégie et les projets de développement touristique .....	P 248
1.1. Premier axe : analyse de la situation .....	P 248
1.1.1. Le domaine écologique .....	P 249
1.1.2. Le domaine économique .....	P 249
1.1.3. Le domaine social.....	P 250
1.2. Deuxième axe : la collaboration entre les acteurs concernés par le tourisme	
1.3. Troisième axe : la vision de développer le tourisme durable .....	P 253
2. Solutions stratégiques pour un tourisme durable dans la région d’El Tarf	
2.1. La gestion du territoire .....	P 257
2.1.1. Domaine écologique .....	P 257
2.1.2. Domaine économique .....	P 262
2.1.3. Domaine social.....	P 265
2.2. La collaboration entre les acteurs du tourisme .....	P 265
<b>CONCLUSION GENERALE .....</b>	<b>P 267</b>
Références bibliographiques .....	P 271
Liste des diagrammes.....	P 287
Liste des tableaux .....	P 288
Liste de figures.....	P 291
Liste des cartes.....	P 294
Annexes .....	P 295